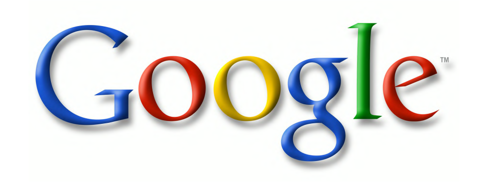
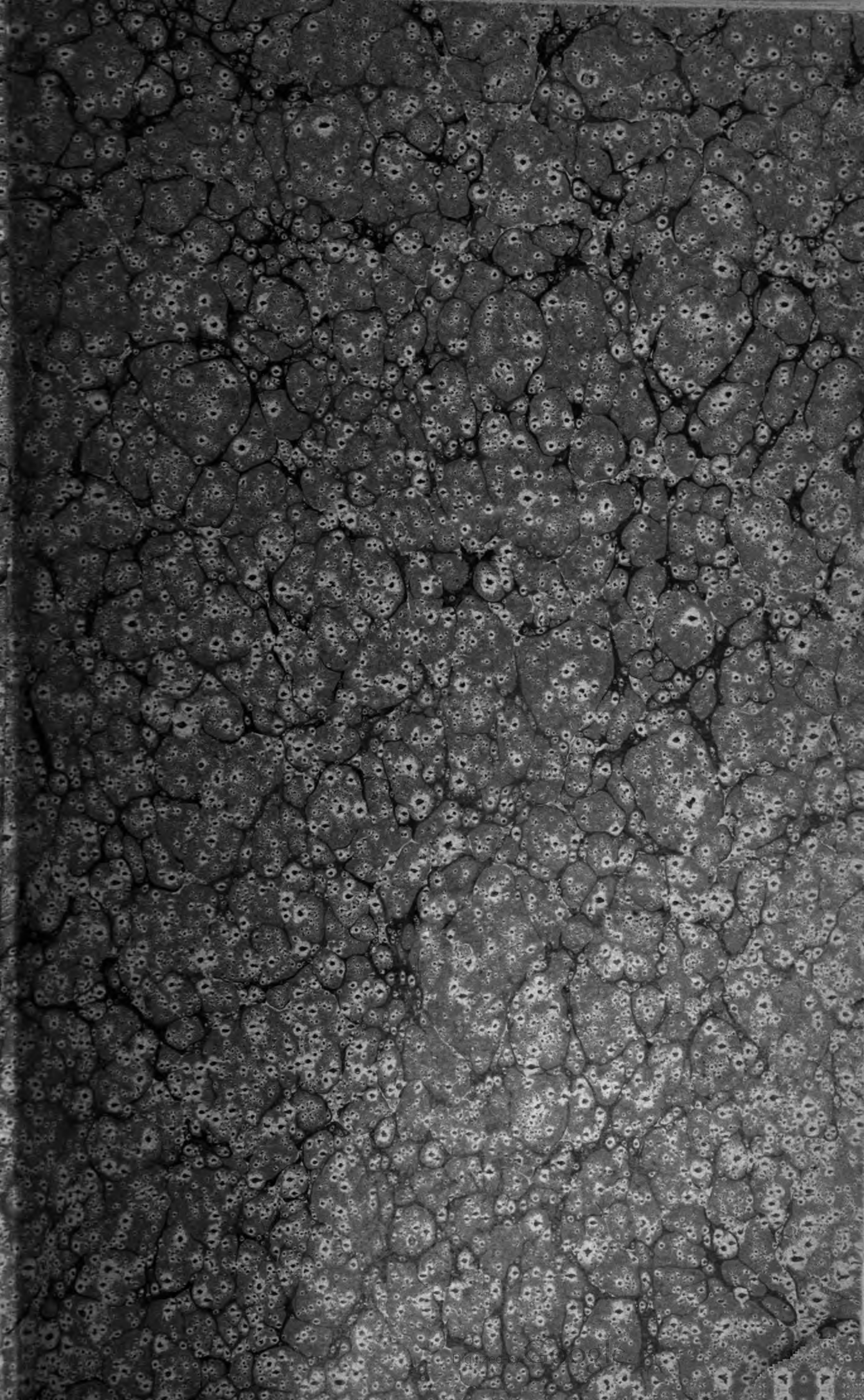




Souvenirs d'un chevau-leger de la Garde du roi

Louis René Belleval





Rare.

De 1757 à 1789.

113

SOUVENIRS

D'UN

CHEVAU-LEGER

EVREUX, IMPRIMERIE DE A. HÉRISSEY



LOUIS-RENÉ DE BELLEVAL.

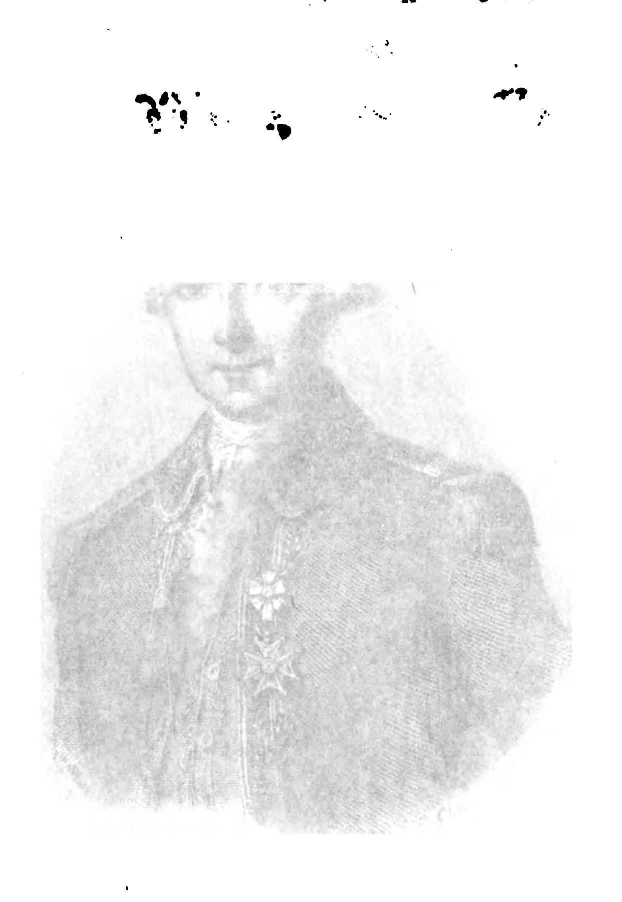
Marquis de Bois-Robin.

Mestre de Camp de Cavalerie.

Imp. Chatain 14 r. de l'Hôtel Colbert Paris




A L'AVENTURE
AUGUSTE AUBRY



SOUVENIRS

D'UN

CHEVAU-LEGER

DE LA GARDE DU ROI

PAR

LOUIS-RENÉ DE BELLEVAL

MARQUIS DE BOIS-ROBIN, MESTRE DE CAMP DE CAVALERIE
LIEUTENANT DES MARÉCHAUX DE FRANCE POUR ABBEVILLE ET LE PONTHIEU
LIEUTENANT GÉNÉRAL AU GOUVERNEMENT DES VILLE ET DUCHÉ D'AUMALE
CHEVALIER DE SAINT-LOUIS

PUBLIÉS

PAR RENÉ DE BELLEVAL
Son arrière-petit-fils



PARIS

AUG. AUBRY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DAUPHINE, 16

M DCCC LXVI



AVANT-PROPOS

Louis-René de Belleval naquit au Bois-Robin le 4 mars 1741. Il était le seul fils de « noble seigneur messire Léonor-Chrétien-René de Belleval, chevalier, marquis de Bois-Robin, seigneur dudit lieu, Digeon, Duranval et autres lieux, mousquetaire de la garde du roi, et de noble dame Marie-Ursule de Pingré de Fricamps. » Il n'était âgé que de douze ans quand il perdit son père le 19 avril 1753. Il serait superflu d'entrer ici dans le détail de sa vie. On le trouvera à chaque page des *Souvenirs* que nous publions, depuis l'acte d'émancipation de tutelle du 11 octobre 1757, qui fit du marquis de Belleval un homme et lui ouvrit la carrière des armes dans laquelle s'étaient distingués ses aïeux.

La Révolution trouva le marquis de Belleval à Abbeville, où il remplissait avec zèle ses fonctions

délicates de lieutenant des maréchaux de France. Cette charge ayant été supprimée en 1792, il rentra dans la vie privée; mais les événements se succédaient avec rapidité, et il n'eut pas le temps de jouir du repos auquel il aspirait. Fort heureusement pour Abbeville, le commissaire de la Convention, André Dumont, quoique régicide, était un homme d'un caractère moins cruel que ses collègues et qui s'honora par la modération rare et périlleuse pour lui qu'il déploya dans l'exercice de ses toutes-puissantes fonctions. L'échafaud révolutionnaire ne fut jamais dressé à Abbeville, et pas une goutte de sang innocent n'y fut répandue. Les gentilshommes avaient été arrêtés pour la forme et enfermés dans la maison commune, dans la maison d'arrêt et dans l'hôtel de Selincourt, sur la place Saint-Pierre; le marquis de Belleval fut arrêté au mois de septembre 1793 et réuni aux autres prisonniers, tous ses parents ou ses amis, avec lesquels Dumont se montrait sévère et brutal en public, tout en les faisant assurer en secret de sa protection qui ne leur manqua pas un seul instant.

Le 9 thermidor ouvrit toutes les prisons, à Abbeville du moins; remis en liberté, M. de Belleval retourna demeurer dans son hôtel avec sa femme et ses deux enfants, et ne quitta plus Abbeville, où il était aimé et respecté tant à cause des fonc-

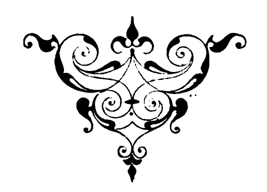
tions importantes qu'il y avait remplies pendant de longues années que pour son mérite personnel et ses qualités. Quand Bonaparte, premier consul, traversa Abbeville en visitant les ports de la Manche, en 1803, M. de Belleval fut choisi par ses concitoyens pour commander la garde d'honneur qui escorta le premier magistrat de la République. Sa prestance martiale et sa croix de Saint-Louis attirèrent l'attention du premier consul, qui le questionna assez longuement et avec intérêt sur ses services militaires.

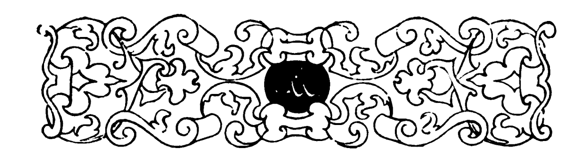
Le marquis de Belleval avait perdu sa femme le 17 juillet 1805 : il lui survécut de bien peu et fut tué par la foudre en chassant à Coquerel-sur-Bailleul, le 22 août 1807; il n'était âgé que de soixante-six ans.

Le surlendemain fut inhumé dans le cimetière de Bailleul-en-Vimeu, sans pompe et sans éclat, « le citoyen Louis-René Belleval-Bois-Robin, ancien militaire. »

Voilà les seuls titres que quinze ans de révolution eussent laissé à « haut et puissant seigneur messire Louis-René de Belleval, chevalier, marquis de Bois-Robin et de Longuemort, châtelain de Bailleul-en-Vimeu, pair du Ponthieu, seigneur et vicomte d'Émonville-Chepy, seigneur de Belleval, Bois-Robin, Digeon, Catigny, Duranval, Montval, Coquerel-sur-Bailleul, Despots, Bul-

leux, Fresnel, Visquemont, Boispoulain, des Mourettes, Bailleul, Caron, Sénéchal, Bréquemoulin, Corbillon et la Couture, seigneur et patron d'Escles et de Frettemeule, mestre de camp de cavalerie, lieutenant des maréchaux de France au département d'Abbeville et de tout le Ponthieu, lieutenant général au gouvernement des ville et duché d'Aumale, l'un des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. »





1758

J'avois douze ans quand je perdis mon père, de sorte que je ne me le rappelle que bien peu. Il n'étoit d'ailleurs point des mieux avec ma mère et il vivoit le plus souvent à Aumale dans une maison qu'il avoit achetée. Il n'avoit servi que six ans dans la deuxième compagnie des mousquetaires de la garde du roi et avoit quitté l'année d'après son mariage qui arriva en 1737 [1]. Il avoit fait de grandes dépenses, vécu dans le désordre qui étoit à la mode encore plus en ce temps-là qu'à présent, et n'avoit guères plus de quarante ans quand il mourut [2], de sorte que nous vivions assez petitement et que ma mère en a pris depuis l'habitude d'amasser le plus qu'elle pouvoit pour réparer les dépenses que mon père avoit faites. M. le bailli d'Aumale m'ayant émancipé d'âge le 11 octobre 1757, ma mère rendit ses comptes

[1] Le 3 septembre.
[2] Le 19 avril 1753.

de tutelle, le 15 de mars 1758, à mes curateurs qui étoient M. de Pierrecourt [1], M. de Bovelles [2] et M. de Fricamps [3], représentés par mon cousin le chevalier de Floriville, et M. de Roupied [4]. Je me souviens que j'y assistois portant pour la première fois l'épée de mon père que ma mère avoit rachetée à la vente de ses hardes et qui avoit une poignée d'argent fort bien travaillée. J'en étois très-fier et aussi parce que l'on me traitoit en homme, car je n'avois que dix-sept ans. Quand les comptes furent rendus et signés, on se mit à débattre ce que l'on feroit de moi. Tous mes ancêtres avoient servi le roi dans ses armées et personne ne douta que je ne dusse en faire autant. L'on n'étoit pas d'accord seulement sur la manière dont je servirois. M. de Bovelles, qui étoit sous-brigadier dans la même compagnie des mousquetaires où avoit servi mon père et qui y avoit servi avec lui, s'offroit à se charger de moi ; le chevalier de Floriville, qui étoit sous-brigadier et porte-étendart dans les chevau-légers de la garde ordinaire du roi et qui y avoit son frère, vouloit m'avoir avec lui, promettoit d'avoir soin de moi et disoit que je serois camarade avec beaucoup de gentilshommes de Picardie que ma mère connoissoit pour la plupart, ce qui seroit plus

[1] Louis-François de Saint-Ouen, chevalier, seigneur de Pierrecourt, de Gourchelles et de Pellevert, etc.

[2] Louis-François-Pierre Pingré, chevalier, seigneur de Boves, Bovelles, etc., sous-brigadier de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

[3] Pantaléon Pingré, chevalier, seigneur de Fricamps, la Houssoye, etc.

[4] André-Claude de Normanville, chevalier, seigneur de Roupied, etc.

agréable pour moi, car il y en avoit qui avoient aussi connu mon père et qui me traiteroient bien en souvenir de lui. Mes cousins Cacqueray y étoient aussi; c'étoit comme une famille. Mais ma mère avoit d'autres visées. Comme son beau-frère et mon oncle, le chevalier de Belleval [1], qui avoit été tué à la bataille de Fontenoy, avoit servi page chez M. le duc de Gesvres pendant six ans et avoit dû tout ce qu'il étoit à la protection de cette maison où il avoit été élevé comme un fils, elle vouloit que l'on prît conseil de M. le duc de Tresmes, car sa famille avoit toujours depuis fort bien traité la nôtre; ce à quoi l'on s'accorda volontiers. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, et qui à ce titre avoit des pages, jeunes gentilshommes qu'il faisoit élever, étoit mort le 19 septembre 1757 sans enfants, et son frère cadet étoit alors le duc de Tresmes, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de l'Ile-de-France. Le chevalier de Floriville se chargea de le voir et de lui parler de moi. Il le fit en effet, et le duc, qui se rappeloit bien mon oncle, écrivit à ma mère pour lui donner le conseil de me faire entrer dans les chevau-légers, promettant d'en entretenir M. le duc de Chaulnes qui en étoit capitaine-lieutenant et de le bien disposer en ma faveur. Cela décida de tout. Ma mère m'envoya à Versailles, où le chevalier de Floriville étoit de quartier et où j'arrivai le 2 avril 1758. M. le duc de Tresmes, chez qui le chevalier me conduisit, me

[1] Pierre de Belleval, chevalier, dit le chevalier de Belleval, lieutenant au régiment de Vitry, dragons, puis capitaine de chevau-légers au régiment de Fiennes, cavalerie, né en 1713, tué le 11 mai 1745, sans alliance.

fit le meilleur accueil et m'assura qu'il prendroit soin de mon avenir comme feu le duc de Gesvres, son frère, avoit fait pour mon oncle. Je fus pénétré de sa bonté et j'y répondis de mon mieux. Le 8, M. le duc de Chaulnes m'agréa comme surnuméraire et me dit : « Conduisez-vous bien ; il ne dépend que de vous que cela dure le moins longtemps pour être chevau-léger. » Le chevalier, qui étoit en habit d'ordonnance, me conduisit ensuite à l'hôtel des chevau-légers, où je fus reçu le jour même.

La compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du roi est de 200 cavaliers, sans compter le capitaine-lieutenant, les sous-lieutenants qui sont deux, les 4 cornettes, les 10 maréchaux des logis dans lesquels on prend les 2 aides-majors, les 4 trompettes et le timbalier. Dans les 200 chevau-légers sont compris 8 brigadiers, 8 sous-brigadiers, 4 porte-étendarts et 4 aides-majors de brigade. Il y a plus ou moins de surnuméraires, mais qui ne reçoivent la paye qu'en campagne. Dans les 200 chevau-légers, il y a 72 pensionnaires ou capitaines appointés, y compris les brigadiers et sous-brigadiers. La compagnie a le rang après les gendarmes de la garde et avant les mousquetaires. Quand la maison du roi campe en front de bandière les gardes du corps ont la droite, les gendarmes et les chevau-légers la gauche, et les mousquetaires ont le centre. Cet ordre est toujours observé dans une bataille ou dans les marches et revues. Le plus grand privilége des chevau-légers est d'avoir le roi pour capi-

taine. Sa Majesté est inscrite sur le rôle de la compagnie pour toucher sa paye, mais elle l'abandonne au capitaine-lieutenant qui est le veritable commandant du corps. Celui-ci travaille avec le roi pour tout ce qui regarde le service de la compagnie. Il n'y a point de quartier pour lui et il sert toute l'année auprès de Sa Majesté. — Quand un gentilhomme se présente et que le généalogiste des Ordres a rendu un compte favorable de sa noblesse, le capitaine-lieutenant le présente alors au roi qui l'agrée, et le brevet lui est délivré par le capitaine-lieutenant et en son propre nom. Aussi c'est une charge bien enviée et qui est depuis cent ans et plus dans la maison de Chaulnes qui a mis un soin particulier à en obtenir la survivance. Un autre privilége commun aux chevau-légers avec les gendarmes est qu'un officier, au retour de la campagne, porte les étendarts de la compagnie dans la chambre du roi après son dîner. Il les dépose à côté du lit de Sa Majesté et sans souffrir que personne y touche que lui. Ces étendarts sont carrés et d'un pied et demi, brodés d'or et d'argent, avec, au milieu, un foudre et la devise brodée : *Sensere gigantes*, ce qui compare le roi à Jupiter et les chevau-légers à la foudre qui, entre les mains du roi, foudroie ses ennemis, comme Jupiter a foudroyé les géants qui tentoient d'escalader le ciel. — Les officiers servent par quartier et les aides-majors servent chacun six mois.

Pour être chevau-léger il faut prouver cent ans de bonne noblesse. Les surnuméraires n'ont point de brevet; ils ne l'ont qu'en devenant chevau-légers. Ils sont partagés en quatre brigades qui servent chacune trois mois

auprès de Sa Majesté, à Versailles, dans l'hôtel de la compagnie. Ils doivent en outre se rendre à Versailles pour la revue du roi qui a lieu tous les quatre ans. Il y a tous les jours un chevau-léger qui va, en habit d'ordonnance, prendre l'ordre du roi concernant la compagnie. Chaque chevau-léger doit avoir au moins deux chevaux, et il lui est permis d'en avoir plus s'il le veut, mais il ne reçoit rien alors pour eux ; il est tenu d'en payer la dépense, et il n'a de rations que pour deux. Les armes sont l'épée à pied, et à cheval le sabre et les pistolets uniformes marqués de trois fleurs de lis. On ne porte l'habit d'ordonnance que pendant le quartier, et quand il est fini on reporte les armes et l'habit au magasin de la compagnie. Il n'y a point d'uniforme pour la couleur des chevaux comme pour les mousquetaires qui prennent leur nom de noirs et de gris de la couleur des chevaux des deux compagnies. L'habit est pareil pour les chevau-légers comme pour les officiers, excepté qu'il y a un peu plus de galon pour chaque grade. C'est l'habit écarlate, avec doublure, parements, collet, veste et culotte de soie blanche, galonné en or sur toutes les tailles avec brandebourgs et les poches en travers ; la veste est galonnée en or à la Bourgogne ; boutons et boutonnières d'argent ; épaulette d'argent sur l'épaule droite ; jarretières d'or et boutons d'argent à la culotte ; ceinturon blanc galonné en or ; chapeau bordé d'or, plumet et cocarde blancs, et les bottes fortes. L'équipage du cheval est écarlate galonné avec des foudres brodées en argent sur la housse et les chaperons. C'est aujourd'hui le plus brillant uniforme de toutes les compagnies rouges et le plus riche, car les gendarmes ont en

velours noir tout ce que les chevau-légers ont en soie blanche et l'équipage du cheval tout noir, et les mousquetaires, avec l'habit rouge, ont la veste et la culotte jaune, ce qui ne fait pas un bel effet. A l'époque où j'entrai dans la compagnie, c'étoit encore l'ancien uniforme qui tenoit à celui des gendarmes de la garde et à celui de la gendarmerie ; nous avions alors les parements de velours noir, la veste couleur de chamois galonnée et bordée d'or, et le ceinturon noir bordé d'or avec un petit bordé d'argent dans le milieu. Comme j'ai porté celui-là et que je porte l'autre à présent, je dois dire qu'il n'y a pas à le comparer pour la beauté à celui d'aujourd'hui qui est mille fois supérieur à l'ancien. Les chevau-légers ne pouvant porter cet habit d'ordonnance qu'à la revue du roi ou pendant le quartier, car il reste au magasin, Sa Majesté a donné à la compagnie, en 1744, un petit uniforme de guerre que les chevau-légers peuvent porter en campagne et tout le temps qu'ils ne sont pas de quartier, car ce sont eux qui le font faire et il n'est point mis dans le magasin. C'est un habit écarlate avec doublure, parements, collet, revers, veste et culotte de soie blanche, doubles boutonnières jusqu'à la poche d'un galon étroit, bordé d'or sur les revers, parements et collet ; la veste bordée d'un petit galon d'or, avec des boutonnières semblables à celles de l'habit, boutons d'argent sur le tout ; épaulette d'argent sur l'épaule droite ; chapeau bordé d'or, cocarde blanche et bottes molles. — C'est le seul corps de la maison du roi qui jouisse de cette distinction.

Il y a cette année dans les chevau-légers beaucoup de Picards, tous de mes parents ou de mes amis; nous avons un de nos cornettes qui est le comte de Fontaines, qui est ancien officier, car il a quarante ans de services et il est chevalier de Saint-Louis. M. Beauvarlet de Bomicourt est deuxième maréchal des logis [1]. Le chevalier de Floriville, mon cousin, est sous-brigadier et porte-étendart. Il est entré dans la compagnie en 1730, et a été fait chevavalier de Saint-Louis le 20 juin 1754. Des chevau-légers il y a M. de Boccasselin, qui est beau-frère du chevalier de Floriville et dont le père avoit été brigadier dans notre compagnie. M. de Buissy [2], fils de M. de Buissy de Long, est entré cette année surnuméraire. Il y a encore le chevalier de Saint-Quentin [3], mon cousin, qui y est depuis 1738. M. de Cacqueray, son cousin, frère du chevalier de Saint-Hubert [4], qui y étoit aussi et mourut le 28 mai 1755 à Versailles où sa brigade étoit de quartier, enfin le chevalier de Villers [5], M. de Selincourt, mon

[1] Voir au 18 décembre 1761.

[2] Pierre de Buissy, chevalier, seigneur de Long et de Longpré, officier aux gardes-françaises, capitaine des chasses de Mgr le comte d'Artois, né en 1743, mort en 1787, laissant d'Anne-Élisabeth de Gaudin, son épouse, une seule fille, qui épousa le comte de Boubers le 22 avril 1789.

[3] Antoine-Nicolas de Cacqueray, chevalier de Saint-Quentin, maréchal des logis des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, mestre de camp de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, né le 18 septembre 1718.

[4] Louis-Léonard-Baptiste de Cacqueray, dit le chevalier de Saint-Hubert, chevau-léger de la garde ordinaire du roi, né le 6 juin 1724, mort à Versailles le 28 mai 1755.

[5] François-Charles Vaillant de Villers, chevalier, dit le chevalier de

voisin, qui n'y est pas fort ancien, M. de Vaudricourt[1] et M. de Drucat[2].

M. le duc de Chaulnes avoit plus du savant que du militaire, et la physique et l'histoire naturelle l'occupoient plus souvent que sa compagnie des chevau-légers. J'ai vu peu d'hommes aussi polis et affables que lui, toujours avec un air de grandeur qui imposoit, mais avec une parfaite bonté et sans se prévaloir de son rang. C'était un gentilhomme qui recevoit d'autres gentilshommes. Quand le roi parloit de lui, il ne l'appeloit que l'*honnête homme*, et dans la bouche d'un souverain c'est un bel éloge. Pour les courtisans, race de singes, M. de Chaulnes étoit une manière de petit bon Dieu. Il étoit capitaine-lieutenant de la compagnie depuis le 25 de février 1735.

Février. — Mme la marquise de Pompadour, au moment que je fus à Paris pour songer à ma fortune, étoit parvenue au plus haut degré de faveur que favorite puisse

Villers, maréchal des logis des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, allié en 1775 à demoiselle Tabourot d'Orval, veuve de M. le marquis de Wargemont (voir au 20 février 1761) : il mourut sans enfants le 19 novembre 1801. Il était entré le 30 avril 1753 dans la compagnie des chevau-légers.

[1] Voir au 1er avril 1761.

[2] Voir au 30 septembre 1787.

ambitionner. C'étoit comme une autre Maintenon, et si le conseil des ministres ne se tenoit point dans ses appartements, du moins elle les recevoit avant le conseil et ils la tenoient au courant des affaires qu'on alloit y traiter. Il faisoit bon d'être de ses amis et l'on gagnoit plus gros à se montrer dans ses antichambres que dans celles du roi. Je dis autant pour le militaire que pour autre chose. On m'avoit recommandé d'y essayer, mais je n'en eus pas besoin et j'obtins ce que je demandois sans que la marquise fût informée que je fusse au nombre des vivants. Il ne s'agissoit d'ailleurs ni d'un gouvernement, ni même d'un régiment.

---

4 Avril. — Étant à Paris, je me fis un devoir d'assister au mariage de M. le marquis de Gesvres avec demoiselle du Guesclin, qui fut célébré à Saint-Ouen par Mgr le cardinal de Gesvres. L'assemblée étoit nombreuse et magnifique; toute la cour y assistoit. Sa Majesté a accordé à M. de Gesvres la survivance du gouvernement de l'Ile-de-France et de la capitainerie royale de Monceaux qu'a M. le duc de Tresmes, son père.

---

18 Avril. — Il falloit prouver cent ans de noblesse pour être admis dans les chevau-légers, et, comme le chevalier de Floriville et M. de Floriville, son frère, avoient fait la preuve, M. le duc de Chaulnes voulut

bien m'admettre avant le certificat de M. de Clairembault, qui me fut délivré le 17 avril et qui étoit fort bon, car au lieu de prouver les cent ans il en prouvoit le double qui n'étoit point demandé, et que toutes les alliances depuis ce temps étoient bonnes [1]; je n'avois point d'ailleurs de crainte là-dessus.

---

23 Avril. — Le marquis de la Côte, un de nos enseignes, épouse demoiselle de Digoine, d'une très-ancienne maison d'Artois [2], à ce que je crois. Le roi, la reine et la famille royale ont signé leur contrat de mariage.

Mai. — Pour quiconque auroit de l'ambition le moment n'est pas bon pour prendre du service. Par un règlement général pour les armées de terre et de mer, le roi vient d'ordonner que pour parvenir au grade de colonel

[1] Voici la phrase textuelle du certificat de Clairembault : « .... Arrière-petit-fils de messire François de Belleval, chevalier, seigneur du Bois-Robin, la Neuville, etc., maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil du roi, rendu le 21 avril 1671, sur titres remontés à l'an 1536; que la famille de Belleval a des services militaires et de bonnes alliances, et qu'ainsi.... » (Copié sur l'original déposé aux archives du ministère de la guerre.)

[2] C'est au contraire une maison de Bourgogne qui a donné son nom à la première baronnie du Charolais. Les Digoine étaient allés en Flandre avec les ducs de Bourgogne : de là l'erreur.

il faudra avoir servi deux ans comme sous-lieutenant, enseigne ou cornette, et cinq ans comme capitaine, ce qui fait sept années de service, au lieu qu'auparavant on voyoit des enfants presque mis à la tête d'un régiment à l'âge ou l'on est encore au collége. Pourvu que l'on fût bien en cour, à douze ou treize ans on étoit inscrit sur le registre d'une compagnie rouge [1], puis capitaine un an et enfin colonel, c'est-à-dire vers quatorze ou quinze ans. Cela étoit criant pour de bons officiers qui gagnoient tous leurs grades sur les champs de bataille ou par l'ancienneté de leurs services, et il y a longtemps que cette réforme étoit désirée plutôt qu'espérée. On dit que M. de Belle-Isle y est pour beaucoup. Dans la compagnie c'est une joie universelle.

Mai. — Il y a une nouvelle affaire qui n'a pas moins de succès que le règlement pour le grade de colonel, et M. le maréchal de Belle-Isle en a tout le mérite. Défense est faite à tous les colonels de laisser vendre les emplois de sous-lieutenants, lieutenants et capitaines, pour favoriser les gentilshommes pauvres qui, faute d'argent, étoient

[1] On désignait sous le nom de *compagnies rouges* ou de *maison rouge* une fraction de la maison du roi, composée des gendarmes, des chevau-légers et des deux compagnies de mousquetaires dont l'uniforme était écarlate. Les autres corps de la maison du roi, les quatre compagnies des gardes du corps, les cent-suisses, les gardes de la porte, les gardes de la prévôté de l'hôtel et les grenadiers à cheval avaient l'habit bleu.

obligés de pourrir dans les emplois subalternes. Ces grades s'achetoient comme des biens; c'étoit un commerce qui ne profitoit pas au service du roi et ne donnoit pas grande considération à l'officier par le soldat. Pour dix qui crient il y en a un cent qui applaudissent. On n'entend dans l'armée que des éloges de M. le maréchal.

---

25 Juillet. — Il est arrivé de mauvaises nouvelles de notre armée du Rhin. L'on dit qu'auprès de Crevelt M. le comte de Clermont a rencontré les Hanovriens qui lui ont fait éprouver une grande défaite le 23 du mois dernier. On parle de 4,000 hommes tués et de beaucoup d'officiers. Les carabiniers de M. le comte de Provence [1] à eux seuls auroient perdu cinquante officiers et des soldats à ne point compter. M. le comte de Gisors, leur mestre de camp lieutenant, est mort de ses blessures. C'est M. le maréchal de Belle-Isle qui a ouvert la dépêche où l'on racontoit ce fatal événement. C'est une belle fin, la plus désirable pour un soldat, mais le regret en est universel. M. de Villars, mon camarade à la compagnie,

[1] Ce régiment, créé en 1693, avait pris le nom de M. le comte de Provence par une ordonnance du 13 mai 1758. Son uniforme était alors : habit de drap bleu à la française, parements, revers, collet et doublure rouge, poche ordinaire garnie de trois boutons sans boutonnières, trois de même au parement bordé d'un galon d'argent, cinq au revers avec boutonnières en petit galon, et deux au-dessous aussi avec boutonnières de chaque côté; veste et culotte chamois; boutons blancs; chapeau bordé d'un galon blanc.

qui connoissoit M. de Gisors [1], étant du même âge, m'a dit qu'il étoit capable des plus grandes choses, bon militaire, fort brave, fort civil, également aimé du soldat et des officiers. M. de Belle-Isle est fort affligé, et la visite que le roi est allé lui faire à cette occasion, quoique si flatteuse, ne suffit pas à le consoler d'un si terrible coup. M. le comte de Clermont n'est pas épargné à Paris, où l'on ne se gêne pas pour dire que tout cela s'est passé par sa faute. On annonce qu'il va revenir sous peu de jours et qu'il ne sera pas trop bien reçu à la cour. En attendant un maréchal, ce sera M. le marquis de Contades qui, comme plus ancien lieutenant général, aura le commandement. Ce sera peut-être M. le maréchal d'Estrées qui tâchera d'aller réparer les fautes de M. le comte de Clermont; mais il n'y a rien de décidé, dit-on, à cet égard. M. le marquis de Gamaches [2], mestre de camp de Royal-Piémont, cavalerie, a été fait chevalier de Saint-

[1] Louis-Marie Fouquet, comte de Gisors, brigadier des armées du roi, mestre de camp lieutenant du régiment royal des carabiniers, gouverneur de Metz et du pays messin, né le 27 mars 1732, mort le 26 juin 1758 des blessures qu'il avait reçues le 13 au combat de Crevelt en Westphalie; il avait épousé, le 23 mai 1753, Hélène-Julie-Rosalie Mancini-Mazarini, fille du duc de Nivernois, de laquelle il n'avait pas d'enfants. Il fut donc le dernier de cette famille Fouquet illustrée par le maréchal duc de Belle-Isle, son père, et par le fameux surintendant des finances, son bisaïeul.

[2] Charles-Joachim Rouault, chevalier, marquis de Gamaches, comte de Cayeux, baron de Longroy et de Hellicourt, seigneur de Gamaches, Beauchamp, Bouvincourt, Embreville, Soreng, l'Espinoy, Bazinval et Saint-Valery, Grand d'Espagne de première classe, brigadier des armées du roi et chevalier de Saint-Louis : il avait épousé, le 23 février 1752, Jeanne-Gabrielle de la Mothe-Houdancourt, Grande d'Espagne.

Louis et reçu par M. de Contades, pour sa belle conduite à Crevelt.

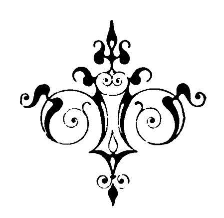
Septembre. — La quatrième brigade des chevau-légers dans laquelle j'ai été placé s'est réunie le 30 de septembre à Versailles. Elle doit servir le quartier d'octobre jusqu'au 1er de janvier prochain. M. de Channe de Vezanne, aide-major en chef, chargé du détail de la compagnie, m'en avoit donné avis au mois de juin par une lettre de service, car les surnuméraires n'en sont point dispensés. Le chevalier de Villers est de la même brigade que moi, et je l'ai retrouvé à Paris qui arrivoit d'Abbeville où il habite ordinairement.

Octobre. — M. le prince de Soubise a pris sur les Hanovriens la revanche de M. le comte de Clermont. L'on n'aime guères ici le prince. S'il n'avoit pas l'affection de la marquise qui lui vaut celle du roi, il ne pourroit rester à la tête d'un corps d'armée; mais on en veut faire un grand général. Tout le monde murmure, car il paroîtroit que sans M. de Chevert, officier général, le prince de Soubise étoit ramené avec de grandes pertes.

---

31 Décembre. — Le soir de ce jour, la brigade a reçu ordre de rompre ses quartiers et chacun est reparti le

lendemain. Il est bien peu de nos camarades qui restent à Versailles; la plupart s'en vont dans les provinces en se disant adieu pour une année. L'on ne se quitte guère sans l'espérance que l'on fera un détachement pour l'armée du Hanovre, au printemps prochain, et chacun fait des vœux pour en être. L'exemple d'un de nos cornettes, M. le comte de Durfort, qui a reçu la croix de Saint-Louis dans la campagne, donne du zèle même aux plus calmes.





1759

M. de Buissy, fils aîné de M. de Buissy de Long [1], quitte la compagnie pour entrer officier au régiment des gardes françoises. Il a vingt-deux ans, et n'aura donc passé qu'une année dans la compagnie comme surnuméraire.

---

17 Février. — Il y a une grande promotion d'officiers généraux : il y avoit longtemps que l'on n'en avoit vu une aussi considérable. De notre compagnie, M. de

[1] Honoré-Charles de Buissy, chevalier, seigneur et châtelain de Long, fondateur et patron de l'église collégiale de Notre-Dame de Longpré-les-Corps-Saints, seigneur du Castelet, Hurtevent, Boufflers, Anconnay et Ligescourt, allié : 1° le 3 juillet 1720, à Marie-Madeleine d'Hollande; 2° le 20 février 1733, à Thérèse-Geneviève Ravot d'Ombreval. Il mourut le 15 septembre 1762 et fut inhumé dans le caveau de l'église de Longpré.

Channe de Vezanne est nommé maréchal de camp, et M. le marquis d'Esquelbecq brigadier [1].

1er Mars. — Demoiselle du Maisniel de Longuemort [2] épouse M. de Navier [3], officier dans le corps royal de l'artillerie, qui possède la seigneurie de Bouchoir joignant celle de Beaufort. Elle est la dernière du Maisniel de Longuemort, qui étoit une des bonnes familles de Ponthieu. Il y avoit trois cents ans qu'ils avoient Longuemort, et ce fut son bisaïeul qui, en épousant une Cavoye [4], quitta Longuemort où ils n'avoient qu'un manoir pour aller à Beaufort où il y a un beau vieux château. Cette alliance des Cavoye les a perdus. C'étoit une famille de cour mais fort endettée, et Beaufort, qui étoit à eux,

[1] Ce grade n'a plus d'équivalent dans la hiérarchie militaire moderne. Il a été supprimé en 1788. Il y avait des brigadiers d'infanterie et de cavalerie : ils avaient sous leurs ordres une brigade de l'arme à laquelle ils appartenaient; mais il arrivait souvent aussi qu'un colonel ou un lieutenant-colonel, car tous deux pouvaient prétendre également à ce titre, tout en étant brevetés brigadiers des armées du roi, ne cessaient pas d'appartenir à leurs régiments et continuaient d'y exercer les mêmes fonctions. Quoi qu'il en soit, les brigadiers, classés parmi les officiers généraux, marchaient immédiatement après les maréchaux de camp et avant les mestres de camp ou colonels.

[2] Jeanne-Geneviève du Maisniel, dame de Beaufort-en-Santerre, née en avril 1740.

[3] Jean-Charles-Édouard de Navier, chevalier, seigneur de Bouchoir.

[4] Henri-René du Maisniel, chevalier, seigneur de Longuemort, capitaine au régiment de Chaulnes, cavalerie, né le 17 novembre 1625, marié : 1° par contrat du 26 avril 1663, à Isabelle L'Yver; 2° le 22 avril 1666, à Geneviève Ogier de Cavoye, dame de Beaufort.

étoit entre les mains de leurs créanciers. L'aïeul de Mme de Navier vendit Longuemort pour retirer Beaufort, il y a quarante ans. Il y gagna la misère. Son fils sur deux mariages en fit un pitoyable, et c'est de celui-là qu'est née Mme de Navier. Son mari n'a rien pour lui; encore qu'il ne soit pas riche, c'est une famille qu'on dit toute nouvelle. Il y a encore les du Maisniel d'Abbeville, cadets de ceux-ci, mais qui en sont séparés depuis plus de deux cents ans; et s'ils sont encore parents, c'est qu'ils portent les mêmes nom et armes.

———

26 Mars. — Mlle de Buire [1] est morte à Lille en Flandre : c'est le prince de Croy qui succède à tous ses biens. Elle est la dernière de la branche des Mailly du Quesnoy, qui étoit sortie de celle d'Haucourt en 1559, lesquels sont nos parents et nous ont témoigné le sentir dans toutes les occasions. Mon père ne manquoit jamais d'aller chez eux comme je l'ai déjà fait et le ferai par la suite. M. le comte de Mailly, qui étoit alors sous-lieutenant de la compagnie des chevau-légers de Berry et mestre de camp de cavalerie [2], et qui est aujourd'hui lieutenant général,

[1] Noble demoiselle Louise de Mailly, fille de Guillaume de Mailly, marquis du Quesnoy, comte d'Eps, seigneur de Buire-au-Bois.

[2] Joseph-Augustin comte de Mailly, marquis d'Haucourt, maréchal de France, gouverneur d'Abbeville, sénéchal et grand bailli du Ponthieu, lieutenant général du Roussillon et commandant en chef dans cette province, mort sur l'échafaud révolutionnaire à Arras, le 25 mars 1794, en criant *Vive le roi !* Il était âgé de 86 ans.

voulut lui servir de second dans un duel que mon père eut, en 1737, étant mousquetaire dans la deuxième compagnie, avec M. le marquis de Wargemont [1], alors guidon des gendarmes de la garde du roi, et qui avoit de huit à dix ans de plus que lui. Cette querelle avoit commencé par une affaire de galanterie et s'étoit aggravée par des propos que mon père avoit tenus, dans un moment de colère, sur la famille Le Fournier et qui n'étoient pas de nature à plaire au marquis. « Votre père avoit certainement tort dans cette affaire, me disoit M. de Mailly, pourtant j'ai voulu l'assister pour lui témoigner publiquement le cas que je faisois de sa personne et de votre maison, et aussi parce qu'on doit s'aider entre parents. Encore une fois de plus la fortune ne fut pas du côté du bon droit, car votre père en fut quitte pour une saignée au bras, et Wargemont eut un bon coup d'épée dans la cuisse. » Le combat ayant eu lieu à Versailles même, il pouvoit en résulter de très-graves suites pour mon père qui avoit été l'agresseur, mais ici encore le crédit de M. de Mailly servit puissamment à étouffer la chose, et on parut croire que M. de Wargemont s'étoit blessé en tombant d'un cheval vicieux qu'il essayoit avant de l'acheter. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le

[1] Joseph-François Le Fournier, chevalier, marquis de Wargemont, baron de Domart, châtelain de Bernaville, seigneur de Ribeaucourt, Beaumetz, Dreuil, Wanel, Sorel, Berneuil, etc., capitaine sous-lieutenant des gendarmes de la garde et brigadier des armées du roi, fut tué à la bataille de Dettingen. Né le 29 octobre 1704 et allié le 5 mars 1733 à Gabrielle-Bonne de Saint-Chamand, laquelle se remaria, après la mort de son mari, avec Jean-Raymond, marquis de Calonne d'Avesnes, capitaine au régiment de Noailles, cavalerie.

marquis de Wargemont, fils de celui-là, et qui est comme son père dans les gendarmes de la garde, est un de mes plus chers amis.

---

13 Avril. — A Berghen, qui est un village entre Francfort et Hanau, M. le duc de Broglie a bien battu le prince Ferdinand de Brunswick, avec vingt huit mille hommes contre quarante-huit mille. Le prince d'Isembourg, général ennemi, a été tué. On cite le régiment de Piémont pour s'être distingué le plus particulièrement. Aucun détachement de la maison du roi n'a marché encore pour cette campagne. Il n'y a présentement à Versailles que les brigades de quartier de chaque corps. La revue du roi est commandée pour le mois de juillet. On doit se réunir le 1er de juillet de la manière accoutumée.

Juin. — M. de Belleval, mon parent [1], garde du corps de la deuxième compagnie, qui est celle dont M. le prince de Beauvau est capitaine, m'écrit que les préparatifs d'une descente en Angleterre deviennent très-sérieux. Il est de quartier à Versailles et l'on ne parle plus d'autre chose à la cour. On compte que l'embarquement sera de cin-

[1] Antoine de Belleval, chevalier, seigneur de Topin, du Mont et de Neuville-le-Roi, brigadier aux gardes du corps, chevalier de Saint-Louis, né le 23 décembre 1715, mort à la fin du siècle dernier à Senlis.

quante mille hommes, avec M. le marquis de Conflans pour commander la flotte; mais pour trouver un général des troupes de débarquement c'est un embarras, peut-être pas pour les hautes régions, mais pour le public et pour les gardes, à portée d'en entendre de tant de façons. M. de Belleval me dit que chacun des gardes a son général : l'un Mgr le prince de Conti, l'autre M. de Soubise, l'autre M. de Clermont, l'autre M. de Chevert, ancien lieutenant général de la grande promotion du 10 mai 1748, et celui qui a fait choix de ce dernier n'est pas le plus mal partagé, car c'est un très-bon officier; mais son grade même est un obstacle, car un simple lieutenant général ne peut avoir un commandement aussi considérable. Le vaincu de Rosbach est trop l'ami de la marquise pour que l'on ne mette pas entre ses mains si malhabiles les destinées d'une armée de cette importance. On dit qu'on fera marcher un détachement de chacun des corps de la maison du roi, et l'on assure que l'on fait le travail pour choisir les gentilshommes qui doivent composer chacun de ces détachements.

---

4 Juillet. — J'arrivai à Versailles le 1er juillet et j'appris au débotté que l'ordre pour la revue étoit donné pour le 4. Ce jour-là, à midi, toute la maison du roi étoit rangée au Trou-d'Enfer, à Marly. Il y avoit notre compagnie des chevau-légers, les gendarmes, les grenadiers à cheval, les deux compagnies des mousquetaires et les quatre compagnies des gardes du corps, toutes en habit

d'ordonnance et la plupart habillées de neuf. Cette revue générale n'a lieu que tous les quatre ans. Les troupes étoient mises sur une seule ligne, les gardes du corps ayant la droite selon leur privilége, les mousquetaires au centre, et les gendarmes et chevau-légers à la gauche. Chaque corps étant au complet, c'étoit une réunion de près de trois mille hommes, des plus belles troupes du monde. Notre compagnie avoit alors quarante-cinq surnuméraires, en tout pareils aux autres, sauf qu'ils ne recevoient point de paye, hormis vingt-cinq en campagne. J'avois été la veille me présenter à M. le duc de Chaulnes, qui m'a-voit reçu avec une grande bonté et m'avoit dit en me congédiant : « Servez bien Sa Majesté et j'aurai soin de vous. » Le premier effet de cette bonté avoit été de me désigner, quoique surnuméraire, pour faire partie du détachement chargé d'aller chercher les étendarts de la compagnie, qui sont déposés dans la ruelle du lit du roi avec ceux des gendarmes. Je n'étois pas peu fier de cette commission qui, vu ma jeunesse et mon peu d'ancienneté, n'auroit point dû me regarder. Je me sentois bien joyeux avec mon habit rouge galonné en or et j'avois un fort bon cheval d'escadron, noir et plein de feu. A deux heures le roi arriva de Versailles; il étoit à cheval : toute la famille royale étoit dans des calèches. Il y avoit une grande affluence de carrosses qui étoient venus de Paris, outre ceux de la cour, et une foule immense à pied, car on recherche avec raison ce spectacle comme l'un des plus beaux que l'on puisse voir; il faisoit un soleil éclatant, d'ailleurs, et une fort grande chaleur. Quand le roi passa dans les rangs en regardant chacun

des chevau-légers et surtout ceux qu'il ne connoissoit pas, et que ses yeux s'arrêtèrent sur moi, j'étois si troublé que je ne vis que son cordon bleu qui étoit passé sur son habit de velours bleu galonné d'or sur toutes les tailles. Si je n'avois pas eu occasion d'approcher Sa Majesté de près par la suite, je n'aurois pu me vanter de dépeindre aucun des traits de son visage. Aussi quand M. de Channe, qui me témoignoit une singulière bonne grâce, me demanda le soir comment je trouvois le roi et que je lui répondis que je ne l'avois point vu, il se mit à rire et m'assura qu'il en étoit souvent ainsi la première fois et que lui-même avoit passé par là. « Et je ne peux encore, ajouta-t-il, quand j'ai l'honneur d'approcher Sa Majesté pour les besoins du service, vaincre mon tremblement, tant le roi a un grand air et des manières si nobles qui vous font bien voir que l'on est devant un des plus grands monarques de la chrétienté. » Il étoit presque six heures quand le roi repartit pour sa maison de Saint-Hubert, avec peu de suite, sinon des familiers, et le reste de la cour et la famille royale retourna à Versailles. On ne laissa passer aucun carrosse avant que toutes les troupes eussent quitté le terrain; aussi m'a-t-on assuré depuis qu'à minuit il y en avoit encore qui rentroient à Paris, et cela est ainsi chaque fois que Sa Majesté passe en revue les troupes de sa maison. Les gardes-suisses et les gardes-françoises sont presque toujours passées en revue dans la plaine des Sablons, et la cavalerie à Marly.

Après la revue, ceux qui ne sont point de quartier retournent chez eux. Comme j'étois de la quatrième bri-

gade qui prend le quartier d'octobre, je me disposois à m'en retourner, quand M. le duc de Chaulnes me manda chez lui pour me dire qu'il y avoit des détachements de chaque corps de la maison du roi commandés pour aller à Brest, et qu'il m'avoit désigné pour celui de notre compagnie; qu'il ne savoit encore rien autre chose, ni le jour du départ, mais que je me tinsse prêt; et il ajouta mille honnêtetés dont je lui fis mes très-vifs remercîments. Mais l'expédition manqua et les détachements furent rompus peu de jours après. J'en profitai pour retourner en Normandie, après avoir encore vu M. le duc de Chaulnes qui me dit : « Je le regrette; mais ce ne sera pas ma faute si les occasions de vous distinguer vous manquent, car j'aurai soin d'y pourvoir. »

---

9 Juillet. — M. le comte de Brosse [1], qui vient de mourir au château de Beaucourt-en-Santerre, est le dernier de la maison de Tiercelin, qui se trouve éteinte par sa mort. Il ne laisse qu'une fille mariée au comte de Riencourt, capitaine de cavalerie [2], lequel est de la même maison, nom et armes que le marquis d'Orival et que les Riencourt de Parfondrue, de Lignières et de Tilloloy.

---

[1] Étienne, comte de Tiercelin de Brosse, allié à Marie-Augustine-Alexandrine de Créquy.

[2] Barbe-Simon de Riencourt, comte d'Andechy, appelé le comte de Riencourt, capitaine de cavalerie au régiment d'Archiac. Il avait épousé demoiselle de Brosse le 7 mars 1756.

1er Aout. — Malgré ce que les gazettes ont dit, il paroît que notre armée a été rudement battue près de Minden, le 1er d'août, par le prince de Brunswick, qui a trop bien pris sa revanche de Berghen. On parle de 3,500 soldats tués et de plus de 200 officiers, dont beaucoup de distinction. On s'explique cela, que tant d'officiers généraux ont succombé, parce que les soldats auroient commencé à lâcher pied et que les officiers se seroient mis en avant pour tâcher de les entraîner. Des Picards, il y a M. le marquis de Wignacourt, capitaine-lieutenant des gendarmes d'Orléans, qui n'avoit pas quarante ans et avoit un bel avenir, étant un bon officier et bien en cour. — L'on a fait partir M. le maréchal d'Estrées qui est bien vu et estimé à l'armée, car l'on dit que Sa Majesté est fort mécontente du maréchal de Contades. Il n'y a qu'un cri dans le public contre ce dernier, à qui l'on reproche le désastre arrivé par son ignorance de la guerre.

---

30 Septembre. — J'arrivai à Versailles pour la réunion de la quatrième brigade dont je faisois partie, qui prenoit le quartier d'octobre. Le 1er octobre au matin, la brigade prit les postes accoutumés au château, ce qu'on appelle la garde du dehors, car il n'y a que les gardes du corps, les cent-suisses, les gardes de la porte [1] et les hoquetons

[1] Les Gardes de la Porte ordinaires du roi, ainsi nommés par une déclaration de Louis XIV du 14 juin 1639 : ils étaient 50, et servaient par quartier, 13 les deux quartiers de janvier et d'avril, et 12 les deux

ordinaires [1] qui font le service de l'intérieur des appartements. M. de Channe est l'un des deux brigadiers de quartier et M. de Villars sous-brigadier. Ce sont eux qui ont arrangé cela ainsi pour m'avoir avec eux. M. de Channe m'a dit que j'irois un matin prendre l'ordre du roi au sujet de la compagnie, ainsi que cela se fait chaque jour. C'est un des priviléges des chevau-légers. L'on y va en habit d'ordonnance que l'on met toujours pour le temps du service.

---

26 Octobre. — M. le duc de Broglie qui étoit arrivé ici depuis quelques jours de l'armée en est reparti le 26. Le roi lui a donné le commandement en chef, et MM. les maréchaux de Contades et d'Estrées en reviennent de

autres quartiers. Les officiers étaient le capitaine de la Porte et 4 lieutenants. L'uniforme était un « habit bleu, doublure, parements et veste rouges, bandoulière et ceinturon garnis, galonnés et bordés en plein sur le tout par carreaux d'or et d'argent, chapeau bordé de même, culotte et bas rouges ».

[1] On les appelait aussi Gardes de la Prévôté de l'Hôtel. Cette compagnie était composée de 88 gardes, 4 lieutenants et 12 exempts, servant par quartier, à l'exception d'un lieutenant, d'un maréchal des logis et de 2 gardes servant toujours auprès des sceaux de France. L'uniforme se composait d'un « habit bleu, parements, doublure et veste rouges, galonnés d'or, brandebourgs, boutons et boutonnières d'or sur le tout, ainsi que le ceinturon, culotte et bas rouges, et le hoqueton ou cotte d'armes sur l'épaule droite à bouillons d'orfévrerie, fleurs de lys et L couronnés d'or, dont le fond est des couleurs du roi, incarnat, blanc et bleu, couvert d'ancienne broderie d'or et d'argent, et pour devise, devant et derrière, une masse d'Hercule et deux épées nues aux côtés en or, avec ces mots : *Erit hæc quoque cognita monstris*, et chapeau bordé d'or. »

compagnie. Comme M. de Broglie n'est lieutenant général que de 1748, M. le duc de Brissac et M. de Noailles qui sont ses anciens vont revenir, car ils ne peuvent plus servir sous lui. Le nouveau général n'arrivera d'ailleurs que pour faire prendre aux troupes de bons quartiers d'hiver ; mais cette opération pourra bien ne pas se faire sans combattre. Il faudra que les soldats paient de leur sang le droit de se reposer pendant quelques mois. — On commence à parler du détachement des compagnies rouges qui fera la campagne prochaine. M. de Chaulnes m'a promis qu'il m'en mettroit.

Novembre. — Le dernier événement de l'année a été la disgrâce de M. le marquis de Souvré, maître de la garde-robe du roi, et à qui Sa Majesté avoit toujours montré beaucoup d'affection. M. de Souvré se retire et vend sa charge. C'est Mme de Pompadour qui en est la cause. On lui a rapporté un propos imprudent de M. de Souvré, et cela a suffi à le perdre et à lui retirer la faveur et l'amitié du roi. On le dit au désespoir ; mais la marquise ne lui pardonnera point. S'il fait bon d'être de ses amis, il ne fait point bon d'être de ses ennemis. Encore, si M. de Souvré n'avoit mal parlé que du roi !

Décembre. — Le roi et la famille royale sont partis pour Marly le jeudi 6 : un détachement a suivi et est

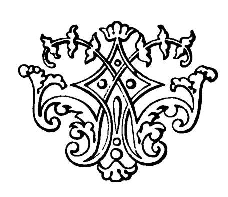
revenu avec Sa Majesté, le 11, à Versailles. Ce jour, au matin, j'ai eu l'honneur d'aller, en habit d'ordonnance, prendre l'ordre de Sa Majesté pour la compagnie. Après me l'avoir donné et comme je me retirois, le roi m'a demandé mon nom, de quelle province j'étois et depuis combien de temps je servois dans ses chevau-légers. Quand j'eus répondu à ces questions de mon mieux, Sa Majesté a ajouté d'un air de bonté : « Le duc de Chaulnes a raison de mettre dans mes chevau-légers des gentilshommes de sa province ; ils sont fidèles et me servent bien ; je l'en remercierai. » Puis il m'a congédié avec un signe de tête. Cette fois j'ai bien remarqué que les yeux du roi étoient d'un bleu foncé et qu'ils avoient un grand air de douceur. Le roi est grand et se tient fort droit, sans roideur. C'est un très-bel homme et qui paroît moins âgé qu'il ne l'est. Il a la parole brève, mais sans aucun air de fierté. Bien que simplement habillé et avec son cordon bleu sous sa veste, il seroit mêlé aux courtisans qu'il ne pourroit cacher sa qualité pour l'air de grandeur et de dignité qu'il met dans ses moindres mouvements.

---

21 Décembre. — Mme la comtesse de Rennepont, Marie-Louise-Chrétienne de Saint-Blimond, est morte au château de Roche en Champagne. Elle n'étoit âgée que de trente-six ans. C'est la sœur aînée de M. le marquis de Saint-Blimond qui m'a écrit à cette occasion, au lieu de m'envoyer un billet d'enterrement, car nous sommes trop amis pour cela. Le beau-père de Mme de Rennepont, le

marquis de Rennepont, maréchal de camp, étoit mort le 5 du même mois, âgé de soixante-dix-neuf ans. Voilà une famille bien affligée. — La sœur cadette du marquis de Saint-Blimond est Mme la comtesse de Bours, qui est mariée depuis quatre ans [1].

1 Demoiselle Anne-Elisabeth-Renée de Saint-Blimond, alliée le 18 février 1755 à Guillaume-Nicolas-François du Bois, chevalier, comte de Bours, seigneur de Belhostel, Gueschard, Villeroy, Francières, Picquigny, Gourguechon, Gourlay, le Hamel et Becquet.





1760

M. du Bouchage [1], qui servoit le roi depuis quarante-trois ans, s'est retiré. Il étoit lieutenant-colonel du régiment de la reine, infanterie, et avoit la croix de Saint-Louis depuis tantôt dix ans.

---

12 Janvier. — On annonce la mort, à Paris, de M. le comte de Caux [2], qui est Le Ver, du Ponthieu, bonne et

[1] François-Marie Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur du Bouchage, né en 1700.

[2] Jérome-Alexandre Le Ver, comte de Caux, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, ci-devant enseigne des chevau-légers de la reine, chevalier honoraire de Malte, né le 7 septembre 1692. Connu d'abord sous le nom de chevalier de Caux, il avait été reçu chevalier de Malte le 15 février 1715 et nommé en 1719 second cornette dans les chevau-légers d'Orléans, puis cornette dans ceux de la reine en 1727. Il épousa le 6 janvier 1755 Anne-Philippe-Aglaé Foubert. Sa veuve lui survécut jusqu'en 1812, où elle mourut à Paris à l'âge de 93 ans.



excellente noblesse comme chacun sait. Il étoit âgé de soixante-huit ans. Il s'étoit d'abord appelé le chevalier de Caux et étoit entré à Malte dont il déposa la croix pour se marier. Il n'avoit pas d'enfants. Sa femme étoit rien du tout. Elle se nommoit Foubert. Cette alliance n'avoit pas fait grand plaisir à la famille.

Février. — La noblesse de la cour et de Paris, qui est sous l'œil du maître, s'est exécutée pour envoyer sa vaisselle d'argent à la Monnoie. Je ne dirai pas que ce fut de bonne grâce, car c'étoit une mesure cruelle pour bien des gens; mais sous peine d'être mal vu de Sa Majesté, il falloit figurer sur les listes qui lui étoient remises et que les gazettes publioient. On en crioit très-fort en son particulier; mais cela n'alloit pas plus loin. Dans les provinces il en a été tout autrement, car là on est loin de la cour, et les gentilshommes de province, qui ne demandent rien et qui n'obtiendroient d'ailleurs pas grand'chose, ne s'inquiètent pas si l'on est ou non satisfait d'eux. C'est donc en province surtout que l'on a vu combien cette mesure déplaisoit par l'infiniment petite quantité de personnes qui s'y sont conformées. Pour Amiens, Abbeville, Montdidier, Saint-Quentin et Montreuil, il n'y a pas eu plus d'une trentaine de gentilshommes qui ont envoyé de la vaisselle à la Monnoie. On les compte, et s'il faut tout dire, on se raille d'eux si furieusement qu'ils en ont l'oreille bien basse. Ce sont, pour Amiens, d'abord M. d'Invau, l'intendant; M. de Fréchencourt, ci-devant capitaine

dans Poitou infanterie ; M. de Courcelles ; M. le comte de Runes ; M. de Sevelinges ; Mme de Villevielle ; M. de Gouffier, maréchal de camp ; M. de Bonnaire, brigadier ; M. de Tronville ; M. de Domqueur ; Mme de Querrieux ; M. de Flesselles ; M. de Monsures, capitaine de cavalerie ; M. de Sully et Mme l'abbesse du Paraclet. A Montreuil, il y a M. de Beaucorroy, lieutenant de roi ; M. de la Chaussée, major ; M. d'Heuzé ; M. de Charneux ; M. de la Fontaine. A Abbeville, c'est là où il y en a le moins de tous : le sieur Brion, commissaire des guerres ; M. l'abbé de Maisons ; M. le marquis de Wargemont, enseigne des gendarmes de la garde (et je me suis bien raillé de lui en particulier) ; M. Samuel Van-Robais et MM. Abraham Van Robais, père et fils, qui en ont envoyé pour près de 400 marcs pesant ; le sieur Bourrée, receveur des tailles, et c'est tout, et cela depuis tantôt trois mois que Leurs Majestés et la famille royale en ont donné l'exemple. A Paris, les marchands de faïence se réjouissent, car leur tour est venu et les orfèvres n'ont plus qu'à fermer boutique. On ne parle plus que porcelaines, c'est une fureur, et dans toutes les boutiques il y a foule toute la journée. De Versailles on vient acheter des porcelaines rares et chères qui remplacent l'argenterie.

Avril. — La maison du roi ne fera décidément pas la campagne cette année. Les gardes-suisses et les gardes-françoises sont partis le 13 et le 14 pour rejoindre l'armée de M. le maréchal de Broglie. Le roi les avoit passés en

revue, le 10, dans la plaine des Sablons, au milieu, comme toujours, d'un grand concours de peuple de Versailles et de Paris.

---

30 Septembre. — La brigade s'est réunie à l'ordinaire, à Versailles, pour le quartier d'octobre.

---

13 Octobre. — Le roi est parti pour Fontainebleau, pour un voyage qui doit durer dix jours. La brigade entière n'a pas suivi Sa Majesté, mais un détachement dont je n'étois point. Mgr le dauphin et Mme la dauphine sont restés à Versailles, où le reste de la brigade a fait le service à l'ordinaire, moins l'ordre qui ne se prend que de Sa Majesté elle-même. On a néanmoins plus de relâche, surtout le service de l'intérieur, des gardes du corps, qui est fort diminué.

---

3 Novembre. — Ce jour, qui étoit un lundi, le roi est encore parti pour Fontainebleau, d'où il ne reviendra que le 13. Sa Majesté n'étoit accompagnée que d'un petit nombre d'invités et aucun prince du sang ne l'a suivie. Le reste de la cour est demeuré à Versailles.





1761

Février. — La maison du roi fut avertie qu'elle feroit la campagne prochaine, mais par détachements, comme à l'ordinaire depuis quelques années. On ne sait encore qui ira, car le travail se fait. Ceux qui ont été des précédents détachements disent que c'est une grande dépense pour chacun, outre qu'il leur est dû beaucoup et qu'on ne les paye guère. Malgré cela, si l'on écoutoit notre compagnie elle partiroit tout entière. J'ai demandé à faire partie du détachement, n'ayant encore pas fait campagne.

———

5 Février. — M. de Chaulnes m'a écrit pour me mander que l'assemblée seroit à Versailles le 1er avril et que l'on y resteroit vraisemblablement une quinzaine de jours à

s'assembler et à prendre les uniformes. Il me marque qu'il y a apparence que le roi accordera la paye et le fourrage à un certain nombre de surnuméraires, comme cela avoit été dans les guerres précédentes. « *Je connois trop*, me dit-il, *votre zèle pour le service du roi pour n'être pas persuadé que vous me sauriez très-mauvais gré de ne vous en avoir pas donné avis lorsque vous apprendrez que plusieurs de vos camarades auroient marché à votre préjudice. J'attends incessamment votre réponse et marquez-moi en même temps les uniformes du magasin dont vous aurez besoin. La troupe sera en petit uniforme et bottes molles.* »

---

15 Février. — Grande promotion dans notre compagnie. Le marquis de Montalembert, enseigne, est nommé maréchal de camp et le comte de Lubersac, premier sous-lieutenant, est nommé brigadier de cavalerie. — Dans la même promotion, de Picardie, il y a M. du Plouy, qui étoit lieutenant-colonel dans Bourgogne cavalerie et brigadier du 6 octobre 1746, qui passe maréchal de camp. C'est un très-bon officier, très-attaché à ses devoirs [1]. M. le marquis de Caulaincourt, mestre de camp réformé à la suite du régiment de Berry, et M. le comte de Lameth, mestre de camp réformé à la suite du régiment du roi, deviennent maréchaux de camp. M. le marquis de

[1] Charles-François-Antoine-Marie Le Blond, chevalier, seigneur du Plouy, Acheu et Achery, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi (le 20 février 1761).

Boufflers, colonel-lieutenant du régiment de Mgr le dauphin, est brigadier d'infanterie.

---

20 Février. — M. le marquis de Wargemont, enseigne des gendarmes de la garde [1], est fait brigadier. J'en suis bien aise, car c'est un de mes meilleurs et plus chers amis. Cela étonne bien M. de Mailly de voir notre amitié quand il se rappelle l'histoire de mon père et du feu marquis de Wargemont. Quand je suis de quartier à Versailles et que M. de Wargemont y est, comme dans mon dernier quartier, il ne se passe pas de jour que nous ne soyons ensemble. Le chevalier de Floriville dit que nous sommes nommés *les inséparables*, et il est certain que l'on ne voit pas souvent l'un de nous sans l'autre.

---

[1] François-Louis-Gabriel Le Fournier, chevalier, marquis de Wargemont, baron de Domart, châtelain de Bernaville, seigneur de Ribeaucourt, Beaumetz, Dreuil, Wanel, Sorel et Berneuil, maréchal des camps et armées du roi, capitaine sous-lieutenant des gendarmes de la garde, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ; né le 24 juin 1734, mort en 1773. Sa fille unique épousa, par contrat du 26 janvier 1779 signé par le roi, la reine et la famille royale, Anne Doublet, marquis de Persan, maréchal des logis chef avec rang de colonel dans la maison militaire de Mgr le comte d'Artois et chevalier de Saint-Louis, et lui apporta tous les biens de sa maison éteinte dans sa personne. Le marquis de Persan est mort sans enfants le 18 décembre 1829. Le beau château de Ribeaucourt, habitation des marquis de Wargemont, appartient aujourd'hui à M. de Berny, par acquisition. M. le marquis de Wargemont avait épousé en juin 1753 demoiselle Tabourot d'Orval, qui, après sa mort, se remaria avec M. Vaillant de Villers, dit le chevalier de Villers.

2 Mars. — Je viens de recevoir de M. de Channe la lettre que voici : « *Je vous adresse, Monsieur et cher camarade, l'état de tous les uniformes dont vous aurez besoin et que vous trouverez au magasin de la compagnie. Vous devez avoir reçu vos ordres pour marcher, ainsi nous comptons sur vous pour la campagne. Il vous faudra un cheval de monture et vous aurez trois chevaux d'équipage entre vous et le camarade avec qui vous camperez. Comme nous sommes extrêmement pressés pour de l'argent, les trésoriers ne donnant que fort peu de chose, il sera nécessaire de vous en pourvoir le plus que vous pourrez, tant pour la campagne que pour une partie des uniformes dont vous aurez besoin; vous recevrez en outre la paye de campagne et les fourrages comme les chevau-légers. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous donner des preuves de tous mes sentiments et du sincère attachement avec lequel... Etc.*

— « *État des uniformes qui sont au magasin de la compagnie suivant les ordres de M. le duc de Chaulnes et dont un chevau-léger a besoin pour faire la campagne de 1761.*

« *Une culotte.* — J'en ai une.

« *Chapeau petit uniforme.*

« *Une cocarde blanche.*

« *Col de taffetas noir avec boucle d'argent.*

« *Bourse à cheveux.*

« *Habit et veste petit uniforme. Celui qui n'en aura point qui soit en bon état est averti d'envoyer sa mesure prise par un bon tailleur, et promptement, pour qu'ils soient tout prêts à son arrivée.* — J'en ai un presque neuf et en très-bon état ; je n'en ai donc point besoin.

« *Un volan de camelot uni, écarlate, pour mettre sur le petit uniforme.* — Je l'ai.

« *Culotte de calmande rouge, idem.* — Je l'ai, et toute neuve.

« *Manchettes de bottes; on sera libre de les faire faire chez soy.* — Les miennes sont usées; j'en ferai faire à Aumale.

« *Gants de cheval.*

« *Bottes molles d'uniforme.* — J'en ai de très-bonnes.

« *Sabre.*

« *Cordon de sabre.*

« *Ceinturon.*

« *Fusil avec le fourreau.*

« *Pistolets.*

« *Manteau.*

« *Housse et chaperon.*

« *Une tente et marquise pour deux chevau-légers. Ceux de ces Messieurs qui auront choisi celui avec qui ils doivent camper en donneront avis; ceux qui ont des tentes le manderont; elles doivent avoir huit pieds de long sur sept de large et huit pieds de hauteur, et toutes les marquises uniformes, tel qüe le modèle approuvé par M. le duc de Chaulnes.* — C'est avec M. de Selincourt que je marcherai, et il en a une.

« *Une selle.*

« *Une bride.* — J'en ai une.

« *On ne pourra avoir plus de cinq chevaux entre deux, y compris les deux chevaux de monture.* — C'est-à-dire

trois chevaux pour porter les équipages. C'est bien peu pour deux. Il en faudroit deux à chacun.

---

5 Mars. — J'ai reçu les ordres de M. le duc de Chaulnes pour marcher, et je suis convenu avec Selincourt [1], mon voisin, que nous marcherons ensemble. Il est d'avis aussi que trois chevaux d'équipage pour deux c'est trop peu, et qu'il en faut deux chacun, ce qui, avec nos chevaux de monture, fera six chevaux pour nous deux. Comme le voyage à Versailles est encore une forte dépense, et que le chemin de la compagnie est de passer par Péronne, nous sommes tombés d'accord de demander à ne rejoindre que là. Selincourt, qui n'étoit pas fâché de me laisser chargé de tout, m'a laissé écrire cela à M. de Channe. Je lui ai marqué aussi les choses dont j'avois besoin, et j'ai écrit à Villars, qui étoit de quartier, de faire porter mes équipages à Péronne où je rejoindrois le détachement avec Selincourt.

---

10 Mars. — Le roi fit, dans la plaine des Sablons, la revue de ses deux régiments des gardes-françoises et

[1] Jean-Baptiste-Marie Manessier, chevalier, vicomte de Selincourt, seigneur dudit lieu, etc., capitaine de cavalerie, l'un des 200 chevau-légers de la garde ordinaire du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

des gardes-suisses qui iront en Allemagne, à la fin du mois, servir sous les ordres de M. le maréchal de Broglie. Notre détachement doit aller sur le bas Rhin et servir avec M. le maréchal de Soubise.

---

21 Mars. — M. Duchesne-Lamotte [1], qui a 21 ans, est entré ce jour dans la compagnie. Il a demandé aussitôt de faire la campagne, et il l'a obtenu.

---

27 Mars. — Il étoit temps de faire ma demande. M. de Channe m'a répondu que M. le duc de Chaulnes m'accordoit de ne joindre qu'à Péronne avec Selincourt, et que nous étions les maîtres d'avoir six chevaux, mais que nous serions dans le plus grand embarras pour les nourrir, la ration que le roi donne étant à peine suffisante pour en nourrir cinq. Il me dit aussi que je pourrai remettre à M. d'Aymery, qui sera à la troupe, le montant de mes uniformes, et que Villars, qui a reçu ma lettre, se charge de me faire porter mes équipages.

---

30 Mars. — Quatre bataillons de gardes-françoises ont

[1] Jean-François Duchesne de la Motte, écuyer, seigneur de Feuquières et de Lamotte-Buleux.

été désignés pour faire partie de l'armée du bas Rhin. Ils sont partis les 23, 25, 27 et 29. Les deux bataillons des gardes-suisses désignés sont partis en même temps.

1er Avril. — M. de Vaudricourt [1], qui étoit dans la compagnie depuis le 27 février 1752, s'est retiré ce jour. M. le chevalier de Floriville, mon cousin, qui l'avoit présenté, n'en est pas fort content, car il n'est point d'usage de s'en aller au moment de faire campagne.

1er Avril. — La brigade [des chevau-légers] qui a pris le quartier d'avril a fait le premier jour même de son service la conduite au corps de Mgr le duc de Bourgogne que l'on menoit à Saint-Denis. Il y avoit à cheval dans le convoi les deux brigades des mousquetaires, celles des gendarmes, des gardes du corps et des cent-suisses, et une partie du guet, des pages du roi, de la reine et de la dauphine, des hérauts, quatre carrosses de la cour et celui de M. le marquis de Dreux, grand maître des cérémonies. Le convoi, parti le soir des Tuileries, est arrivé tard à Saint-Denis, parce qu'on s'arrêtoit devant chaque église où l'on passoit. Toutes les troupes à cheval et à pied tenoient des flambeaux allumés au départ, mais qui

[1] Nicolas-Eugène de Vaudricourt, chevalier.

ne furent pas longtemps sans s'éteindre. Elles étoient assez honteuses de cette manière de sabre et en murmurèrent assez haut dans les rangs, tellement que les officiers avoient peine à les faire taire.

---

20 Avril. — M. le maréchal de Soubise partit le 15 d'avril pour aller prendre le commandement de l'armée du bas Rhin. Il alla d'abord à Francfort, où M. le maréchal de Broglie avoit établi son quartier général, afin de se concerter avec lui sur le plan de la campagne. Les gendarmes partirent le 14 et les chevau-légers le 15. Les mousquetaires partirent le 18 et le 19, et le rendez-vous étoit à l'armée du bas Rhin.

---

12 Mai. — On a eu nouvelles que M. le comte de Lameth, qui avoit été fait maréchal de camp à la grande promotion du 14 février, étoit mort à Cologne. On prétend que ce sont les médecins et le trop de plaisir d'être avec sa femme, laquelle étoit allée le rejoindre, qui l'ont envoyé dans l'autre monde. Il fut enterré sous un mausolée exécuté en marbre noir et en stuc; une Renommée arrache son portrait du tombeau, et sur le couvercle on a gravé ces mots : « *Quod mors destruxit pro tempore fama restaurat in futurum.* » Ç'avoit été M...., aide de camp de M. le maréchal de Broglie, lequel avoit été voir M. de

Lameth, qui avoit fait le dessin du monument, et M. l'abbé de Broglie avoit fait l'épitaphe. Mme de Lameth voulut voir l'épitaphe et la corrigea : je crois que la tête n'y étoit plus; elle aimoit trop son mari. Elle mit aussi, je pense, un peu d'amour-propre dans sa fermeté.

Le détachement des chevau-légers qui devoit faire la campagne quitta donc Versailles le 15 d'avril, le lendemain du jour que les gendarmes partirent, et trois jours avant les mousquetaires qui ne partoient que le 18 et le 19. La première couchée fut à Luzarches, à six lieues de Paris, sur la route de Chantilly dont on traverse la forêt. Cette forêt est, comme on le sait, l'une des plus grandes et des mieux percées des environs de Paris. La route que suivit la compagnie la faisoit passer au milieu du parc et de la ville même de Chantilly, et près du château dont la position est des plus heureuses. Il est grand et fort beau dans l'intérieur, mais singulièrement bâti en dehors. Il forme un triangle équilatéral entouré de grands fossés pleins d'eau. On communique du château à un petit bâtiment fait après coup qui est distribué plus à la moderne, et où il y a une galerie où sont beaucoup de tableaux de prix, et entre autres toutes les batailles et tous les siéges où le Grand Condé s'est distingué. Les écuries de Chantilly sont remarquables, tant par leur étendue que par l'architecture. Il y tient à l'aise 180 chevaux, et dans le milieu il y a une grande fontaine où l'on mène boire les chevaux sans les faire sortir de l'écurie. Je ne con-

noissois point alors toutes ces choses que j'ai eu occasion de voir depuis, quand j'allois à Chantilly, chez mon cousin de Belleval, ce que j'ai fait souvent. Il en étoit de même de Pont-Saint-Maxence, où le détachement coucha le soir et où je suis allé depuis plusieurs fois. Le lendemain, qui étoit le 17, on coucha à Gournay, le 18 à Roye, et séjour le 19, et le 20 le détachement vint coucher à Péronne où nous devions le rejoindre et où nous étions arrivés de la veille, Selincourt et moi. Cela nous avoit donné le temps de voir la ville, qui est située dans une belle plaine arrosée par la Somme qui fait la principale force de la ville, car ses fortifications sont en mauvais état; du côté de Paris elle peut être inondée à une demi-lieue, et de l'autre côté aussi; mais elle est un peu dominée par là. On dit qu'elle n'a jamais été prise, et que c'est pour cela qu'on lui donne le surnom de Pucelle. Elle partage cette gloire et ce surnom avec Abbeville. Ses bourgeois jouissent de beaucoup de prérogatives; comme ils sont dispensés de loger les gens de guerre, on nous mit tous dans les auberges qui y sont en grand nombre. Je remarquai aussi que la ville est mal bâtie, fort longue, très-étroite et très-peu peuplée.

Le 21, en sortant de Péronne, nous entrâmes dans la Flandre, qui nous parut comme une plaine immense dans laquelle il y avoit de tous côtés une infinité de villes et de villages. Nous en traversâmes plusieurs dont je ne me rappelle plus le nom, hormis que je me souviens qu'on laisse sur sa droite une grosse abbaye de bénédictins qui s'appelle Vausselles. Nous voyions de près de quatre lieues le clocher de Cambrai avant d'y arriver. La ville

n'est pas fort grande mais bien bâtie, et il y a beaucoup de beaux édifices et notamment les églises. Après Cambrai on traverse Bouchain, dont les fortifications sont excellentes, car elles sont susceptibles d'être inondées par l'Escaut qui passe à Cambrai. Le chemin est bon, parfaitement beau et uni, et on ne commence à descendre un peu que pour arriver à Valenciennes qui est bâtie dans un fond. Les fortifications, que nous visitâmes, sont fort estimées, bien qu'elles ne soient pas régulières; mais il y a beaucoup d'ouvrages extérieurs, et elle est minée et contreminée, et la citadelle est en fort bon état de défense. Plusieurs de mes camarades et moi-même eurent la curiosité de voir les dentelles fameuses que l'on fabrique dans la ville, qui sont très-estimées, mais qui coûtent fort cher.

Le 25 nous allâmes par Kiévrain à Mons, ville qui appartient à la reine et qui tire son nom de sa position, étant bâtie sur une petite montagne qui se trouve à l'entrée d'une plaine immense et sans interruption : les fortifications avoient été détruites en partie dans la dernière guerre, et le peu qui en reste est mal entretenu. La ville est assez grande, et il y a beaucoup d'églises dont la plus belle est celle des chanoinesses qui sont en petit nombre, étant obligées de faire des preuves très-fortes comme toutes celles d'Allemagne. Le 26 nous couchâmes à Braine-le-Comte, qui est un gros village où il n'y a rien de remarquable, et le 28 à Halle, petite ville très-peuplée. Ce fut le 29 avril que nous arrivâmes à Bruxelles, qui étoit le plus grand et le plus bel endroit par où nous devions passer; mais comme nous n'y eûmes point de séjour, nous

ne pûmes la voir que très-imparfaitement. Il y a beaucoup d'églises et un grand nombre de fontaines, plusieurs belles places et le palais du prince Charles, qui est fort beau. Les rues ne sont point larges, mais il y a à la porte de la ville une fort belle allée bien plantée où l'on se promène en carrosse. Nous fîmes le lendemain une forte journée, car l'on monte et l'on descend beaucoup jusqu'à Louvain, où nous séjournâmes. La ville est dans un fond, au pied d'une montagne; l'enceinte en est grande mais elle est mal bâtie, et il n'y a que l'hôtel de ville que l'on puisse remarquer pour son antiquité. Le seul commerce que l'on y fasse est celui de la bière, que l'on fait venir de loin et qui passe pour la meilleure que l'on fasse en Flandre. Le vin y est rare, et cela ne faisoit point notre affaire.

On monte et l'on descend beaucoup encore de Louvain à Tirlemont, qui est situé dans un fond ; c'est une petite ville, mais fort agréable, et au milieu il y a une grande et belle place. Le 5 mai, nous nous rendîmes à Saint-Tron, situé dans une plaine dans laquelle il s'est livré plusieurs batailles et entre autres celle de Nerwinde. C'est la dernière place de la Flandre autrichienne. Le chemin est pavé depuis Paris et cesse à cent pas de la ville. La chaussée continue jusqu'à Liége ; nous la laissâmes sur notre droite et nous prîmes le chemin de Tongres qui est à moitié entre Liége et Maëstricht, trois lieues de l'une comme de l'autre. La monnoie y change de valeur ; on se sert, dans le pays de Liége, de scalins et autres pièces que l'on ne connoît point en France. L'écu de 6 livres n'y vaut que 4 livres 15 sols de notre monnoie. Nous y eûmes séjour,

car nos chevaux commençoient à témoigner d'une grande fatigue et il falloit, sous peine d'en perdre, leur donner un repos nécessaire. Le 12 mai, nous passâmes la Meuse, qui étoit déjà fort large, à Stochem, et l'on nous logea dans de petits villages. Nous apprîmes là que l'on avoit reçu des ordres pour aller cantonner entre Ruremonde et Dusseldorp, et nous arrivâmes à nos cantonnements le 20 mai.

M. le maréchal de Soubise, qui étoit arrivé à Dusseldorp où il avoit établi son quartier général, y préludoit aux soucis de la guerre par les plaisirs et les fêtes. Il y avoit à une lieue de Dusseldorp, à Nuys, un chapitre de chanoinesses de la plus grande distinction, dont plusieurs étoient jeunes et jolies, et à qui tous les jeunes seigneurs de l'état-major étoient très-empressés de faire la cour. M. le prince de Soubise leur offrit trois ou quatre fois à souper et l'on dansoit ensuite ; mais comme la danse se prolongeoit une partie de la nuit et que, par leur règlement, ces dames étoient obligées d'être chez elles avant minuit pour les Matines, elles avoient la précaution, chaque fois, de faire sonner minuit dans le moment qu'elles rentroient. — L'on ne s'amusoit point autant dans nos cantonnements, et ce fut avec une grande joie que nous reçûmes l'ordre de rejoindre le camp de Wesel, où M. le maréchal de Soubise venoit de transporter son quartier général, après avoir dit adieu aux chanoinesses de Nuys. L'armée avoit été divisée en trois corps séparés : le premier, de 30,000 hommes, campoit sous les murs de Wesel ; le deuxième, de 16,000 environ, sous les ordres de M. de Chevert, lieutenant général ; et le troisième,

de 6,000 hommes, commandé par M. le marquis de Voyer, étoit établi à Reez sur le Rhin, à quatre lieues au delà de Wesel. Le 9 juin, nous campâmes, ainsi que la gendarmerie, à la tête du pont de Wesel, sur la rive gauche du Rhin, que nous franchîmes le 10. Le 11, on acheva heureusement cette opération et nous rejoignîmes l'état-major qui étoit au camp. Toute l'armée se trouvoit donc réunie sur les bords de la Lippe, à une lieue de Wesel. Le 12, M. de Soubise nous passa en revue ainsi que les autres détachements de la maison du roi, la gendarmerie et la brigade des gardes, et il parut fort satisfait de nous tous. Enfin, le 13, à cinq heures du matin, l'armée s'ébranla et passa la Lippe sur quatre colonnes. La gauche, commandée par M. le marquis de Voyer, se mit en mouvement la dernière pour protéger le flanc gauche et les derrières de l'armée. Elle se porta ensuite plus rapidement en avant, et après avoir été l'arrière-garde elle devint l'avant-garde.

Nous campâmes, ce jour-là, à Hoff, après avoir traversé seulement des sables et des bruyères, et le lendemain, tandis que M. le maréchal s'établissoit à Essen, nous autres et toute la maison du roi nous demeurâmes à trois bons quarts de lieue en arrière. Toute cette marche étoit fort précipitée, et comme nous étions destinés jusque-là à suivre l'infanterie et la cavalerie légère et qu'il pleuvoit tous les jours, nous trouvions tous les chemins extraordinairement gâtés, ce qui faisoit souffrir beaucoup les chevaux.

Le 15, le corps de M. de Chevert, lieutenant général, et M. le maréchal s'étoient portés à Borkum pendant

que l'armée prenoit un jour de repos bien nécessaire, car la marche du 14 s'étoit faite par un temps affreux qui avoit beaucoup fatigué les troupes. Le lendemain, l'armée marcha à Vattenscheid et nous nous portâmes en avant d'Essen, dans la boue, sans vivres pour nous et sans fourrages pour nos chevaux. Le 17, l'armée étant avancée au delà de Borkum, nous campâmes à Vattenscheid, après une marche fort courte à cause du mauvais temps. Enfin, le 18, toute l'armée se réunit en ordre de bataille entre Dortmund et Luke-Dortmund. L'avant-garde, commandée par Mgr le prince de Condé qui avoit sous lui M. le marquis de Voyer, lieutenant général, étoit formée des dragons, des hussards et des régiments de Clermont, de Dauphiné et de Conflans. M. le maréchal avoit établi son quartier général à Matten, qui est un petit village à une bonne lieue en deçà de Dortmund. On prit deux jours de repos, car, malgré le bel ordre où s'étoient faites toutes les marches, la saison étoit si mauvaise que le soldat avoit très fatigué. On avoit d'ailleurs marché si rapidement que l'artillerie, les convois et les équipages n'avoient pu suivre et chacun sentit fortement les privations que cela imposoit, bien qu'on les supportât gaiement pour donner l'exemple au soldat. Nous apprîmes, là, que le prince héréditaire étoit à Ham sur la Lippe, où il s'étoit retranché très-fortement. Le 21, tout étant arrivé, on leva le camp le 22, à trois heures du matin, et l'on entendit, pour la première fois, le canon à l'avant-garde. C'étoit M. le marquis de Voyer qui faisoit attaquer les ennemis sur trois points à la fois, à Lynnen par M. le comte de Turpin, maréchal de camp, avec les volontaires de l'infanterie et ceux de

Clermont soutenus par la brigade de Talaru ; à Kamen, par M. le marquis de Bréhant, maréchal de camp, et à Unna par quelques détachements de volontaires. Le premier coup de canon fut salué dans la compagnie par le cri de : *Vive le roi !* puis l'on maudit l'inaction où l'on nous condamnoit ; mais il n'en pouvoit être autre chose et nous dûmes, quoi qu'il y eût, prendre notre parti comme le reste de l'armée. Les trois postes ayant été emportés avec peu de perte pour nous, mais une plus sensible pour l'ennemi, M. le maréchal de Soubise établit son quartier général à Unna, le 23, et l'armée prit position en avant de son quartier. Le corps aux ordres de M. le prince de Condé, renforcé des brigades de Boccard et Orléans infanterie, campa sur les hauteurs à une lieue en avant de l'armée, faisant face à Werle où étoient trois brigades des ennemis.

Nous restâmes pendant plusieurs jours fort tranquilles ; nous étions, nous autres de la maison du roi, à Brackel ; mais nous savions ce qui se passoit au camp, où M. de Soubise faisoit faire des redoutes. Le 27, l'armée étoit encore au même camp, lorsque Mgr le prince de Condé, avec l'avant-garde, fut commandé pour faire un fourrage du côté de Werle. M. le marquis de Voyer, qui avoit été chargé de couvrir ce fourrage avec un fort détachement, se vit obligé de réduire Werle, où il y avoit de l'infanterie angloise et des troupes légères. Il entra dans la ville ; mais la garnison qu'il avoit fait sommer ayant refusé de se rendre, on se rabattit sur l'armée sans en faire davantage, de crainte d'attirer le prince Ferdinand que les déserteurs disoient être en marche sur Werle, ce qui se

trouva exact. M. de Soubise sut en effet, le 28, à n'en pouvoir douter, que toute l'armée ennemie étoit campée à deux lieues de Werle et cinq seulement d'Unna, et que le dessein du prince Ferdinand étoit de venir le surprendre et l'attaquer dans son camp. En conséquence, il envoya, le 29 de grand matin, les gros équipages sur les derrières de l'armée et nous fit venir à Unna avec tous les détachements de la maison du roi et la gendarmerie. Pendant toute cette journée, il fit toutes ses dispositions en cas d'attaque, fit perfectionner les redoutes commencées, en fit construire de nouvelles et prit toutes les mesures nécessaires pour recevoir l'ennemi avec assurance.

Nous nous attendions à être attaqués le 30, à la pointe du jour, mais ce ne fut que sur les huit heures que les troupes légères des ennemis et les nôtres commencèrent à se tirailler. L'armée fut rangée en bataille : l'infanterie en première ligne, la cavalerie en seconde ligne, la maison du roi en troisième ligne. Pendant toute la journée, l'on ne vit rien paroître du côté des ennemis ; mais seulement, sur les sept heures du soir, nous les aperçûmes sur les hauteurs où Mgr le prince de Condé avoit campé d'abord. Comme on pensoit que la chose étoit remise au lendemain, il fallut passer la nuit au bivouac, et elle parut longue et pénible vu le manque des bagages. Le lendemain, 1er juillet, on se remit en bataille comme la veille, mais un brouillard très-épais s'étant élevé, on passa toute la journée sur la place sans pouvoir rien faire. Le 2, au matin, on s'aperçut avec étonnement que les ennemis avoient abandonné le camp et sans faire de bruit, tellement que l'on ne s'étoit aperçu de rien. M. le comte d'Apchon,

maréchal de camp, avec un détachement de troupes légères, fut cotoyer leurs colonnes dont il étoit séparé par le ruisseau de Sissek ; ayant trouvé un pont qui n'étoit point rompu, il le passa, attaqua quelques compagnies qui s'étoient attardées dans des maisons et y fit plusieurs prisonniers. Mais cela nous coûta quelques hommes aussi d'une décharge que ces compagnies firent sur le détachechement et trois officiers furent tués.

Le 3 juillet, l'armée se mit en mouvement sur les quatre heures du soir et vint camper à Hemerden, après une marche de deux lieues seulement, car il étoit fort tard quand les colonnes s'étoient mises en marche. Le 4, avant la pointe du jour, pendant qu'elle continuait d'avancer sur Werle, le marquis de Vogüé, lieutenant général, qui commandoit l'arrière-garde, composée de 16 escadrons de dragons, de 4 bataillons de grenadiers et chasseurs des Cantabres, des volontaires de l'armée et des hussards de Chamborant, fut attaqué à trois heures du matin par l'avant-garde ennemie, forte d'une vingtaine de mille hommes, qui nous poursuivoit à son tour pendant que nous croyions la poursuivre, et qui avoit quitté son camp d'Hemerden dans la nuit du 1er au 2 juillet, marchant par la rive droite de la Sissek, comme pour aller vers Lunen. Comme l'affaire s'échauffoit et que le marquis de Vogüé demandoit des renforts, M. le maréchal de Soubise fit arrêter l'armée et mettre en bataille, derrière la Landwerth, qui barroit la plaine, l'infanterie en première ligne, la cavalerie derrière la droite de l'infanterie ; la maison du roi fut placée au centre de la cavalerie, dans l'ordre qu'elle est accoutumée de prendre aux revues du

roi : les chevau-légers étoient donc à la gauche des mousquetaires. Comme la position étoit bonne et que l'on s'attendoit à une bataille, M. le maréchal détacha M. le marquis de Vaubecourt avec les brigades de Vaubecourt, des gardes et de Briqueville pour soutenir l'arrière-garde ; ces deux dernières gravirent des hauteurs à la gauche, sur lesquelles étoient le moulin et le château de Schafausen, où les ennemis commençoient à se retrancher et d'où ils auroient pu nous faire du mal ; elles s'en emparèrent et s'y maintinrent en rejetant les ennemis dans la plaine. Chaque corps dressa ses tentes sur place, sans rompre l'ordre ; mais la journée du 4 se passa tranquillement.

Le 5 au matin, l'armée ennemie reparut toute entière et nous reprîmes notre ordre de bataille pendant que l'artillerie tiroit sans cesse sur les têtes de colonnes qui s'avançoient toujours. A midi, le mouvement des ennemis s'arrêta et ils reculèrent pour retourner à leur camp de Hemerden, où on ne les suivit point. Le 6, au coup de la retraite, l'armée s'ébranla de Werle, à 9 heures du soir, dans la direction de Soest, guidée par M. le maréchal de Broglie, qui venoit d'arriver et avoit laissé son avant-garde aux environs de cette ville. La nuit étoit si sombre que l'on avoit dû mettre des cavaliers de distance en distance, sur chaque colonne, pour annoncer le chemin qu'il falloit prendre. Le 7, étant arrivés au petit jour sur les hauteurs de Rhumen, nous aperçûmes les ennemis qui se dirigeoient pareillement sur Soest ; mais nous étant remis en marche avec la plus grande diligence, nous allâmes camper sur les hauteurs de cette ville, après l'avoir dépassée. L'armée se trouva donc réunie à celle de M. le maréchal de Bro-

glie, dont l'arrivée avoit fait un fort bon effet dans les troupes. M. de Soubise avoit été au-devant de lui, suivi d'une foule d'officiers. Leur entrevue avoit été très-cordiale et de bon augure. Les officiers généraux n'avoient pas le même plaisir ; M. de Chevert ne s'y trouva point, ni M. du Mesnil non plus. La nuit suivante, on prit position. Le quartier général, pour les deux maréchaux, fut établi à Soest. Le château de Werle fut abandonné par les troupes qui le bloquoient. Les ennemis prirent position derrière le village de Sunderbeck, Werle en avant de leur droite et Neem en avant de leur gauche. La maison du roi bivouaqua à une lieue en arrière de Soest. L'armée manquoit de tout, mais dans nos bivouacs nous souffrions plus que toutes les autres troupes. Nos chevaux, nourris seulement avec un peu de fourrage que nous coupions avec nos sabres et nos couteaux, étoient réduits à rien. Nos bagages, qui avoient tant tardé à arriver, l'étoient enfin et nous gênoient plus qu'ils ne nous étoient utiles ; ils étoient aussi nombreux que ceux de toute une armée : j'ai vu un mousquetaire qui avoit jusqu'à cinq mulets et un cabriolet pour lui tout seul, et le tout en proportion.

Le 13 juillet, M. de Soubise porta sa droite vers l'abbaye de Paradis et vers Soest, et sa gauche aux hauteurs de Rhumen pour se rapprocher des ennemis et se préparer au mouvement en avant, que l'on disoit fixé au 15, et conjointement avec l'armée de M. le maréchal de Broglie. La droite de l'ennemi étoit couverte par un pays fourré, en avant duquel étoit un ruisseau dont les bords étoient marécageux et difficiles, et l'aile gauche par un pays fourré, mais sans aucun cours d'eau. Le 14, on fit une

reconnoissance sur le front des ennemis, et l'on poussa tous les postes qu'ils avoient en avant du ruisseau. L'abbaye de Velveren fut forcée et le poste de Kormuth par M. le marquis de Conflans avec son régiment, qui rejeta assez loin l'ennemi en lui causant des pertes sérieuses.

Le 15, l'armée fit une marche en avant et alla camper, la droite à Hemké, la gauche à Obesbergkaus, et reliée par la réserve de Mgr le prince de Condé à l'armée de M. le maréchal de Broglie, qui avoit attaqué à Ostinghausen, quoiqu'il ne fût pas convenu de le faire avant le 16, et dont on entendit le canon jusqu'à la nuit sans en avoir de nouvelles. M. du Mesnil, lieutenant général, avec 16 bataillons et 30 escadrons, furent postés derrière le ravin de Winklen pour occuper les hauteurs d'Oberens et de Rhumen, car si les ennemis y avoient mis des troupes, ils auroient pu déborder notre gauche. M. de Voyer, lieutenant général, avec 12 bataillons et 14 escadrons, eut ordre de se porter, par Unna, derrière les ennemis.

Le 16 au matin, l'armée prit les armes à la pointe du jour et s'avança, par trois colonnes, sur le village de Scheidingen. A 7 heures, on avoit déjà abordé et repoussé les postes avancés de l'ennemi à Neumuth, et la canonnade la plus violente étoit engagée. Le régiment des volontaires de Soubise attaqua le bois qu'il avoit à sa droite et qui étoit rempli d'ennemis ; ceux-ci, malgré la supériorité du nombre, en furent bientôt chassés. A 8 heures, la maison du roi chargea l'infanterie ennemie, qui étoit en avant d'une redoute qu'elle avoit faite pour commander la tête du pont de Scheidingen, la repoussa en désordre, et, après une seconde charge, les volontaires de Soubise, les grena-

diers et chasseurs des gardes-françoises et de la brigade de Briqueville, la brigade de Piémont, le régiment de Limozin et les Irlandois attaquèrent les haies de Scheidingen et la redoute et les emportèrent, ainsi que quelques villages occupés par l'ennemi. Dans la seconde charge, mon cheval avoit reçu trois balles; mais je ne m'en aperçus point d'abord, car je le soutenois de la main et des éperons, et ce ne fut qu'en se reformant pour laisser passer l'infanterie que je m'aperçus qu'il trembloit sous moi; je mis pied à terre aussitôt et il tomba l'instant d'après. Il n'en manquoit point alors dans la plaine qui couroient sans maîtres. Un soldat du régiment de Conflans, qui se rendoit aux ambulances pour une blessure qu'il avoit au bras, m'en amena un qui avoit la housse et le chaperon des mousquetaires de la deuxième compagnie, le mousquetaire ayant été tué ou démonté. Je regrettois fort le mien, qui étoit beau et bon, et je fis reconduire, après la bataille, ce cheval au quartier des mousquetaires.

Le prince Ferdinand, ayant envoyé contre M. le maréchal de Broglie le plus gros de ses troupes, se trouvoit dégarni à sa droite, qui étoit en face de nous; nous étions alors maîtres du passage du ruisseau, et l'on s'ébranloit pour le franchir, quand un aide de camp de M. de Broglie vint dire à M. de Soubise que son armée étoit très-maltraitée et qu'il faisoit retraite. Nous fûmes obligés d'en faire autant et nous reculâmes sous le feu de l'ennemi et avec un grand calme jusqu'au camp de Paradis, où l'on s'arrêta. La place demeura donc au prince Ferdinand. Cette bataille, qui fut si malheureuse pour nous, pour le nombre d'officiers et de soldats qui y périrent, s'est appelée, de ce jour, bataille de Filinghausen.

Le 18, M. de Soubise recula ses troupes vers la rivière de Mosse, la droite au moulin de Soëst, la réserve de Mgr le prince de Condé près de Lohn, derrière elle la maison du roi, la droite appuyée à la chaussée de Soëst à Erveltė, et il établit son quartier général à Berlinghausen. La séparation des deux armées étoit devenue nécessaire pour les propos qu'il y avoit entre les officiers. Ceux de l'autre armée nous reprochoient de n'avoir pas avancé le 15 au canon du maréchal : les nôtres répondoient que l'on s'étoit trompé de jour, que M. de Broglie avoit été trop vite, qu'il avoit voulu battre les ennemis avec ses seules troupes, que les journées du 15 et du 16 ne devoient être que des reconnoissances pour attaquer le 17. En se séparant de M. de Broglie, M. de Soubise étoit convenu de détacher de ses troupes un corps de 30,000 hommes environ, car M. de Broglie n'avoit que 70,000 hommes tandis que nous en avions 90,000, et il alloit continuer, selon toute probabilité, à avoir affaire au prince Ferdinand. Le 25 juillet, M. de Soubise envoya donc à M. de Broglie 36 bataillons, 50 escadrons et 24 pièces de canon, et le même jour l'on se replia derrière la Mone, ensuite derrière la Roër, et l'on campa à Herdringen, après avoir passé à travers des bois et des montagnes dont les chemins étoient déjà presque impraticables; et comme il avoit fait mauvais temps les jours précédents, cela les avoit encore rendus plus mauvais : aussi les gros équipages et l'artillerie eurent-ils toute la peine du monde à en sortir : la marche étoit forte en outre, et quoiqu'on fût parti à la pointe du jour, il étoit nuit que les voitures étoient encore à plus d'une lieue

du camp. La maison du roi fut campée à Iserlonn. Le 28, le prince Ferdinand quitta son camp et établit la gauche à Horn où étoit son quartier général, et la droite à Ostinghausen. Toute la journée se passa en escarmouches qui repoussèrent l'ennemi, lequel regagna son camp. Mgr le prince de Condé, avec un bataillon de grenadiers, fit fort bien et mérita l'applaudissement de l'armée, hormis que l'on trouva qu'il s'étoit trop exposé.

Le 4 août, l'armée se mit en marche sur deux colonnes à la petite pointe du jour, s'arrêta deux heures à Munden, et repartit ensuite pour Swiert, où l'on campa, toujours sans les bagages, ce qui paroissoit bien cruel à plusieurs. Mgr le prince de Condé vint camper sur le bord de la Roër, à Runne, et M. de Voyer, avec les troupes légères, se porta en avant à une lieue plus loin, au milieu des bois. Le lendemain 5, nous quittâmes enfin les montagnes, et nous arrivâmes dans la plaine de bon matin, à Barop, à Durwelt et à Runne. Le prince héréditaire, qui sans doute ne s'étoit pas trouvé en force pour s'opposer à notre marche ou qui n'en avoit pas été instruit assez tôt, nous avoit laissés tranquilles et s'étoit porté en face de nous à Unna, où nous allâmes le 8 faire une reconnoissance de la position qu'il avoit prise. Nous séjournâmes quelques jours à Rumme et aux environs, car on y attendoit des nouvelles de M. le maréchal de Broglie auquel on envoya encore, le 9, 14 bataillons et 16 escadrons aux ordres de M. le chevalier de Lévis, lieutenant général. Le 10, nous partîmes de Rumme et de Dortmund, et en revenant sur nos pas nous campâmes pour la seconde fois de la campagne à Borckum. Le 11, l'armée, continuant de marcher, passa

l'Emser et alla camper à Westerholts, dans le pays le plus agréable et le plus fertile. Le 12, elle marcha par sa droite, fit cinq fortes lieues, quitta le bon pays pour traverser des bruyères et passa la nuit dans une plaine couverte de mousse et de mauvaises plantes, proche Huest. Le 13, elle se dirigea sur Halteren, où M. de Soubise comptait lui faire passer la Lippe et l'établir sur sa rive droite; mais, ayant appris que M. de Conflans avoit forcé Dulmen, on nous fit continuer jusqu'à Hus-Dulmen, où l'on s'établit au milieu des bruyères qui tiennent plus de quatre lieues de pays, pendant que Mgr le prince de Condé, qui faisoit l'avant-garde, poussoit jusqu'à Dulmen, sur le chemin de Munster. Nous restâmes là les 14 et 15, et le 16 nous nous dirigeâmes vers Munster. M. de Soubise, voulant continuer sa diversion dans l'évêché de Munster pour y rappeler l'armée des alliés en tout ou en partie, renvoya la maison du roi et la gendarmerie cantonner dans le duché de Clèves, et il ne garda que 500 chevaux de ces deux corps, dont j'eus le bonheur de faire partie.

Le 16 août, nous marchâmes à Appenhulsen, dans un pays plat et couvert. M. le prince de Condé se porta à Bossenselle, à une demi-lieue en avant de nous. Le 18, l'armée fit un léger mouvement et vint camper un peu derrière Bossenselle, en avant d'Appenhulsen. Le 28, M. le prince de Condé arriva de bonne heure auprès de Ham : on s'étoit persuadé que le poste ne pouvoit pas tenir longtemps, aussi on n'y prit pas toutes les précautions nécessaires; après avoir canonné inutilement cette petite place le 23, le 24 et le 25, et apprenant que le prince Ferdinand avoit détaché un corps de troupes qui s'avan-

çoit à marches forcées, Mgr le prince de Condé fit sagement de se retirer à Dreistenwort. M. de Soubise, qui, pour soutenir l'attaque de Ham, s'étoit avancé jusqu'à Alberloh, nous fit retourner sur nos pas le 26 jusqu'à Appenhulsen, où nous séjournâmes jusqu'au 1er septembre. Le général Killmansegg étant sorti le 30 de Munster pour attaquer vivement nos postes avancés qui étoient formés des volontaires de l'armée et de ceux de Soubise portés à Bossenselle, et le régiment de dragons de Chapt commandé par M. le duc de Fronsac, nous reçûmes l'ordre de marcher pour les appuyer; mais, comme l'on alloit monter à cheval, un nouvel ordre arriva de rester dans le cantonnement, car les ennemis avoient été repoussés.

Le 1er septembre, l'armée revint à Dulmen, et, le 2, nous rejoignîmes à Halteren M. le prince de Condé qui y étoit depuis la veille. Le 3, l'armée séjourna en face de l'ennemi, dont nous n'étions pas séparés de plus d'une demi-lieue, et par la Lippe sur les rives de laquelle étoient leurs sentinelles et les nôtres qui restoient fort tranquilles chacunes de leur côté; les chevaux des deux armées venoient même s'abreuver au même endroit, et la consigne étoit de ne tirer de part et d'autre que sur ceux qui passeroient la moitié de la rivière. Le 4, l'armée décampa et se porta à Dorsten, et le 5 nous repassâmes la Lippe et nous allâmes de nouveau à Westerholt, proche Recklinghausen, où le reste de la maison du roi rejoignit l'armée. On ne peut point voir un pays plus fertile et plus varié, aussi y eut-on le fourrage à discrétion, et nos chevaux s'en trouvèrent bien. Pendant que l'armée mar-

choit le 11 septembre à Recklinghausen, nous restâmes à Beur auprès de Westerholt pour achever de manger le pays, et la maison du roi s'acquitta bien de ce soin-là, n'étant point croyable la consommation énorme de fourrage qu'elle faisoit à elle seule.

Au bout de huit jours de tranquillité, M. de Soubise, voyant que le prince héréditaire étoit fort éloigné de lui, se proposa de faire une incursion dans l'Ostfrise, pays riche, dans l'intention d'y faire des prisonniers, de lever des contributions et de brûler les magasins de fourrage des ennemis. La maison du roi fut laissée cette fois sur la rive gauche de la Lippe, sous les ordres de M. de Chevert, lieutenant général, avec 6 escadrons, 18 bataillons et 150 dragons, pour couvrir Cologne, Dusseldorp et Wezel, et pour faire rentrer des contributions et des fourrages du comté de la Marck. Pendant ce temps l'armée repassa la Lippe le 18 et campa à Halteren, le 19 à Dulmen et le 20 à Coësfeld : Mgr le prince de Condé fut envoyé en avant avec sa réserve pour dévaster le pays en même temps que l'on s'apprêtoit à assiéger Mappen. La tranchée y fut ouverte la nuit du 30 septembre au 1er octobre. Cette mauvaise place, qui n'avoit que 500 hommes de garnison, capitula le 3, et de fait elle n'auroit pu tenir trois jours après que les batteries auroient été établies.

Cette expédition ayant été accomplie selon les souhaits de M. de Soubise, et les différents corps détachés ayant rejoint l'armée, la maison du roi la rejoignit à son tour le 6 octobre et marcha avec elle le 14 de Coësfeld à Borcken, où l'on resta jusqu'au 24 que l'on alla coucher à Borsten, le 25 à Boër, et le 27 à Essen. L'armée prit là

des cantonnements d'où elle se retira dans ses quartiers d'hiver sur la rive gauche du Rhin. Elle n'étoit plus que de 47 bataillons et 40 escadrons, par suite du renvoi en France de plusieurs régiments qui devoient y retourner. La maison du roi, après avoir séjourné à Dusseldorp, où elle fut passée en revue le 9 novembre par M. de Soubise, repartit pour Versailles où les gendarmes arrivèrent le 18 et nous le 22 de novembre, en passant par Liége et Bruxelles et le même chemin que nous avions suivi en venant; et les deux compagnies déposèrent toutes deux, le jour même de leur arrivée, leurs drapeaux dans la ruelle du lit de Sa Majesté. Les bataillons des gardes-françoises revinrent les 15, 17, 19 et 20, et les gardes-suisses les 22 et 23 du même mois. M. le maréchal de Soubise partit le 4 décembre de Dusseldorp, après avoir mis les troupes en quartiers d'hiver : il arriva à Paris dans la nuit du 9 au 10, et vint le 10 à Versailles, où il eut l'honneur d'être reçu par Leurs Majestés et par la famille royale.

---

16 JUIN. — M. le marquis de Lanmari [1], guidon de gendarmerie, qui étoit malade à Wesel de la petite-vérole et qui pour ce motif n'avoit pu suivre l'armée, y mourut le 16 de juin. La nouvelle de sa mort nous parvint à Essen. Il n'avoit que 22 ans.

---

[1] Marc-Antoine Front de Beaupoil de Sainte-Aulaire, chevalier, marquis de Lanmari, sans enfants de Charlotte-Bénigne Le Ragois de Bretonvilliers, sa femme.

14 Novembre. — M. le marquis de Valanglart [1], capitaine dans Dauphin, dragons, obtient l'agrément de la seconde cornette des chevau-légers de Berry, vacante par la promotion de M. le marquis de Pontcalek à une enseigne.

Décembre. — Dans la promotion d'officiers généraux que l'on a faite dernièrement, M. le comte de la Coste, un de nos enseignes qui avoit fait la campagne, a eu la commission de brigadier.

Décembre. — Les régiments de cavalerie qui n'étoient qu'à deux escadrons sont portés à quatre chacun, par l'opération que l'on vient de faire en fondant des régiments entiers dans d'autres, ce qui diminue toujours le nombre des régiments, et par conséquent celui des officiers à pourvoir. Ainsi le régiment de Montcalm est incorporé dans le Colonel-Général, Seissel dans le Mestre-de-camp-Général, Beauvilliers dans le Commissaire-Général, Vogüé dans Royal, d'Archiac dans du Roi,

[1] François-Léonard Le Roy, chevalier, marquis de Valanglart, comte du Quesnoy, seigneur de Moyenneville, Yonval, Bienfay, les Alleux, Zotteux, Acheu, du Chaussoy, Allery, Oissy, Riencourt et Briquemesnil, enseigne des gendarmes Dauphin, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, né le 11 mars 1739, mort à Bruxelles le 2 mai 1794.

Charost dans Royal-Etranger, Chabrillant dans les Cuirassiers, Roi dans les Cravates, Balincourt dans Royal-Roussillon, Talleyrand dans Royal-Piémont, Sainte-Aldegonde dans la Reine, Dauphin-Étranger dans Dauphin, Espinchal dans Bourgogne, Herici dans Aquitaine, Lusignem dans Berry, Crussol dans Orléans, Trasegnies dans Chartres, Toulouse-Lautrec dans Condé, Noé dans Bourbon, d'Escars dans Penthièvre, Toustin dans Dessalles, Bourbon-Busset dans Fumel, Preissac dans La Rochefoucault, Moustiers dans Damas, et Foly dans d'Escouloubre.

---

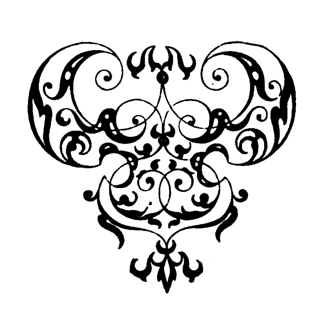
24 Décembre. — M. le comte de Bénouville, l'un de nos cornettes, étant mort, le roi a donné son agrément pour sa place au comte de Fontaines, premier maréchal des logis. M. Beauvarlet de Bomicourt, deuxième maréchal des logis, s'est retiré le 18 dudit mois; il étoit dans la compagnie depuis 1719 [1].

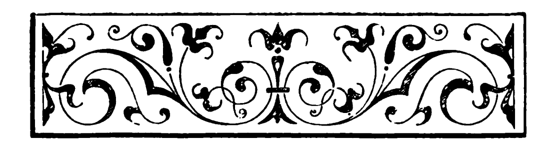
---

30 Décembre. — Le détachement de notre compagnie qui a fait la campagne a eu trois croix de Saint-Louis, qui ont été données à MM. de Fontenay, de Fontenay de Chatelny et Malet de la Jorie, chevau-légers.

[1] Louis-François de Beauvarlet, écuyer, seigneur de Bomicourt.







1762

8 Janvier. — L'ordonnance de Sa Majesté sur les régiments de cavalerie continue pour la force des régiments qui doivent être augmentés : 27 doivent être portés à 4 escadrons de 160 hommes chacun, soit à 4 compagnies de 40 hommes. Il y a aussi des changements de nom que l'on devroit suivre pour tous, c'est-à-dire quitter le nom des colonels, ce qui fait des changements perpétuels et des confusions sans fin, pour des noms de provinces : cela vaudroit beaucoup mieux. C'est peut-être un commencement d'ailleurs, car Aquitaine va prendre le nom d'Artois; le régiment de Dessalles prend le nom de Royal-Lorraine; le régiment de Fumel de Royal-Picardie, le régiment de la Rochefoucault de Royal-Champagne, le régiment de Damas de Royal-Navarre, et celui d'Escouloubre de Royal-Normandie.

---

12 Janvier. — Est mort à Paris M. le baron de Monchy, qui [1] étoit le dernier mâle de l'ancienne maison de Bournel. Cette famille n'est plus représentée que par ses deux tantes : Mme la comtesse d'Hinnisdaël [2], qui est l'aînée, et Mme la marquise de Moustier [3], qui est la cadette. Le baron de Monchy n'étant pas marié, elles se sont partagé les biens héréditaires de leur maison.

---

25 Janvier. — M. le comte de Mailly [4], capitaine lieutenant des gendarmes écossois et gouverneur d'Abbeville, a épousé ce jour Mlle Marie-Jeanne de Talleyrand-Périgord. Il est mon parent, à cause du mariage d'Antoine de Belleval-Longuemort avec Claude de Mailly [5]; et il le

[1] Marc-Charles Bournel, chevalier, baron de Monchy et de Thiembronne, vicomte de Lambercourt, seigneur de Monchy-Cayeux, Souich, Mortagne, Houvin, Houvigneul et Monchaux, né en 1741.

[2] Marie-Philippine de Bournel, dame de Monchy-Cayeux, Souich, Mortagne, Houvin, Houvigneul et Monchaux, alliée le 9 décembre 1747 à Adrien-Eugène-Hermann, comte d'Hinnisdaël, baron de Fumal, seigneur de Ferfay, Ames, Wez, Cunchy à la Tour-Zillebeke, Herckum, Cannart, Alost et Brustem, capitaine au régiment de la Mark, infanterie; elle mourut le 27 novembre 1786.

[3] Louise de Bournel, alliée le 22 août 1732 à Philippe-Xavier, marquis de Moustier, seigneur de Nant, Cubry et Bonale, maréchal de camp; elle est morte le 10 juillet 1767.

[4] Louis-Marie, comte de Mailly, né en octobre 1744.

[5] Traité de mariage passé le 24 avril 1570 entre noble Antoine de Belleval, écuyer, seigneur d'Angerville, Longuemort et Rémaisnil, et noble demoiselle Claude de Mailly, fille de messire Edme de Mailly, chevalier, seigneur de Haucourt et de Saint-Léger, et de Marie de Boullain, dame de Cocquis-les-Mons-Boubers, passé devant Mes Gilles de Bours et Antoine Dutôt, notaires à Gaillefontaine.

sait bien, car en toutes circonstances il m'a traité comme tel, ainsi que son père. Ce dernier, que j'ai vu à Versailles en revenant de l'Allemagne, m'a fait dîner chez lui et m'a fort entretenu du traité du mariage de la demoiselle Claude de Mailly et d'Antoine de Belleval-Longuemort, que je lui ai dit que j'avois et qu'il désiroit avoir en original ou en copie, ce que je lui ai promis de lui envoyer.

---

2 Mars. — Est mort à Versailles M. le comte de Flavacourt [1], d'une très-ancienne maison du Beauvoisis. Il étoit mon parent, étant fils d'une des demoiselles de Nesle. Quoique âgé seulement de 22 ans, il étoit mestre de camp à la suite du régiment de la Reine, cavalerie, et avoit assisté déjà à quatre batailles. Il avoit reçu plusieurs blessures dangereuses à celle de Minden, et quoiqu'on ait parlé de maladie, il est certain que ce sont ses blessures qui ont amené sa mort. Il étoit du même âge que moi, et je le connoissois. C'est une grande perte pour sa famille, car on fondoit sur lui beaucoup d'espérances qu'il auroit réalisées, ce qui n'étoit pas douteux, vu son mérite précoce.

---

6 Mars. — Il est décidé qu'il y aura un détachement

1 Frédéric-Auguste de Fouilleuse, chevalier, comte de Flavacourt, né le 8 décembre 1739, fils de François-Marie de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, maréchal de camp, et de Hortense-Félicité de Mailly-Nesle, sœur de la comtesse de Mailly, de la duchesse de Lauraguais et de la marquise de La Tournelle.

de la maison du roi qui doit marcher cette année. Je le tiens de M. de Montgardé, qui m'a prévenu que je pourrois en faire partie et qu'il falloit me tenir prêt à tout événement. J'ai demandé à en être, quoique la dernière campagne nous ait laissé peu d'argent et que nous n'en ayons reçu aucun du roi; mais enfin ce n'est pas pour cela que l'on sert Sa Majesté.

---

12 Avril. — M. le marquis de Valbelle, maréchal de camp et guidon de la compagnie des gendarmes de la garde, ayant donné sa démission, Sa Majesté a donné l'agrément de ce guidon au marquis de Toulonjeon, capitaine dans Autichamp, dragons.

---

29 Avril. — J'ai été invité à assister au mariage d'un de nos officiers, Louis-François, marquis de Chambray, chevalier honoraire de Malte, mestre de camp de cavalerie, cornette dans notre compagnie, avec Mlle Marie-Angélique Rouillé de Fontaines. Je n'y fus point, car je n'étois pas à Paris; mais il y alla de nos camarades de la seconde brigade, qui étoit du quartier d'avril, à la célébration du mariage qui fut faite à l'hôtel de Soubise par l'évêque de Tréguier. M. de Chambray étoit du détachement désigné pour faire la campagne; il partit, se distingua et reçut au retour la croix de Saint-Louis.

1er Mai. — M. de Forceville de Merlimont[1] est entré à l'hôtel pour faire ses études comme chevau-léger. Il n'a que 16 ans.

---

17 Mai. — Les détachements des deux compagnies des mousquetaires qui doivent faire la campagne partiront de Versailles le 12 et le 14, celui des gendarmes part le 14, et celui de notre compagnie le 16. Ces différents détachements se rejoindront à Aire en Flandre.

---

30 Mai. — Le chevalier de Floriville[2] s'est retiré comme brigadier de la compagnie, où il servoit depuis 32 ans comme chevau-léger et 14 ans comme sous-brigadier. Il avoit eu la croix de Saint-Louis le 20 juin 1751. Il m'a dit qu'il avoit parlé à M. le duc de Chaulnes pour que j'aie sa place de chevau-léger, et que M. le duc lui avoit donné sa parole. Il l'a tenue, et quand trois mois après j'ai été agréé par Sa Majesté pour être chevau-léger, de surnuméraire que j'étois, M. de Chaulnes m'a dit en me recevant : « Je l'avois promis au chevalier de Floriville; conduisez-vous aussi bien que lui qui a

[1] Louis-François-Marie de Forceville, chevalier, vicomte de Merlimont.

[2] Pierre-Nicolas de Belleval, chevalier, appelé le chevalier de Floriville, brigadier des 200 chevau-légers de la garde ordinaire du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé Camille d'Orillac du Chaussoy, de laquelle il n'eut pas d'enfants.

toujours fait honneur à la compagnie; j'espère qu'il en sera de même de vous. » C'est M. de Fierville qui remplace le chevalier comme sous-brigadier.

---

2 Juin. — Malgré que je l'aie demandé fortement, je n'ai point été mis du détachement qui fait la campagne : Je suis allé à Chaulnes [1] voir M. le duc de Chaulnes qui m'y avoit mandé. Il m'a dit que le temps que je devois rester surnuméraire étoit abrégé pour le compte qu'on lui avoit rendu de mes services dans la dernière campagne et depuis que j'étois surnuméraire, et qu'il me recevoit chevau-léger, dont il m'a donné le brevet en ajoutant : « J'espère que ce n'est que le commencement des grâces que je veux obtenir pour vous de Sa Majesté. » J'y suis resté deux jours au milieu d'un concours incroyable de gentilshommes des environs qui font à M. le duc de Chaulnes comme une cour. Il est très-aimé et l'on n'entend partout que ses éloges. Il reçoit tout le monde avec une égale bienveillance et chacun emporte une bonne parole et une marque d'intérêt.

1er Octobre. — Jour de ma présentation au roi. Ce fut

[1] Chef-lieu de canton, arrondissement de Péronne (Somme). Le château actuel, propriété de M. le comte de Beaumont, sénateur, se compose des communs de l'ancien et magnifique château que Mme de Sévigné a vanté.

M. de Channe de Vézanne, notre premier aide-major en chef, qui me présenta à Sa Majesté dans une pièce donnant sur l'escalier des ambassadeurs : c'est là que se font d'ordinaire les présentations des gentilshommes des divers corps de la maison du roi qui ont fait leurs preuves, et c'est dans le salon d'Hercule que l'on va prendre l'ordre. J'étois en habit d'ordonnance et en bottes. Sa Majesté daigna se souvenir que j'avois déjà pris l'ordre, étant surnuméraire, et me le dit en y ajoutant des paroles de bonté pour moi et ma maison, dont (ce sont les propres paroles du roi) « le nom, la fidélité et les anciens services auprès de ses prédécesseurs lui étoient connus ».

---

4 Octobre. — La quatrième brigade s'est réunie à l'ordinaire à Versailles, le 30 de septembre, mais ce fut pour peu de temps; car, le 4, elle eut ordre de marcher sur Fontainebleau où le roi partit pour un voyage de six semaines avec toute la famille royale et la cour. Il n'en revint qu'à la fin de novembre. Les préliminaires de la paix qui furent signés à Fontainebleau, le 3 novembre, s'ils firent plaisir au public, ne furent guère goûtés de l'armée qui avoit tant travaillé à les faire conclure. L'on sait bien trouver les officiers tant que l'on a besoin d'eux, mais sitôt la guerre finie on les réforme et on leur paye de longs services avec une pension qui ne leur donne souvent pas de quoi manger. Cela n'a pas manqué d'avoir lieu encore cette fois-ci, et au lieu de récompenses qu'espéroient beaucoup d'officiers, ils ont reçu de M. le

duc de Choiseul l'avis de leur réforme. Au mois de décembre l'on s'est fort occupé de cela dans le conseil du roi. Le 25 de novembre, dix régiments avoient été réformés. Les plaintes furent très-vives. Il y eut de grandes promotions dans l'ordre de Saint-Louis, mais la décoration n'indemnisoit point de la perte du grade, de la paye, ni du service actif. Je n'avois point la crainte, pour ma part, d'être réformé car j'étois trop nouveau et l'on ne touchoit point à la maison du roi. Notre compagnie fut bien partagée dans les récompenses pour cette dernière campagne. Elle eut sept croix de Saint-Louis, qui furent données au marquis de Chambray, cornette, à M. de Channe, aide-major, et à MM. du Tillet, du Plessis, du Chesnay, de Salignac et au chevalier de Gauville, chevau-légers.

Novembre. — Le roi a donné l'abbaye du Gard, ordre de Cîteaux, à M. l'abbé de Talleyrand, son aumônier et vicaire général du diocèse de Verdun.

---

3 Novembre. — Les préliminaires de la paix ont été signés à Fontainebleau par M. de Choiseul pour la France, M. de Grimaldi pour l'Espagne, et M. le duc de Bedford pour l'Angleterre.

---

25 Novembre. — La paix porte ses fruits habituels. Le

roi a rendu ce jour une ordonnance par laquelle il réforme les régiments d'infanterie de Hainaut, de Béarn, de Bresse, de la Marche-Province, de Brie, de Soissonnois, de l'Ile-de-France, de Royal-Lorraine, de Royal-Barrois, et de Royal-Cantabre. Les officiers doivent se retirer chez eux, dans leurs provinces. C'est une manière de débarrasser les bureaux de la guerre des solliciteurs, et en éloignant ceux qui murmurent, de se persuader qu'ils ne murmurent point. A cette condition les colonels de ces 10 régiments toucheront 1,500 livres de pension sur le trésor royal, les lieutenants-colonels 1,200 livres, les majors 800 livres, les capitaines de fusiliers qui auront vingt ans de services 400 livres, 300 livres les autres, les capitaines de grenadiers 500 livres. Quant aux lieutenants et aux enseignes, ils doivent aussi se retirer chez eux, mais pour tout avantage on leur donne l'espérance de faire pour eux quelque chose qu'on ne leur dit pas. En attendant ils ne reçoivent rien.

---

26 Novembre. — Les faveurs pleuvent sur le nouveau duc de Praslin. Le roi lui a donné la charge de lieutenant général en Bretagne vacante par la mort du duc de Châtillon. Il fait bon d'être des amis des Choiseul, mais ils ont aussi de puissants ennemis et leur hauteur n'en diminue pas le nombre. Dans notre compagnie on n'est point du tout du parti Choiseul, quoiqu'il soit le canal tout puissant par lequel s'écoulent les grâces et les faveurs.

---

11 Décembre. — Le roi a fait une grande ordonnance touchant le régiment des grenadiers de France, qui prend le nom de Corps des Grenadiers de France. La paye en est bien supérieure à celle de tous les autres régiments, et tous les officiers et soldats sont choisis pour en faire un corps d'élite, ce qui ne manquera pas de faire des jaloux. L'uniforme doit être un habit bleu, revers, collet, parements et doublure citron avec des agréments blancs sur l'habit; veste et culottes blanches; pour coiffure des bonnets de peau d'ours avec une plaque blanche au-devant marquée des armes du roi. M. le comte d'Hodicq, qui étoit capitaine au régiment Prince Camille de Lorraine et chevalier de Saint-Louis de 1758, vient d'y être nommé colonel. M. de Crény et le chevalier de Crény y servent comme capitaines.

---

12 Décembre. — Leurs Majestés et la famille royale ont signé le contrat de mariage de M. le marquis de Noailles [1] avec Mlle de Dromesnil. Celle-ci est la fille aînée du feu marquis de Dromesnil, maréchal de camp [2]. Le futur,

1 Emmanuel-Marie-Louis, marquis de Noailles, gouverneur de Vannes et d'Auray, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, frère du roi, né le 12 novembre 1743.

2 Charles-François-Gabriel de Hallencourt, chevalier, marquis de Dromesnil, maréchal des camps et armées du roi, vicomte et châtelain du Translay, seigneur de Conteville, Morfontaine, Harchies, Neuville, Chermizy, Ouche, Wassongne et Jumigny, né en 1700, allié : 1° le 1er avril 1739 à demoiselle Marie-Jeanne Ballet de La Chénardière, morte sans enfants le 7 avril 1742; 2° en août 1743 à demoiselle Jeanne-Edmée de Boullogne, morte en février 1749. La marquise était l'aînée des filles nées du second mariage du marquis de Dromesnil.

qui s'appeloit le marquis de Montclar, a pris, avec l'agrément de Sa Majesté, le nom de marquis de Noailles. Le roi lui avoit donné, le 26 de novembre, le gouvernement de Vannes et d'Auray, vacant par la mort de M. le duc de Châtillon. Le 16 janvier 1763, Mme la marquise de Noailles fut présentée au roi, à la reine et à la famille royale par Mme la duchesse d'Ayen, sa belle-mère, dont son mari est le fils cadet. Le 2 janvier, Leurs Majestés avoient signé le contrat de mariage de M. le marquis de Belsunce [1] avec Mlle de Dromesnil, la cadette, qui fut présentée le 2 de février par Mme la comtesse de Belsunce. Elles sont les dernières de cette noble maison de Picardie qui finit en elles.

---

21 Décembre. — Le roi a rendu pour la cavalerie une ordonnance pareille à celle de l'infanterie. On conserve sur pied 30 régiments outre celui des carabiniers de Mgr le comte de Provence, chacun composé de 8 compagnies qui formeront 4 escadrons. Pour chaque compagnie il y aura un sous-lieutenant au lieu du cornette, qui n'existera plus que dans la compagnie du colonel général. Au lieu d'un maréchal des logis par compagnie il y en aura quatre qui feront les mêmes fonctions que les sergents dans l'infanterie. La compagnie est composée d'un capitaine à 2,000 livres par an en temps de paix ou 3,600 en temps de guerre, 1 lieutenant à 900 livres ou 1,200 livres,

[1] Louis-Antonin, marquis de Belsunce, né vers 1740, allié le 2 janvier 1763 à Adélaïde-Élisabeth d'Hallencourt de Dromesnil.

1 sous-lieutenant à 900 livres ou 1,200 livres, 4 maréchaux des logis à 234 livres ou 270 livres, 1 fourrier à 216 ou 252 livres, 8 brigadiers à 144 ou 180 livres, 8 carabiniers à 135 ou 172 livres, 32 cavaliers et 1 trompette à 126 ou 162 livres. C'est donc 11,052 livres par an que coûte chaque compagnie sur le pied de paix, ou 15,086 livres sur le pied de guerre; 88,416 livres en temps de paix pour les 8 compagnies, ou 120,680 livres en temps de guerre. Le mestre de camp à 2,500 livres en temps de paix et 3,000 en temps de guerre, plus ses appointements de capitaine, soit 2,000 ou 3,600; le lieutenant-colonel 1,600 ou 1,800, plus ses appointements de capitaine; 1 aide-major à 1,800 ou 3,000 livres, 2 sous-aides-major à 1,500 ou 2,000 livres, 1 quartier-maître à 600 ou 800 livres, 4 porte-étendarts à 480 ou 540 livres, 1 trésorier à 2,000 ou 3,000 livres, un aumônier à 720 livres et 1 chirurgien au même prix. Chaque régiment de cavalerie coûte donc, pour la paye seulement, environ 106,336 livres en temps de paix et 147,080 livres en temps de guerre. Il est établi que la paye de guerre ne compte que depuis l'arrivée du régiment à l'armée jusqu'à son départ. Les régiments conservés sont : le Colonel-Général, le Mestre de Camp-Général, le Commissaire-Général, Royal, du Roi, Royal-Étranger, les Cuirassiers du Roi, Royal-Cravate, Royal-Roussillon, Royal-Piémont, Royal-Allemand, Royal-Pologne, Royal-Lorraine, Royal-Picardie, Royal-Champagne, Royal-Navarre, Royal-Normandie, la Reine, Dauphin, Bourgogne, Berry, Artois, Orléans, Chartres, Condé, Bourbon, Clermont, Conti, Penthièvre et Noailles.

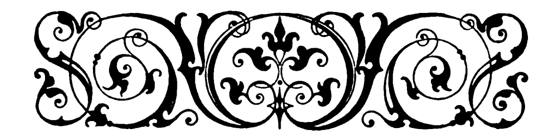
Une autre ordonnance, du 12 décembre précédent, a réduit à 126 hommes les 30 compagnies des Gardes-Françoises qui étoient de 140 hommes chacune. Les régiments d'infanterie irlandoise et écossoise qui étoient 8 restent à 5 : Bulkeley, Clare, Dillon, Rothe et Berwick; Royal-Écossois, Ogilvy et Lally sont réformés et incorporés dans les autres qui devront former chacun une compagnie de grenadiers et 8 de fusiliers. Le régiment des carabiniers de M. le comte de Provence est réduit de 40 compagnies à 30. Le régiment de Royal-Corse, infanterie, est réformé et incorporé dans Royal-Italien. On conserve sur pied les régiments d'infanterie Allemande-Alsace à 3 bataillons, Anhalt, la Marck, Royal-Bavière, Royal-Suédois, Nassau et Royal-Deux-Ponts à 2 bataillons, et Bouillon à 1 seul bataillon. On conserve également sur pied 17 régiments de dragons : Colonel-Général, Mestre-de-Camp-Général, Royal, du Roi, la Reine, Dauphin, Orléans, Bauffremont, Choiseul, Autichamp, Chabot, Coigny, Nicolaï, Chapt, Chabrillan, Languedoc et Schomberg, chacun à 8 compagnies.

---

21 Décembre. — Grande promotion d'officiers généraux dont on a connu tous les noms le jour même à Versailles, car il y avoit trop d'intéressés pour ne pas répandre la nouvelle. Il y a 60 lieutenants généraux, 58 maréchaux de camp dont M. le marquis de Gamaches, 65 brigadiers d'infanterie, 58 de cavalerie et 5 de dragons.







1763

Février. — On n'a jamais vu une promotion dans l'ordre de Saint-Louis pareille à celle qui vient d'être faite : de notre seule compagnie de chevau-légers il y a MM. de Meyssonade, aide-major, de Traversac, Théroude, le chevalier de Bellefosse, d'Hardivillers, de Lincourt, Briot de Montremy, de Salignac de la Maingottière, de la Toujade, le chevalier de Reguier, de Saint-Hilaire, de la Tour-Venteaux, de Vermandovillers, le Baillif, le chevalier de Bourgneuf, le chevalier de Beauvillard, de Bandeville, de Chauvenet, le chevalier de Champagnac et Daret. M. de Banne [1], mon voisin, qui habite Aumale et

[1] François Griffon, écuyer, seigneur de Banne, gendarme de la garde du roi, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Dans un aveu qu'il sert à M. le marquis de Belleval en 1783, pour son habitation et ses terres qui dépendaient de la seigneurie de Bois-Robin, il se dit fils aîné de François Griffon, écuyer, seigneur de Banne, gendarme de la garde du roi et fourrier de ses logis, lequel était fils de François Griffon, écuyer, ancien officier de la

6

qui est gendarme de la garde, l'est également. Il y a là dedans des services qui datent de Fontenoy.

---

24 Février. — On parle déjà de la revue du roi. M. de Montgardé m'a écrit pour me dire que je recevrois incessamment les ordres de M. le duc de Chaulnes qui me fixeroit le temps du rendez-vous, car on ne sait qu'à Versailles seulement le jour de la revue et on l'y attend une quinzaine de jours, plus ou moins, selon le bon plaisir de Sa Majesté. M. de Montgardé me demande de lui envoyer mes housse, chaperon et armes qui auroient besoin d'être réparés, et que je lui fasse savoir, par la voie de M. le duc de Chaulnes, les uniformes dont j'aurois un besoin indispensable.

---

24 Avril. — Leurs Majestés et la famille royale ont signé le contrat de mariage de M. le marquis de Sablé avec Mlle de Rambures [1]. Le marquis de Sablé [2], qui est fils de M. le marquis de Croissy et Colbert de son nom,

fauconnerie du roi, lequel était fils aîné de Pierre Griffon, fils de Philippe, fils aîné de Pierre. C'était un moyen comme un autre de justifier de six degrés et d'insérer sa généalogie dans tous les actes possibles.

[1] Antoinette-Adélaïde de la Roche-Fontenilles, Mlle de Rambures.

[2] Jean-Baptiste-François-Menelaüs Colbert de Croissy, marquis de Sablé, maréchal des camps et armées du roi, capitaine des gardes de la Porte.

a obtenu de Sa Majesté la survivance de la charge de capitaine des gardes de la Porte qui appartient à son père. La nouvelle marquise de Sablé fut présentée le 30 au roi, à la reine et à la famille royale par la marquise de Croissy, sa belle-mère.

Juin. — On a fait une promotion qui servira comme de complément à la dernière. M. le marquis d'Esquelbecq et M. de Lubersac, sous-lieutenants de notre compagnie, ont été nommés maréchaux de camp.

---

5 Juin. — La gendarmerie vient d'avoir son tour dans les réformes que Sa Majesté s'occupe de faire pour l'armée. Les 10 compagnies des gendarmes, Écossois, Anglois, Bourguignons, de Flandre, de la Reine, Dauphin, de Berry, de Provence, d'Artois et d'Orléans, sont conservées sur le même pied où elles étoient devant. Les 6 compagnies de chevau-légers de la Reine, Dauphin, de Berry, de Provence, d'Artois et d'Orléans, sont incorporées dans les 6 compagnies de gendarmerie du même titre, avec moitié des officiers seulement; l'autre moitié est réformée. Chacune des compagnies de gendarmerie sera composée d'un capitaine-lieutenant, 1 sous-lieutenant, 1 enseigne et 1 guidon, 6 maréchaux des logis, 3 brigadiers, 3 sous-brigadiers, 1 porte-étendart, 3 fourriers, 12 gendarmes appointés, 4 gendarmes et 3 trompettes. La paye est ré-

glée ainsi qu'il suit : au capitaine-lieutenant, 9,500 livres; au sous-lieutenant, 6,500 ; à l'enseigne, 4,000 ; à chaque maréchal des logis, 3,000 ; 1,230 à chaque brigadier où sous-brigadier ; 648 à chaque porte-étendart ; 340 à chaque fourrier ; 480 à chaque gendarme appointé ; 378 à chaque gendarme, et 324 à chaque trompette.

---

18 JUIN. — M. le marquis de Valanglart, qui est cornette depuis deux ans dans les chevau-légers de Berry, quitte et va enseigne aux Gendarmes-Dauphin.

---

23 JUIN. — Le comte de Fontaines [1], qui étoit chevau-léger dans notre compagnie depuis 1746 et qui s'étoit marié il y a cinq ans avec Mlle Sohier d'Intraville dont il n'avoit point d'enfants, est mort ce jour. Il n'avoit que 35 ans et étoit le fils aîné de M. de Boccasselin [2]. Tout ce qu'il avoit passe à son cadet, le marquis de Fontaines, qui est encore garçon, et sert dans les gardes du corps, compagnie écossoise, où il est brigadier [3]. Cette mort en

[1] Louis-Marie-Joachim de Fontaines, chevalier, comte de Fontaines, seigneur de Cerisy, Woincourt et Boccasselin, chevau-léger de la garde du roi, allié le 12 mars 1758 à Marie-Marthe Sohier d'Intraville, dame de Croquoison, Courtieux, etc.

[2] Voir la note au 21 mars 1772.

[3] Voir la note au 13 mai 1764.

fait un bon parti. Il y a tant de Fontaines de cette grande et si ancienne maison que je n'en compte pas moins de dix-sept actuellement vivants, tant messieurs que demoiselles. Le marquis de Fontaines, qui est de mes amis outre qu'il est mon parent, me les a dénombrés, et voici ce que j'en sais par lui : Il y a donc Mme la marquise d'Esquirre, Mlle de Fontaines et Mlle de Cormont, ces deux dernières filles, et toutes trois filles de M. de la Neufville et de Mlle de Flahault; le comte de Fontaines, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis [1], qui a 47 ans et qui est le cousin germain de celles qui précèdent, étant fils du frère cadet de leur père; il a épousé une demoiselle de la Flandre autrichienne, en secondes noces, et n'a pas d'enfants; il y a Mme de Poilly, sa sœur [2] et Mlle d'Hermancourt [3], leur tante, qui a 83 ans et qui demeure à Abbeville toute seule avec sa servante; il y a M. le chevalier de Fontaines, chevalier de Malte, qui habite à Paris : il a 71 ans et il est le cousin-germain de tous les autres, ainsi que la marquise de Fontanges [4], sa sœur, qui est dame de S. A. S. Mme la princesse douairière de Conti, elle a 69 ans, est veuve et demeure dans l'hôtel de Conti; et enfin sa sœur, qui est religieuse aux dames de Saint-François, à

[1] François-Aléaume-Joseph comte de Fontaines, seigneur de Vron, né le 17 mai 1716, allié 1° à Françoise-Austreberthe Becquet, fille d'un magistrat (lieutenant général) de Montreuil-sur-Mer.

[2] Claude-Charlotte-Elisabeth de Fontaines, née le 23 mai 1715, mariée à René de Poilly, seigneur de Mareville.

[3] Voir à l'année 1768.

[4] Voir au mois de novembre 1768.

Abbeville. C'est tout pour cette branche. Les autres Fontaines sont de la branche de Woincourt qui s'est séparée il y a plus de 200 ans de celle de la Neufville [1]. Ils s'appellent cousins, mais plutôt parce qu'ils sont du même nom et armes, car ils seroient bien embarrassés de définir le degré de cette parenté-là. De ceux-ci il y a d'abord M. de Fontaines de Neslette, et aujourd'hui de Tully [2] à cause de sa femme qui est morte il y a 32 ans; il n'a pas d'enfants et demeure à Tully; le comte de Fontaines, son frère cadet, notre cornette [3], qui a 63 ans, et Mlle de Fontaines [4], sa sœur, qui est sa cadette d'un an. Il y a Mlle de Boccasselin, sa cousine-germaine, vivante fille et âgée de 60 ans [5], et mademoiselle sa sœur cadette qui a 49 ans et qui est fille aussi [6]. Il y a M. de Boccasselin, qui a épousé Mlle de Belleval, ma cousine [7]; il y a M. de Fontaines d'Imbleval, chevalier de Saint-Louis et major d'Abbeville [8], qui a 63 ans et qui est veuf et sans en-

1 La séparation eut lieu en 1464.

2 Pierre-Hubert de Fontaines, chevalier, seigneur de Neslette, chevalier de Saint-Louis, marié en 1731 à Mme de Frieucourt, dame de Tully, et mort sans enfants le 3 juillet 1764.

3 Voir à l'année 1768.

4 Marie-Louise, Mlle de Fontaines, née le 12 juillet 1701, et reçue à Saint-Cyr au mois de décembre 1709.

5 Hélène-Nicole, Mlle de Boccasselin, née en 1703.

6 Louise-Charlotte-Marie-Anne de Fontaines, née en 1714.

7 Pierre-Aimard de Fontaines, chevalier, seigneur de Boccasselin, chevau-léger de la garde du roi, allié en juillet 1742 à Madeleine-Thérèse de Belleval-Floriville.

8 Pierre-Nicolas de Fontaines, chevalier, seigneur d'Aimbleval, chevalier de Saint-Louis et major d'Abbeville, né le 15 février 1711.

fants; il est cousin germain des autres, ainsi que Mme de Vermandovillers [1], sa sœur, qui est la mère de M. de Vermandovillers, notre camarade aux chevau-légers; il y a M. de Boccasselin, frère aîné de M. d'Imbleval et de Mme de Vermandovillers, qui est capitaine de cavalerie, ancien garde du corps dans la compagnie écossoise, et chevalier de Saint-Louis : c'est le père de celui qui vient de mourir; il a 69 ans et il demeure à Eu avec madame sa femme, qui est Vincent d'Hantecourt et qui étoit veuve de M. de Frieucourt-Tully; et il y a enfin le marquis de Fontaines, qui reste tout seul pour consoler ses parents de la perte d'un fils qu'ils aimoient tendrement.

---

30 Juin. — Le roi passa dans la plaine de Marly en revue les 4 compagnies des gardes du corps, celles des gendarmes, des chevau-légers, des mousquetaires et des grenadiers à cheval de sa maison. Sa Majesté, suivie de Mgr le dauphin, du duc de Chartres, du prince de Condé et du prince de Lamballe, passa dans nos rangs. Ensuite eut lieu le défilé devant le roi, les princes et les princesses qui l'avoient accompagné et qui étoient, outre ceux que je viens de nommer, Mme la dauphine, Mme Adélaïde, Mmes Victoire, Sophie et Louise, Mgr le duc de Berry,

[1] Marie-Jeanne de Fontaines, née en 1701, reçue à Saint-Cyr en 1713, morte en 1769; elle avait épousé Louis-Jacques Witasse, écuyer, seigneur de Vermandovillers, Bayancourt, Willecourt, Gaucourt et Anissy, capitaine de cavalerie, chevau-léger de la garde du roi et chevalier de Saint-Louis.

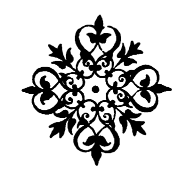
Mgr le comte de Provence, Mgr le comte d'Artois, M. le comte et Mme la comtesse de la Marche, ainsi que presque toute la cour, tous les ambassadeurs étrangers, et une foule considérable de curieux et de carrosses venus exprès de Paris, comme à l'ordinaire. Tous les cavaliers étoient habillés de neuf. Sa Majesté arriva à cheval à trois heures et demie; à quatre heures la revue commença avec un grand vent et de la pluie qui souilloit nos uniformes tout neufs et tout brillants de galons d'or. Cela n'empêcha pas le cérémonial accoutumé comme à la première revue où j'étois, mais par un très-beau temps. Le roi paroissoit préoccupé et ce vilain temps glaçoit tout le monde. A sept heures tout étoit terminé et, le défilé étant fait, les troupes retournèrent à Versailles.

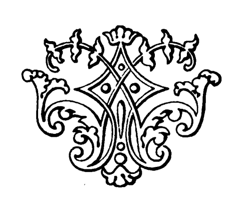
---

29 Septembre. — J'arrivai à Versailles ce jour-là, parce que c'étoit la réunion de la quatrième brigade dans laquelle j'étois et qui prenoit le quartier d'octobre, novembre et décembre auprès de Sa Majesté. Nous prenions les corps de gardes et les portes du château le 1er octobre au matin et nous les rendions le 1er janvier au matin, ce qui faisoit que nous ne pouvions passer le premier jour de l'année dans nos familles, comme l'on est heureux de pouvoir le faire ordinairement.

Octobre. — La quatrième brigade prit, le 1er au matin, le quartier d'octobre. Le 4, le roi alla coucher à Choisy,

et il arriva le 5 à Fontainebleau, où il demeura jusqu'au 14 novembre qu'il revint coucher à Choisy et le 15 à Versailles. Je fus cette fois du voyage et je vis de près les fêtes qui furent magnifiques, aussi belles qu'à Versailles mais avec un degré d'intimité de plus, et moins de cette si minutieuse étiquette qui fait de Versailles l'épouvante de tous les étrangers.







1764

5 Février. — M[me] la comtesse de Rouault [1] a été présentée au roi, à la reine et à la famille royale par M[me] la comtesse de Rumain. M[me] de Rouault est belle-fille de M. le marquis de Gamaches, et M[me] de Rumain, qui est sa belle-sœur, est Rouault également. Je l'ai vue souvent à Beauchamp [2] ainsi que M. son mari [3], qui avoit à choi-

1 Justine-Josèphe Boucot, fille de Jacques Boucot, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, écuyer, seigneur de Dormans, et d'Elisabeth-Justine-Michelle de Roissy. Elle était veuve d'Antoine-Paul-Joseph Feydeau, chevalier, marquis de Brou, intendant de Normandie, qu'elle avait épousé le 21 mars 1751, étant mineure émancipée, et elle se remaria le 21 décembre 1763 à Nicolas-Aloph-Félicité Rouault de Gamaches, appelé le comte de Rouault, lieutenant des gendarmes de Flandre.

2 Ce château avait été bâti vers le milieu du XVII[e] siècle par MM. de Gamaches, qui, ne pouvant plus habiter celui de Gamaches, presque entièrement ruiné, y avaient établi leur résidence. Ce château n'a pas eu une meilleure destinée, et il n'en reste plus trace aujourd'hui : l'emplacement seul est encore visible.

3 Yves Le Vicomte, chevalier, comte de Rumain, marquis de Coetanfao,

sir de s'appeler le comte de Rumain ou le marquis de Coëtanfao, et qui de son nom est Le Vicomte, d'une ancienne maison de Bretagne.

---

13 Mai. — Leurs Majestés et la famille royale ont signé le contrat de mariage du marquis de Fontaines [1] avec Mlle Goujon de Ris. M. de Gasville, père de la future, est conseiller du roi en ses conseils, et il a été intendant de la généralité de Rouen où il a trouvé moyen d'augmenter encore sa fortune qui étoit déjà passable avant [2]. Ma nouvelle cousine n'est pas jolie, mais elle a l'air modeste et elle est fort gracieuse. Elle sera sans doute très-goûtée dans le Vimeu où l'on n'aime pas les grands airs et où si elle en vouloit prendre on ne les lui passeroit pas, à cause de son origine qui n'est pas fort relevée. La mode en est aujourd'hui à ces mariages-là, et M. de Boccasse-

vicomte de Coenhac, comte de Penhoet, seigneur de Coetcotdu, Langoelan et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, allié le 17 novembre 1746 à Constance-Simone-Flore-Gabrielle Rouault de Gamaches, Mlle de Cayeu.

1 Charles-Philippe Aimard, chevalier, marquis de Fontaines, seigneur de Cerisy, Woincourt, Boccasselin, Censy et La Faulle, baron de Moulins, lieutenant, chef de brigade des gardes du corps du roi dans la compagnie écossaise, maréchal des camps et armées du roi et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

2 Jean-Prosper Goujon, chevalier, seigneur de Gasville, Ris, Coulte, Iville, Torigny, baron de Chateauneuf, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, intendant de Rouen, né le 31 juillet 1684, allié le 22 juin 1713 à demoiselle Anne de Faulcon, dame de Ris et d'Orangis, mort le 24 septembre 1756.

lin, qui auroit peut-être eu quelqu'envie de s'en plaindre, n'a rien dit devant la dot. Mme de Boccasselin, qui est une bonne mère, a dit que pourvu que son fils fût heureux le reste lui importoit peu, sur quoi son mari l'a traitée de *bourgeoise*.

---

23 Mai. — M. le marquis de Rambures [1], officier au régiment du Roi, infanterie, est mort à Paris, âgé de 18 ans. Il étoit la Roche-Fontenilles, qui est une bonne maison du comté de Comminges [2], et ils avoient pris le titre des Rambures parce que le bisaïeul de celui-là avoit épousé, en 1645, la tante du dernier marquis de Rambures [3], lequel avoit pourtant deux sœurs, Mme la duchesse de Caderousse et Mme la marquise de Polignac [4], à qui auroit dû revenir plutôt le nom de leur frère. Cela faisoit comme une seconde famille de Rambures que voilà

1 Antoine-César de la Roche, marquis de Fontenilles et de Rambures.

2 La généalogie suivie de cette maison est établie d'une manière authentique depuis Sanche de la Roche, damoiseau, vivant en 1318. Elle fait mention, avant cette époque, de plusieurs personnages, et entre autres de Mise de la Roche et Raymond-Mise, son frère, en 1185.

3 Elle s'appelait Charlotte de Rambures et était sœur de Charles, marquis de Rambures, comte de Courtenay, lequel eut pour fils Louis-Alexandre, marquis de Rambures, mestre-de-camp d'un régiment de son nom, tué d'un coup de mousquet en Alsace, à l'âge de dix-huit ans, en juillet 1676.

4 Marie-Renée de Rambures, femme de Just-Joseph-François de Cadart de Tournon d'Ancezune, duc de Caderousse, et Marie-Armande de Rambures, mariée le 24 avril 1686 à Sidoine-Apollinaire-Scipion-Armand, marquis de Polignac.

éteinte de nouveau puisque ce jeune homme n'a que deux sœurs, Mme la marquise de Sablé et Mme la comtesse de Ligny [1]. Elles vont se partager les biens, et c'est M. le marquis de Sablé qui aura le vieux et fort château de Rambures. Mme la marquise de Fontenilles-Rambures, leur mère, qui est Saint-Georges de Vérac [2] et que je connois fort bien, est à Paris plus souvent qu'ailleurs.

[1] Voir pour la marquise de Sablé au 24 avril 1763. — Sa sœur, Elisabeth-Jeanne de la Roche-Fontenilles, avait épousé, le 17 avril 1755, Charles-Adrien, comte de Ligny, vicomte d'Amballe, mestre-de-camp de cavalerie. A la mort de sa sœur, elle hérita du comté de Courtenay, qu'elle porta dans la famille de son mari. Rambures seul resta donc aux Sablé.

[2] Élisabeth-Marguerite de Saint-Georges de Vérac, alliée en 1735 à Louis-Antoine de la Roche, marquis de Fontenilles et de Rambures, baron de Cessac, premier baron du Quercy, maréchal des camps et armées du roi. Elle mourut à Paris le 27 octobre 1759.





1765

M. le comte de Fontaines [1], un de nos cornettes, se retire; il a 48 ans de service et la croix de Saint-Louis, et il a obtenu une pension de 7,200 livres sur la cassette du roi. Il l'a bien gagnée, car il avoit plusieurs blessures. Il n'assistoit point à une affaire qu'il n'y fût blessé, c'étoit un guignon inconcevable et aux chevau-légers on l'en plaisantoit souvent. Le fait est que dans la campagne de 1761 il reçut un bon coup de sabre, et que si la paix n'avoit pas été faite il disoit qu'il n'en seroit point resté là. Il avoit épousé Mme de Saint-Lau, qui étoit veuve [2] et qui étoit une Lannoy, fille du comte de Lannoy et d'une

1 Nicolas-Aimard de Fontaines, chevalier, comte de Fontaines, cornette des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, chevalier de Saint-Louis, né le 1er mars 1700.

2 Son premier mari était Claude Le Roy, chevalier, seigneur de Saint-Lau et de Maison-Ponthieu, chevalier de Saint-Louis et commandant de bataillon au régiment de Monaco, infanterie.



princesse de Fürstemberg. Cette belle alliance l'avoit fait beau-frère du prince d'Isenghien et du marquis de Seignelay et neveu du prince de la Tour-et-Taxis et du prince de Nassau-Siégen. Toutes ces grandeurs ne lui ont servi de rien et ne l'ont guères plus avancé que s'il n'avoit eu que de simples gentilshommes, voire même des bourgeois pour parents. Il faut dire d'ailleurs que sa femme n'avoit que 6 ans de moins que lui et qu'elle avoit 42 ans quand il l'a épousée. Avec cela, aucune trace de beauté et quant à la fortune, néant; sans cela M. de Saint-Lau ne l'auroit pas eue. Il n'avoit point d'enfants et s'en consoloit en regardant les armes de Lannoy qui étoient partout chez lui à côté des siennes et qu'il avoit eu soin de faire écarteler de Fürstemberg, de peur que l'on en ignorât. Je lui disois une fois que les Fürstemberg ne valoient point les Fontaines comme ancienneté, ce qui est vrai, et que le titre de prince ne valoit point autant que 300 ans de noblesse de plus : il étoit tellement entiché de ses Allemands qu'il avoit peine à en convenir. Je n'ai rien vu de plus curieux que cela, et sa manie étoit si connue qu'on ne le désignoit plus, en parlant de lui, que sous le nom de prince de Fürstemberg, ce qui faisoit le désespoir de Mlle de Fontaines, sa sœur, avec qui il avoit de terribles prises à cause de cela.

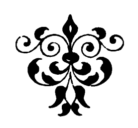
---

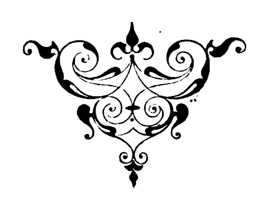
30 Juin. — M. de Belleval, mon cousin [1], est nommé

[1] Voir à juin 1759.

brigadier aux gardes du corps, dans la compagnie de Beauvau. Il y étoit entré en 1734, le 16 de mars, m'a-t-il dit, et avoit été fait sous-brigadier le 25 de janvier 1762. Il avoit eu la croix de Saint-Louis le 27 de février 1753. Il aime son état mais pas encore autant que son frère le chevalier de Belleval [1], qui est présentement lieutenant-colonel du régiment de Bretagne, infanterie, et qui a commencé par être volontaire dans le même régiment. « C'est, me disoit-il, qu'il faut savoir obéir avant de commander aux autres. » Il avoit la passion du militaire et il l'a bien prouvé. C'est un officier très-estimé et qui ira loin, à ce que l'on dit.

[1] Voir au 1er mars 1780.







1766

23 Mars. — M. le marquis du Sauzay [1], qui a épousé il y a tantôt dix ans [2] Mlle de Blottefière, fille de M. le marquis de Vauchelles, et qui étoit capitaine aux Gardes-Françoises, a obtenu la-majorité de ce régiment, vacante par la mort de M. le marquis de Cornillon. Il étoit brigadier du 25 juillet 1762. C'est un homme à qui tout réussit. Son mariage lui a donné une belle fortune, car de lui-même il n'avoit, disoit-on, que son service militaire et les espérances qu'il fondoit dessus et qui commencent à se réaliser. Quand il n'est pas de service ou qu'il n'est pas à Paris ou à Versailles, ce qui n'arrive guères, il revient à Vauchelles où demeure toujours son beau-père,

1 Jean-Baptiste, marquis du Sauzay, seigneur de Vauchelles, lieutenant général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, major des Gardes-Françaises, gouverneur de Landrecies.

2 Le 8 janvier 1755.

le dernier Blottefière de cette branche, qui est l'un des lieutenants de roi de Picardie [1].

---

26 Mai. — Leurs Majestés et la famille royale signèrent le contrat de mariage du vicomte de Rouault avec demoiselle de Maugiron, fille du comte de Maugiron, lieutenant général [2].

---

27 Juillet. — M. le marquis d'Esquelbecq, maréchal de camp et premier sous-lieutenant de notre compagnie [des chevau-légers de la garde du roi], étant mort le 13 avril dernier, le roi a nommé à la sous-lieutenance vacante M. le marquis de Montalembert, maréchal de camp, qui étoit cornette. La cornette vacante a été donnée au marquis d'Appelvoisin de la Roche du Maine, capitaine dans Royal-Pologne. M. d'Esquelbecq n'étoit âgé que de 39 ans et il avoit un bel avenir. Il étoit brave et s'étoit bien conduit dans la campagne de 1761.

---

[1] Nicolas de Blottefière, chevalier, marquis de Vauchelles, seigneur dudit lieu, Monflières, Bellestre, Gransart, Morlencourt et Villers, mestre de camp de cavalerie, lieutenant de roi de Picardie.

[2] Anne-Jean-Baptiste-Émilie Rouault de Gamaches, appelé le vicomte de Rouault, né le 6 décembre 1734, allié le 26 mai 1766 à N... de Maugiron, fille de Louis-François, comte de Maugiron, lieutenant général des armées du roi, mort à Valence le 15 mars 1767, et de Marie-Françoise de Sassenage.

29 Septembre. — Arrivée à Versailles pour prendre le quartier d'octobre. J'ai fait le voyage avec Selincourt; nous fûmes rejoints à Beauvais par M. le marquis de Chepy [1] qui est de la même brigade et qui fit avec nous le reste du voyage. Il avoit trois ans de plus que moi et pourtant il étoit mon cadet dans la compagnie. Son père, qui étoit maréchal de camp [2] et qui étoit mort en 1750, n'avoit pas été pleuré trop longtemps. Sa veuve, une demoiselle Oursin, dont le père avoit plus d'écus que de noblesse [3], étoit une folle qui a eu bien de la peine à attendre la fin de l'année pour se remarier avec M. le comte de Saint-Mesme [4]. On ne s'est plus trop occupé alors du jeune Chepy qui a été abandonné à lui-même et, ne sachant que faire, est entré aux chevau-légers après avoir perdu du temps qu'il auroit pu employer dans la

[1] Antoine-Jean-Étienne de Grouches, marquis de Gribeauval-Chepy, seigneur et patron de Huppy, baron de Chepy, vicomte et pair de Saint-Maxent, pair de Ramburelles, seigneur de Limeux, Grouches, Caumont, Grébault, le Mesnil, Retz-à-Coulon, Hamicourt, Onicourt, Trenquies, Erondelles, Poultières, etc..., né le 26 avril 1738.

[2] Jacques-Étienne de Grouches, chevalier, marquis de Gribeauval-Chepy, maréchal des camps et armées du roi, né le 29 novembre 1707, mort le 21 juillet 1750.

[3] Marie-Avoye Oursin, fille de Jean Oursin, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, receveur général des finances de Caen en Normandie, morte le 29 janvier 1772.

[4] Hélie-Guillaume Gallucci de l'Hopital, comte de Saint-Mesme, né le 18 décembre 1723, allié le 6 août 1751 à Marie-Avoye Oursin, veuve du marquis de Chepy. Ils se sont séparés en 1752, et le comte de l'Hopital-Saint-Mesme est mort sans enfants, le 10 janvier 1778, au château du Gleffier, paroisse d'Oullins, diocèse de Chartres.

compagnie pour son avancement. Il étoit bien fait, fort riche et de bonne maison. Aujourd'hui il tourne à mal et a eu tort de ne pas servir comme son père et son grand-père, qui a été aussi maréchal de camp et grand-croix de Saint-Louis.

---

6 Octobre. — J'ai vu le chevalier de La Billarderie qui est venu me visiter à notre hôtel des chevau-légers. Il étoit ici depuis quelques jours. Son frère aîné, le comte d'Angivillers, avoit demandé au roi l'agrément pour son frère de la charge qu'il avoit de gentilhomme de la manche de Mgr le Dauphin, de M. le comte d'Artois et de M. le comte de Provence. Sa Majesté y ayant consenti, La Billarderie, qui étoit fort habillé, alloit, en me quittant, chez M. le duc de la Vauguyon qui devoit le présenter au roi en sa nouvelle qualité. La Billarderie est brigadier de cavalerie du 16 avril dernier et exempt des gardes du corps, compagnie de Villeroy. Il n'étoit pas de service et après sa présentation alloit quitter Versailles où son nouvel office l'appellera souvent. Il est Flahault et de bonne maison de Picardie.

---

20 Octobre. — Je soupai ce jour chez M. le comte de Noailles, gouverneur des château et ville de Versailles, avec Mme la vicomtesse de Rouault, qui est Mlle de Maugiron [1]. Elle a été présentée hier par Mme la comtesse

[1] Voir au 26 mai précédent.

de Rouault qui y étoit aussi, ainsi que beaucoup de monde. La vicomtesse de Rouault fut trouvée jolie et gracieuse. Elle me donna rendez-vous pour l'été à Beauchamp où elle se proposoit d'aller.

DÉCEMBRE. — M. le marquis de La Billarderie passe à la lieutenance des gardes du corps, compagnie de Noailles, au lieu de M. le chevalier d'Amfreville qui a donné sa démission de cette charge. Il étoit premier enseigne. C'est le chevalier de Sarlabous, capitaine dans Noailles, cavalerie, qui a l'enseigne de La Billarderie.

---

9 DÉCEMBRE. — M. le duc d'Aiguillon et Mme la duchesse, sa femme, réunirent quelques personnes à souper, et je fus du nombre, car je n'étois pas de service et M. le duc d'Aiguillon me témoigne une grande bonté. Il nous annonça qu'il prendroit congé du roi le lendemain pour aller tenir les États de Bretagne, et que ce voyage ne lui plaisoit point car il paroît que messieurs des États ne sont point trop accommodants. Il avoit un air si plaisamment piteux que je me pris à rire comme toute l'assemblée, ce que voyant il s'avança de mon côté et me dit en me prenant le bras et en riant aussi : « Eh! bien, allez-y donc à ma place puisque cela vous amuse ou que vous croyez que je me vante; j'aimerois mieux brider des ours que ces Bretons. » Je lui répondis que je le croyois sur parole,

mais que le service de Sa Majesté seroit mieux fait par lui que par moi, et que d'ailleurs je ne m'entendois pas non plus à brider ni des ours ni des Bretons. L'on s'étoit assuré auparavant qu'il n'y en avoit aucun de Bretagne parmi nous; mais Mme la marquise de Goësbriant étant entrée mit fin à ce badinage. Mme la duchesse d'Aiguillon l'aimoit beaucoup et l'avoit présentée au roi pour dame d'honneur de la future princesse de Lamballe. Elle n'auroit pas souffert qu'on la plaisantât sur son pays, et l'on parla d'autre chose.

---

18 Décembre. — C'est un sauve-qui-peut de tous ceux qui ont affaire aux États de Bretagne. M. le duc de La Trémoïlle est parti le 14 pour y aller présider l'ordre de la noblesse. Je suis allé hier faire ma révérence à Mme la duchesse d'Aiguillon, qui part aujourd'hui pour rejoindre M. son mari. Elle a eu la bonté de me dire, sachant que le quartier de ma brigade alloit être bientôt terminé et que j'allois repartir pour la Normandie, que nous allions nous trouver séparés par toute la France, mais qu'elle seroit heureuse de me revoir à Versailles si j'y venois avant mon quartier de l'année prochaine.

---

22 Décembre. — M. le comte de La Coste, brigadier de cavalerie, fut reçu sous-lieutenant de notre compagnie, à l'hôtel des chevau-légers, avec tout le cérémonial d'ordinaire.





1767

L'état-major de notre compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du roi est ainsi composé pour cette année : sous-lieutenants, M. le comte de La Coste et M. le marquis de Montalembert; enseignes, M. le marquis de Vintimille et M. le marquis de Chambray; cornettes, M. le duc de Picquigny, M. le comte d'Esterno, M. Montmorin de Saint-Hérem, M. le marquis de la Roche du Maine et M. le marquis de Fumel; maréchaux des logis, M. de Montgardé, premier aide-major, M. de Sauvigney, deuxième aide-major, MM. Duclos, de la Faucherie, de Labbey, de Combarel, de la Barrière, de Pers, de Nonancourt et d'Hurard; brigadiers, MM. de Bruny, de Torçay, d'Aimery, de Channe, du Bois, de Rieux, de Campagnac, de Belvaux; sous-brigadiers, MM. de Mussan, de Fierville, d'Aguilcourt, de La Guisardie, de Saint-Quentin, de Faligon, de Bridat, de Moysen, de Villars, sous-aide-major, et le chevalier de Villers, sous-aide-major;

aide-majors de brigade, MM. de Quincevot, de Saint-Étienne, de Crux et de Montomain ; porte-étendart, MM. de Circé, de Réméon, de Foix et de Rufosse.

---

9 Janvier. — Je ne quittai Versailles que le 9 janvier parce que, M. le marquis de Gesvres ayant eu permission de Sa Majesté de prendre le titre de duc, je voulois aller lui faire mon compliment. Je considérois cela comme un devoir, à cause des bontés que feu M. le duc de Gesvres avoit eues pour mon oncle le chevalier de Belleval, et que sa maison a toujours eues pour la nôtre.

---

16 Avril. — Le marquis de Wargemont est nommé maréchal de camp. Ils sont dans cette promotion vingt brigadiers de la maison du roi qui deviennent maréchaux de camp. Il est, lui, sous-lieutenant des gendarmes de la garde, comme l'étoit son père; mais ce dernier n'avoit jamais été que brigadier, ayant été tué à Dettingen; sans cela il n'y a aucun doute qu'il ne fût devenu maréchal de camp et peut-être même plus. M. de Montgardé, notre premier aide-major, a été aussi fait brigadier.

1er Mai. — L'assemblée de la compagnie fut ce jour à Versailles pour passer en revue devant le roi le jour qu'il

plairoit à Sa Majesté de fixer. M. le duc de Chaulnes tenoit fort que l'on eût des chevaux de bonne figure, car, comme on se montoit à ses frais, il y avoit eu des chevau-légers qui s'étoient présentés sur des chevaux de si mauvaise mine que l'on en avoit ri. Cela étoit arrivé surtout après la dernière guerre, où la compagnie avoit fourni un détachement à chaque campagne, et comme il étoit mort beaucoup de chevaux, de fatigue ou tués, et que le remboursement n'étoit jamais arrivé pour la plupart, il y en avoit eu qui n'avoient plus eu de quoi se procurer des chevaux convenables. M. le duc de Chaulnes, qui auroit mieux aimé les payer de sa bourse, en avoit été si mortifié qu'il s'étoit décidé à se montrer très-sévère sur ce chapitre. A la revue du roi tout devoit être parfait pour le cheval, les armes et les habits, que l'on faisoit presque toujours de neuf pour cette circonstance. M. le duc de Chaulnes se rendoit donc à l'hôtel et passoit la revue des chevaux; tous ceux qui ne lui plaisoient point étoient réformés, ce qui étoit une perte pour le cavalier, et en outre il ne pouvoit paroître à la revue de Sa Majesté, punition d'autant plus sévère que M. le duc en rendoit compte au roi en lui nommant ceux qui s'attiroient cette disgrâce.

---

6 Mai. — M. le marquis de Lambertye, par sa promotion de capitaine-lieutenant des gendarmes bourguignons, laisse vacante la sous-lieutenance des gendarmes de Provence, dont Sa Majesté donne l'agrément à M. le marquis de Lignerac, enseigne des gendarmes écossois. Le vicomte

de Faudoas monte enseigne à la place de M. de Lignerac, et l'enseigne des gendarmes bourguignons qu'il avoit est donnée à M. le chevalier de Cany, enseigne réformé.

1er Juillet. — La maison du roi fut passée en revue dans la plaine de Marly. C'étoit une des plus belles revues que l'on eût encore vues, par le concours prodigieux de spectateurs, par la présence de la reine, de Mgr le dauphin, de Mgr le comte de Provence, de Mgr le comte d'Artois, de Madame, de Mme Adélaïde, de Mmes Victoire, Louise et Sophie, de M. le duc de Bourbon, de Mme la princesse de Lamballe et de toute la Cour. Sa Majesté, suivie de M. le duc de Chartres, de Mgr le prince de Condé et de M. le prince de Lamballe, passa dans les rangs. Nous défilâmes ensuite devant Leurs Majestés en colonne, par escadron et par quatre. Il étoit environ 6 heures quand la revue fut terminée.

---

20 Juillet. — Mort de Mme la marquise de Moustier, âgée de 52 ans. Elle étoit de la maison de Bournel et elle et sa sœur, qui avoit épousé M. le comte d'Hinnisdaël, en étoient les dernières, à cause de la mort de leur neveu dont j'ai parlé en son temps [1].

---

[1] Voir au 12 janvier 1762.

17 SEPTEMBRE. — M. le comte de La Chèze, lieutenant général et premier sous-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, ayant été nommé le 25 du mois dernier à la charge de capitaine-lieutenant de ladite compagnie, vacante par la démission du marquis de Jumilhac, la compagnie s'est rendue à Choisy, où Sa Majesté l'a reçu et fait reconnoître en cette qualité nouvelle.

1er OCTOBRE. — Le jour même que notre brigade prit son quartier, nous apprîmes la mort de M. le comte de Lubersac, maréchal de camp, qui avoit été sous-lieutenant dans notre compagnie où il étoit entré cornette en 1747. Il étoit maréchal de camp depuis 1762 et n'avoit que 52 ans. Il auroit été fait lieutenant général au premier jour, car Sa Majesté l'avoit en estime particulière. Il s'étoit surtout appliqué à tout ce qui regardoit l'équitation pour doter la France de bonnes écoles et l'armée de cavaliers accomplis. Sa réputation en ce genre avoit même dépassé les limites de son pays, et non seulement la plus haute noblesse de France, mais même celle des pays étrangers s'empressoit dans les écoles qu'il avoit fondées.

1er OCTOBRE. — La quatrième brigade dont je suis a pris le quartier d'octobre. On nous envoyoit d'abord les ordres de M. le duc de Chaulnes dans la province ou chaque chevau-léger réside; mais maintenant on nous

apporte les lettres de service de Chaulnes, où M. le duc est le plus souvent, à l'hôtel des chevau-légers, où elles nous sont distribuées à chacun pour l'année suivante; de sorte que nous recevons l'ordre pour le quartier de l'année suivante au moment où nous finissons celui de l'année présente, et pour les revues du roi aussi, ce qui fait six mois à l'avance, car elles arrivent d'ordinaire au mois de mai ou juin.

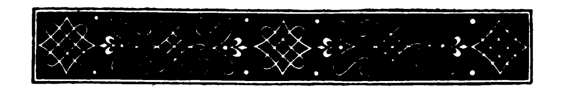
---

14 Octobre. — La commanderie de Beauvoir-lès-Abbeville se trouve vacante : hier est mort à Paris celui qui en étoit titulaire, M. Foucault de Saint-Germain-Beaupré, grand-croix de l'ordre de Malte, et jadis ministre de la religion aux Pays-Bas. Il étoit âgé de 88 ans.

---

28 Octobre. — Le roi s'étant rendu sur la terrasse du Tibre où le quartier des gendarmes de la garde de service étoit assemblé et en bataille, ayant à sa tête le maréchal prince de Soubise, le prince de Guéménée, et les officiers, Sa Majesté, à cheval, accompagnée de Mgr le prince de Condé et de M. le maréchal d'Estrées, reçut M. le prince de Guéménée capitaine-lieutenant des gendarmes en survivance de M. le maréchal de Soubise, et le fit reconnoître en cette qualité. Le maréchal d'Estrées, à cheval ainsi que le prince de Guéménée, lui fit prêter le serment de fidélité au roi.





1768

Du Ponthieu seulement il y a dans notre compagnie des chevau-légers MM. de Vermandovillers, de Saint-Ouen, de Drucat, de Caqueray d'Elcourt, d'Houdan, de Ponthieu, du Chêne La Motte, de Forceville, chevalier de Saint-Quentin, de Selincourt et le marquis de Chepy.

Mlle d'Hermancourt [1], qui est Fontaines de la Neuville-au-Bois, mais à qui son père a donné le nom de ses fiefs, je ne sais trop pourquoi puisqu'elle étoit seule de fille avec cinq frères, est morte à Abbeville où elle habitoit depuis plus de soixante ans. Elle avoit 88 ans, étant née en 1680, et elle en savoit long sur le pays et sur les familles. Elle avoit conservé une mémoire surpre-

[1] Marie-Claire-Isabelle de Fontaines, Mlle d'Hermancourt, née le 24 octobre 1680, morte fille à Abbeville, en 1768, à l'âge de 88 ans.

nante à un si grand âge et sortoit tous les jours pour aller à l'église. Elle avoit connu mon père, mon aïeul et mon bisaïeul. J'étois la quatrième génération qu'elle voyoit. Elle se rappeloit non seulement les figures, mais les costumes. Elle me disoit un jour qu'elle avoit été sur le point d'épouser mon aïeul, mais qu'il avoit été contraint par son père d'épouser Mlle de Caqueray [1]. « Elle ne me valoit pas, disoit-elle, car dans ce temps là j'étois gentille et M. de Belleval étoit plus souvent à Abbeville qu'en Normandie. Son union ne l'a point rendu plus heureux, car sa belle-mère, qui étoit une de La Rue [2], indisposa son père contre lui et il resta toujours à Aigneville, où il mourut en 1714 [3]. » Cette bonne demoiselle n'avoit jamais voulu entendre parler de mariage depuis. Elle étoit toute petite et fort ridée, mais avec des yeux encore fort vifs. Quand j'allois à Abbeville, c'étoit toujours chez elle que j'allois en premier. Elle m'appeloit son enfant et me témoignoit beaucoup d'amitié.

---

20 Avril. — M. le marquis du Sauzay vient d'être nommé maréchal de camp.

---

1 Marguerite de Caqueray, alliée, par contrat du 7 mai 1708, à François-Hector de Belleval, chevalier, seigneur de Belleval, Bois-Robin, La Neuville et Aigneville.

2 Marie-Anne de La Rue, troisième femme de François de Belleval, chevalier, seigneur de Belleval, du Bois-Robin et de la Neufville, et co-seigneur de la ville d'Aumale.

3 Le 22 février 1714.

27 Septembre. — Par une ordonnance de ce jour, Sa Majesté a confirmé les prérogatives de la maréchaussée et l'a augmentée de 200 brigades. Les prévôts généraux, et il y en a un par province, auront rang de lieutenants-colonels de cavalerie, les lieutenants auront rang de capitaines de cavalerie, et les exempts rang de lieutenants de cavalerie.

---

29 Septembre. — Réunion à Versailles de la quatrième brigade pour prendre le lendemain le quartier d'octobre.

1er Octobre. — Par une ordonnance de ce jour le roi vient de créer un régiment d'infanterie corse qui prend le nom de son colonel, M. le comte de Buttafoco. Ce régiment, en tout semblable aux autres pour la composition, est créé sur le pied d'un bataillon. Les nationaux corses seuls, en officiers et soldats, peuvent y être admis. Le lieutenant-colonel est M. de Zerbi, et major M. le comte de Caraffa, avec rang de colonel. L'uniforme est un habit, et parements de drap bleu, collet et revers de panne noire, veste et culotte blanche.

---

21 Octobre. — Le roi de Danemarck et de Norwége, âgé de 19 ans, et qui vient de voyager en Hollande et en Angleterre, est arrivé à Paris. Il est descendu à l'hôtel

d'York, rue Jacob, que l'on a loué et meublé magnifiquement exprès pour le recevoir. Sa suite étoit composée d'environ 80 personnes. Il fit, en arrivant, le tour de la place des Victoires, de la place Vendôme et de celle Louis XV. Le roi avoit nommé pour l'accompagner M. le duc de Duras, et à son défaut M. le duc de Fronsac, pendant tout son séjour à Paris; car M. de Duras pouvoit être obligé d'aller tenir les États de Bretagne dont il est commandant. Le lendemain samedi ce monarque alla à la Comédie-Françoise, et le dimanche, après s'être bien promené assez longtemps dans le jardin des Tuileries, il assista à l'Opéra. Le lundi il se rendit à Fontainebleau, où étoit la Cour; il y arriva sur les cinq heures du soir et fut aussitôt saluer Sa Majesté, M. le dauphin, M. le comte de Provence et M. le comte d'Artois; il fut ensuite conduit dans l'appartement qui lui avoit été préparé, et la Cour fut l'y saluer. Il alla ensuite souper avec le roi. Le mardi, il y eut pour lui grand spectacle, et le mercredi il retourna à Paris.

---

31 Octobre. — On ne tarit pas sur les nobles manières et la générosité de S. M. le roi de Danemarck : à la manufacture des Gobelins qu'il est allé visiter, il a donné 50 louis aux ouvriers, 10 à ceux qui montroient les tapisseries, et 4 aux pauvres. Une tapisserie qui représentoit l'histoire d'Esther et d'Assuérus ayant paru lui plaire plus que toutes les autres, M. le duc de Duras la lui a offerte de la part du roi, et il l'a acceptée volontiers. Le peuple,

qui se ressent journellement de ses générosités, recherche toutes les occasions de voir le prince et de l'applaudir.

NOVEMBRE. — Je suis allé à Paris au service de Mme la marquise de Fontanges[1], qui vient de mourir à l'hôtel de Conti, où elle demeuroit, étant dame d'honneur de S. A. S. Mme la princesse de Conti douairière. Elle étoit Fontaines de La Neuville, qui est la branche aînée, et avoit épousé en 1737 le marquis de Fontanges, qui étoit capitaine au régiment de Poitou et chevalier de Saint-Louis. Son frère, M. le marquis de Fontaines[2], chef des nom et armes de sa maison, est mort depuis trente ans. Il étoit capitaine de cavalerie dans Piémont, chevalier de Saint-Louis, et étoit garçon.

1er DÉCEMBRE. — Le roi de Danemarck est revenu de Chantilly, où Mgr le prince de Condé lui a donné une superbe fête. Il y étoit arrivé lundi dernier. Mon cousin

[1] Anne de Fontaines de la Neuville-au-Bois, née en 1694, alliée le 13 août 1737 à Jean-Pierre, marquis de Fontanges, capitaine au régiment de Poitou et chevalier de Saint-Louis, morte sans enfants.

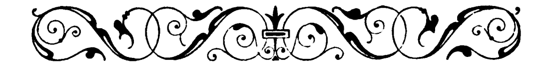
[2] Jean-Charles, marquis de Fontaines, seigneur de la Neuville-au-Bois, Wiry, Vron et autres lieux, page de Mme la duchesse de Bourgogne, puis capitaine de cavalerie au régiment Royal-Piémont et chevalier de Saint-Louis, né en 1688, mort à Agen le 10 novembre 1737, âgé de 49 ans et 7 mois, sans alliance. Il fut le dernier de la branche aînée de la maison de Fontaines.

de Belleval, qui avoit été comme toujours chargé de tout ordonner, m'en a donné les détails qui sont magnifiques. Il y avoit plus de 200 gentilshommes, tant de la maison de Mgr le prince de Condé que des environs, pour recevoir le monarque étranger. Le premier jour il y eut spectacle par les comédiens françois, le deuxième jour par les comédiens françois et italiens, et le troisième jour un bal masqué où il y avoit près de 3,000 personnes. Tous les jours il y avoit huit tables servies par les officiers de la bouche du roi. Il y eut grande chasse aussi, mais la pluie empêcha l'illumination de la forêt et du château. Le roi de Danemarck a paru très-sensible aux honnêtetés qu'on lui a faites à Chantilly.

---

20 Décembre. — Il se répand bien des bruits relatifs à la présentation de Mme la comtesse du Barry. Le public dit que c'est M. le duc de Richelieu, M. le duc d'Aiguillon et M. Bertin qui mènent cette affaire, et il ne se trompe point de beaucoup. Les uns disent qu'elle se fera le 3 janvier, d'autres disent le 12, et qu'en tout cas ce sera le signal de la chute de M. de Choiseul et peut-être même de M. de Saint-Florentin. C'est le désir que l'on a de voir tomber ce ministre qui fait dire cela, car je le crois encore plus solide qu'on ne le pense et que nous le voudrions, quoiqu'il y ait beaucoup de gens qui gagneroient gros à son départ.





1769

10 Janvier. — L'affaire de la présentation de Mme la comtesse du Barry est ce qui occupe le plus fortement les esprits à la ville et à la Cour. Il semble que la disgrâce de M. le duc de Choiseul en doive être la première et naturelle conséquence; ce que je ne crois point, car la nouvelle favorite n'a point encore un pied assez solide ici pour mener une si grande affaire. L'embarras, c'est de trouver un biais pour la présenter à cause des preuves et de la dame qui présente, et cela n'est point commode à arranger. On prétend que Sa Majesté a cru trouver un moyen de tourner l'affaire des preuves en achetant du prince de Tingry pour la comtesse, moyennant 700,000 livres, la principauté de Lutz en Bigorre, et en la faisant alors présenter comme princesse étrangère, sans les preuves. Quant à la dame complaisante, ce seroit, paroit-il, Mme la baronne de Montmorency qui s'en chargeroit, mais moyennant finance et bien des grâces. M. le duc de Choi-

seul prend la chose bien à cœur, et l'on va jusqu'à assurer qu'il tâche à introduire auprès de Sa Majesté une dame Millin, femme d'un médecin, jeune et charmante, et qui est toute à lui : je l'ai vue, mais, quoique fort jolie, elle l'est encore moins pourtant que la favorite. Personne ne croit que M. de Choiseul puisse mener cette affaire à bien, car le roi est trop pris.

---

7 Juin. — On fait des folies à tous les âges, dit-on, et cela est bien vrai. Je viens d'en voir un frappant exemple dans M. de Belleval, mon cousin, qui vient d'épouser Mlle Desprez de La Rezière, fille d'un conseiller du roi en l'élection de Senlis. Elle est jeune, et lui a 54 ans, et en voilà 35 qu'il sert Sa Majesté dans les gardes du corps, compagnie de Beauvau. Il y a un an qu'il est retiré; j'ai parlé de lui ailleurs pour ses services militaires, et je n'y reviendrai pas. Le chevalier de Belleval, son frère cadet, et M. de Belleval, capitaine des chasses de S. A. S. Mgr le prince de Condé, qui est son aîné, sont peu satisfaits : ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour l'empêcher, mais ils n'ont pu en retirer que cette belle raison qu'il étoit plus jeune que son âge et qu'il n'étoit pas d'humeur à vivre comme un chevalier de Malte. Quant à ce dernier point, il l'a suffisamment prouvé, et ses galanteries feroient un gros recueil si l'on en rassembloit les récits. Il aimoit beaucoup à s'y étendre, et il étoit intéressant à entendre raconter la Cour qu'il savoit à fond, car il y avoit presque toujours vécu et dans l'intimité de grands personnages.

Il avoit quitté le service pour une raison bien singulière. Étant chef de brigade à un voyage de Sa Majesté et visitant la nuit les postes des gardes de sa brigade, il avoit trouvé endormi le garde qui étoit à la porte du roi. Il étoit de son devoir, disoit-il, d'en faire un rapport qui auroit fait perdre sa place à ce gentilhomme : il l'éveilla et lui dit qu'il se tairoit; mais que, comme après avoir manqué à son devoir il n'oseroit plus paroître devant Sa Majesté, il se retireroit, ce qu'il fit dès le retour du roi à Versailles, et quoi qu'on pût lui dire là dessus. Le garde qui en étoit la cause ne put taire sa générosité et il la répandit, ce qui attira à M. de Belleval les louanges de tout le monde. On trouvoit pourtant que c'étoit trop de scrupule, et dans sa famille on lui dit tout net qu'il étoit fou.

---

4 Février. — En chassant dans la forêt de Saint-Germain, le roi fit une grande chute de cheval sur le bras droit, le cheval s'étant abattu. La douleur fut si vive que dans le premier moment l'on crut et le roi dit qu'il avoit le bras cassé. Toute la Cour en fut dans une extrême inquiétude. On étendit Sa Majesté, qui se plaignoit fort, sur un matelas, et on la porta ainsi à Saint-Germain, chez M. le duc de Noailles, puis de là à Versailles, dans sa gondole, où l'on fut obligé de couper la manche de son habit parce que le bras étoit enflé. Il se trouva que ce n'étoit qu'une forte contusion, et le roi put le lendemain tenir le conseil comme à son ordinaire.

---

22 Avril. — La présentation si attendue a enfin eu lieu ce jour : c'est Mme la comtesse de Béarn qui a présenté Mme du Barry au roi, à Mesdames, à M. le Dauphin et aux Enfants de France. On dit que l'on a promis à Mme de Béarn de lui faire gagner un grand procès qu'elle avoit depuis longtemps et duquel dépendoit une partie de sa fortune. On parle aussi, outre cela, d'argent comptant qu'elle auroit reçu. Il y avoit dans les appartements une affluence prodigieuse de spectateurs, tellement que le roi s'en étonna. La comtesse s'étant fait attendre, tout le parti Choiseul triomphoit déjà, et M. le duc de Richelieu faisoit une assez triste figure. Enfin la nouvelle favorite a paru, et tous les visages ont changé. On ne sauroit rien voir d'aussi joli qu'elle, et l'on est forcé de convenir, amis ou ennemis, qu'elle éclipse toutes les beautés de la Cour. — Le lendemain, qui étoit un dimanche, Mme du Barry assista à la messe du roi dans la chapelle du château, à la place qu'avoit occupée Mme de Pompadour. Elle étoit superbement parée et couverte de diamants. Après la messe elle parut au couvert de Mesdames et à celui de M. le dauphin. On a remarqué que le roi avoit fait ses signes de croix de la main gauche, et qu'il portoit sa main droite dans sa veste, ce qui prouve qu'il n'est point encore entièrement remis de sa chute.

---

25 Mai. — Le roi est allé souper à Bellevue avec Mme la comtesse du Barry : cela n'a rien d'extraordinaire en soi, et je n'en parlerois point si la composition des invités

n'avoit paru significative à beaucoup de gens. On dit à Versailles que Mme du Barry s'est plainte au roi avec beaucoup d'amertume du mépris que les dames de la Cour lui témoignoient, et que c'est ce qui a été cause que Sa Majesté en a invité huit à ce souper. Cette invitation étoit un ordre : il a fallu se soumettre et y aller ; il y avoit beaucoup plus d'hommes et entre autres le prince de Soubise, le duc de Gontaut, et, miracle des miracles ! le duc de Choiseul et le comte de Saint-Florentin. On diroit que Sa Majesté prend plaisir à mettre en présence le chien et le chat.

1er Octobre. — Notre brigade s'est réunie sous des auspices de tristesse. M. le duc de Chaulnes, notre capitaine-lieutenant [1], est mort à Paris le 23 de septembre dernier : il n'avoit que 55 ans. Hormis le soin de sa compagnie dont il s'occupoit, traitant les chevau-légers comme un véritable père, il avoit renoncé au militaire pour se donner tout entier à la science physique où il étoit devenu célèbre. Cela lui coûta des sommes considérables, tant pour les raretés qu'il faisoit venir des pays lointains, de

[1] Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, pair de France, vidame d'Amiens, baron de Picquigny et de Briot, seigneur châtelain de Vignacourt, Flixecourt et autres lieux, marquis de la Mailleraye, chevalier des Ordres du roi, lieutenant de la compagnie des deux cents chevau-légers de sa garde ordinaire, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la province de Picardie, Artois et pays reconquis, gouverneur particulier des ville et citadelle d'Amiens et de Corbie, lieutenant général des armées du roi.

la Chine même, que pour les machines qu'il faisoit construire pour des expériences. Il avoit été admis en 1743 de l'Académie des Sciences, et il estimoit ce titre à l'égal de ceux de lieutenant général, de chevalier des Ordres et de gouverneur et lieutenant général des provinces de Picardie et d'Artois. Son plus grand malheur fut sa femme. La duchesse, qui étoit de bien petit état, fille d'un intendant général des États de Languedoc [1], étoit en outre folle à lier. On vit rarement un plus honnête homme, plus droit et simple, lié à une plus malhonnête femme. Quand Mme la duchesse de Chaulnes n'étoit pas dans une dévotion si outrée que les gens pieux s'en étonnoient eux-mêmes, elle remplissoit la Cour du bruit de son existence scandaleuse, et la liste de ses amants auroit été plus longue à lire que l'office du Saint-Esprit que M. le duc d'Aiguillon a tant de peine à se décider à dire. Elle avoit des propos de soldat aux gardes, et le jour d'après si confite en dévotion que ceux qui n'étoient point habitués à sa manière n'en revenoient point de surprise. Aimant la dépense et à s'entourer d'un luxe et d'un éclat vraiment royal, elle avoit contribué à faire de son château de Chaulnes une merveille, le palais qui convenoit à un homme occupant une si haute position en Picardie que M. le duc de Chaulnes. Mais elle contribua aussi à la ruine de cette noble famille, où elle n'étoit qu'une intruse. Elle acheva ce que son

[1] Anne-Josèphe Bonnier de La Mosson, fille de Joseph Bonnier, baron de La Mosson, trésorier général des États du Languedoc, et d'Anne Melon : son mariage avec le duc de Chaulnes avait eu lieu le 23 février 1734.

beau-père avoit commencé, ce que son mari avoit continué. Quand il eut envoyé à la monnoie sa vaisselle d'or et d'argent, comme on le fit pour un temps, M. le duc de Chaulnes envoya en Chine le dessin de ses armoiries pour qu'on lui fît de la porcelaine en plats, assiettes et services complets, avec ses armes au fond. C'est pour dire la grandeur que l'on mettoit en toute chose dans cette maison-là. Je me souviens avoir mangé à Chaulnes dans cette porcelaine que j'admirois beaucoup, et M. le duc de Chaulnes m'en donna l'explication. La charge de capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde du roi étoit pour ainsi dire héréditaire dans sa famille. Le premier qui l'ait possédée fut M. le duc de Luynes [1], du 7 août 1670 au 1er janvier 1702 que le remplaça M. le duc de Montfort [2], son fils aîné, tué en 1704 près de Belliken; M. le duc de Chaulnes [3], son frère cadet, le remplaça jusqu'au 7 de novembre 1744 qu'il mourut après ses deux fils aînés [4], pour qui, l'un après l'autre, il avoit obtenu

1 Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes, de Chevreuse et de Chaulnes, comte de Montfort et de Tours, pair de France, né le 7 octobre 1646, mort le 5 novembre 1712.

2 Henri-Charles d'Albert, duc de Montfort, maréchal de camp, tué d'un coup de pistolet le 13 septembre 1704.

3 Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, chevalier des Ordres du roi, né le 22 décembre 1676, mort le 7 novembre 1744.

4 Louis-Marie d'Albert d'Ailly, né le 31 juillet 1705, a obtenu la survivance de son père pour la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, le 20 mai 1717, et mourut à Chaulnes, âgé de 17 ans, le 23 novembre 1724. — Son frère puîné, Charles-François, duc de Picquigny, né le 6 septembre 1707, colonel d'infanterie, eut la survivance des chevau-légers le 8 janvier 1729, et mourut le 14 juillet 1731.

du roi la survivance de sa charge de capitaine-lieutenant, qui échut enfin à son troisième fils, lequel est M. le duc de Chaulnes, qui vient de mourir. M. le duc de Picquigny [1], seul fils du défunt, qui étoit l'un de ses cornettes avec commission de mestre de camp depuis le 19 juin 1756, est trop adonné à la science pour s'intéresser à la compagnie. Ses affaires sont d'ailleurs dans le plus grand embarras, et son mariage avec sa cousine, Mlle de Chevreuse, ne peut, à ce qu'il paroît, l'en tirer. Il a refusé de faire auprès de Sa Majesté les démarches nécessaires pour obtenir la survivance de son père et s'est même démis de sa cornette, et avec raison, « pour ne pas — m'a-t-il dit — être subalterne là où mon père et mes aïeux étoient les premiers. »

Cette succession donne beaucoup de convoitise, et l'on fait des nominations en l'air depuis le matin jusqu'au soir. Je suis allé chez M. le duc d'Aiguillon et je lui ai fait mon compliment; il m'a répondu : « Il y a donc des sorciers dans votre pays et vous en êtes peut-être vous-même un ? » Comme je le pressois fortement, l'assurant des sentiments de la compagnie pour lui, il a encore répondu : « Peut-être; je ne dis ni oui ni non. En attendant, mon cher marquis, gardez au dedans de vous-même

[1] Marie-Joseph-Louis d'Albert d'Ailly, connu d'abord sous le nom de vidame d'Amiens, puis sous celui de duc de Picquigny, et enfin de duc de Chaulnes après la mort de son père; il a été cornette surnuméraire des chevau-légers de la garde du roi, et mestre de camp de cavalerie; il était né le 28 novembre 1742, et mourut en 1793. Avec lui s'éteignirent le titre de duc de Chaulnes et la branche cadette de la maison d'Albert de Luynes.

l'impression que peut faire naître notre conversation et n'en sonnez mot à personne. Soyez persuadé que je serai particulièrement charmé, si je suis votre capitaine, de pouvoir m'occuper de votre satisfaction et de vous être agréable. » Je le remerciai et m'en allai bien convaincu que nous ne tarderions pas à être réunis pour sa réception.

---

8 Octobre. — Parmi ceux à qui l'on attribue la charge de capitaine-lieutenant des chevau-légers est M. le duc de Choiseul, non pas pour lui, mais pour M. le vicomte de Choiseul à qui il voudroit la faire donner. Mais il est trop clair que le crédit du ministre baisse de jour en jour et que celui de M. le duc d'Aiguillon, qui s'appuie sur Mme la comtesse du Barry, grandit en proportion. On dit que la favorite en a parlé très-fortement au roi, et l'on sait bien que Sa Majesté n'a rien à refuser à la comtesse, d'autant plus que M. d'Aiguillon a beaucoup d'esprit et de finesse, et qu'il connoît le roi, et la Cour comme un homme qui l'a pratiquée toute sa vie.

---

18 Octobre. — Le gouvernement d'Amiens n'est plus vacant; il ne l'a pas été longtemps. Celui qui l'a et qui est venu hier faire ses révérences au roi est M. le chevalier de la Ferrière, maréchal de camp, sous-gouverneur de Mgr le Dauphin, de M. le comte de Provence et de M. le comte d'Artois.

---

18 Octobre. — Si j'ai eu le malheur de perdre un bon ami dans M. le duc de Chaulnes, j'ai eu le bonheur d'en retrouver un dans M. le duc d'Aiguillon [1]. Il est nommé à la charge de capitaine-lieutenant des chevau-légers. Le 18 de ce mois notre brigade, en grand uniforme, s'est assemblée et rangée en bataille, à cheval, sur la terrasse du Tibre. M. le duc d'Aiguillon étoit à notre tête, mais sans qualité encore, et nos sous-lieutenants, MM. de la Coste et de Montalembert, ne lui cédant le pas que par courtoisie. Le roi est arrivé à cheval avec MM. les maréchaux de Richelieu et de Soubise et a fait reconnoître M. le duc d'Aiguillon capitaine-lieutenant par notre brigade, qui représentoit la compagnie. Ce fut ensuite M. le maréchal de Richelieu qui fit prêter à M. le duc d'Aiguillon le serment de fidélité au roi. Tous deux étoient à cheval, M. d'Aiguillon l'épée à la main et M. de Richelieu l'épée au fourreau. La brigade défila ensuite par quatre devant Sa Majesté et rentra à l'hôtel.

---

20 Octobre.— Mme la duchesse d'Aiguillon [2] m'a raconté comment s'étoit passée l'affaire pour la compagnie de chevau-légers. Il paroit que le roi en avoit déjà donné l'agrément à M. le duc de Choiseul pour le vicomte de Choiseul, parce qu'il étoit embarrassé de refuser ce mi-

[1] Voir au 1er septembre 1788.

[2] Louise-Félicité de Bréhan de Plelo, dame du palais de la reine, alliée le 4 février 1740 au duc d'Agénois, depuis duc d'Aiguillon.

nistre qui avoit encore de l'empire sur lui. Mme du Barry lui ayant demandé cette charge pour son ami M. le duc d'Aiguillon, Sa Majesté fit d'abord quelques difficultés en se rejetant sur ce qu'elle s'étoit déjà engagée avec le ministre : « Tant mieux, dit la comtesse; c'est une raison de plus pour me l'accorder. Ne faut-il pas punir Choiseul de ses méchancetés pour moi? » Le roi sourit et répondit : « Vous pouvez dire à d'Aiguillon qu'il a ma parole. » C'est la comtesse du Barry elle-même qui a raconté cela a Mme la duchesse d'Aiguillon. M. le duc de Choiseul avoit aussi la parole du roi, et cela ne lui a pas servi à grand' chose : ce qui prouve que les paroles des rois ne sont pas toujours parole d'Evangile.

---

30 Octobre. — M. le comte du Barry, beau-frère de la comtesse, a reçu l'ordre de ne plus paroître à la Cour. On assure que le vrai motif de cette disgrâce est la demande que la comtesse auroit faite à Sa Majesté de 600,000 livres, soi-disant pour payer ses dettes, mais que M. le duc de Choiseul, qui en avoit été informé, avoit mis sous les yeux du roi les preuves que ces 600,000 livres étoient destinées au comte et non à la comtesse. Le roi en a été si offensé qu'il a fait défense au comte du Barry de reparoître devant lui. Cela n'a, du reste, en rien diminué l'affection que Sa Majesté porte à sa favorite, car on prétend qu'il vouloit lui accorder dernièrement les honneurs du Louvre, et qu'elle les a refusés en disant qu'elle ne les accepteroit que comme duchesse, attendu que les

du Barry n'étoient point assez anciens pour y prétendre autrement que comme ducs. En tout cas, elle ne seroit point d'accord avec son mari et son beau-frère, qui se font sur leur maison toutes les imaginations les plus incroyables.

———

7 Décembre. — Un jeune homme d'Aumale, nommé Carpentier, à la suite de mésintelligence avec sa famille, s'étoit engagé depuis un an et servoit dans le régiment de Mestre-de-Camp-Général, qui tenoit garnison à Provins. On avoit toujours été content de lui, quand un beau jour le mal du pays le prit, à ce qu'il déclara, et il déserta ; mais, ce qui étoit plus grave, avec son uniforme et son cheval qu'il comptoit renvoyer, disoit-il, après deux ou trois postes. Les officiers du régiment commandé par M. le marquis de Castrie, qui n'étoit pas au corps, mais effectivement par M. le chevalier d'Abense, mestre de camp commandant, jugèrent le pauvre Carpentier, qui ne répondoit que par des larmes, et le condamnèrent à mort. Je reçus à Versailles une lettre du chevalier d'Abense pour me raconter l'affaire ; que cet infortuné s'étoit réclamé de moi, disant que je ne l'abandonnerois point si je connoissois son malheureux sort ; que pour la discipline les officiers avoient été obligés de condamner, mais que Carpentier leur faisoit pitié ; qu'enfin M. d'Abense avoit accordé un sursis pour me laisser le temps de faire ce que je pourrois. Je fus bientôt décidé et je courus chez M. le duc d'Aiguillon, qui étoit mon recours habituel. Dès les premiers mots que je prononçai, il s'écria : « Ce

n'est point par moi qu'il faut obtenir cela du roi, mais par la comtesse du Barry. Revenez tantôt avec votre supplique et je vous mènerai chez elle, c'est le plus sûr moyen d'obtenir la grâce de votre protégé. » — A l'heure indiquée, je me présentois en grand uniforme chez M. le duc d'Aiguillon, qui, fidèle à sa promesse, m'attendoit et m'introduisit chez la favorite comme un homme devant qui les portes sont toujours ouvertes.

J'avois déjà aperçu souvent la comtesse, mais de loin, assez pour juger l'ensemble de sa beauté célèbre, mais pas assez pour les détails. Elle étoit nonchalamment assise, plutôt même couchée, dans un grand fauteuil, et avoit une robe fond blanc à guirlandes de roses, que je vois encore en écrivant ceci quinze ans après. Mme du Barry étoit l'une des plus jolies femmes de la cour, où il y en avoit tant, et certainement la plus séduisante par les perfections de toute sa personne. Ses cheveux, qu'elle portoit souvent sans poudre, étoient du plus beau blond, et elle en avoit une profusion à n'en savoir que faire. Ses yeux bleus, bien ouverts, avoient un regard caressant et franc qui s'attachoit sur celui à qui elle parloit et sembloit suivre sur son visage l'effet de ses paroles. Elle avoit le nez mignon, une bouche très-petite et une peau d'une blancheur éclatante. Enfin, l'on étoit bientôt sous le charme, et c'est ce qui m'arriva si fort que j'en oubliai presque ma supplique dans le ravissement où j'étois à la contempler. J'avois vingt-cinq ans alors. Elle s'aperçut bien de mon trouble, que d'ailleurs M. le duc d'Aiguillon lui fit remarquer avec beaucoup de finesse et en lui tournant un compliment comme il savoit les faire. Je lui pré-

sentai alors ma supplique, en y joignant quelques explications et en appuyant fortement sur la nécessité qu'il y avoit de se presser et sur l'espoir que nous mettions tous en elle pour la vie de ce malheureux Carpentier. « Je vous promets de parler au roi, Monsieur, — me répondit-elle, — et j'espère que Sa Majesté ne me refusera pas cette grâce. M. le duc sait bien que ses amis sont les miens, et je le remercie de ne pas l'oublier, » ajouta-t-elle en se tournant vers lui avec un charmant sourire. Elle me questionna ensuite sur ma famille, sur le temps depuis lequel je servois, et nous congédia en me disant que j'aurois bientôt de ses nouvelles. Elle tendit la main au duc d'Aiguillon qui la baisa en lui disant : « C'est pour le capitaine-lieutenant; n'y aura-t-il rien pour la compagnie ? » Ce qui la fit rire et me valut la même faveur qu'au duc, dont je m'empressai de profiter.

Le lendemain, comme j'étois de garde, un laquais à la livrée bien connue de la comtesse et qui avoit été demander après moi à notre hôtel vint me trouver et me dit que sa maîtresse m'attendoit à six heures. A l'heure fixée, je me présentai à la porte de son appartement où l'on me fit entrer. Il y avoit plusieurs personnes, et le roi y étoit debout et adossé à la cheminée. En m'apercevant, Mme du Barry dit à Sa Majesté : « Sire, voilà mon chevau-léger qui vient faire son remerciement à Votre Majesté. — Remerciez d'abord Mme la comtesse, me dit Louis XV, et dites à votre protégé que, si je lui fais grâce, par son attention à mon service il faut qu'il fasse oublier la faute dont il s'est rendu coupable. » Je ne sais plus bien ce que je répondis au roi ; mais M. le duc d'Aiguillon, qui étoit

présent, m'a dit depuis que j'avois dit ce qu'il falloit, et que le roi avoit été content de moi et m'avoit su gré d'avoir choisi Mme du Barry pour lui faire demander la grâce de Carpentier. Le soir même la bonne nouvelle fut expédiée à Provins où le pauvre Carpentier n'attendoit plus que la mort. Il a fait depuis un bon soldat et il est devenu l'exemple de son régiment.

Mme du Barry étoit bonne et aimoit à obliger ; en voilà une preuve de plus, que l'on peut ajouter à toutes les autres. On n'a jamais pu lui refuser cela, même ses plus grands ennemis. Bien différente en cela de Mme de Pompadour, qui n'oublioit jamais les injures et ne savoit point ce que c'étoit que pardonner, Mme du Barry n'avoit point de rancune, et elle étoit la première à rire de toutes les chansons que l'on faisoit sur elle. Je fus étonné comment, pour n'y avoir pas été élevée, elle avoit pris le ton et les manières des femmes de la Cour. Il lui échappoit souvent des propos légers et que l'on n'avoit pas l'habitude d'entendre à Versailles ; mais elle savoit son monde et ne se donnoit toute liberté que devant le roi, que cela amusoit par la nouveauté. Mme la Dauphine la détestoit, ainsi que M. le Dauphin, et tous deux ne perdirent pas une occasion de le lui témoigner. Mais aussi, dans notre compagnie des chevau-légers et bien ailleurs, on n'aimoit guère alors cette princesse ; elle avoit le malheur de ne pas se contraindre en paroles et de se moquer de tout le monde. Elle avoit dit, entre autres choses, qu'elle n'aimoit pas ces *habits rouges* que l'on rencontroit partout à Versailles, voulant désigner par là la *Maison Rouge*, c'est-à-dire les gendarmes, les mousquetaires et les chevau-légers, et ce

propos qui avoit couru dans les compagnies les avoit fortement irritées. Nous étions d'ailleurs attachés à M. d'Aiguillon, qui nous traitoit fort bien, et le mot *compagnon* qu'il employoit en nous écrivant, selon le règlement de la compagnie, n'étoit pas une vaine formule. Or, M. le Dauphin et Mme la Dauphine le détestoient, et nous soutenions notre capitaine-lieutenant. Nous étions donc pour la plupart *Barriens*, comme on disoit alors pour exprimer ceux qui étoient du parti de Mme du Barry contre le duc de Choiseul, qui étoit roide, plein de hauteur, trop grand seigneur, ce qui gâtoit les immenses qualités de cet éminent homme d'État et profond politique. Sa sœur, Mme la duchesse de Grammont, qui étoit désagréable au possible et méchante comme le diable, lui faisoit le plus grand tort, et il y avoit des gens qui n'étoient pas au duc pour ne pas être à la duchesse, sa sœur. La beauté de Mme du Barry et l'éclat de cette jeunesse la suffoquoient et elle enrageoit de ne pas tenir sa place auprès de Sa Majesté, tout en affichant pour la maîtresse du roi un mépris profond ; mais le diable n'y perdoit rien.

Le récit que je fis à mes camarades de la bonté de la comtesse fut reçu avec de grands applaudissements, et le vicomte du Barry, notre cornette, n'eut rien à entendre sur sa jeune tante que de bon et d'agréable à lui répéter. Nous avons toujours cru qu'il l'avoit fait, car, dans toutes les occasions, elle marqua une préférence sensible pour les chevau-légers sur tous les autres corps de la maison du roi. Pour ma part, j'en fus toujours traité avec amitié depuis, et je la rencontrois souvent chez Mme la duchesse d'Aiguillon qu'elle aimoit fort à cause de son mari. Je ne

retournai que deux fois chez elle, et c'étoit pour y chercher M. d'Aiguillon pour affaires du service de la compagnie, quand je ne l'avois point trouvé chez lui et qu'il y avoit urgence. Mais la place d'un simple chevau-léger n'étoit pas au milieu de tous les courtisans qui se pressoient dans son appartement pour lui faire leur cour ou pour s'y trouver avec Sa Majesté. Elle le sentoit et eut la délicatesse, me traitant fort bien quand je la rencontrois, de ne jamais me demander pourquoi je n'allois point chez elle, ce que beaucoup d'autres femmes n'auroient point fait. C'étoit autre chose chez M. le duc d'Aiguillon, qui étoit notre chef et où les *habits rouges* se voyoient souvent, ou chez Mme la maréchale de Mirepoix où j'allois aussi fréquemment : « Ah ! voilà mon chevau-léger ! » étoit la formule que la comtesse ne manquoit pas d'employer quand elle m'apercevoit, et de suite s'informant si elle pouvoit faire quelque chose pour moi. Comme je répondois invariablement que non en la remerciant, elle disoit aussitôt : « Il répond toujours non, quand il y en a tant d'autres qui répondroient oui. Mon cher duc, est-ce qu'ils sont tous ainsi dans votre compagnie ? — Assurément non, » répondoit M. d'Aiguillon, et c'étoit des rires et une gaieté à n'en plus finir. Mme la maréchale de Mirepoix m'avoit aussi surnommé *Monsieur qui ne demande rien*. Lorsqu'enfin M. le duc d'Aiguillon m'eut fait avoir, en 1770 [1], une gratification extraordinaire de 300 livres qui m'arrivoit d'autant plus à propos que nous ne voyions guère l'argent du roi, pas plus en cette année qu'en 1761 où

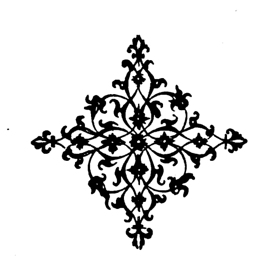
[1] Le 4 décembre 1770.

nous avions fait la campagne pour ainsi dire à nos frais et dont on nous devoit encore le remboursement, à moi notamment de mon cheval qui avoit été tué à la bataille de Fillinghausen. Mme du Barry ne manqua pas de me dire qu'elle m'y prenoit enfin, à faire comme tout le monde, et que j'avois fait mentir Mme la maréchale de Mirepoix à cause du surnom qu'elle m'avoit donné ; mais je me défendis de mon mieux et je leur prouvai, et M. le duc d'Aiguillon s'y prêta de bonne grâce, que je n'y étois pour rien et que l'on avoit pensé à moi sans que j'eusse rien fait pour cela. Cette attention à ne rien demander auroit peut-être dû me valoir plus qu'à d'autres qui fatiguoient les gens de leurs prétentions : à moi, elle ne me valut rien que ce que l'on ne pouvoit se dispenser de m'accorder à cause de l'ancienneté de mes services. Les grands sont ainsi, et c'est une grosse faute, à la cour, que d'être désintéressé et de se laisser oublier. Il faut faire une exception pour S A. S. Mgr le duc de Penthièvre, car si j'ai réussi à franchir le grade de capitaine de cavalerie dont tant de gentilshommes, et des meilleurs, étoient forcés de se contenter, c'est à lui que je le dois, ainsi que toutes les faveurs que j'ai obtenues après que M. le duc d'Aiguillon eut quitté le ministère. Ce dernier me fut utile aussi depuis qu'il ne fut plus ministre, car il parla de moi à M. le maréchal de Richelieu qui me traita fort bien depuis. Mais j'y reviendrai plus tard.

En 1783, pendant un voyage que je fis à Paris, j'allai voir Mme du Barry à Luciennes, où on lui avoit permis d'habiter. Elle y vivoit à peu près dans la retraite et n'étoit guère visitée que par des étrangers de distinction

qui alloient la voir comme le reste le plus curieux du dernier règne. Ce n'étoit plus là comme à Versailles et l'on parvenoit à elle sans difficulté. Elle avoit aux approchants de 40 ans alors et elle étoit aussi belle qu'en 1769; sa beauté avoit même peut-être quelque chose de plus remarquable et de plus complet. Il y avoit huit ans que je ne l'avois vue; je n'eus pas besoin de me nommer, et elle me dit comme jadis : « Ah ! mon chevau-léger ! » Mais au lieu de l'éclat de rire d'autrefois des larmes rouloient dans ses yeux; je lui rappelois le passé et tout ce qu'elle avoit perdu. Elle s'informa de ma position qui étoit bien augmentée, m'en félicita et ajouta : « Je ne pourrai plus vous demander ce que je puis pour vous; je crois que vous avez eu tort de toujours refuser; mais enfin vous avez dans Mgr le duc de Penthièvre un protecteur meilleur que je ne l'aurois été. C'est un honnête et excellent prince. » Ce que je ne pouvois lui dire, c'est que je m'applaudissois de ma conduite et que je n'aurois jamais voulu, quitte à rester chevau-léger toute ma vie, devoir des grades ou des pensions à la maîtresse du roi. Elle revenoit toujours sur le passé dans lequel je vis bien qu'elle se réfugioit le plus possible, car il valoit mieux pour elle que le présent. Quand je la quittai, elle me tendit la main et me dit adieu avec un accent plein de sensibilité. Je partis avec l'idée que je m'étois acquitté avec elle pour l'affaire de Carpentier. Je ne suis pas retourné depuis à Luciennes.







1770

Il y eut cette année un grand mouvement dans la compagnie [des chevau-légers de la garde ordinaire du roi]. Nous n'avions que 5 cornettes. M. le vicomte du Barry fut nommé sixième et installé par M. le duc d'Aiguillon qui l'avoit demandé au roi. MM. de Bruny, de Torsay, d'Aimery et de Channe, brigadiers, devinrent maréchaux-des-logis; MM. de Mussan, d'Aguilcourt, de la Guisardie et le chevalier de Saint-Quentin, sous-brigadiers, furent nommés brigadiers. De nouveaux sous-brigadiers, il y eut MM. de Circé, de Réméon, de Foix, de Rufosse, qui étoient les 4 porte-étendart; de Susserre, de Monsures et de Maysonade, sous-aide-major. Les 4 nouveaux porte-étendart furent MM. de Valles, de Barville, d'Orville et d'Hardivillers.

M. le prince de Nassau [1], dont le père avoit épousé l'une des deux dernières Monchy-Senarpont, la cadette, l'aînée étant Mme la princesse de Berghes, morte, et qui par elle est notre parent proche, est bien le plus grand fou qu'il soit possible d'imaginer. Que diroit le marquis de Monchy [2], s'il revenoit dans ce monde, de voir son beau château de Senarpont à moitié démoli, parce qu'un jour, après dîner, M. de Nassau, voulant donner à ses invités le spectacle d'un siége, fit mettre en batterie deux pièces de canon qui étoient dans le château depuis le règne de Louis XIV qui en avoit fait don à un Monchy, et tirer sur une aile du château, laquelle en fut si ébranlée qu'elle s'est écroulée dans les fossés? C'est encore lui qui, en revenant de dîner chez M. de Riencourt, à Lignières, où il avoit conduit le curé de Senarpont, sur ce que celui-ci lui fit observer qu'il alloit trop vite par l'immense des-

[1] Charles-Henri-Nicolas-Othon, prince d'Orange et de Nassau-Siégen, né le 9 avril 1745, mort sans postérité vers 1809, fils de Maximilien-Guillaume-Adolphe, prince d'Orange et de Nassau-Siégen, né le 1er novembre 1722, et mort le 17 janvier 1748, après avoir épousé, le 1er décembre 1743, Marie-Madeleine-Amicie de Monchy, comtesse de Monchy, chanoinesse de Maubeuge, qui mourut le 12 avril 1752. Sa sœur aînée, qui était avec elle les dernières de cette grande maison de Monchy, Andrée-Armande, chanoinesse de Maubeuge, avait épousé Philippe-Charles-Joseph, comte de Berghes, prince de Rache, premier pair du pays et comté de Namur. Le dernier mâle de cette maison, le marquis de Monchy, cousin des princesses de Nassau et de Rache, mourut sans enfants avant 1789.

[2] Nicolas de Monchy, marquis de Senarpont, seigneur dudit lieu, Réderie et Guimerville, capitaine au régiment de Melun, cavalerie, allié le 9 mars 1710 à sa cousine, Marie-Madeleine-Josèphe de Monchy, dernière représentante de la branche des seigneurs de Senarpont, et qui lui apporta Senarpont.

cente qui mène à Senarpont et vouloit lui prendre les guides, les coupa avec son couteau en fouettant le cheval pour le faire aller plus vite encore. Le curé en pensa mourir de frayeur et en conserva longtemps un tremblement de tout son corps. On prétend encore qu'il a, à l'exemple de M. le comte de Charolois, d'exécrable mémoire, tiré sur un couvreur qui étoit sur un toit pour voir s'il l'en feroit tomber, ce qui arriva, et ce dont le malheureux faillit mourir. Au train qu'il y va, il ne restera bientôt plus rien de cette belle fortune des Senarpont, et S. A. M. mon cousin sera avant longtemps le plus pauvre gentilhomme du pays. C'est M. de Caqueray, mon cousin et mon camarade aux chevau-légers, qui m'a raconté toutes ces belles imaginations du prince de Nassau avec qui il est toujours et ami intime; ce qui ne m'étonne qu'à moitié, car Caqueray est un peu fou aussi, et ils doivent s'entendre fort bien.

Malgré la bonne volonté du duc d'Aiguillon pour les du Barry, c'est une famille pour laquelle il n'y a rien à faire. On n'en excepte qu'un, le vicomte du Barry, neveu de la comtesse, qui sert dans le régiment du roi. M. d'Aiguillon vient de le faire sortir de son régiment et le prend cornette surnuméraire, sixième, dans les chevau-légers. Il nous l'a présenté à l'hôtel et l'a reçu avec les cérémonies accoutumées. M. du Barry prend la charge de M. le duc de Picquigny qui n'a pu supporter de se voir enlever le commandement qu'avoit son père, M. le duc de Chaulnes,

et qui se retire, ce que l'on trouve très noble à lui. Le vicomte du Barry a réellement de solides qualités; il a même l'estime de ceux qui haïssent le plus la comtesse et ne peuvent s'empêcher de reconnoître que c'est un galant homme.

Sont nommés chevaliers de Saint-Louis, de notre compagnie, M. le marquis de Vintimille, brigadier de cavalerie et un de nos enseignes, et M. de Boisgautier, chevau-léger. M. le chevalier de Riencourt, capitaine au régiment du roi, cavalerie, qui est de Picardie, l'est également.

---

3 Janvier. — Dans la promotion de 76 brigadiers d'infanterie qui vient d'être faite, M. le comte de Wargemont en est un. C'est le frère cadet du marquis, et je le connois moins que lui.

---

24 Septembre. — M. le marquis de Valanglart, enseigne des Gendarmes-Dauphin, épouse Mlle de Fougières[1], fille du comte de Fougières, maréchal des camps et armées du roi et sous-gouverneur des Enfants de France. Le roi et

[1] Françoise-Marie de Fougières, fille du comte de Fougières, sous-gouverneur du dauphin, gouverneur des ville et citadelle d'Amiens, premier maître-d'hôtel de Mgr le comte d'Artois. Elle mourut le 3 septembre 1813.

la famille royale ont signé le contrat de mariage. M. de Valanglart va demeurer au Quesnoy, près d'Airaines, où il a un fort beau domaine.

---

29 Septembre. — Réunion à Versailles de la quatrième brigade des chevau-légers pour prendre le quartier d'octobre. Nous avons été avertis le 1er octobre, par M. le duc d'Aiguillon, que la revue de Sa Majesté auroit lieu vers la fin du mois de mai prochain, et qu'en conséquence la compagnie devroit se réunir le 15 dudit mois à l'hôtel. On a remarqué qu'en cette circonstance M. le duc d'Aiguillon avoit changé la formule accoutumée pour les chevaux, et qu'elle étoit plus douce que celle que M. le duc de Chaulnes employoit; mais la forme n'y fait rien, car le fond reste toujours le même.

---

4 Octobre. — Mme la marquise de Belsunce [1] est morte à Bagnères de Luchon, âgée de 24 ans. Elle y étoit allée pour essayer de rétablir sa santé, mais rien n'y a pu, la poitrine étant attaquée. Elle étoit jolie, gracieuse et bien faite.

Décembre. — Il m'est tombé entre les mains un ana-

[1] Voir au 12 décembre 1762.

gramme que l'on a fait sur les noms de baptême et de famille du chancelier, qui sont : René-Nicolas-Charles-Augustin de Maupeou. Les malins y ont découvert ceci : *chancelier mauvais, né pour le dégât.* Il faut avouer que le hasard fait parfois de singulières choses.

---

5 Décembre. — M. le marquis de Vintimille, qui étoit premier enseigne de notre compagnie, vient de se retirer. Sa Majesté a donné sa charge à M. le comte d'Aubigné, qui a eu l'honneur de lui être présenté le 5 de décembre par M. le duc d'Aiguillon.

---

4 Décembre. — M. le duc d'Aiguillon a obtenu pour moi de Sa Majesté une gratification extraordinaire de 300 livres [1]. C'étoit un genre de grâce fort recherché dans la maison du roi, car on ne nous payoit guère, et la campagne de 1761 avoit été une lourde charge pour nous, ainsi que les autres pour les autres détachements. Aussi, quand M. le comte de Saint-Germain réforma la *Maison Rouge*, ne conservant que 46 maîtres de chaque compagnie au lieu de 200 qu'il y avoit, il disoit : « Je pourrois bien conserver tout, car cela ne coûte presque rien au roi. »

---

[1] Voir à l'appendice la lettre de M. le duc d'Aiguillon pour annoncer cette faveur.

26 Décembre. — MM. les ducs de Choiseul et de Praslin s'en vont; la coterie est en bas. Voilà la grande nouvelle du jour et l'on ne s'occupe ici de rien autre chose : c'est un gros événement. L'un va à Chanteloup, l'autre à Praslin; mais ce dernier, vu le mauvais état de sa santé, a quelques jours pour s'en aller. Quant au duc de Choiseul, il a quitté de suite Versailles pour se rendre à Paris dans son hôtel de la rue de Richelieu, d'où il est parti hier à midi pour se rendre à Chanteloup, qui est une terre en Touraine, à 50 lieues environ de Paris. Il y avoit à la porte de l'hôtel deux exempts de police qui n'ont quitté la place qu'après l'avoir vu partir. On n'en feroit pas davantage pour un grand criminel. Cela n'est pas encourageant de servir les princes, car il est certain que M. le duc de Choiseul a fait de grandes choses pour le pays, et voilà tantôt 11 ans qu'il étoit ministre. Sur la route qu'il a suivie il y avoit une affluence considérable de carrosses de gens qui alloient le saluer. Le roi a paru savoir mauvais gré à ceux qui y étoient allés.







1771

1er JANVIER. — Je suis passé dans la première brigade des chevau-légers qui prend le quartier de janvier, février et mars : nous nous sommes réunis à l'hôtel le 31 de décembre [1].

M. de Terrasson et M. de Bourval, mes camarades aux chevau-légers, sont nommés chevaliers de Saint-Louis.

9 JANVIER. — C'est M. le marquis de Monteynard, lieutenant général et commandeur de Saint-Louis, qui a le

[1] Il résulte de là que, ayant déjà servi pendant le quartier d'octobre 1770, M. de Belleval passa six mois consécutifs à Versailles. Rien ne fait soupçonner dans le manuscrit le motif de ce changement qui ne devait pas être une faveur, puisqu'il prolongeait du double le service réglementaire, service parfois pénible et fatigant.



département de la guerre. On l'appelle plaisamment à la Cour *le Père de Monteynard*, parce qu'il a été élevé chez les jésuites.

État des gentilshommes du Ponthieu qui servent dans la maison du roi : M. de Rambures est porte-étendart des Gardes de la Manche. Dans les gendarmes de la garde il y a MM. de Banne [1], de Buissy de Fontaines [2], Blondin d'Ésigny et des Essars. Dans les chevau-légers il y a M. le chevalier de Saint-Quentin, brigadier; M. de Monsures et le chevalier de Villers, sous-brigadiers; MM. de Vermandovillers, de Saint-Ouen, de Drucat [3], d'Elcourt, d'Houdan, de Ponthieu [4], du Chêne-La Motte, de Forceville et de Saveuses [5]. Aux mousquetaires, deuxième compagnie, MM. de Calonne, d'Hantecourt [6] et de Forceville, le chevalier de Calonne et le chevalier de Fontaines.

1er Avril. — Le roi vient de créer une compagnie des

[1] Voir au mois de février 1763.

[2] Messire Claude-Antoine de Buissy, chevalier, seigneur de Fontaine-le-Sec.

[3] Descaules, seigneur de Drucat. Famille éteinte au commencement de ce siècle.

[4] Anicet-Timothée-Joseph de Ponthieu, écuyer, seigneur de la Hestroie, Nihat et Ham-les-Doullens.

[5] Pierre-François du Maisniel, chevalier, seigneur de Saveuse.

[6] Gabriel-Pierre-André-Christophe Vincent, chevalier, marquis d'Hantecourt, seigneur de Vincent, Raimecourt, Lannoy, Coulonvillers, Guedon, Offinicourt et Longvillers.

suisses de Mgr le comte de Provence, composée d'un capitaine-colonel servant toute l'année, qui est M. le comte de Montbarrey, maréchal de camp, 2 lieutenants et 2 enseignes servant par semestre, 4 exempts servant par quartier, 2 fourriers servant par semestre, 2 caporaux, 28 gardes et 1 tambour. Les officiers sont moitié François et moitié Suisses. L'uniforme pour les officiers est : habit, veste et culotte écarlates, parements de velours noir, doublure rouge, broderie en or à paillettes et à bouillons sur toutes les coutures, avec boutonnières en brandebourgs jusqu'à la poche, chapeau bordé d'or et bas blancs. Les gardes ont le même habit, mais les parements de panne noire, galon en or sur toutes les coutures, ceinturon de buffle galonné d'or, chapeau bordé d'or et bas rouges. Sa Majesté a créé également 2 compagnies des gardes du corps de Mgr le comte de Provence, chacune composée d'un capitaine, 1 lieutenant, 1 enseigne, 3 exempts, 2 maréchaux-des-logis, 2 brigadiers, 1 sous-brigadier, 40 gardes, 1 trompette. Ces compagnies sont assimilées à la gendarmerie de France. L'uniforme est : habit et culotte rouges, collet, parements, doublure et veste bleus; agrément, bordé et galon en plein sur le tout. La première compagnie, qui a pour capitaine M. le marquis de Lévis, lieutenant général, a l'équipage du cheval et les bandoulières aurore; la seconde, qui a pour capitaine M. le comte de Chabrillan, les a violets.

---

14 et 16 Avril. — Le roi a rendu deux ordonnances

pour les gardes-françoises et les soldats de toutes les armes qui contracteront de nouveaux engagements. Ceux qui en contracteront un deuxième de 8 ans auront un sol de haute paye par jour; ceux qui contracteront un troisième engagement auront deux sols par jour : les premiers auront un chevron en galon de laine de la couleur du revers sur l'uniforme au bras gauche; les seconds auront deux chevrons; ceux qui, après ces 24 années de service, continueront de servir, par engagement d'une année chaque, auront deux épées en galon de laine de la couleur du revers, brodées en sautoir sur le côté gauche de l'habit, et ils pourront toujours porter cette marque distinctive, même en retournant chez eux. Les 9 et 11 juillet 1772, M. le maréchal de Biron a procédé dans le Champ-de-Mars aux distributions de ces insignes pour le régiment des gardes-françoises, ce qui a produit un grand effet et une grande émotion dans ce régiment.

---

24 Mai. — J'étois à Versailles pour la revue du roi quand j'ai appris la mort de M. le marquis d'Orival [1], arrivée le 24 de mai dans son château d'Orival, qui n'est pas à plus de deux lieues du Bois-Robin. Il avoit 86 ans, étoit Riencourt de son nom, qui est une très-bonne mai-

[1] Charles-François de Riencourt, chevalier, marquis d'Orival, seigneur dudit lieu, Bergicourt, Étotonne, Morvillers, etc., ancien mestre de camp du régiment de la Reine, dragons, brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé, en 1716, Marie-Adélaïde d'Angennes.

son de Picardie dont il étoit le chef, et il étoit brigadier des armées du roi du 1er février 1719. Je le visitois souvent; malgré son grand âge il avoit conservé un esprit jeune et agréable, une conversation instructive, beaucoup de souvenirs, et sa compagnie étoit fort attrayante. Il étoit fort riche et par sa mort tous ses biens dans ce pays, qui sont considérables, passent à son petit-fils, M. le marquis de Vérac [1], fils de sa fille unique, Mme la marquise de Vérac, qui est morte en 1745 [2]. Il reste encore d'autres Riencourt, et plusieurs branches même, mais de celle d'Orival il n'y a plus maintenant que M. le comte d'Orival [3], brigadier des armées du roi, frère du feu marquis.

---

19 Juin. — Il y a une ordonnance qui règle la composition générale des régiments d'infanterie françoise et étrangère. Chaque bataillon sera composé d'une compagnie de grenadiers, de 8 de fusiliers et d'une de chasseurs si le roi veut la créer. Les 19 premiers régiments sont de 4 bataillons et tous les autres de 2.

---

[1] Charles-Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac, lieutenant général de la province de Poitou, né en 1743, allié le 28 avril 1760 à Marie-Charlotte-Sabine-Joséphine de Croy d'Havré.

[2] Marie-Catherine-Adélaïde de Riencourt d'Orival, mariée en 1742 à François-Olivier de Saint-Georges, marquis de Vérac, lieutenant général de la province de Poitou, mort le 10 juillet 1753.

[3] Alphonse-Théodoric de Riencourt, chevalier, comte d'Orival, capitaine aux Gardes-Françaises, brigadier des armées du roi du 15 mars 1740, allié le 28 septembre 1752 à Marie-Claire Porlier de Compiègne, dont il n'a pas eu d'enfants.

Juillet. — M. le marquis du Sauzay, maréchal des camps et armées du roi, major des gardes-françoises, vient d'être nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Juillet. — Ce fut une grande fête et joie pour moi. M. le duc d'Aiguillon étoit ministre. Je partis de suite pour Versailles lui offrir mes félicitations. Il me reçut avec la même bienveillance et voulut bien me dire : « Je reste capitaine-lieutenant des chevau-légers et je continuerai, mon cher compagnon, à m'employer pour votre service et vous procurer les grâces qui pourront vous satisfaire. » Mme la duchesse d'Aiguillon, à qui j'eus l'honneur de faire ma révérence, me dit qu'elle étoit bien touchée de ma démarche et d'être revenu de si loin à Versailles quand il y avoit si peu de temps que j'en étois parti, qu'elle savoit au reste le fond qu'elle pouvoit faire sur l'affection que j'avois pour leur maison.

Aout. — M. de Neuvillette [1], qui habite à Biville proche Dieppe [2], est le petit-fils et le fils de deux demoiselles de Belleval, l'une Belleval de Teuffles [3], et l'autre Belleval

[1] François-Joseph du Castel de Neuvillette, écuyer, seigneur de Réminil, Barbery, Aubigny, Halu, Cappy-sur-Somme, Empré, Chantereine et Huvillers, garde du corps du roi dans la compagnie de Harcourt.

[2] Canton d'Envermeu (Seine-Inférieure).

[3] Françoise-Thérèse de Belleval, alliée le 11 mai 1674 à François du Castel, écuyer, seigneur de Berlimont.

de Tilloy [1]. Il vient de se retirer du service où il étoit depuis 1736, dans les gardes du corps de Sa Majesté. Il a été aux batailles de Dettingen, de Fontenoy et de Raucoux : il a fait, en 1744, la campagne de Flandre et d'Alsace, a été au siége de Fribourg, et depuis à presque toutes les campagnes. C'est de lui que j'ai eu le plus de détails sur la bataille de Fontenoy et toutes ses alternatives de revers et de succès, et qui a fini par un si grand triomphe pour la France. C'est à Biville, où j'étois allé le visiter, qu'il m'a fait ces récits que j'écrirai peut-être un jour. M. de Neuvillette est encore un homme très-vert, puisqu'il n'a que 55 ans. Comme je lui demandois pourquoi il ne se marioit pas, puisqu'il étoit le dernier de sa race, il me répondit : « Puisque les familles ont eu un commencement il faut bien qu'elles aient une fin. Croyez-vous que le monde en tournera moins parce qu'il n'y aura plus de du Castel ? »

---

4 Aout. — Le corps des grenadiers de France est supprimé. M. le comte d'Hodicq, brigadier, en étoit colonel-commandant, avec M. le comte de Stainville, lieutenant général, pour colonel inspecteur. Il y avoit 42 colonels pour 4 brigades, chacune de 12 compagnies, et la compagnie de 52 hommes, ce qui faisoit 2,496 hommes pour tout le corps, sans compter les officiers. La création remontoit à 1749.

---

1 Charlotte-Anne de Belleval, alliée le 14 juin 1714 à François-Joachim du Castel, écuyer, seigneur de Neuvillette.

24 Septembre. — Il y avoit, bien que le service fût le même, inégalité de traitement entre les officiers des gendarmes et des chevau-légers, les premiers étant supérieurs. Par ordonnance de ce jour Sa Majesté accorde aux officiers des chevau-légers une augmentation de paye qui est ainsi réglée, savoir : 1,460 livres au lieutenant, 1,965 aux premier et deuxième sous-lieutenants, 1,320 livres au premier enseigne, 2,445 livres au deuxième enseigne et aux premier et deuxième cornettes.

---

11 Octobre. — M. le marquis de Créquy, lieutenant général des armées du roi et grand-croix de Saint-Louis, est mort âgé de 71 ans dans son château de Gensay en Poitou [1]. Il étoit le chef de nom et des armes de cette illustre maison, et comme de Mlle d'Auxy de Monceaux, sa femme, il ne laisse que deux filles, Mme la comtesse d'Aubry et Mme la comtesse de Mesmes, sa branche est éteinte. L'aîné est à présent M. le marquis de Créquy-Hémont, son cousin [2], brigadier des armées du roi et mestre de camp lieutenant du régiment du Roi, dragons, qui a épousé Mlle du Muy.

---

1 Jacques-Charles, sire et marquis de Créquy, comte de Gensay, baron de Bénin et de Vineville, seigneur de Souverain-Moulin, lieutenant général des armées du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur des ville et château de Domme en Périgord, chambellan du duc d'Orléans, né le 1er janvier 1700.

2 Charles-Marie, marquis de Créquy-Hémont, chevalier de Malte et de Saint-Louis, né en 1738.

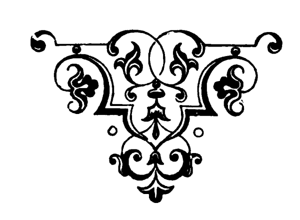
18 Octobre. — M. le marquis de Caux [1] est mort à l'âge de 27 ans. Il avoit été d'abord garde de la marine, puis étoit entré aux mousquetaires. Il n'étoit pas marié; de sorte que tous ses biens s'en vont tomber à sa tante, Mme de Hurtevent [2]. Il y a encore des Le Ver, mais d'une branche cadette, qui habitent en Normandie, et le chef est M. de Chantraine [3]. Ils sont en bien petite position comparée à celle de leurs aînés qui avoient un grand état de maison et un beau château à Caux, qui est à eux depuis la fin de 1300, ainsi que Halloy, à cause de quoi ils étoient pairs de Ponthieu. M. de Caux, que j'ai vu souvent à Versailles, étoit entré aux mousquetaires en 1761 et n'a pas fait la campagne de cette année ni de l'année suivante. Il étoit mon cadet de deux ans seulement et paroissoit dix ans de moins, étant faible et maladif. On prévoyoit qu'il ne vivroit point vieux et les Hurtevent le guettoient.

[1] Emmanuel-Daniel-Antoine-Hubert Le Ver, chevalier, marquis de Caux, pair de Halloy, seigneur de Caux, Bernapré et Oissy, mousquetaire de la garde du roi.

[2] Marie-Emmanuelle Le Ver, alliée le 21 mars 1741 à Henri-Joseph Heuzé, chevalier, seigneur de Hurtevent, capitaine au régiment royal, dragons.

[3] Augustin-César Le Ver, chevalier, seigneur de Chantraine, capitaine au régiment de milices de Villebrun. Allié le 16 février 1759 à Catherine-Jacqueline-Suzanne du Tertre, il en eut : 1° Louis-Augustin Le Ver, dit le marquis Le Ver, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, mort le 8 octobre 1840, sans enfants de Marie-Charlotte-Antoinette de Partz de Pressy, sa femme, et le dernier de son nom; 2° Marie-Rose-Suzanne, alliée le 27 novembre 1787 à Charles-François-Marie de Cossette, chevalier, seigneur de Baucourt, ancien page du roi en la grande écurie.







1772

État des gentilshommes du Ponthieu qui sont présentement au service du roi ; je ne compte que ceux qui sont en pied[1] :

MAISON DU ROI ET GENDARMERIE

M. le marquis de Fontaines, mestre de camp, exempt de la compagnie écossoise des gardes du corps ; M. de Monchy, sous-brigadier de la troisième compagnie ; M. de Crény, porte-étendart dans la même compagnie ; M. le marquis du Sauzay, major des gardes-françoises ; M. le marquis de Valanglart, sous-lieutenant des gendarmes

[1] C'est-à-dire les officiers en service actif ; car il y en avait beaucoup qui étaient *réformés* sans cesser de faire partie de l'armée, et en attendant du service actif. Il y en avait d'autres aussi qui avaient des commissions de différents grades sans appartenir ni avoir appartenu à aucun régiment. M. de Belleval n'a donc compris dans cet état que les officiers qui figuraient alors dans l'Almanach militaire parmi les cadres des régiments.



anglois; M. le comte de Gamaches, enseigne des gendarmes bourguignons; M. de Boubers, maréchal-des-logis des gendarmes de Flandre.

INFANTERIE

M. le chevalier de Fléchin, capitaine aide-major au régiment du roi, infanterie; M. de Fléchin, capitaine au même régiment; M. de Blottefière, capitaine au régiment royal, infanterie; M. de Carpentin et le chevalier de Carpentin, capitaines au régiment d'Aunis, infanterie; M. de Blottefière, sous-aide-major au régiment de Bourgogne, infanterie; M. Le Gaucher, capitaine dans Metz, artillerie; M. le comte Dary, major de Foix, infanterie; M. d'Hodicq, lieutenant-colonel au régiment provincial de Péronne; M. le chevalier d'Aumale, major au même régiment; MM. de Biencourt, de Carpentin, de Neuvillette, capitaines au même régiment.

CAVALERIE

M. le comte de Wargemont, brigadier, colonel en second de la légion de Soubise; M. du Plouy, aide-major du régiment de Bourgogne, cavalerie; M. de Forceville, capitaine aide-major au régiment de dragons du Dauphin.

On mit à Abbeville un lieutenant des maréchaux de France, et ce fut M. d'Houdan, chevau-léger et mon

camarade, plus ancien que moi; M. de Calonne [1] le fut à Amiens.

---

13 Janvier. — Hier le roi s'est trouvé mal dans la matinée, et il n'y a pas eu ce jour de grand couvert selon l'usage. Les médecins de Sa Majesté ont été d'avis que le roi usât de régime, attendu qu'il paroissoit se faire dans son tempérament une révolution considérable. On assure que les heures de la chasse vont être changées et que le roi soupera désormais à 5 heures, après quoi il ira au spectacle et du spectacle au jeu jusqu'à son coucher. On m'a dit aujourd'hui que le roi paroissoit très-affecté de ce qu'il alloit entrer le 15 février dans sa 63e année et qu'il disoit que cette année seroit la dernière pour lui.

---

2 Février. — Mme la comtesse du Barry est indisposée; elle a de la fièvre pour laquelle les médecins ont jugé à propos qu'elle fût saignée deux fois. Le roi, qui pourtant a une crainte excessive des maladies et qui prend un soin étonnant de sa personne et de sa santé, ne la quitte point. Le roi n'est point lui-même en parfaite santé; il a de la fièvre aussi et l'estomac fort dérangé. Il est revenu le 26 janvier de Marly à Versailles sur le conseil que les

[1] Jean-Baptiste-Claude-Balthazar de Calonne-Coquerel, chevalier, comte de Calonne, seigneur de Coquerel, Longuet, Lignières et Marlers. Il était cousin germain de M. de Belleval, et comparut en cette qualité dans son contrat de mariage.

médecins lui en ont donné, trouvant que le séjour de Marly ne lui étoit point favorable.

---

4 Février. — Ce jour mourut à Versailles M. le duc de Lavauguyon, de la gangrène qui se mit à l'un de ses bras où il portoit depuis fort longtemps un cautère. Il étoit âgé de 66 ans et 17 jours. Cette mort a été le sujet de diverses interprétations. On raconte qu'elle a été sinon causée, du moins hâtée par une rude mortification que M. de Lavauguyon s'étoit attirée de M. le Dauphin qui est brusque et même parfois brutal, comme chacun sait. Il auroit été raconter à Sa Majesté qu'il avoit trouvé M. le Dauphin lisant les écrits en faveur du parlement et contre le chancelier; ce qui auroit si fortement indisposé M. le Dauphin, qu'un jour que M. de Lavauguyon se présentoit à son lever, il lui auroit dit publiquement et à voix haute : « Monsieur le duc, je vous trouve bien plaisant d'aller instruire le roi de mes lectures, surtout après que je vous l'ai défendu. Vous vous en repentirez, et avant peu. » Et comme M. de Lavauguyon entreprenoit de se justifier, M. le Dauphin auroit ajouté : « Retirez-vous, Monsieur le duc. » Mme la Dauphine lui auroit dit à son tour : « Monsieur le Dauphin est d'un âge à n'avoir plus besoin de gouverneur, et moi je n'ai plus besoin d'espion; je vous prie de ne plus reparoître chez moi. » Cette réprimande étoit peut-être méritée, mais elle étoit à coup sûr bien dure de la part de M. le Dauphin et de Mme la Dauphine pour un homme de l'âge et de l'importance de

M. le duc de Lavauguyon. Ce fut comme autant de coups de foudre pour lui. On assure que d'émotion la suppuration du cautère qu'il avoit au bras se seroit arrêtée, la gangrène s'y seroit mise, et que tel auroit été le motif d'un trépas si précipité. Le scellé a été mis partout dans son appartement au Louvre, car il paroît qu'il seroit mort insolvable, ses affaires étant tout à fait dérangées. Son billet d'enterrement, que je me suis procuré avec assez de peine, est le plus singulier du monde, en ce qu'il contient l'énumération complète et immense de tous ses titres et qualités. L'on n'avoit encore jamais rien vu de pareil.

---

21 Mars. — M. de Boccasselin [1] est mort ce jour à la ville d'Eu qu'il habitoit. Il avoit servi 32 ans dans la compagnie écossoise des gardes du corps de Sa Majesté et s'étoit retiré avec une commission de capitaine de cavalerie, la croix de Saint-Louis et deux pensions, une sur la cassette du roi et l'autre sur le Trésor royal. Sa femme, Mlle Vincent d'Hantecourt [2], qui étoit veuve de M. de Friaucourt-Tully quand il l'a épousée, est encore vivante. Des trois fils qu'il a eus il ne lui reste que le marquis de Fontaines, lequel a déjà perdu son fils aîné, âgé de 4 ans et demi, et n'en a plus qu'un, chevalier de Malte de minorité, qui a 2 ans, et une fille qui a 4 ans. Je n'ai pu

[1] Charles-Louis de Fontaines, chevalier, seigneur de Cerisy, Woincourt et Boccasselin, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, né en 1703.

[2] Marie-Madeleine Vincent d'Hantecourt.

aller à son service car j'étois de quartier à Versailles, et cela m'a peiné pour l'amitié que j'ai pour le marquis de Fontaines.

---

23 Aout.—Le régiment corse de Buttafoco, qui n'avoit qu'un bataillon, est augmenté d'un deuxième bataillon et prend le nom de Régiment-Provincial-de-l'Ile-de-Corse, avec résidence en Corse. M. le comte de Buttafoco en devient inspecteur, et le colonel est un sieur de Gafforio. L'uniforme est tout à fait changé et approprié au pays; il est très-extraordinaire. C'est une veste de drap brun avec capuchon, les basques de devant relevées et agrafées à la poche; gilet de tricot blanc, culotte d'étoffe verte, avec guêtres de peau jaune qui montent jusqu'au genou par-dessus la culotte; bonnet à la corse. Il n'y a que les tambours qui sont à la livrée du roi.

---

23 Octobre. — Mon cousin de Belleval m'a dit que Mgr le prince de Condé venoit de chasser de chez lui avec éclat, comme on chasseroit un valet fripon, M. le marquis de Chamborant, son premier gentilhomme, qu'il aimoit et en qui il mettoit une grande confiance. M. de Chamborant auroit rapporté à M. le chancelier des propos tenus contre lui par Mgr le prince de Condé. M. le chancelier les a rapportés au roi qui a dit devant ses courtisans : « Le prince de Condé devroit s'observer davantage. Il s'échappe quelquefois, et j'en suis informé. »

M. de Chamborant est venu se plaindre à Sa Majesté, qui lui a répondu qu'elle n'y pouvoit rien et que M. le prince de Condé étoit maître chez lui.

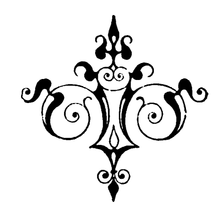
M. le marquis de Wargemont est mort bien jeune et prématurément. Il ne laisse qu'une fille, et, comme son frère le comte n'est point marié, il y a apparence que c'est une famille qui va s'éteindre, et une bonne et ancienne famille[1]. Je perds en lui un bon et tendre ami. Il est bien regretté partout, et tous ceux qui l'ont connu plus ou moins avoient su l'apprécier comme il le méritoit. Sa fille est une riche héritière : elle a à Ribaucourt[2]

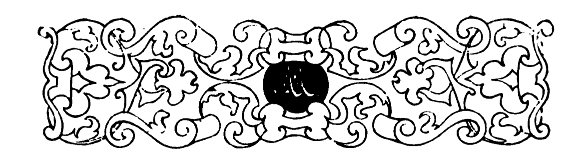
[1] L'amitié que M. le marquis de Belleval portait au marquis de Wargemont l'illusionnait un peu sur la valeur réelle de cette famille. A quelque époque que MM. de Wargemont aient été requis de faire leurs preuves de noblesse, ils n'avaient jamais pu établir leur filiation suivie que depuis Pierre Le Fournier, écuyer, seigneur du fief noble d'Isambertville, situé au hameau de Wargemont, lequel est une annexe du village de Graincourt, canton d'Offranville, département de la Seine-Inférieure. Ce Pierre avait été déclaré noble par jugement des commissaires nommés par le roi Louis XI sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts au pays de Normandie le 26 octobre 1471. Le fils de Pierre, Nicolas Le Fournier, écuyer, est le premier qui porte la qualification de seigneur de Wargemont : il épousa en 1496 Jeanne de Milleville. Le marquis de Wargemont était issu au dixième degré de Pierre Le Fournier. Les armes de cette famille étaient : *d'argent à trois roses de gueules.*

[2] Ribeaucourt, canton de Domart-en-Ponthieu, arrondissement de Doullens (Somme). Cette terre était entrée dans la famille de Wargemont par le mariage, le 30 octobre 1594, d'Antoine Le Fournier, écuyer,

un superbe domaine, avec un grand et beau château que le père du marquis avoit fait bâtir.

seigneur de Wargemont et Heudelimont, avec Marie de Boubers, fille de Jean de Boubers, écuyer, seigneur de Ribaucourt.





1773

18 Juin. — On assure que Mme la duchesse de Bourbon vient d'être exilée à Chantilly pour une intrigue galante avec le chevalier de Coigny. Celui-ci avoit également reçu l'ordre de se rendre à son régiment et de n'en pas revenir sans la permission de Sa Majesté. Cela ne seroit pour Mme la duchesse qu'un prêté pour un rendu, car M. le duc de Bourbon, tout jeune qu'il est, a déjà plusieurs maîtresses.

---

27 Juin. — Jour de mon mariage. — Ce fut M. le comte de Fressenneville [1] qui me parla de Mlle de Beauverre [2] comme d'un très-bon parti et qui voulut se charger

[1] Henri-Éléonor de Coppequesne, chevalier, comte de Fressenneville, seigneur dudit lieu, Friville, Cumont, Auguemesnil, Boisricart et autres lieux.

[2] Marie-Geneviève-Madeleine-Charlotte Crignon de Beauverre, née en 1756.

de faire mon mariage avec elle. M. de Beauverre[1], son père, étoit Crignon, d'une ancienne famille de bourgeoisie d'Abbeville, qui en étoit sortie tout nouvellement, noble depuis peu de temps, mais sur laquelle il n'y avoit rien à dire que de bon, et fort riche. M. de Beauverre avoit été lieutenant dans le régiment de Chepy, puis il avoit eu une charge de conseiller-secrétaire du roi. Sa femme, demoiselle de Broutelles[2], étoit des meilleures familles de l'échevinage d'Abbeville[3]. Etant fort riches, ils vouloient avant tout un bon gentilhomme, et M. de Fressenneville voulut bien m'assurer que je serois agréé si je me présentois. Il m'en pressa fortement, attendu que mon père avoit beaucoup dépensé et que depuis que j'étois dans les chevau-légers j'avois moi-même engagé de mes biens. Mais ma mère n'étoit point si facile à persuader, et M. de Fressenneville, quand il vint lui en parler, fut si mal reçu d'elle qu'il en étoit tout troublé et ne s'en vouloit plus mêler. Il se réconforta enfin et j'obtins que je me marierois; mais ma mère ne voulut point entendre à venir à

[1] Antoine-Alexis Crignon, écuyer, seigneur de Beauverre, Visquemont et des Mourettes, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, près le parlement de Besançon, ancien lieutenant au régiment de Chepy, cavalerie.

[2] Marie-Charlotte-Élisabeth de Broutelles, dame de Frettemeule et de Coquerel-sur-Bailleul.

[3] Jean de Broutelles avait été mayeur d'Abbeville en 1406. On n'admettait à ces hautes fonctions, on le sait, que des personnages appartenant aux premières familles de la ville. Depuis cette époque, les de Broutelles avaient eu des alliances avec presque toutes les familles nobles d'Abbeville et des environs. Armes : *d'azur à la croix d'argent accompagnée de quatre croissants d'or.*

Abbeville et elle m'envoya son consentement pour telle demoiselle qu'il me plairoit épouser, sans vouloir nommer Mlle de Beauverre, qu'elle ne pouvoit digérer. J'ai toujours cru qu'elle avoit jeté ses vues sur quelque demoiselle de sa famille. M. le duc d'Aiguillon, à qui j'en écrivis à cause de l'intérêt qu'il me montroit toujours, outre que je devois, comme chevau-léger, obtenir l'agrément de Sa Majesté pour me marier, me fit une lettre des plus obligeantes [1]. Ce témoignage adoucit un peu ma mère, me dit M. de Saint-Ouen, mon cousin, qui étoit venu à Abbeville pour m'assister et qui l'avoit vue depuis peu; mais elle n'en laissa rien paroître, et ce fut M. Traullé de Bonnelle [2] qui m'assista comme porteur de son consentement. Cela n'a pas contribué à nous mettre bien ensemble depuis.

---

19 Novembre. — Le roi vient de créer deux compagnies de gardes du corps de M. le comte d'Artois, composées chacune de 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 enseigne, 3 exempts, 2 maréchaux des logis, 2 brigadiers, 2 sous-brigadiers, 40 gardes et 1 trompette; 1 major, 1 timbalier, 1 commissaire, 1 clerc du guet, 1 aumônier et 1 chirurgien-major pour les deux compagnies. Elles sont assimilées au corps de la gendarmerie de France. Le major et les capitaines, s'ils ne sont pas officiers généraux, auront

[1] Voir cette lettre à l'appendice.

[2] Adrien-François Traullé, sieur de Bonnelle, changeur pour le roi en la ville d'Abbeville.

rang de mestre de camp; les lieutenants et enseignes, celui de lieutenant-colonel, ainsi que les exempts; mais il faut que ceux-ci aient huit ans de service, et les maréchaux des logis quinze ans de service. Les brigadiers et sous-brigadiers auront rang de lieutenant de cavalerie et seront capitaines après quinze ans de service; les gardes auront rang de sous-lieutenant, et celui de lieutenant après douze ans de service. Les gardes du corps de M. le comte de Provence, qui n'étoient pas si bien partagés, y gagnent d'être assimilés en tout à ceux de M. le comte d'Artois. M. le chevalier de Quinemont est major; M. le prince d'Hénin est capitaine d'une compagnie, et M. le chevalier de Crussol de l'autre. L'uniforme est : habit vert Saxe, collets, parements, doublure, veste, culotte et bas cramoisis; agrément, bordé et galon d'argent en plein sur le tout. La compagnie de Crussol a l'équipage du cheval et les bandoulières couleur de rose, et celle d'Hénin bleu de ciel. M. le comte d'Artois a une compagnie des Suisses pareille à celle de M. le comte de Provence; c'est M. le chevalier de Monteil, brigadier, qui en est capitaine.

---

23 Novembre. — M. le marquis de Chauvelin, étant le soir à Versailles dans l'appartement de Sa Majesté, qui jouait au piquet avec Mme la comtesse du Barry, se trouva mal et mourut subitement : on dit de la goutte remontée dans la poitrine. Il étoit âgé de 61 ans, lieutenant général, grand'croix de Saint-Louis, gouverneur d'Huningue, maître de la garde-robe du roi et avoit été ci-

devant ambassadeur à la Cour de Turin. Le roi l'honoroit de son affection particulière. Le roi a paru fort touché de cet accident et il a même, dit-on, couru à sa cassette pour en tirer un flacon d'eau spiritueuse dont on n'a pu faire aucun usage. Il s'est ensuite donné les plus grands mouvements pour faire avertir un chapelain qui donnât l'absolution au moribond, mais ce chapelain arriva trop tard. Mme de Chauvelin, avertie aussitôt, accourut et voulut se jeter aux pieds du roi pour implorer sa protection; mais Sa Majesté dit : « Je dispense Mme Chauvelin de se présenter, et j'accorde la place à son fils. » Celui-ci n'a que sept ans au plus.

---

3 Décembre. — Je fus dîner ce jour-là chez M. de Runeval [1], à Rétonval, où se trouvoit aussi M. des Valours [2], chevau-léger de la garde, et qui étoit de la même brigade que moi, et M. du Cambart, avocat en parlement. Après le dîner, je signai l'acte d'acquisition des terres, fiefs et seigneuries d'Escles-Warnier et Escles-Gueschard [3], circonstances et dépendances, moyennant 33,200 livres de

[1] Joseph-Basile de Brossard, écuyer, seigneur de Runeval.

[2] Jérôme-François-Marie de Croutelles, écuyer, seigneur des Valours, Ecaquelonde, Lignemarre, la Leuqueux, etc..., capitaine de cavalerie, chevau-léger de la garde du roi et chevalier de Saint-Louis, né le 5 mai 1734, mort le 12 juillet 1790.

[3] Ces deux moitiés de seigneuries formaient par leur réunion la totalité de la seigneurie d'Escles, aujourd'hui canton de Formerie (Oise). Le seigneur était en outre patron honoraire et jouissait de toutes les prérogatives attachées à cette qualité.

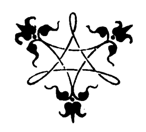
principal et une rente de 240 livres au principal de 4,800 livres aux demoiselles de Gueschard-d'Escles[1]. M. de Runeval l'avoit achetée en 1752 à M. de Gueschard, le dernier mâle de son nom[2], qui étoit ruiné; et M. de Runeval, qui se ruinoit aussi, s'est depuis achevé avec sa verrerie de Saint-Martin-au-Bosc, où il a fait de pitoyables affaires. Son principal créancier, le sieur Niel, négociant de Dieppe, qui est en même temps syndic des autres créanciers, l'a forcé à cette vente, à quoi il n'étoit pas décidé du tout; et il étoit avec nous à Rétonval, de crainte qu'au moment de signer M. de Runeval, qui est un singulier homme, ne fît des difficultés nouvelles. Escles-Gueschard vient des Gueschard, qui l'ont acheté au duc de Lorraine et d'Aumale le 14 mai 1588, et Escles-Warnier vient des du Mesnil, par le mariage de l'aïeul du dernier M. de Gueschard avec une demoiselle du Mesnil, héritière d'Escles-Warnier. Je tiendrai cette seigneurie de S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre, à cause de son duché-pairie d'Aumale.

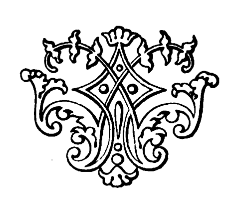
———

[1] Hiéronime-Marthe de Gueschard, morte fille, à Escles, le 22 décembre 1801. Elle était âgée de 71 ans. Sa sœur, Marie-Catherine de Gueschard, qui avait été religieuse à l'abbaye de Bival, lui survécut dix ans et mourut, à Escles aussi, le 18 juin 1811, âgée de 78 ans. Ces deux dernières représentantes d'une des bonnes maisons du Ponthieu, connue dès le XIIIe siècle, et dont la filiation suivie était établie depuis le XVe, passèrent la fin de leur vie dans une profonde misère, habitant une des plus misérables chaumières du village dont leurs aïeux avaient possédé la seigneurie pendant plus de deux siècles, et vivant pour ainsi dire des secours que quelques parents éloignés leur donnaient.

[2] Jacques-Léonard de Gueschard, chevalier, seigneur d'Escles et de Brétencourt, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Languedoc, cavalerie.

13 Décembre. — Ce jour, M. le vicomte de Gamaches et M. Le Prestre, chevalier de Saint-Louis, ayant renouvelé au foyer de la Comédie italienne une ancienne querelle qu'ils avoient ensemble sur le peu de discrétion avec laquelle M. de Gamaches fréquentoit la femme de ce M. Le Prestre, se rendirent sur le champ, à huit heures du soir, rue du Jour, quartier Saint-Eustache, chacun dans son carrosse, et s'y battirent à l'épée. M. Le Prestre a été légèrement blessé à la main, mais M. de Gamaches a reçu dans la poitrine un coup d'épée dont il est mort dans la nuit. On l'avoit transporté d'abord chez un chirurgien de la rue Montmartre, qui, le voyant en grand danger, le fit porter chez une garde-malade à l'hôtel de Laval, au coin de la rue Coquillière; car on ne pouvoit le mener à son hôtel attendu l'état de Mme la vicomtesse de Gamaches, sa femme, qui étoit alors en couches et que ce terrible événement auroit pu gravement indisposer. C'est là que M. de Gamaches est mort, après avoir refusé de déclarer le nom de son adversaire, mais avoir dit seulement que c'étoit un brave et galant homme auquel il n'avoit point de reproches à faire. On espère que cette affaire n'aura point de suites fâcheuses pour M. Le Prestre qui s'est fort bien conduit et qui avoit tout le droit pour lui.







1774

1er Janvier.— La première brigade [des chevau-légers] a pris le quartier de janvier ce jour. La réunion étoit le 31 de décembre à Versailles. Je suis parti d'Abbeville, où j'avois laissé ma femme, pour m'y rendre.

M. de Nonancourt, maréchal-des-logis de notre compagnie, a été remplacé par M. Dubois, brigadier. M. de Bridat, sous-brigadier, est devenu brigadier. MM. de Faligon et de Bridat, brigadiers, ont été remplacés par MM. de Barville et Dorville, porte-étendarts, et MM. de Châtillon la Jorie et de Traversac sont porte-étendarts.

M. de Noue, un de nos camarades, est nommé chevalier de Saint-Louis.

M. de Noyencourt [1], qui est Picquet, cousin des Belloy, Boninvilliers et Dourier, qui sont tous Picquet, entre surnuméraire dans notre compagnie. Il vient du corps royal de l'artillerie où il servoit comme élève et officier depuis six ans. Il a 24 ans et une agréable figure. J'en ai écrit du bien à M. de Boninvilliers [2] qui me l'avoit recommandé tout spécialement.

---

30 Janvier. — Le roi a fait appeler à dix heures du soir, dans l'appartement de Mme la comtesse du Barry, M. le duc d'Aiguillon et lui a annoncé qu'il lui donnoit pour l'exercer, par intérim, le département de la guerre, que Sa Majesté avoit retiré le vendredi précédent à M. de Monteynard. Les ennemis du duc et de Mme du Barry voient avec chagrin le crédit dont ce seigneur jouit dans ce moment et l'influence qu'il va avoir dans le gouvernement.

M. de Belleval [3], mon cousin, l'aîné des trois frères, qui est présentement gentilhomme de S. A. S. Mgr le

[1] Guy-Antoine Picquet, chevalier, seigneur de Noyencourt, Drancourt et Hérissart, né le 6 novembre 1750.

[2] Joseph-Louis Picquet, chevalier, seigneur de Boninvilliers, Noyelles-en-Chaussée, etc., capitaine au régiment de Piémont et chevalier de Saint-Louis.

[3] Antoine de Belleval, chevalier, seigneur d'Eraines, Bailleul-le-Socq, La Salle, La Mairie, Fouilleuse et Le May, gentilhomme du prince de Condé, capitaine de ses chasses et lieutenant des chasses de la capitainerie royale d'Halatte.

prince de Condé et capitaine de ses chasses, a commencé par servir dans Royal-Artillerie et Bretagne-Infanterie. Il s'est retiré en 1741 et Mgr le prince de Condé l'a voulu avoir avec lui. Le prince lui témoigne toujours une singulière affection et il va souvent à la capitainerie, à Chantilly, pour souper avec son capitaine des chasses. Il a coutume de dire alors : « J'ai renversé ma marmite pour aujourd'hui ; allons souper chez Belleval ! » Et toute la troupe joyeuse y va ; mais il se trouve toujours une âme charitable qui court à la capitainerie, où M. de Belleval a le temps de tout préparer pour recevoir son auguste convive. Quand il y avoit du monde au château de Chantilly ou quelque fête, il y avoit toujours à la capitainerie un grand couvert dont M. de Belleval faisoit les honneurs, assisté de ses deux lieutenants de vénerie, M. Martineau et M. Gaspard. Quand il y avoit quelque fête, c'étoit toujours lui qui étoit chargé de l'organiser. Un jour que j'étois allé le visiter à Chantilly, il me raconta comment, à la Saint-Hubert 1771, Mgr le prince de Condé étant exilé à Chantilly, de concert avec M. d'Yauville, commandant de la vénerie du roi, il avoit arrangé une chasse qui devoit réunir à l'hallali Sa Majesté et le prince aux étangs de Saint-Hubert, dans la forêt de Rambouillet ; à la faveur de cette réunion on espéroit les réconcilier. La chose fut si bien conduite qu'elle arriva en effet et avec le résultat heureux que M. d'Yauville et M. de Belleval s'étoient proposé. Le récit en est curieux, je l'écrirai peut-être un jour [1]. S. A. S. l'avoit en la plus grande amitié et ne ces-

[1] Les terribles événements de la Révolution, qui mirent fin à ces

soit de lui en témoigner les marques les plus sincères. M. de Belleval étoit un personnage considérable à la cour de Chantilly ; on le comptoit fort, et tous les visiteurs du château n'oublioient point la capitainerie. Il avoit fait un mariage assez médiocre pour la naissance, mais bon pour la fortune, en épousant Mlle de Sailly, fille d'un mestre-de-camp de dragons [1]. Il étoit veuf alors et sans enfants, et de sa seconde femme il n'a eu qu'une seule fille, laquelle est présentement Mme la comtesse de Franclieu [2]. Le comte de Franclieu, son mari, étoit le troisième fils de M. de Franclieu, brigadier des armées de S. M. C. et gouverneur de Fraga [3]. Il étoit entré page chez Mgr le prince

souvenirs de M. de Belleval, l'empêchèrent sans doute de réaliser ce projet et tant d'autres. Il est heureux qu'un autre se soit chargé de raconter toutes les péripéties de cette chasse presque merveilleuse. Cet autre est M. Chapus, qui l'a fait avec autant de bonheur que de fidélité dans son charmant livre des *Chasses princières en France*, p. 69, 93, 1853, in-18.

[1] Il s'était marié deux fois : 1° le 16 avril 1741, à Marie-Jeanne-Elisabeth Chastelain de Popincourt, fille de René Chastelain de Popincourt, écuyer, seigneur de Saint-Gervais et de Pontpoint, et de Marie-Anne Plansson de Montorgueil. Sa seconde femme, celle que M. le marquis de Belleval connaissait seulement, s'appelait Marie-Françoise Poullet de Sailly, et elle était fille de N... Poullet de Sailly, mestre de camp de dragons et chevalier de Saint-Louis, et de Thérèse de Cornouailles de L'Évêché.

[2] Marie-Françoise-Catherine-Thérèse de Belleval, dame d'Airaines, Bailleul-le-Socq, L'Évêché et Fouilleuse, alliée à Jean-François-Anselme Pasquier, comte de Franclieu, aide de camp de Mgr le prince de Condé, maréchal des camps et armées du roi et chevalier de Saint-Louis.

[3] Jacques-Laurent-Pierre-Charles Pasquier, seigneur de Franclieu, etc., brigadier des armées du roi d'Espagne, gouverneur de Fraga et commandeur de l'ordre de Saint-Jacques, né le 24 avril 1680.

de Condé, et mon cousin avoit pris en amitié ce jeune homme et avoit pris soin de son avenir comme il l'auroit fait de son fils. Il lui avoit procuré la charge d'écuyer du prince, puis de son aide de camp, et enfin lui avoit donné sa fille en mariage, et celle-ci étoit un riche parti. Mme la comtesse de Franclieu a présentement quatre fils : un, capitaine au régiment de Bourbon, dragons [1]; un dans la marine [2]; un, dans Condé, infanterie [3], ces deux derniers sont chevaliers de Malte, et une fille qui est l'aînée de tous [4].

---

10 Mai. — Le roi est mort ce jour, à deux heures après midi. Je n'en finirois pas si je voulois transcrire ici toutes les poésies que l'on a faites sur cette mort terrible, toutes bien injurieuses pour la mémoire du roi défunt. Pour les François tout se termine par des chansons. Il n'y a pourtant pas là matière à chanter ni à rire, car quand un règne finit et qu'un autre commence, l'on sait bien qui l'on perd, mais l'on ne sait pas qui l'on prend.

---

[1] Louis-Henri-Camille Pasquier, baron de Franclieu, capitaine de dragons au régiment de Bourbon.

[2] Anselme-Florentin-Marie Pasquier, comte de Franclieu, aide de camp de Mgr le duc de Bourbon, capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis.

[3] Jean-Baptiste Pasquier, chevalier de Franclieu, chevalier de Malte, capitaine de dragons, aide de camp de Mgr le duc de Bourbon pendant l'émigration, tué devant Kehl, le 7 décembre 1796.

[4] Aglaé-Sophie-Joséphine-Eulalie Pasquier de Franclieu, chanoinesse de Malte.

20 Mai. — Il y a un édit pour mettre sous le nom de Monsieur les régiments qui portoient le nom de M. le comte de Provence et qui sont un régiment d'infanterie et un régiment de dragons. Le 10 mai, le roi a donné à M. le comte d'Artois le régiment de dragons de Damas, qui a pris le nom de dragons de M. le comte d'Artois.

---

24 Mai. — Le changement de règne a donné lieu à bien des pièces critiques, autant sur le feu roi que sur le nouveau ; en voici une que j'ai retenue et que l'on colporte beaucoup dans le public et à la Cour où elle plaît moins, et c'est assez juste :

LE BAROMÈTRE DE LA COUR.

Le roi au *soleil levant.*
La reine au *beau fixe.*
Les enfants de France au *tempéré.*
Les princes du sang au *variable.*
Le chancelier à la *tempête.*
Le contrôleur général à la *glace.*
La comtesse du Barry au *temps mou.*
Le peuple au *très-sec.*

---

25 Septembre. — M. le duc d'Aiguillon nous a avertis que la compagnie seroit passée en revue par le roi et qu'elle iroit au sacre de Sa Majesté, au printemps pro-

chain, à Reims, où la maison du roi campera. Ce n'est plus un détachement comme pour faire campagne, mais la compagnie toute entière qui doit s'y trouver. De Versailles, ou l'on se réunira, on ira à Reims avec Sa Majesté. Il n'y a encore rien de bien certain, et nous recevrons une seconde lettre.

---

25 SEPTEMBRE. — Ce jour on enterra, à cinq heures du soir, dans l'église Saint-Eloy d'Abbeville, la dernière Vaillant-Favières, morte le 23 de septembre, qui étoit veuve du dernier de Licques. Dame Marie-Gertrude Vaillant de Favières avoit épousé, le 25 de juillet 1728, M. le marquis de Licques [1], qui avoit eu deux fils : le premier, mort l'année de sa naissance, et le second, qui avoit 34 ans quand il est mort, en 1765 [2]; on l'appeloit le comte de Licques, et il étoit engagé dans de grands procès qui auroient pu lui manger jusqu'à son dernier sou. Ces de Licques étoient de très-noble maison [3] qui étoit

[1] François-Joseph de Licques, chevalier, marquis de Licques et de Favières, seigneur de Genvillers, Tofflet et Caix en partie, seigneur haut-justicier du grand et du petit Laviers, mayeur d'Abbeville. Il mourut en 1759.

[2] Philippe-Aimé de Licques, né le 8 février 1730 et mort le 1er avril suivant, et André-Marie de Licques, comte de Licques, né le 17 août 1731, et mort en 1765 sans alliance.

[3] La baronnie de Licques, qui avait donné son nom à cette noble maison, est située dans le canton de Guines, département du Pas-de-Calais. La filiation suivie de la famille de Licques était établie depuis Mathieu de Licques, chevalier, vivant en 1131 avec Marie d'Ongnies, sa femme.

venue du Boulonnois s'établir à Abbeville où elle a beaucoup paru au XVIe siècle. Je n'en dirai pas autant des Vaillant qui ont eu bien de la peine à aller jusqu'en 1457, et au delà rien que l'obscurité et le néant [1]. Mme de Licques qui, avec ses 70 ans, étoit encore très-verte, ne l'entendoit point de cette oreille-là, et je crois qu'elle auroit étranglé celui qui auroit entrepris de la chicaner sur sa noblesse. Quand elle en parloit ses yeux s'allumoient et brilloient comme des charbons. A cela près, elle étoit bonne femme, fort aimée et chacun la regrette. Depuis la mort de son mari et de ses deux fils, elle ne quittoit plus le deuil.

---

28 Décembre. — La vieille comtesse de Martainneville est morte, et a été enterrée le même jour que je partois d'Abbeville pour me rendre à Versailles pour le quartier de janvier 1775. Elle étoit de son nom Malortie de Boudeville qui est une famille du comté d'Eu, et avoit 81 ans [2]. C'étoit la plus aimable vieille femme que l'on pût voir et

1 Cette famille, qui est éteinte, était divisée en quatre branches, celle des seigneurs de Caumondel, celle des seigneurs de Romainville, celle des seigneurs de Villers et celle des seigneurs de Favières, qui furent toutes quatre maintenues par jugements de Bignon et de Bernages, des 25 juin 1700 et 6 décembre 1717, sur preuves et filiation suivie depuis Robert Vaillant, écuyer, seigneur de Hautemare, homme d'armes, vivant le 3 octobre 1457.

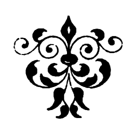
2 Marie-Anne de Malortie de Boudeville, comtesse de Hombourg, baronne d'Ecotigny, femme de François-Léonor de Gaude, chevalier, comte et seigneur de Martainneville, mestre de camp de cavalerie, exempt des gardes du corps et chevalier de Saint-Louis. Elle est enterrée dans le chœur de l'église de Martainneville.

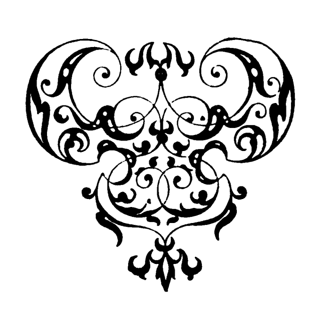
qui avoit des souvenirs curieux sur le temps passé à raconter à ceux qui la visitoient à son beau château de Martainneville [1], et il y avoit toujours du monde pour l'écouter. Elle avoit été fort jolie et elle le disoit en riant ; mais on le voyoit encore. On disoit même qu'elle avoit été fort galante. Son mari, qui est mort depuis longtemps et qui étoit le dernier des Gaude d'Abbeville [2], étoit mestre-de-camp de cavalerie et exempt des gardes du corps du roi. Le seul enfant qui lui étoit resté étoit sa fille, fort riche, qui étoit Mme la comtesse d'Hunolstein [3].

1 Martainneville-les-Butz, canton de Gamaches, département de la Somme. Le château, bâti par le comte de Martainneville, au commencement du XVIIe siècle, est l'un des plus remarquables et des plus grandioses de tout le Vimeu. Il fut acheté à la fin du siècle dernier, à M. le comte d'Hunolstein, petit-fils de la comtesse de Martainneville, par Gabriel-Pierre-André-Christophe Vincent, marquis d'Hantecourt, dont le petit-fils le possède encore aujourd'hui.

2 La généalogie suivie de cette famille, qui a donné huit mayeurs à Abbeville, était établie depuis Adam Gaude, chevalier, en 1197.

3 Marie-Thérèse de Gaude de Martainneville, alliée le 23 juillet 1749 à Philippe-Charles, comte de Hunolstein, chambellan du duc Léopold et du roi de Pologne, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Allemand.







1775

M. le marquis de Montalembert, maréchal de camp, sous-lieutenant de notre compagnie, s'est retiré et a été remplacé par M. le marquis de Chambray, brigadier, enseigne. Le roi a donné l'enseigne vacante à M. le comte de Montmorin, cornette, et la cornette au baron de Montalembert. MM. de Combarel, de Bruni et de Torsay, maréchaux-des-logis, sont remplacés par MM. de Rieux, de Campagnac et de Belvaux. MM. de Bridat, de Réméon, de Rufax et de Monsures montent brigadiers. MM. d'Hardivillers, de Sailly, de Traversac, de Châtillon la Jorie, de Monremy et de Montmain montent sous-brigadiers, et MM. de Gauville, Le Baillif, de Bourneuf et de Salignac ont les 4 étendarts.

---

15 Avril. — L'assemblée générale de la compagnie eut lieu ce jour à Versailles pour attendre celui qu'il plairoit à Sa Majesté de fixer pour la revue de sa maison. M. le

duc d'Aiguillon, chez qui je fus, selon ma coutume, sitôt arrivé, me dit qu'il vouloit demander pour moi à Sa Majesté une commission de capitaine de cavalerie que j'aurois dû avoir depuis longtemps pour l'ancienneté de mes services, y ayant tantôt dix-sept ans que j'étois dans la compagnie, et des plus anciens, mais pas assez encore pour être sous-brigadier; mais je ne tenois pas à ce dernier point. Comme je lui faisois les remercîments convenables : « Attendez, me dit-il, que cela soit fait; car, dans ce pays-ci, on ne peut se flatter qu'une chose est faite que quand elle l'est. Mais comptez que je ferai ce qu'il faudra pour vous procurer cette grâce, qui vous est bien due. »

M. le duc d'Aiguillon avoit une telle confiance dans son étoile qu'il étoit dans un de ces instants d'aveuglement où l'esprit le plus subtil, tel qu'étoit le sien, est couvert de nuages; il s'aveugloit tellement sur le sentiment du roi qui le toléroit et de la reine qui le haïssoit furieusement, qu'il avoit fait les plus grands préparatifs pour aller à Reims, au sacre de Sa Majesté. Il devoit y déployer le plus grand faste et répondre ainsi aux propos qui circuloient de son exil, en ayant l'air de braver jusqu'à la dernière heure la mauvaise fortune. Tous nos officiers avoient été prévenus par lui qu'il les recevroit à Reims, les logeroit dans son hôtel et les nourriroit à sa table. La nouvelle qu'il lui étoit interdit de faire son service au sacre et de quitter Paris éclata parmi nous comme un coup de foudre. On n'y vouloit point croire, moi surtout qui avois

vu souvent M. d'Aiguillon et qui l'avois toujours trouvé avec sa gaieté accoutumée, tenant table ouverte et entouré de tous ses amis qui ne l'avoient pas abandonné, car il n'en manque point qui font en pareil cas comme les souris, lesquelles, dit-on, quittent toujours une maison lorsqu'elle va s'écrouler. Le fait me fut certifié par M. le comte de la Coste, notre premier sous-lieutenant, avec qui je me promenois dans la grande galerie de Versailles, et qui me dit qu'il avoit reçu l'ordre de prendre le commandement de la compagnie.

M. le duc de Villequier[1], qui nous avoit observés de loin et qui me voyoit fort animé, vint à moi, me prit à part, et comme il me savoit des amis de M. le duc d'Aiguillon il fit son possible pour me faire parler et me faire dire ce que je savois. M. de la Coste ne m'ayant pas autorisé à parler, j'éludai de répondre et il dut se contenter de cela; mais le lendemain, l'ayant rencontré de nouveau, il me dit en riant : « Eh! la guêpe est écrasée! Il n'y a plus de coup d'aiguillon à craindre! » Et comme il vit que je m'échauffois et que j'allois lui répondre fortement, il reprit en changeant de façon : « Parlons sérieusement. Vous n'avez rien voulu me dire hier, mais vous n'auriez plus aucun mérite à cacher ce que chacun sait. » il m'apprit alors que M. le duc de Choiseul étoit invité à assister au sacre du roi. M. de Choiseul étoit très-estimé de la reine qui travailloit déjà le roi pour qu'il rentrât au ministère.

[1] Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont, duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur du Boulonnais, né le 14 août 1736.

Cela auroit déjà été fait si Sa Majesté n'avoit gardé bonne mémoire des leçons du duc de la Vauguyon. C'étoit déjà un grand pas de fait par la cabale de Chanteloup que cette invitation au sacre et la défense d'y paroître qui, par contre-coup, avoit été signifiée au duc d'Aiguillon. M. le duc de Villequier m'assura que si le roi avoit été abandonné à lui-même il auroit gardé M. d'Aiguillon malgré la violence du parti que son imprudence avoit laissé se former et grandir contre lui. Si M. d'Aiguillon n'étoit pas un homme d'État, c'étoit un esprit fin et adroit, un courtisan délié, et il avoit une intelligence capable de le faire louvoyer au milieu des écueils de l'entourage hostile de la reine. L'exemple d'ailleurs a prouvé plus d'une fois que pour être le ministre goûté du souverain il n'étoit pas nécessaire de l'être de la nation. Je ne dis pas que cela soit meilleur pour cela.

---

12 Mai. — Mme la comtesse du Barry vient d'obtenir de Sa Majesté la permission de quitter l'abbaye du Pont-aux-Dames où elle étoit depuis un an ; elle s'est retirée dans la terre de Saint-Wrain, située près d'Arpajon, à environ onze lieues de Paris, que son notaire a achetée pour elle il y a peu de temps moyennant 200,000 livres. Je tiens cela de M. le duc d'Aiguillon qui est allé lui faire sa cour.

---

21 Mai. — Ce jour qui étoit un dimanche, M. l'archevêque de Paris a béni à Notre-Dame les étendarts des che-

vau-légers, et donné à dîner, dans son palais, aux principaux officiers. Le jeudi d'avant il en avoit fait autant pour les étendarts des gendarmes de la garde.

---

30 Mai. — Le roi, accompagné de Monsieur et de M. le comte d'Artois, est arrivé vers quatre heures à la plaine de Marly où Sa Majesté a passé en revue sa *Maison rouge*, c'est-à-dire la compagnie des gendarmes, les deux des mousquetaires et la nôtre. Sur ce qu'on a remarqué que les gardes du corps et les grenadiers à cheval n'y étoient point et que cela faisoit faire bien des commentaires, on a dit que le roi jugeoit à propos de différer la revue de ces deux corps jusqu'à son retour de Reims, après le sacre. M. le duc d'Aiguillon étoit à la tête de notre compagnie à cette revue, comme à l'ordinaire, et il étoit venu de Paris à Versailles. Le bruit de son exil est plus fort que jamais, sur une nouvelle et plus forte circonstance que la reine a donnée ce jour de son aversion pour ce seigneur. On m'a raconté que la reine avoit déclaré qu'elle ne paroîtroit point à la revue si M. le duc d'Aiguillon devoit y être, et comme le bruit de ce propos s'étoit promptement répandu dans Versailles, on étoit dans l'attente de l'absence de Sa Majesté, quand M. le duc d'Aiguillon a paru. Cela avoit attiré à la revue encore plus de monde de la Cour qu'à l'ordinaire. Mais comme le roi n'avoit point jugé à propos d'empêcher M. d'Aiguillon de faire dans cette circonstance les fonctions de sa charge, il en étoit loué à voix haute dans la compagnie. Le carrosse de la reine est arrivé un

peu avant le roi et les princes, et les compagnies ont défilé devant le carrosse. Quand notre tour est arrivé et que M. d'Aiguillon, qui marchoit à notre tête, est passé devant la portière, la reine a baissé son store d'un mouvement assez brusque. On a fort remarqué cela et la reine en a été fortement blâmée. On m'a dit le soir même qu'elle avoit dit alors de M. d'Aiguillon aux dames qui l'accompagnoient : « Les cheveux me dressent sur la tête quand j'aperçois cet homme-là. » Le lendemain de la revue, j'allai chez M. le duc d'Aiguillon lui faire visite, comme à mon habitude, et j'appris de lui qu'on lui avoit rapporté ce propos qu'il supportoit fort légèrement. Il m'a dit que quelques jours avant, allant faire sa cour à la reine et prendre ses ordres avant la revue générale, il en avoit été reçu de manière à lui faire bien voir toute la haine qu'elle lui portoit, et qu'elle s'étoit même emportée jusqu'à lui dire qu'il feroit mieux d'aller prendre à Saint-Wrain les ordres de Mme du Barry que de venir à Versailles prendre les siens.

M. le duc d'Aiguillon, qui voyoit que la position devenoit difficile pour lui, a pris une grande résolution et il vient de se retirer. L'empressement avec lequel on l'a remplacé fait bien voir que s'il n'avoit pas pris ce parti il auroit eu le désagrément d'être renvoyé. M. d'Aiguillon est très-fier, et plus que jamais avec une Cour où il est si mal vu, puisque le roi ne l'aime pas et la reine le hait de toutes ses forces. « S'il n'y avoit que le roi, me disoit-il, je serois resté ; il auroit vu qu'il avoit besoin de moi, et

il n'est pas besoin de s'adorer pourvu que les affaires de l'État marchent ; mais j'avoue que la haine dont la reine me poursuit, après m'avoir jadis honoré de quelque bienveillance, m'a trouvé moins résolu ; j'ai préféré rendre la place qu'on m'auroit reprise ; j'y perds tout, mais je devois cela à moi-même et à mon nom. » Belles paroles, noble langage que les ennemis du duc n'auroient jamais attendu de sa part et que j'aurois voulu que tous pussent entendre. Sa retraite, attendue et désirée, embarrassa un peu le roi et la reine, non pas sur le choix des créatures, car M. le comte de Muy eut la guerre et M. le comte de Vergennes les affaires étrangères, mais sur la position que cela faisoit à M. d'Aiguillon, et qui ne satisfaisoit nullement ses ennemis. On auroit voulu le voir renvoyé du ministère et exilé par lettre de cachet comme le duc de Choiseul. Au lieu de cela, il s'étoit retiré à Paris, dans le bel hôtel d'Aiguillon, et il y recevoit ses amis comme si rien ne s'étoit passé. Il conservoit un pied en cour par M. le comte de Maurepas, qui étoit son oncle et l'aimoit assez, et le craignoit jusqu'à ne pas le chansonner, le seul peut-être de toute la Cour ; mais surtout par Mme de Maurepas qui aimoit le duc et la duchesse et qui n'auroit pas souffert que son mari se mît de la cabale qui vouloit ressusciter les Choiseul. M. de Vergennes, secrétaire d'État des affaires étrangères, étoit avec M. de Maurepas, et tous deux travailloient pour M. d'Aiguillon ou croyoient travailler pour lui en servant ses rancunes contre l'entourage de la reine que M. de Maurepas cribloit de sarcasmes où il excelloit et de chansons où il n'excelloit pas moins, mais dont il n'avouoit pas la paternité car on l'auroit déchiré. Cette

guerre n'avoit pas grands résultats de chaque côté. La reine crut avoir remporté une grande victoire de faire donner au duc l'ordre de se rendre à Verret. Cela étoit uniquement pour l'empêcher d'aller au sacre faire ses fonctions de capitaine-lieutenant de notre compagnie. La cour partit pour Reims, rassurée de ce côté ; mais le duc ne tint aucun compte de l'ordre qu'il avoit reçu et il ne bougea pas de Paris, continuant son existence accoutumée. Ses ennemis veilloient et mirent à profit le temps de ce voyage dont M. de Maurepas n'étoit point, car sa présence auroit tout gâté. La reine y mit tant d'insistance et travailla tant l'esprit du roi, lui représentant comme une insulte à la Majesté la désobéissance du duc et son séjour à Paris, qu'elle obtint Aiguillon au lieu de Verret. On ne voulut pas attendre au retour de Versailles, de peur des traverses de M. de Maurepas, et le duc de la Vrillière, qui avoit porté la lettre de cachet qui exiloit Mme du Barry au Pont-aux-Dames, porta au duc, le 9 juin, celle qui l'exiloit à Aiguillon. Le duc dédaigna de se plaindre, et tandis que tout le monde gémissoit chez lui et que Mme de Maurepas jetoit feu et flammes et accusoit son mari qui ne savoit comment la calmer, lui seul étoit tranquille et hâtoit son départ qui eut lieu aussitôt. Mme la comtesse de Chabrillan, sa fille [1], le suivit.

Le but que se proposoient les amis de la reine n'étoit pas entièrement atteint, car, outre les fortes représentations

[1] Innocente-Aglaé de Vignerot du Plessis-Richelieu-Aiguillon, mariée le 18 novembre 1766 à Joseph-Dominique Guigues de Moreton, comte de Chabrillan.

de MM. de Maurepas et de Vergennes, on entendit dans le public ce que l'on n'y auroit point cru entendre, c'est-à-dire un blâme de la sévérité du roi qui arrivoit bien tard, puisque M. d'Aiguillon n'étoit pas plus coupable alors qu'en quittant le ministère; s'il l'avoit été, disait-on, pourquoi le roi l'a-t-il conservé ministre en commençant son règne, et pourquoi ne l'a-t-il pas exilé de suite? Cela devint si marqué que l'on écrivit à M. d'Aiguillon que la partie n'étoit point perdue et qu'il y avoit lieu de profiter de ce mouvement de l'opinion qui se déclaroit pour lui. Fidèle à sa conduite digne, il répondit qu'il étoit au-dessus de lui d'implorer une grâce, mais qu'il ne pourroit empêcher ses amis de faire ce qu'ils jugeroient bon. On se mit à l'œuvre et la question de retour fut agitée et proposée au roi, la reine commençant à foiblir devant le bruit de la ville et de la cour que l'on exploitoit assez adroitement pour faire accepter par des gens M. d'Aiguillon comme un martyr. Cela traîna jusqu'à la fin de 1776 que Mme de Chabrillan mourut à Aiguillon. Ce fut le dernier coup. On représenta ce père abîmé dans sa douleur, obligé de rester dans un lieu où tout lui rappeloit la perte d'une fille chérie que le malheur de son père avoit peut-être contribué à mettre au tombeau. Toutes les âmes sensibles en prirent feu, et enfin on fit dire à M. d'Aiguillon qu'il pouvoit revenir à Paris, mais sans paroître à la Cour et sans faire aucune fonction de sa charge de capitaine-lieutenant des chevau-légers qui lui donnoit le privilége de travailler avec Sa Majesté pour tout ce qui regardoit le service de la compagnie. C'étoit un déshonneur qu'on lui proposoit; il le comprit si bien qu'il refusa avec une

grande fierté, disant qu'il préféroit vivre dans la disgrâce du roi que de rentrer dans sa grâce avec des conditions, et qu'il étoit résolu à ne venir à Paris que quand le soin de ses affaires l'y appelleroit, mais seulement pour cela, étant bien entendu ses affaires de famille et non de politique. Il n'en a été rien autre chose depuis. J'ai vu plusieurs fois à Paris M. le duc d'Aiguillon sans qu'il fît aucun effort pour changer sa position. On ne lui retira pas sa charge de capitaine-lieutenant des chevau-légers et on en laissa même la survivance à M. le duc d'Agénois, son fils, à qui elle ne fut retirée qu'à l'époque où la Maison rouge fut réformée. Comme il étoit nécessaire que les présentations des chevau-légers fussent faites par le capitaine-lieutenant, il faisoit le travail et le remettoit au premier sous-lieutenant, lequel parloit au roi qui approuvoit. Les brevets étoient toujours faits en son nom et signés par lui. On s'en plaignoit tout haut dans la compagnie, et l'on ne se gênoit point pour dire son mot contre la cabale de la reine.

1er Avril. — Les 12 premiers régiments d'infanterie sont conservés à 4 bataillons, et les 79 autres à 2. Avec les dédoublements et incorporations que cela donne, il y a de nouveaux régiments : celui de Brie, formé avec le 2e et le 4e bataillon du Royal après lequel il prend rang et a le no 14; celui de Bresse avec le 2e et le 4e bataillon de celui de Poitou, et a le no 16; celui du Maine, avec le 2e et le 4e bataillon de celui de Lyonnois, et a le no 18; celui du Perche, avec les 2e et 4e bataillons de celui Dau-

phin, et a le n° 20; celui de Bassigny avec les 2e et 4e bataillons de celui d'Aunis, et a le n° 22; celui de Savoie-Carignan, avec celui de Touraine, et a le n° 24, et celui d'Anjou avec celui d'Aquitaine, et a le n° 26. Le régiment de Forez est incorporé dans celui d'Angoumois; celui de Périgord dans la Marche; celui de Cambrésis dans Saintonge; Bulkeley dans Dillon; Clare dans Berwick; ces 10 régiments étoient tous à 1 bataillon; en les réduisant à 5 on a des régiments de 2 bataillons chaque.

---

7 Juin. — M. le duc d'Aiguillon m'a tenu parole et m'a envoyé la commission de capitaine de cavalerie qu'il a obtenue pour moi de Sa Majesté. Je prends rang du 4 de juin, jour de la signature du brevet par le roi. M. le duc m'a écrit, pour me l'annoncer, une lettre où l'on reconnoit bien sa bonne volonté pour moi [1].

---

26 Juillet. — On inhuma ce jour dans l'église de Saint-Gilles d'Abbeville M. Le Boucher d'Huval [2] qui étoit mort la veille. C'étoit le frère aîné de M. de Richemont. Il étoit âgé de 78 ans, ne s'étoit point marié et avoit vécu simplement, sans éclat et sans charge. Il avoit même aban-

[1] Voir cette lettre à l'appendice.

[2] Jean-Baptiste-Paschal Le Boucher, chevalier, seigneur d'Huval et du Castelet, né le 6 mars 1697.

donné de son vivant à son frère le plus fort de ses biens pour aider M. de Richemont [1] à faire bonne figure et à mieux établir ses enfants, qui étoient sept et ne sont plus que cinq par la mort des deux dernières filles [2]. Le fils aîné, qui étoit son filleul [3], est plus jeune que moi de 12 ans. C'est lui qui aura ce superbe bien de Bouillancourt-en-Sery [4] qui en fait un des plus riches partis du Vimeu.

---

2 Septembre. — Grand règlement sur l'uniforme des officiers généraux et autres, employés dans les armées et les places, et de toute l'armée. M. le comte de Saint-Germain s'en donne à cœur joie à tout bouleverser : il y avoit bien des abus à réformer, il est vrai, mais il y avoit aussi bien des choses inutiles à toucher parce qu'elles sont coûteuses, ne rapportent point et ne servent à rien. Tel est le changement dans tous les uniformes. M. le comte de Saint-Germain est fanatique des Allemands, de leur discipline à coups de bâton, de leur roideur et de

[1] Voir au 13 janvier 1776.

[2] L'une, morte le 1er septembre 1757, et l'autre, Adélaïde-Victoire, née le 24 août 1762 et morte le 1er septembre 1763.

[3] Jacques-Joseph-Paschal Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, Bouillancourt-en-Sery, Wiry et Saint-Elier, né le 11 février 1753, allié le 15 novembre 1777 à Marie-Françoise-Firmine de Mons, dame de Rousseville et de Saint-Mars.

[4] Bouillancourt-en-Sery, canton de Gamaches, département de la Somme. Au centre de cette terre, l'une des plus considérables du Ponthieu, s'élève un château dont quelques parties rappellent encore l'importante forteresse des sires de Cayeu, au xve siècle.

leurs habits étriqués; il auroit voulu changer à l'uniforme beaucoup plus qu'il n'a fait, mais il a rencontré une opposition si vive qu'il s'est rabattu sur du détail, notamment la coiffure qu'il impose au soldat et qui est une torture à ce qu'on dit. Les officiers ne sont pas mieux traités; il y en a qui disent, tant ces règlements sont minutieux, que c'est tout juste si l'on ne règlemente pas le nombre de boutons de leur chemise. Il est certain que les anciens uniformes étoient mille fois mieux, et que ce collet abaissé étoit bien moins gênant pour le soldat et bien plus agréable à l'œil de la même couleur que le revers que celui d'aujourd'hui, qui est droit et de la couleur de l'habit. La couleur de l'infanterie françoise est restée la même; elle est toute en drap blanc, habit, culotte, veste, collet et toutes les doublures, et les régiments ne diffèrent que par la couleur des boutons, des parements, des revers et la forme des poches. L'infanterie allemande et italienne est en bleu céleste foncé, et l'infanterie suisse et irlandaise en rouge garance. La cavalerie est bleu de roi, les dragons en vert. M. le comte de Saint-Germain va même jusqu'à donner un uniforme particulier aux officiers réformés qui n'en avoient d'autre que celui de leur régiment. Ceux françois seront en blanc avec un collet de velours vert Saxe. Ceux de l'infanterie étrangère auront l'habit rouge et le collet vert Saxe pour les Suisses et Irlandois, et bleu foncé et collet rouge feu pour les Allemands et les Italiens. M. le comte de Saint-Germain auroit bien voulu toucher à l'infanterie de la maison du roi et en faire ce qu'il a fait des autres, la gâter; mais il n'a pu en venir à bout et on n'a fait aucun changement

à nos uniformes qui sont les plus beaux que l'on puisse voir.

Une nouvelle ordonnance [1] apporte encore du changement aux uniformes de l'armée, infanterie et cavalerie, dans les couleurs des parements et revers, ainsi que des collets que l'on met de plusieurs couleurs autres que celles des parements et revers. Où cela s'arrêtera-t-il ? Tout cela est une grande dépense, et M. le comte de Saint-Germain qui prétend faire de l'économie ! Le mécontentement est plus grand contre lui qu'il a jamais été contre aucun autre ministre.

---

30 Octobre. — La nomination de M. le comte de Saint-Germain au poste de secrétaire d'État au département de la guerre est bien mal vue par les maréchaux et les officiers généraux. Ils jettent tous les hauts cris en disant que l'on pourra impunément à présent faire au roi l'injure de lui renvoyer les cordons qu'on tient de lui, puisqu'un homme qui en agi ainsi avec le feu roi en est récompensé par une telle marque de faveur que d'être choisi, lui lieutenant général et simple gentilhomme, pour un poste confié seulement jusqu'alors à des personnes de la première distinction. On prétend que quand il a reçu la nouvelle de sa nomination il étoit à travailler dans son jardin en Franche-Comté, et qu'il avoit été obligé de se faire faire un habit pour se présenter devant le roi. Sa

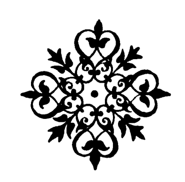
[1] Du 21 mars 1776. Ceci a été ajouté postérieurement et en marge de l'article qui précède.

Majesté lui a permis, dit-on, de reprendre son habit de lieutenant général et le cordon rouge qu'il avoit auparavant et qu'il avoit renvoyé au roi Louis XV en 1761, à cause des disgrâces qu'il avoit éprouvées et avant d'aller servir en Danemark.

---

23 Décembre. — J'ai vu ce jour une cérémonie bien imposante et qui a laissé dans l'esprit de tous ceux qui en ont été témoins une bien vive émotion. En vertu des ordonnances données par le roi à Versailles, le 5 décembre dernier, fixant le nouveau sort de sa maison, on a fait assembler dans la cour de leurs hôtels, situés à Paris rue de Charenton, faubourg Saint-Antoine, et rue du Bac, faubourg Saint-Germain, les deux compagnies des mousquetaires gris et noirs, tenant chacun leur cheval par la bride et ayant à leurs pieds tout leur bagage militaire, et on leur a lu l'ordonnance du roi qui les supprimoit en entier à compter du 1er janvier suivant. Aussitôt après avoir entendu cette lecture, ils se dépouillèrent tous de la soubreveste bleue garnie de galons d'argent, avec une croix brodée devant et derrière, qu'ils avoient coutume de porter par-dessus leur habit, la posèrent à leurs pieds sur leurs bagages, abandonnant en même temps leurs chevaux et renonçant à leur état, quoiqu'ils dussent demeurer encore quelque temps dans leurs hôtels où l'on apposa les scellés sur les papiers et les effets appartenant à ces deux compagnies. Cette cérémonie a fait répandre des larmes à quelques mousquetaires, qui disoient avec raison qu'on n'auroit point dû choisir pour leur faire perdre

leur état l'année où l'on avoit demandé d'eux le service le plus dur relativement aux troubles causés dans Paris par la cherté du pain. On m'a dit que l'on en auroit fait autant de notre compagnie (que l'on conserve à 44 maîtres, non compris les officiers et 12 surnuméraires) et de celle des gendarmes, si l'on n'avoit été arrêté par le remboursement de 1,200,000 livres au prince de Soubise et 800,000 à M. le duc d'Aiguillon pour le prix qu'ils avoient acheté leurs charges de lieutenants des deux compagnies. Ainsi c'est au manque d'argent que nous devons d'exister encore, et non pas à l'affection du roi et à sa reconnoissance des services que la maison rouge a rendus aux rois Louis XIV et Louis XV dans toutes les campagnes.





1776

13 Janvier. — M. de Richemont[1] est mort ce jour. Il avoit été mayeur et commandant d'Abbeville, conseiller du roi et député de la noblesse du comté de Ponthieu pour la réforme de la coutume en 1770. Il étoit né le 4 juillet 1698. C'étoit un fort aimable homme, fort considéré et qui m'avoit toujours témoigné beaucoup d'affection. Il avoit vu naître mon père et me parloit souvent de lui. Sa fortune étoit considérable. Sa mort a fait faire la curieuse remarque que son frère aîné étoit juste né un an et mort un an avant lui.

---

20 Janvier. — Les ordonnances du 15 de décembre et

1 Jacques-Nicolas Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, Bouillancourt-en-Sery, Wiry, Fontaine-sur-Maye, L'Esperon, Saint-Elier, Huval et Le Castelet.

du 19 de janvier bouleversent toute la maison du roi et font crier tout le monde. Notre compagnie des chevau-légers a été tellement réduite que c'est à peine s'il en reste. Nous avions 2 sous-lieutenants, 2 enseignes, 5 cornettes, 2 aides-majors, 8 maréchaux-des-logis, 8 brigadiers, 8 sous-brigadiers, 3 sous-aide-majors, et 4 porte-étendard. Nous n'avons plus, d'après cette funeste ordonnance, que 2 sous-lieutenants, 2 enseignes, 1 aide-major, 2 maréchaux-des-logis, 1 porte-étendard, 1 fourrier-major, 4 brigadiers et 46 chevau-légers au lieu de 200. Il n'y a plus que 2 brigades, de 23 chevau-légers chaque, qui servent six mois chacune auprès du roi, et on ne peut admettre plus de 12 surnuméraires. Les officiers qui nous restent sont : M. le marquis de Chambray et M. le comte d'Esterno, sous-lieutenants : ce dernier remplace M. le comte de la Coste, retiré; M. le comte de Montmorin et M. le marquis de la Roche du Maine, enseignes; M. le marquis de Fumel, M. le comte d'Andigné, M. le vicomte du Barry et M. le baron de Montalembert, cornettes, s'en vont. M. de Montgardé reste comme aide-major, et M. de Sauvigney, qui étoit l'autre, passe maréchal-des-logis avec M. d'Aimery qui étoit brigadier. M. de Channe, brigadier, est porte-étendard; et M. de Villars, sous-brigadier, monte fourrier-major. Les 4 brigadiers conservés sont MM. de Mussan, de la Guisardie, de Saint-Quentin et de Bridat; tout le reste est retiré. C'en est fait de notre belle compagnie. M. le duc d'Aiguillon, qui étoit alors à Paris et chez qui j'ai couru sitôt que j'ai appris cette nouvelle, m'a dit : « Le cœur m'en saigne et j'en ai plus de douleur que Messieurs les chevau-légers. Ceux qui seront

retirés doivent se soumettre à la volonté de Sa Majesté, qui pourvoiera sans doute à leur fortune et ne les oubliera pas. Je suis heureux, du moins, de pouvoir vous annoncer que je vous ai désigné au choix de Sa Majesté comme l'un de ceux qui doivent rester dans la compagnie. M. le marquis de Chambray a remis la liste au roi, qui l'a agréée toute entière. Ainsi soyez donc tranquille sur vous-même et sur votre avenir. Comptez qu'en tout temps je ne vous oublierai point. » Il croyoit alors que sa disgrâce ne seroit que passagère et il a failli ne pas se tromper. La compagnie des gendarmes a eu à subir les mêmes réductions et sera sur le même pied que la nôtre. Les deux compagnies des mousquetaires sont réformées ainsi que celle des grenadiers à cheval et les régiments provinciaux. C'est un effet du désir qu'a M. le comte de Saint-Germain de plaire à la reine, qui n'aime point la maison rouge et particulièrement les chevau-légers à cause de M. le duc d'Aiguillon, et parce qu'on lui a rapporté les propos qui se sont tenus depuis deux ans à l'hôtel [des chevau-légers] où l'on n'a pas ménagé ses amis. Elle avoit parlé pour la suppression totale, mais elle n'a pu l'obtenir.

---

24 Février. — La gendarmerie a eu aussi son tour. Il n'y a pas un corps qui ne passe par les mains de M. le comte de Saint-Germain et qui n'en sorte amoindri ou modifié. La gendarmerie, qui étoit de 10 compagnies, est réduite à 8. Les 2 supprimées, qui sont celles des gendarmes de Berry et des gendarmes d'Orléans, sont

incorporées dans les autres. Chaque compagnie est commandée maintenant par un capitaine-lieutenant, un premier et un deuxième lieutenant avec rang de mestre de camp, un sous-lieutenant qui a rang de lieutenant-colonel et un porte-étendard qui a rang de deuxième sous-lieutenant.

---

25 Mars. — Les légions Royale, de Flandres, de Lorraine, de Condé, de Soubise et de Dauphiné sont réformées et incorporées dans les régiments de dragons, qui sont portés de 17 à 24 par les régiments de cavalerie de Chartres, Condé, Bourbon, Boufflers, Conti, Penthièvre et Noailles qui sont réunis aux dragons. Chaque régiment est à 4 escadrons et un cinquième de chasseurs à cheval qui sont les escadrons des légions réformées. La légion de Conflans devient un régiment de hussards qui restent à quatre, Bercheny, Chamborant, Conflans et Esterhazy, celui de Nassau ayant été réformé et incorporé dans les autres, à raison d'un escadron par régiment. Une ordonnance du même jour règle encore à nouveau la disposition des régiments d'infanterie : des 12 premiers, qui étoient à quatre bataillons, le régiment du Roi reste seul sans changer ; les 11 autres, qui sont Picardie, Champagne, Navarre, Piémont, Normandie, la Marine, Béarn, Bourbonnois, Auvergne, Flandre et Guyenne, sont dédoublés de deux bataillons chaque pour former 2 nouveaux régiments qui prennent rang chacun après celui dont il a été formé. Cela a pour résultat de reculer d'un rang tous les régiments les plus anciens pour mettre en tête de l'armée

les plus nouveaux. Voilà encore une belle invention de M. le comte de Saint-Germain qui en a eu tant et en aura, dit-on, tant encore sur cette matière. Voici les noms des nouveaux régiments avec leurs colonels :

Provence : M. le marquis de Nédonchel. — Austrasie : M. le vicomte du Hautoy. — Armagnac : M. le comte de Lowendal. — Blaisois : M. le comte de Cœli. — Neustrie : M. le comte de Guibert. — Auxerrois : M. le vicomte de Damas. — Agénois : M. le marquis de Crillon. — Forez : M. le comte de Menou. — Gâtinois : M. le marquis de Caupenne. — Cambrésis : M. le chevalier de Maillé. — Viennois : M. le comte de Miromesnil.

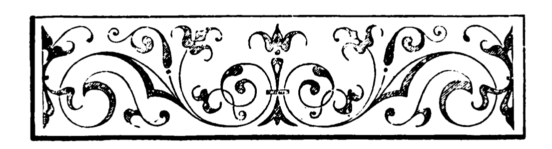
Ce qui fait 105 régiments d'infanterie, tant françois qu'étrangers. La cavalerie est fixée à 23 régiments, plus celui des carabiniers de Monsieur.

---

14 Mai. — Le régiment de Quercy a été donné à M. le maréchal de Soubise pour l'indemniser de la réformation de sa légion, et il prend le nom de Rohan-Soubise. Le régiment de Walsh, qui avoit été incorporé dans la légion du Dauphiné, celle-ci ayant été supprimée, a été rétabli sur le même pied que les autres régiments, et le commandement en a été donné à M. le comte de Walsh-Serrent, qui étoit colonel du régiment de Bassigny.







1777

M. de Floriville [1], frère aîné du chevalier, est mort. Il avoit servi dans les chevau-légers et avoit quitté avec la croix de Saint-Louis l'année d'avant que j'entrai surnuméraire. Il avoit épousé demoiselle Gueulluy de Rumigny et n'avoit point d'enfants, ce qui lui faisoit une sensible peine. Je le voyois beaucoup, ainsi que le chevalier; c'étoit un fort galant homme, très-estimé, qui avoit très-grand air et avoit été remarquablement beau. Il vivoit retiré à Floriville, voyant la meilleure compagnie. Les Fontaines, qui étoient ses héritiers, étoient souvent chez lui, ainsi que M. de Blangermont, son neveu, qui en espéroit quelque chose. Ils n'aimoient point m'y voir, parce qu'ils

[1] François de Belleval, chevalier, seigneur de Floriville, l'un des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé en 1737 Anne de Gueulluy de Rumigny; il n'en eut pas d'enfants et fut le dernier de sa branche.

craignoient d'être frustrés par moi, ce qui n'est pas arrivé.

---

3 Mars. — La commanderie d'Oisemont [1] devient vacante par la mort « d'illustre religieux seigneur frère Claude de Rouvroi de Saint-Simon, chevalier grand-croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ci-devant deux fois capitaine général en mer et ambassadeur près de Sa Majesté le roi de Naples, commandeur des commanderies de Saint-Étienne-de-Renneville, de la Romagne, d'Oisemont et de Roncourt, ambassadeur extraordinaire de la religion à la cour de France. » C'est ainsi qu'il est qualifié sur le billet d'enterrement que j'ai reçu pour assister à son convoi qui fut fait le 3 de mars, dans l'église de Sainte-Marie-du-Temple.

Aout. — Une ordonnance du 4 juillet dernier nous a rendu, ainsi qu'aux gendarmes de la garde, un troisième enseigne et trois guidons ou cornettes. L'enseigne est accordé à M. le marquis de Fumel et les guidons à M. le comte d'Andigné et M. le baron de Montalembert, tous anciens officiers qui reprennent leur emploi. Le pauvre vicomte du Barry a fait place à M. le marquis du Dresnay; il a porté la peine d'un nom que l'on tâche d'oublier, ceux-là même qui l'ont le plus encensé et adulé. C'est ainsi qu'est le monde.

---

[1] Chef-lieu de canton, département de la Somme.

23 Décembre. — S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre daigna parler en ma faveur à M. le maréchal de Richelieu, qui eut l'agrément de Sa Majesté pour m'expédier les provisions de lieutenant de NN. SS. les maréchaux de France au département d'Abbeville et de tout le Ponthieu et Vimeu, ou Basse-Picardie [1]. C'étoit un office fort recherché et qui avoit été recréé par une déclaration du roi du 13 janvier 1771. Il falloit prouver quatre degrés de noblesse et avoir de bons services militaires : or, j'en avois dix-neuf années. Entre les prérogatives que donne cette charge est celle de prendre rang dans le gouvernement des provinces après les lieutenants de roi et avant tous les baillis et sénéchaux, et de commander aux officiers de la maréchaussée : c'est comme un gouvernement de la noblesse de la sénéchaussée et des bailliages, comme aussi de tous les officiers et militaires qui sont en garnison dans l'étendue desdits sénéchaussée et bailliages, pour les matières qui sont le plus sensibles chez les gentilshommes, c'est-à-dire le point d'honneur. La finance de l'office de lieutenant des maréchaux de France est de 6,000 livres. On n'est nommé qu'à vie et il ne peut y avoir de survivance. Les gages sont de 540 livres, sur laquelle somme le pourvu recevra celle de 400 livres sans aucune retenue. Les 140 livres restantes sont mises en masse et le montant divisé en pensions de 400 livres chacune, ce qui fait sept

1 Le département de M. le marquis de Belleval comprenait donc la sénéchaussée de Ponthieu, qui se subdivisait en six bailliages, ceux d'Abbeville, du Vimeu, de Rue, de Waben, de Crécy, d'Airaines et d'Arguel. Ce département s'étendait sur trois villes, quatorze gros bourgs, trois cents villages, contenant environ 155,000 âmes.

pensions pour vingt offices. De ces sept pensions quatre sont données aux plus anciens lieutenants, et les trois autres restent à la disposition de MM. les maréchaux de France, qui en gratifient ceux dont ils jugent devoir récompenser plus particulièrement le zèle et les services et qui peuvent en jouir conjointement avec celle de l'ancienneté. Le roi conserve aux lieutenants leur rang pour pouvoir parvenir à toutes les dignités militaires, et même pour être admis dans l'ordre de Saint-Louis. Toutes ces dispositions résultent de la déclaration du roi du 13 janvier 1771, qui a apporté de grands changements dans les offices de lieutenants des maréchaux de France. Il y a déjà un lieutenant à Abbeville, M. d'Houdan, mon ancien camarade aux chevau-légers; mais il est âgé et n'a d'autorité aucune hors de la ville : il restera honoraire, et le département qui m'est attribué comprend le sien, tout le Ponthieu, le Vimeu, Saint-Valery, le Marquenterre; c'est l'un des plus beaux et considérables que l'on puisse voir, puisque toute la sénéchaussée avec tous ses bailliages est du ressort de mon office. J'ai même autorité sur M. Manessier, qu'on a mis lieutenant pour le bailliage de Crécy et qui dépend de moi. M. d'Houdan étoit lieutenant pour Abbeville depuis que l'office avoit été recréé, et il n'y en avoit pour toute la Picardie que neuf autres avec lui, qui étoient M. de Tuffereau à la Fère, M. de Boutancourt et M. de Fransart à Péronne, M. de Calonne à Amiens, M. de la Rivière à Montreuil, M. le chevalier du Tronquoy à Saint-Quentin, MM. Dégrigny père et fils à Compiègne, M. le marquis de Saint-Paer à Gournay, et M. de Glimont, avec son fils, à Montdidier. Il y en a aujourd'hui dix-huit

pour la province. A Amiens, M. de Genonville et M. le vicomte de Caullières sont avec M. de Calonne, et M. le comte de Caullières est pour la généralité. A Montreuil, au lieu de M. de la Rivière, qui n'y est plus, il y a M. Deceuil et le chevalier de Fresnoy. A Boulogne, il y a deux offices, à M. de Roquigny et à M. le baron d'Ordre. On a fait à Crécy une lieutenance pour M. Manessier, une à Ham pour M. de Bournonville, et une à Guise pour M. de Montaigle.







1778

M. le marquis du Sauzay vient d'être nommé grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. On dit qu'il n'arrivera pas à être lieutenant général, et que c'est une manière comme une autre de lui retirer l'échelle. Il y a dix ans qu'il est maréchal de camp, l'étant de 1768, et il étoit brigadier de 1762.

M. d'Houdan, qui avoit été aux chevau-légers en même temps que moi, mais beaucoup plus ancien, a reçu la croix de Saint-Louis. Il s'appelle de Cacheleu-Truffier [1], et le comté de Villers lui appartient de l'héritage des

[1] Conrad-Victor-François de Cacheleu-Truffier, comte d'Houdan, premier pair du comté de Ponthieu, lieutenant des maréchaux de France à Abbeville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Villers, Houdan, Ercourt, Framicourt, Arrest et Andainville, né en 1722, mort le 30 avril 1802, sans enfants d'Auguste-Josèphe Jacquet de Rosée, sa femme.

Truffier. Son père étoit contrôleur général de la gendarmerie et s'appeloit le comte de Villers [1] ; lui a pris le nom de comte d'Houdan, on ne sait trop pourquoi, puisque le comté est sur Villers-sur-Authie [2]. Il a 20 ans de plus que moi.

---

15 Janvier. — M. le marquis de Monchy, mon cousin[3], réunit ce jour beaucoup de gentilshommes du Vimeu pour fêter ma nomination de lieutenant de NN. SS. les maréchaux de France. On but à la santé du roi, puis à la mienne. Le comte de Fressenneville [4], un peu échauffé vers la fin du repas, se prit de querelle avec M. de Boen-

1 Claude de Cacheleu, chevalier, comte de Thoiras et de Villers, premier pair du Ponthieu, contrôleur général de la gendarmerie de France, allié à Françoise de Manneville le 23 mai 1714.

2 La seigneurie de Villers-sur-Authie, aujourd'hui dans le canton de Rue (Somme), avait été érigée en comté pour Jean Truffier, chevalier, seigneur d'Allenay et de Port : celui-ci étant mort sans postérité, ses biens passèrent à son frère puîné François Truffier, chevalier, comte de Villers, seigneur d'Allenay et d'Augecourt, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare et capitaine au régiment de la Reine, qui obtint des lettres de surannation pour l'enregistrement des lettres patentes et de l'érection de Villers en comté pour son frère dont il était l'héritier. Il mourut sans alliance au commencement du xviii[e] siècle, et Villers passa à sa sœur Marie Truffier, qui avait épousé le 24 décembre 1677 Claude de Cacheleu, chevalier, seigneur de Popincourt, Thoiras et Saint-Léger, aïeul de M. le comte d'Houdan.

3 André-Honoré de Monchy, chevalier, marquis de Monchy, baron de Visme, vicomte de La Queute, seigneur de Sailly-le-Sec, Flibaucourt, Ponthoile, Morlay et Francières, capitaine au régiment Royal, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

4 Voir au 27 juin 1773.

court [1], tellement que je me vis sur le point de commencer mes nouvelles fonctions. Sur l'observation que je leur en fis plaisamment, on se mit à rire, et le marquis de Fontaines les fit s'embrasser aux applaudissements de tous.

---

26 Juillet. — M. le prince de Nassau-Saarbruck a demandé à Sa Majesté l'autorisation de lever un régiment de cavalerie allemande sous son nom. Le roi a consenti et a déjà nommé les officiers supérieurs; mais c'est tout ce qu'il y a présentement du régiment, qui ne sera levé que quand les circonstances l'exigeront; ce qu'on pourroit traduire ainsi : quand M. le prince de Nassau aura de l'argent. En attendant, les officiers supérieurs sont employés avec leur traitement à la suite du régiment Royal-Allemand.

---

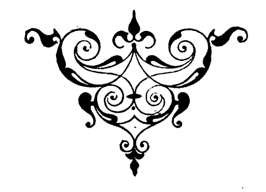
22 Novembre. — M. le duc de Chartres est nommé colonel des hussards, charge que Sa Majesté vient de créer pour lui. Ces quatre régiments sont donc retirés de dessous l'autorité du colonel général de la cavalerie.

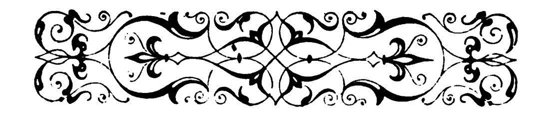
Par ordonnance du 22 août 1779 [2], le roi a créé un régiment du Colonel-Général des hussards, qui prendra

[1] Adrien Gaillard, chevalier, seigneur de Boencourt, Vaux, etc., ancien mayeur d'Abbeville et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

[2] Ce passage est dans le manuscrit en note de celui qui précède.

rang le premier : cela fait donc cinq régiments de hussards; mais il n'y a encore de nommés que le mestre de camp commandant, qui est M. le comte de Montreal; le mestre de camp en second, qui est M. le vicomte de Noailles; le lieutenant-colonel, M. de Heymann, et M. de Pivolot, major. Voilà tout ce qui compose le régiment aujourd'hui en attendant que Sa Majesté le mette sur pied.





1779

Janvier. — Grande ordonnance sur l'ordre de Saint-Louis : il y aura 40 grands-croix[1], dont 34 pour l'armée et 6 pour la marine; 80 commandeurs, dont 65 pour l'armée et 15 pour la marine; 4 grands-croix et 8 commandeurs, pris dans ce nombre, pour la maison du roi, 1 grand-croix et 4 commandeurs pour le corps royal de l'artillerie, 1 grand-croix et 2 commandeurs pour le corps du génie. Les chevaliers qui auront obtenu la croix par leur ancienneté de service continueront à porter le ruban couleur de feu; ceux qui l'auront obtenue par quelque action d'éclat ou périlleuse porteront le ruban bordé et liseré de la couleur qui sera réglée. Voilà qui fera une

1 Les insignes de la grand-croix consistaient en un ruban en écharpe de droite à gauche, et une plaque en broderie sur le côté gauche de l'habit. Les commandeurs ou cordons-rouges portaient le ruban en écharpe sans la plaque.

fâcheuse distinction entre les officiers et propre à faire naître des jalousies et des querelles.

---

29 Janvier. — Par ordonnance de ce jour, Sa Majesté, avec les escadrons de chevau-légers tirés de chacun des 23 régiments de cavalerie, a fait 6 régiments de chevau-légers composés comme les autres régiments de cavalerie. Le 1er régiment a pour mestre de camp M. le chevalier de Panat; le 2e, M. de Pernot; le 3e, M. le baron de Pouilly; le 4e, M. le vicomte de Chambrun; le 5e, M. le comte d'Allonville; le 6e, M. le comte d'Aspremont. — Par ordonnance du même jour, les escadrons de chasseurs des 24 régiments en ont été tirés pour former 6 régiments de chasseurs à cheval qui sont sur le même pied que les dragons. Les mestres de camp sont : 1er, M. de Célier; 2e, M. Desmarets de Palis; 3e, M. le comte de Vioménil; 4e, M. de Choisy; 5e, M. le comte de Grivel de Saint-Mauris; 6e, M. le marquis d'Eslacs-d'Arcambal.

---

29 Janvier. — Mlle de Wargemont, fille du feu marquis de Wargemont, a épousé, le 26 du mois, M. le marquis de Persan [1] : le roi, la reine et la famille royale ont

[1] Anne-Nicolas Doublet, chevalier, marquis de Persan et de Mons, comte de Dun et de Crozat, seigneur de Saint-Aubin et de Saint-Germain-Beaupré, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, né le

signé leur contrat de mariage. Voilà donc le beau château de Ribeaucourt et tous ces beaux biens des Wargemont passés dans une famille étrangère[1]. M. de Persan est Doublet de son nom, et ne vaut point les Wargemont. On dit que c'est une famille toute nouvelle.

---

21 Février. — M. le prince de Montbarey, apparemment jaloux de M. le comte de Saint-Germain, a aussi fait une ordonnance sur le costume de l'armée. La forme de l'habit adopté pour toute l'armée est l'habit à la française : toute l'infanterie a l'habit et la veste de drap blanc, doublé de blanc, et la culotte de tricot de même couleur. Tous les régiments sont classés 6 par 6 dans leur ordre d'ancienneté, excepté les régiments royaux et ceux des princes. Chaque classe de 6 est partagée en deux divisions, de 3 régiments chacune : le 1er a les revers et les parements de la couleur distinctive de la classe où il se trouve; le 2e n'a que les revers de cette couleur, et le 3e les parements seulement. Ainsi la 1re classe (Picardie, Provence, Blaisois, Piémont, Navarre et Armagnac) a le bleu céleste pour les parements et les revers; la 2e (Austrasie, Normandie, Neustrie, la Marine, Auxerrois et Bourbonnois), panne noire; la 3e (Forez, Béarn, Agénois, Auvergne,

19 décembre 1753, mort le 18 décembre 1829. Mme la marquise de Persan, née Le Fournier de Wargemont, mourut au château de Ribeaucourt en janvier 1841.

[1] Voir au 20 février 1761.

Gatinois et Flandre), violet; la 4e (Cambrésis, Guyenne, Viennois, Brie, Poitou et Bresse), gris de fer; la 5e (Lyonnais, du Maine, du Perche, Aunis, Bassigny et Touraine), rose; la 6e (Savoie-Carignan, Aquitaine, Anjou, maréchal de Turenne, Dauphiné et Ile-de-France), jonquille; la 7e (Soissonnois, Limousin, Bretagne, Lorraine, Berry et Hainaut), cramoisi; la 8e (la Sarre, la Fère, Beauvoisis, Rouergue, Bourgogne et Vermandois), gris argentin; la 9e (Languedoc, Beauce, Médoc, Vivarois, Vexin et Beaujolois), aurore; la 10e (Boulonnois, Angoumois, Saintonge, Foix, Rohan-Soubise et Barrois), vert foncé. — Les régiments royaux (Royal-Dauphin, Royal-Vaisseaux, la Couronne, Royal-Roussillon, Royal-la-Marine et Royal-Comtois), bleu de roi; les régiments des princes (la Reine, Orléans, Artois, Condé, Bourbon, Monsieur, Penthièvre, Conty, Chartres et Enghien), écarlate.

Les régiments de cavalerie ont l'habit bleu de roi, veste de drap chamois, culotte de peau blanche. Les couleurs distinctives des parements et des revers sont : Colonel-Général, Mestre-de-Camp-Général, Commissaire-Général, Royal, du Roi, Royal-Étranger, écarlate; Cuirassiers, Royal-Cravattes et Royal-Roussillon, jonquille; Royal-Allemand, Royal-Piémont, Royal-Pologne, cramoisi; Royal-Picardie, Royal-Lorraine, Royal-Champagne, aurore; Royal-Normandie, Royal-Navarre, la Reine, rose; Dauphin, Bourgogne, Berri, gris argentin; Carabiniers, Artois, Orléans, bleu céleste. — Les 6 régiments de chevau-légers ont les parements et revers : 1er, écarlate; 2e, cramoisi; 3e, bleu céleste; 4e, chamois; 5e, aurore;

6e, blanc. — Les dragons ont l'habit en drap vert foncé, veste en drap blanc, culotte blanche en peau, casque en cuivre : les couleurs des parements et revers sont : 1re classe (Colonel-Général, Mestre-de-Camp-Général, Royal, du Roi, la Reine, Dauphin), écarlate; 2e classe (Monsieur, Artois, Orléans, Chartres), rose; 3e classe (Condé, Bourbon, Conti, Penthièvre), chamois; 4e classe (Boufflers, Lorraine, Custine, la Rochefoucauld), cramoisi; 5e classe (Jarnac, la Noue, Belsunce, Languedoc), aurore; 6e classe (Noailles, Schomberg), blanc. — Les chasseurs à cheval ont le même uniforme sans casque, avec les couleurs distinctives : pour le 1er, écarlate; 2e, cramoisi; 3e, jaune; 4e, chamois; 5e, aurore; 6e, blanc. — L'uniforme des hussards est : Bercheny, pelisse, veste et culotte bleu céleste foncé, parements et retroussis en drap rouge garance, shakos en feutre noir doublé de rouge; Chamborant, brun-marron et retroussis rouge garance, shakos noirs doublés de marron; Conflans, drap vert, retroussis rouge garance, shakos noirs doublés de vert; Esterhazy, drap gris argentin, retroussis rouge garance, shakos noirs doublés de blanc.

---

9 Mars. — M. le marquis de Fléchin [1], capitaine au

[1] Armand-Édouard de Fléchin, chevalier, marquis de Wamin, seigneur dudit lieu, Boninvilliers et Noyelles-en-Chaussée, capitaine au régiment du Roi et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa le 9 mars 1779, à Abbeville, Marie-Aimée Picquet, fille unique de Charles Picquet, chevalier, seigneur de Boninvilliers, ancien mayeur

régiment du roi et chevalier de Saint-Louis, épouse Mlle Picquet de Boninvilliers, fille unique de M. de Boninvilliers et de Mlle de Buigny. M. de Fléchin est de très-bonne maison d'Artois et fort bien de sa personne. La terre de Wamin, qui est leur marquisat érigé par Louis XIV, est approchant Hesdin [1]; ils y ont un château et un beau bien; mais on dit que M. de Fléchin n'est point fort bien dans ses affaires et que ce n'est point pour rien qu'il a épousé Mlle de Boninvilliers. M. de Boninvilliers est chevalier de Saint-Louis et a été capitaine dans Piémont-Infanterie. Il n'est plus jeune. Mlle de Buigny est sa seconde femme; il n'avoit point eu d'enfants de la première, qui étoit Le Boucher de Frémontier. Mme la marquise de Fléchin est la dernière de sa branche. Ils vont habiter Abbeville.

---

21 Septembre. — Il est arrivé à M. le marquis et à Mme la marquise de Gamaches l'aventure la plus extraordinaire que l'on puisse ouïr et dans laquelle ils devoient périr mille fois. Je ne l'aurois point cru s'ils ne me l'avoient raconté eux-mêmes comme à beaucoup de gentilshommes de ce pays-ci. Ils venoient de Strasbourg par la Bourgogne et passoient en face d'un lieu qu'on appelle

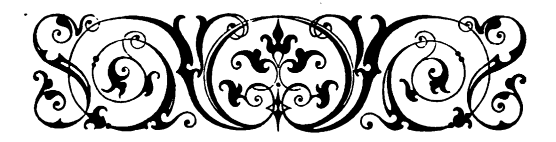
d'Abbeville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Jeanne Tillette de Buigny.

[1] La seigneurie de Wamin, aujourd'hui canton du Parcq (Pas-de-Calais), fut érigée en marquisat par Louis XIV, au mois de novembre 1693, en faveur de François de Fléchin, chevalier, seigneur de Wamin, ancien page du roi.

Enans, sur une route bordée de précipices. Ils étoient dans une voiture attelée de trois chevaux menés par un postillon, avec un domestique et une femme de chambre derrière la chaise. Tout à coup, sans qu'ils aient pu savoir comment, la voiture quitta la route et fut précipitée sur un premier banc de rochers, puis sur un second plus bas, à 80 toises environ, où elle se brisa. M. d'Enans, avocat du roi au présidial de Grenoble, qui avoit été témoin de l'accident, accourut avec les gens du village, et à sa grande surprise et joie, après avoir surmonté mille difficultés pour arriver jusqu'au deuxième banc de rochers, trouva M. de Gamaches sans connoissance, mais qui se ranima bientôt et qui n'avoit aucune blessure, non plus que Mme de Gamaches qui étoit restée accrochée par sa robe à un buisson, et la femme de chambre. Le domestique, qui avoit sauté au moment que la voiture tomboit, s'étoit accroché au gazon de la route et y étoit resté sain et sauf. Les trois chevaux étoient morts. On eut beaucoup de peine à les sortir de ce précipice où tous leurs effets et malles étoient épars, et au bout de quelques jours de repos chez M. d'Enans, dont ils se louent beaucoup, ils purent continuer leur voyage. Cela s'appelle voir de près la mort, et une mort horrible. Mme de Gamaches en est encore indisposée de la frayeur qu'elle a eue.







1780

Le régiment des carabiniers de Monsieur est le seul de toute la cavalerie dont l'uniforme soit de la couleur de l'infanterie; il vient d'être changé, et, au lieu de l'habit bleu de roi avec les revers, parements et collet écarlate, il a maintenant l'habit blanc à la françoise, parements, collet, revers et doublure rouges, le parement bordé d'un galon d'argent, boutons blancs avec une fleur de lys et chapeau bordé d'argent. Les officiers ont leur habit brodé en paillettes en plein.

1er Mars. — M. le chevalier de Belleval [1], mon cousin, pour fêter sa soixantième année, vient d'être fait brigadier

[1] Pierre de Belleval, chevalier, appelé le chevalier de Belleval, seigneur de La Salle, brigadier des armées du roi, lieutenant-colonel du régiment de Bretagne-infanterie, chevalier de Saint-Louis, né en 1720 à Pont-Sainte-Maxence, mort à la fin du siècle dernier, n'ayant eu, de son union avec Marie-Anne Hamelin, qu'une seule fille, morte jeune.



d'infanterie [1], au moment qu'il va se retirer. Il sert le roi depuis 41 ans, et il aimoit tant son état que, pour le mieux connoître, il a voulu entrer volontaire dans le régiment de Bretagne-infanterie, où son frère aîné étoit officier. Au bout de six mois, il étoit enseigne, et à la fin de l'année [1739] il étoit lieutenant et le seul officier du régiment qui eût porté le mousquet, ce qui le fit distinguer particulièrement. Il fit toutes les campagnes de 1741 à 1756; à Fontenoy, où mon oncle, le chevalier de Belleval, fut tué, sa conduite lui valut les éloges de son colonel devant le régiment [2], et à la bataille de Johannisberg [30 octobre 1762], on lui donna le commandement de 1,200 chasseurs. Capitaine en 1744, chevalier de Saint-Louis en 1756, commandant de bataillon en 1759, il étoit lieutenant-colonel depuis le 20 juillet 1761, toujours dans Bretagne-infanterie qu'il n'avoit pas voulu quitter et où il étoit adoré du soldat. Il en étoit le véritable chef, et le colonel le laissoit tout faire parce qu'il savoit, disoit-il, tout mieux que lui. Il se retire maintenant parce qu'il a bien gagné de se reposer. Un officier de son ancien régiment me disoit qu'il y laissoit des souvenirs impérissables et que longtemps on le citeroit encore comme un modèle à suivre. S'il avoit été à la Cour, il seroit arrivé à être lieutenant général; mais il n'aimoit point ce pays-là, et il ne quitta

[1] Voir ce que nous avons dit de cette dignité, qui donnait à celui qui en était revêtu le rang d'officier général, dans la note du 17 février 1759.

[2] Nous publions à la suite de ces mémoires des fragments d'une correspondance intéressante du chevalier de Belleval, sur le siége de Tournay et la bataille de Fontenoy.

jamais son régiment. « J'aime mieux mes soldats, me disoit-il, que vos courtisans de Versailles. »

1er Mars. — Il y a eu une promotion considérable d'officiers généraux. On se plaignoit que le roi n'en avoit encore fait aucune et que l'on pourriroit dans les grades. Il est certain que depuis dix ans il n'y avoit eu que des nominations isolées, à petit bruit; aujourd'hui, voilà bien du monde content. M. de Montgardé, notre aide-major, qui étoit brigadier, passe maréchal de camp. M. le comte d'Hodicq, qui avoit été réformé colonel des grenadiers de France, est aussi maréchal de camp, ainsi que M. le marquis de Chambray, notre premier sous-lieutenant. M. de Freytag, lieutenant-colonel dans la Marck infanterie, M. de Sauvigney, notre premier maréchal-des-logis, M. le comte d'Esterno, notre deuxième sous-lieutenant, M. le marquis de Fumel, M. le marquis de la Roche du Maine et M. le comte de Montmorin, nos enseignes, M. le marquis et M. le chevalier de Belloy, et M. le marquis de Fontaines, qui étoit mestre de camp depuis 1764, sont tous brigadiers. M. le comte de Wargemont, brigadier d'infanterie et colonel en second de la légion de Soubise, réformé, monte maréchal de camp. Tout cela a fait encore du changement dans la compagnie [des chevau-légers de la garde ordinaire du roi]. M. le comte d'Agénois a la survivance de M. le duc d'Aiguillon, son père; M. le comte d'Esterno devient premier sous-lieutenant et M. le marquis de la Roche du Maine second; M. le comte de Montmorin, qui

est retiré, est remplacé par M. le comte d'Andigné, et M. le marquis de Fumel par M. le baron de Montalembert, tous deux guidons; les deux guidons vacants sont donnés à M. le comte de Carvoisin et à M. le comte de la Coste.

---

5 Avril. — Sa Majesté vient de créer une charge de colonel général de l'infanterie françoise et étrangère en faveur de Mgr le prince de Condé. Le 1er régiment, qui est celui de Picardie, quitte son nom pour prendre celui de Colonel-Général de l'infanterie françoise et étrangère, et le régiment de Provence, qui est le 2e, prend le nom de Picardie. Le mestre de camp lieutenant est M. le comte de Rabodanges, ci-devant colonel de Bourbon.

---

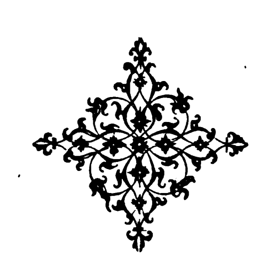
17 Aout. — Je prends rang d'aujourd'hui comme lieutenant-colonel de cavalerie. Il y a cinq ans et deux mois que j'étois capitaine, treize ans chevau-léger avec la commission de lieutenant de cavalerie et quatre ans surnuméraire.

---

20 Décembre. — M. le prince de Montbarey, ministre et secrétaire d'État au département de la guerre, qui avoit depuis quelque temps l'expectative de se voir remercié au premier moment comme n'étant nullement propre à la place qui lui avoit été confiée, a enfin déterminé M. le

comte de Maurepas à demander lui-même au roi sa retraite et à faire agréer sa démission que Sa Majesté a acceptée, le 18 du présent mois. On lui a accordé d'enlever ses meubles et effets de Versailles et de les faire entrer dans Paris sans être soumis à aucune espèce de visite. Quelques personnes prétendoient que le roi ne nommeroit point de ministre pour le remplacer, mais que l'on établiroit seulement pour régler les affaires de la guerre un conseil présidé par M. le marquis de Ségur, lieutenant général et chevalier des Ordres. Mais ceci s'est trouvé faux et l'on a su enfin que le marquis de Ségur avoit le portefeuille de M. le prince de Montbarey et qu'il avoit prêté le serment d'usage entre les mains de Sa Majesté. On a fait aussitôt un mauvais jeu de mots en disant que l'État ne périroit point entre ses mains, attendu qu'il étoit manchot. M. de Ségur a effectivement perdu un bras au service de Sa Majesté.







1781

4 Février. — Le 4 de ce mois, est morte à Paris, dans son hôtel de la rue Notre-Dame-des-Victoires, Marie-Louise de Boulainvilliers, fille du prévôt de Paris et femme de M. le vicomte de Clermont-Tonnerre, mestre de camp en second du régiment de Champagne cavalerie. Elle n'avoit que 19 ans. On l'a enterrée dans le caveau d'une chapelle de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où se trouve la sépulture de la famille de Clermont-Tonnerre. Elle laisse deux enfants en bas âge, car il n'y avoit que dix jours qu'elle avoit mis au monde le second. Elle étoit aussi bien partagée des dons de la figure que de ceux de l'esprit. Je la connoissois beaucoup. La cause de sa mort est aussi extraordinaire que possible : étant presque rétablie de ses couches et voulant couper elle-même un morceau de pain, le couteau dont elle se servoit, trop affilé sans doute, ayant glissé lui emporta le pouce d'une main. La perte de son sang, la révolution que lui produisit

cet accident l'affectèrent au point qu'elle succomba en fort peu de temps. Toute la famille de Boulainvilliers est dans une désolation qui ne se peut exprimer.

---

17 Octobre.— Je me suis retiré ce jour de la compagnie, où je servois depuis vingt-trois ans, avec le rang de lieutenant-colonel de cavalerie et une pension de 500 livres sur la cassette du roi. Je me suis, dès lors, consacré tout entier à mon office de lieutenant des maréchaux de France, qui me faisoit résider à Abbeville et auroit souffert du service de brigade, à Versailles, auprès de Sa Majesté.

---

4 Décembre.— Est morte, Mme la marquise de Boulainvilliers[1], chez laquelle je ne manquois jamais d'aller quand j'étois à Paris ou à Versailles, pendant mes quartiers de chaque année. Je n'y ai jamais manqué pendant 15 ans, et elle me recevoit comme l'enfant de la maison. Il y avoit toujours chez eux beaucoup de monde et du meilleur, et Mme de Boulainvilliers étoit estimée et aimée de chacun,

[1] Marie-Madeleine-Adrienne de Hallencourt de Dromesnil, marquise de Boulainvilliers, née en 1730, alliée en septembre 1748 à Anne-Gabriel-Henri Bernard de Saint-Saire, marquis de Boulainvilliers, comte de Grisolles, seigneur et baron de Vraignes, seigneur de Saint-Saire, Passy-les-Paris, Saint-Pol de Grisolles et Bettembos, lecteur de la chambre du roi, président au parlement de Paris, prévôt et maître des cérémonies de l'ordre de Saint-Louis, et prévôt de Paris.

car c'étoit la bonté et la bienfaisance en personne : elle n'avoit que 52 ans. On n'aimoit pas autant son mari, qui étoit un avare renforcé avec tout l'extérieur d'une grande dépense, mais qui ne cachoit pas si bien son avarice intérieure qu'elle ne fût bien connue. Ils ne venoient que rarement au château de Vraignes [1] où pourtant ils s'étoient mariés, où habitoit le père de M[me] de Boulainvilliers [2] et où elle avoit habité elle-même jusqu'à son mariage, car il n'y avoit jamais eu de château à Boulainvilliers [3]. Ce nom de Boulainvilliers a tenté bien des gens et il s'est transmis dans plusieurs familles qui n'étoient rien moins que Boulainvilliers. La famille très-noble et très-ancienne de ce nom étoit éteinte, sauf la branche de Saint-Saire dont je parlerai tout à l'heure, et la terre étoit tombée aux d'Hallencourt de Dromesnil qui l'avoient déjà en 1539. M. d'Hallencourt-Dromesnil [4], mort en 1676, avoit laissé deux fils; l'aîné fut le marquis de Dromesnil [5], bisaïeul de M[mes] de Noailles et de Belzunce; le cadet

[1] Canton d'Hornoy (Somme).

[2] Joseph-Maximilien-Louis de Hallencourt, chevalier, marquis de Boulainvilliers, baron de Vraignes, seigneur de Bettembos, sous-lieutenant aux Gardes-Françaises, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

[3] Section de la commune de Tronchoy, canton d'Hornoy (Somme).

[4] Louis de Hallencourt, chevalier, seigneur de Dromesnil, Boulainvilliers, Bettembos, Conteville et le Translay, allié le 25 septembre 1634 à Françoise de Boufflers.

[5] Louis-François de Hallencourt, chevalier, marquis de Dromesnil, vicomte et châtelain du Translay, seigneur de Conteville, Harchies, Neuville, Chermizy, Ouche, Wassongue et Jumigny, allié en 1667 à Nicole-Françoise de Troissy.

qui s'appela le marquis de Boulainvilliers [1], étoit l'aïeul de Mme de Boulainvilliers, de qui je tiens tous ces détails qu'elle m'a donnés un jour que je soupois chez elle, à Paris, et que nous causions, seuls à la cheminée, de notre pays et des familles de ce pays où nous avions des amis et des parents communs [2], pendant que M. de Boulainvilliers, qui étoit de méchante humeur ce jour-là, avoit attiré à l'autre bout du salon tout le monde qui rioit de ses doléances et de ses gronderies, je ne sais plus à quel sujet. Comme elle étoit la seule fille du marquis de Boulainvilliers, la terre et le titre lui étoient revenus et son mari avoit pris le nom aussitôt; et, me disoit-elle, « il en a le droit plus que moi encore, car il est Boulainvilliers par sa mère, la dernière de la branche de Saint-Saire qui a épousé mon beau-père [3], et qui est en même temps la dernière du nom. » Ils avoient eu deux fils qui étoient morts tous deux en 1752, et il ne leur restoit que deux filles, la baronne de Crussol et la vicomtesse de Clermont-Tonnerre, deux charmantes et aimables personnes qui étoient pour les vertus et la bonté le vivant portrait de leur mère. C'est Mme de Crussol qui aura les biens de

[1] François de Hallencourt, chevalier, marquis de Boulainvilliers, seigneur de Bettembos et de Blanche-Maison, lieutenant aux Gardes-Françaises, allié le 14 novembre 1676 à Marie-Françoise de Caumont.

[2] Boulainvilliers, Bettembos et Vraignes, possessions de Mme la marquise de Boulainvilliers, n'étaient qu'à deux lieues du Bois-Robin.

[3] Suzanne-Marie-Henriette de Boulainvilliers, née le 8 septembre 1696, alliée le 29 juillet 1719 à Gabriel Bernard, comte de Rieux, seigneur et baron de Livinières, président au Parlement. Elle était fille cadette de Henri de Boulainvilliers, comte de Saint-Saire, si connu comme écrivain sous le nom de comte de Boulainvilliers.

Picardie, c'est-à-dire Boulainvilliers, Bettembos et le château de Vraignes. La mort de Mme de Clermont-Tonnerre, on peut le dire, a tué sa mère.

---

5 Décembre. — Promotion encore assez considérable. M. le comte d'Esterno, notre premier sous-lieutenant [1], est fait maréchal de camp et est retiré. M. de Channe, maréchal des logis porte-étendart, est brigadier de cavalerie et reste. Tous les officiers montent d'un degré à cause du départ de M. d'Esterno, et le troisième guidon est encore vacant.

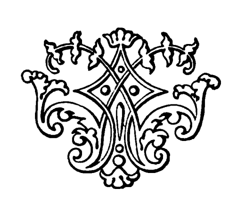
---

16 Décembre. — Mort de M. de Mérival [2]. On l'enterra à cinq heures du soir dans l'église de Saint-André, à Abbeville.

[1] C'est évidemment par habitude que le marquis de Belleval disait encore « notre compagnie » en parlant des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, puisque, comme on l'a vu, il s'était retiré le 17 octobre précédent.

[2] Charles Vincent, chevalier, seigneur de Mérival et Baillon, capitaine de grenadiers au régiment de Champagne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé Marie-Élisabeth Vaillant de Villers le 20 novembre 1772, et n'en avait pas eu d'enfants.







1782

30 Janvier. — Je me trouvois à Paris à cette époque, et l'on parloit beaucoup de la fête que MM. les gardes du corps devoient offrir à Leurs Majestés et à la famille royale dans la grande salle de l'Opéra de Versailles. J'eus le désir d'y assister, et M. le vicomte de Croismare, sous-lieutenant de la seconde compagnie françoise, m'en fournit les moyens. Il y avoit un bal paré où toute la Cour se trouvoit : le luxe des costumes, les riches uniformes en faisoient un coup d'œil enchanteur. Il commença à cinq heures du soir et finit à onze. Le bal masqué étoit non moins beau et le monde y étoit plus considérable. Il dura depuis une heure après minuit jusqu'à sept heures du matin. Le roi et la reine circulèrent dans les deux, où chacun eut la liberté de les voir et de les approcher à son aise. La reine étoit dans tout l'éclat de sa beauté ; sa démarche étoit imposante et elle avoit un port de tête rempli de majesté : c'étoit véritablement une belle reine et une belle femme.

Le roi, trop gros, est pris d'un embonpoint qui défigure les traits des Bourbons qu'il a fort prononcés; il a les yeux gris et saillants; il marche mal et sans grâce, et l'on auroit dit qu'il ne savoit que faire de sa personne. Il n'avoit point non plus cet air gracieux allié à une grande majesté qui frappoit tous ceux qui avoient eu l'honneur d'approcher de S. M. Louis XV. Il avoit l'air ennuyé et triste, bien qu'il fît l'honneur de témoigner sa satisfaction aux officiers des gardes du corps comme aux simples gardes. Quant à la reine, son air ne démentoit point ses paroles affables. Elle voulut même, pour donner aux gardes une plus grande marque de considération, ouvrir le bal avec l'un d'eux. Ce fut M. Dumoret de Tarbes, de la compagnie de Noailles [1], qui eut l'honneur de danser avec Sa Majesté. Il étoit transfiguré de joie, et ses camarades eurent bien de la peine à ne pas crier : *Vive le roi !* tant ils sentoient combien cet honneur fait à un rejaillissoit sur tout le corps. L'ordre fut si parfait que malgré la foule on pouvoit se mouvoir à l'aise. J'avois mon uniforme de lieutenant des maréchaux de France. Cette fête avoit été retardée par la maladie de Mme la comtesse d'Artois, et ce retard a mis les gardes du corps dans le cas de faire une première fois des dépenses considérables, totalement perdues par eux.

---

6 Juillet. — Les officiers de la maréchaussée, qui sont

[1] Ce M. Dumoret devint aussitôt après maréchal des logis fourrier, avec rang de lieutenant-colonel dans la compagnie écossaise des gardes du corps du roi.

obligés de nous obéir comme lieutenants des maréchaux de France, y ont fait dans plusieurs provinces des difficultés : sur les plaintes que les lieutenants leur en ont faites, MM. les maréchaux ont écrit aux prévôts généraux de la maréchaussée dans tout le royaume une lettre dont M. Delacroix, secrétaire général du tribunal des maréchaux, nous a fait tenir à chacun cette copie :

« Il a été rendu compte au tribunal, Monsieur, de « quelques difficultés qu'ont éprouvées de la part des « officiers de la maréchaussée plusieurs de nos lieute-« nants, pour l'exécution non-seulement des ordres qu'ils « sont dans le cas de donner, mais encore de ceux dont « nous jugeons à propos de les charger. Sur l'examen que « le tribunal a fait de ces difficultés, il a reconnu qu'elles « prenoient leur source dans l'opinion où sont quelques « officiers de maréchaussée que les lieutenants de MM. les « maréchaux de France n'ont pas le droit de leur ordon-« ner, qu'ils ne peuvent que les requérir, et que dans le « cas, tel que celui de flagrant délit, où ils seroient obligés « de donner des ordres de vive voix, ils devoient, après « l'exécution desdits ordres, envoyer leur réquisition par « écrit, afin que la maréchaussée eût des pièces justifica-« tives de ses démarches. Cette manière de penser blesse « essentiellement l'autorité de MM. les maréchaux de « France, qui, en leur qualité de chefs de la maréchaussée, « ont le droit de conférer à leurs lieutenants le pouvoir « de lui ordonner dans toutes les affaires concernant le « point d'honneur. Le terme de réquisition ne peut se « concilier avec la portion d'autorité qui est attribuée à « nos lieutenants dans les provinces. Ils doivent à la vérité

« donner leurs ordres par écrit, afin que la maréchaussée « puisse dans tous les cas en justifier ; mais elle doit, de « son côté, commencer par exécuter les ordres qui lui sont « donnés, et, si la chose étoit urgente, elle doit égale- « ment obéir aux ordres verbaux, sauf à demander ensuite « un ordre par écrit pour lui servir de justification. « Dans le cas où nos lieutenants abuseroient de l'autorité « qui leur est confiée, la maréchaussée pourroit alors « adresser ses représentations au tribunal pour y être « statué. — Voilà, Monsieur, les véritables principes ; j'ai « été chargé par le tribunal de vous les rappeler afin que « vous vous y conformiez et que vous les fassiez connoître « aux officiers de votre compagnie. Le tribunal verroit « avec autant de surprise que de mécontentement que « quelques-uns d'entre eux tentassent de s'y soustraire. »

M. Cupis, lieutenant de la maréchaussée à Abbeville, a reçu la sienne comme les autres, par M. Renouard, prévôt général de la province, et il m'en a parlé en riant, car il n'est pas dans le cas avec moi que je puisse me plaindre de lui : c'est un ancien et bon officier, qui m'assiste à toute réquisition et ne s'est jamais écarté de la subordination et du respect qu'il me doit.

---

19 Juillet. — M. d'Ochancourt[1] vient de mourir à

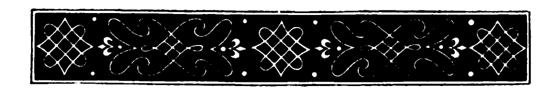
[1] Jean-Baptiste de Lesperon, chevalier, seigneur d'Ochancourt, Harcelaines, Monchelets, Handrechies et Vauchelles-les-Authie, allié à N... Cadeau, dont un fils né le 7 juin 1732 et mort à marier, et deux filles.

l'âge de 89 ans. Il est le dernier mâle de cette famille de Lesperon, du comté d'Eu, qui étoit des bonnes du Ponthieu, à cause de ses charges et de ses alliances, car sa noblesse ne datoit que du roi Henri IV [1]. Il avoit bien des imaginations là-dessus et disoit que le roi Henri IV leur avoit fait tort parce qu'il avoit retiré les éperons qu'ils avoient dans leurs armes pour ne leur laisser que des molettes. « Ce qui prouve — disoit-il — que nos ancètres avoient plus d'esprit que le Béarnois. » Il se mettoit tout de suite en colère là-dessus et juroit qu'il reprendroit ses fameux éperons, n'en déplaise aux Bourbons. « Eh ! mon Dieu ! — lui répondit un jour M. de Monchy, — prenez les bottes avec, si vous voulez ; les Bourbons ne s'en inquièteront guère. » Ce qui faillit le faire étouffer de rage et le fit demeurer longtemps brouillé avec M. de Monchy, qui en fut bien fâché après, car c'étoit un vieillard. — M. d'Ochancourt ne laisse que des filles.

[1] Michel Lesperon, sieur de la Jonquière, fut anobli en mars 1594. Il portait auparavant *d'azur à trois esperons d'or*, et les lettres patentes de Henri IV lui donnèrent pour armoiries : *d'azur à 3 molettes d'éperon à 6 rais d'argent.*







1783

Bien que je ne fasse plus partie de la compagnie des chevau-légers (qui étoit une autre famille pour moi, puisque dans dix ans il n'y en avoit pas eu moins de trois de notre nom, dont un brigadier et porte-étendart, et qui y avoient laissé de si bons souvenirs qu'ils m'avoient valu beaucoup de considération de nos officiers et de tous mes camarades), pourtant je ne manque jamais, quand je vais à Paris, d'aller à Versailles pour y revoir ceux qui y sont restés et avec qui j'ai longtemps servi, connoître les nouveaux et m'informer des promotions que le roi a faites dans le courant de l'année. C'est ainsi que cette année j'ai appris que M. le comte de Carvoisin, guidon, s'étoit retiré, ce qui avoit fait deux guidons vacants, dont Sa Majesté a donné l'agrément à M. le comte de Tinteniac et à M. d'Aimery, maréchal-des-logis, qui est un de mes plus anciens compagnons. M. de la Guisardie, brigadier, monte à sa place, et M. le chevalier de Saint-Quentin, brigadier, monte porte-étendart.

MM. de Monsures et de Bridat, brigadiers, n'y étant plus, cela a fait quatre places vacantes données à MM. de Valles, d'Héricourt de Lichy et de l'Echarpy, chevau-légers.

———

6 Juin. — M. de Selincourt[1], fils de mon ami Selincourt[2], et mon ancien camarade aux chevau-légers, qui étoit page chez M. le comte d'Artois depuis le 14 de juillet 1779, vient de recevoir la commission de troisième sous-lieutenant au régiment de dragons de Mgr le comte d'Artois.

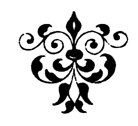
———

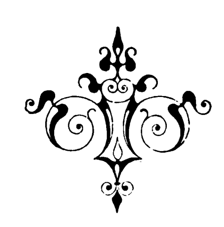
12 Septembre. — Il n'est point d'exemple de l'affaire que je viens d'avoir à arranger pour le point d'honneur. M. d'Houdan, tout lieutenant de MM. les maréchaux de France qu'il est et chargé d'empêcher les autres de se battre, a cherché querelle à M. Le Gaucher du Broutel. Je me suis aussitôt transporté chez M. d'Houdan, à qui j'ai tâché de faire entendre raison. Il étoit enragé et envoyoit au diable son office pour se battre avec M. Le Gaucher, que j'ai trouvé beaucoup plus accommodant et qui n'a point fait difficulté de signer sa déposition en s'engageant par écrit à ne plus donner suite à sa querelle. M. d'Houdan, qui ne m'aime pas plus qu'un ministre qui

[1] Aimable-François Manessier de Selincourt, chevalier, né à Abbeville le 14 janvier 1768.

[2] Voir au 5 mars 1761.

s'en va n'aime celui qui lui a pris sa place, n'y vouloit entendre à rien, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine que je lui ai fait écrire et signer sa déposition, ce qu'il faisoit en s'arrêtant à chaque ligne, en jetant sa plume sur la table et en grondant après moi et après tout le monde. Sur le rapport que j'ai envoyé au tribunal, M. le maréchal de Richelieu me répondit que MM. les maréchaux avoient vu avec plaisir les moyens que j'avois employés pour rétablir la paix entre les parties, et qu'ils l'avoient chargé de m'en témoigner leur satisfaction.



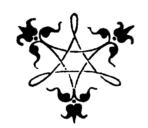




1784

1er Janvier. — M. du Sauzay est enfin lieutenant général et n'a plus rien à désirer, à moins d'être maréchal de France; mais il sait bien que cela ne lui arrivera jamais. M. le comte de Rouault l'est aussi. M. de Freytag est maréchal de camp, ainsi que M. le chevalier de Belloy-Dromesnil, lequel n'est ni Belloy ni Dromesnil, mais simplement Roussel, ce qui est bien autre chose. Des chevau-légers il y a M. le marquis de la Roche-du-Maine et M. le marquis de Fumel, sous-lieutenants, qui quittent et sont remplacés par M. le comte d'Andigné et M. le baron de Montalembert, enseignes. Les deux enseignes vacantes sont données à M. le marquis de la Coste et à M. le comte de Tinteniac, guidons; les deux guidons vacants sont donnés à M. le comte de Trevelec et à M. le vicomte de Canisy, tandis que M. d'Aimery passe au premier. Mon vieil ami Villars, aide-major, reçoit pour adjoint et en survivance M. le comte de Lays, dont, me disoit-il, il se

seroit bien passé. M. de Valles, brigadier, monte maréchal-des-logis et porte-étendart au lieu de M. de la Guisardie, et M. de Traversac, chevau-léger, monte brigadier au lieu de M. de Valles.





1785

Dans la compagnie des chevau-légers, M. le comte d'Aimery, brigadier de cavalerie et troisième guidon, est mort. Sa place est donnée à M. de Channe, le plus ancien maréchal-des-logis, dont le premier est maintenant le chevalier de Saint-Quentin; second, M. de Traversac, et troisième, M. d'Héricourt, porte-étendart. MM. de Lichy et de l'Echarpy restent brigadiers, mais les deux premiers, et les deux autres charges sont données à MM. de Saint-Just et de Condé, chevau-légers.

---

17 Mars. — Mourut M. le comte de Bours [1], à Abbeville. Il n'y eut qu'une présentation du corps à l'église de Saint-Gilles, sa paroisse, et on le transporta ensuite pour

[1] Voir au 21 décembre 1759.

l'inhumer à Gueschart [1], qui lui vient de Mme sa mère, laquelle étoit une Montmorency-Bours. J'y allai, car je connoissois M. de Bours, et aussi parce qu'il étoit le beau-frère de M. le marquis de Saint-Blimond, qui est mon parent et que j'aime fort.

---

24 Avril. — Le marquis de Fontaines [2] vient de mourir à Paris, où il habitoit sur la paroisse de Saint-Eustache.

---

25 Aout. — M. de Freytag, maréchal de camp, a été nommé commandeur de Saint-Louis. Je suis allé à Bellencourt [3] lui faire mon compliment : c'est un bon militaire qui a gagné ses grades sur les champs de bataille. Des faveurs qui tombent sur de pareils sujets sont des faveurs bien placées. Il revient de l'Inde, où il avoit reçu ses provisions de maréchal de camp. Il avoit commencé à servir à l'âge de 14 ans sous le maréchal de Saxe, et depuis avoit été à tous les siéges et à toutes les batailles [4].

---

[1] Canton de Crécy-en-Ponthieu (Somme).

[2] Voir au 13 mai 1764.

[3] Canton nord d'Abbeville (Somme).

[4] M. le comte de Freytag, lieutenant général des armées du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, naquit en Alsace en 1728 et entra au service dès l'âge de quatorze ans. Il assista, en qualité d'aide-major dans le régiment de Bentheim, à la retraite de Prague, à

25 Octobre. — S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre vient d'obtenir pour moi de Sa Majesté une commission de mestre de camp de cavalerie. Je transcris ici les lettres que cet excellent prince écrivit dans cette circonstance à M. le maréchal de Ségur, ministre de la guerre, et à moi-même; car je désire qu'elles passent à mes enfants comme un précieux témoignage de la bonté de ce généreux prince pour moi :

« A Paris, le 25 octobre 1785, au soir.

« J'apprends, Monsieur, dans l'instant que vous devez « travailler avec le roi demain matin, relativement à l'ob- « jet contenu au mémoire ci-joint, et m'empresse de vous « demander vos bontés pour le sieur marquis de Belleval- « Bois-Robin auquel je m'intéresse particulièrement et que « je connois depuis longtemps pour un très-bon sujet, « très-propre à obtenir la faveur qu'il désire et que lui « méritent ses longs et signalés services. Je vous serai « donc très-obligé de ce qu'il vous plaira de faire en sa

toutes les campagnes de Flandre et à tous les siéges, notamment à celui de Berg-op-Zoom. En 1763, il fut créé major du régiment Royal-Suédois, et en 1766 lieutenant-colonel du régiment de La Marck, qu'il commanda en chef dans les campagnes de Corse. En 1781, il fut envoyé dans l'Inde avec le grade de major général de l'armée. Fait prisonnier avec une jambe brisée à la bataille de Gondolour, il reçut alors la croix de Saint-Louis, et à son retour de l'Inde, en 1784, il fut nommé maréchal de camp, commandeur de Saint-Louis et inspecteur des régiments allemands. A l'époque de la Révolution il se retira à Abbeville, qu'il ne quitta plus. Lorsque le roi Louis XVIII traversa cette ville en 1814, il créa le comte de Freytag lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis. Le comte de Freytag mourut au mois de janvier 1818, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Cette famille vient de s'éteindre dans la personne du petit-fils du personnage qui nous occupe.

« faveur, et vous prie de ne pas plus douter, Monsieur,
« de la reconnoissance que j'en aurai que de la parfaite
« sincérité de tous les sentiments que vous me connoissés
« pour vous, dont je vous prie instamment de ne jamais
« douter.

« L. J. M. de Bourbon. »

« 20 octobre 1785.

« Monsieur, je vous annonce, avec un vray plaisir, que
« le roy vient de vous accorder une commission de mestre
« de camp de cavalerie dont vous recevrez sous peu les
« provisions La manière dont Sa Majesté vous a accordé
« cette grâce doit vous la rendre encore plus précieuse.
« Elle est bien persuadée qu'elle ne fera qu'augmenter,
« s'il est possible, votre attachement pour sa personne et
« votre zèle pour son service. Je suis heureux d'avoir pu
« contribuer à votre satisfaction, et j'en saisirai toujours
« avec empressement les occasions. Je vous prie, Mon-
« sieur, d'être bien persuadé que personne au monde ne
« vous honore et n'est plus parfaitement ni plus véritable-
« ment à vous que moy [1].

« L. J. M. de Bourbon.

« A M. le marquis de Belleval-Bois-Robin, lieutenant
« des maréchaux de France, à Abbeville. »

[1] Ces deux lettres sont entièrement de la main de S. A. S. Mgr le duc de Penthièvre.





1786

Le seul changement de cette année, dans les chevau-légers, est la charge de guidon, qu'avoit M. le comte de Trévelec, donnée à M. le marquis de Pierrecourt.

---

28 Mars. — M. le comte de Fléchin [1] épouse Mlle Dary d'Ernemont, qui lui apporte Martainneville-sur-Mer, dont son père se titre vicomte [2] et qu'il tient de sa femme, Mlle de Lagrenée. Elle est cousine germaine de M. le

[1] Charles-Joseph-François de Fléchin, chevalier, comte de Fléchin, seigneur de Martainneville-sur-Mer, colonel du régiment d'Auxerrois, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Wamin le 28 octobre 1744, mort à Lisbonne le 18 août 1801.

[2] Jacques-François Dary, chevalier, comte et patron honoraire d'Ernemont, vicomte de Martainneville, seigneur de Lamotte, Maurienne, Plaincamp et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie.

comte Dary [1] qui habite au Vallalet. Ils vont demeurer à Martainneville [2]. Le mariage s'est fait à Fouilloy [3] et j'y suis allé, invité comme voisin et ami de M. Dary chez qui je vais souvent quand je suis au Bois-Robin, et qui vient chez moi.

---

3 Avril. — J'avois envoyé à M. le maréchal de Richelieu un mémoire sur mes services pour obtenir la croix de Saint-Louis ; voici la réponse que j'en ai reçue :

« A Paris, le 3 avril 1786.

« Le tribunal, Monsieur, ayant trouvé que, d'après la « vérification qu'il a fait faire de la nature et de l'an- « cienneté de vos services, vous étiés susceptible d'obtenir « la croix de Saint-Louis, et vous ayant en conséquence « présenté au roi pour cette décoration, je vous annonce « avec le plus grand plaisir que Sa Majesté a bien voulu « vous accorder cette grâce sur la demande qui lui en a « été faite. Je suis bien véritablement, Monsieur, et plus « parfaitement que je ne puis vous le dire,

« Le maréchal duc de Richelieu. »

[1] Alexandre-Marie-Léon, comte Dary, lieutenant-colonel d'infanterie, major du régiment de Foix, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Fleuzy, Vallalet, Beauval, la Roche, Moregard et en partie d'Ernemont.

[2] Canton d'Ault (Somme).

[3] Canton de Formerie (Oise). Le Vallalet est situé dans cette commune.

Il falloit, par suite de l'ordonnance de Sa Majesté du 1er juin 1781, pour qu'un lieutenant des maréchaux de France obtînt la croix de Saint-Louis, qu'il eût vingt ans de service dans les troupes et huit ans d'exercice de sa charge ; or, étant entré dans les chevau-légers en 1758 et nommé lieutenant des maréchaux de France en 1777, cela me comptoit pour deux ans et me faisoit le temps de service voulu, car j'avois une campagne de guerre qui, par suite de la même ordonnance, me faisoit vingt et un ans de service dans l'armée et les huit ans bien comptés dans ma charge.

Mai. — Mlle de Belleval [1], qui étoit depuis cinquante ans religieuse aux dames de la Visitation d'Abbeville, vient de mourir à l'âge de 70 ans ; elle étoit la dernière survivante de la branche de Floriville, sœur de M. de Floriville [2], du chevalier de Floriville [3], de la comtesse de Fontaines [4] et de Mme de Blangermont [5], et elle les a vus tous mourir les uns après les autres. Nous allions la visiter souvent à son couvent. Elle étoit très-bonne et nous faisoit toujours beaucoup d'amitiés, mais avec un grand air de tristesse.

---

1 Marie-Antoinette de Belleval.

2 Voir à l'année 1777.

3 Voir au 30 mai 1762.

4 Voir au 23 juin 1763.

5 Edmonde de Belleval, dame de Floriville, alliée le 25 février 1732 à Pierre-Joseph Le Moisne, chevalier, seigneur de Blangermont, des Essars, Watteblerie et Chaussoy.

26 Mai. — Hier, M. de Freytag, maréchal de camp et commandeur de Saint-Louis, m'a reçu à la dignité de chevalier de Saint-Louis après m'avoir fait prêter le serment ordinaire. J'étois allé à Bellencourt, où cet officier général est pour le moment, et je dînai avec lui avant de revenir à Abbeville. J'avois demandé à être reçu par lui et il avoit pris à cet égard les ordres de Sa Majesté.

---

28 Mai.— Le roi, la reine et la famille royale signèrent le contrat de mariage de M. le marquis d'Aloigny [1], capitaine de dragons au régiment de Boufflers, avec Mlle du Sauzay. C'est une excellente alliance, car les d'Aloigny sont de grande maison. Ceux-ci sont les cadets des Rochefort qui ont eu tant d'illustration. La marquise ne fut présentée que le 14 janvier suivant.

---

17 Octobre. — L'amitié que M. le duc de Penthièvre daigne me témoigner m'est bien précieuse et il ne laisse jamais échapper une occasion de m'en donner des marques. Chaque fois qu'il vient à Aumale, qu'il aime beaucoup et où il est vénéré et aimé au delà de tout ce qui peut se dire, il ne manque jamais de venir au Bois-Robin me faire visite, et comme je sais toujours à l'avance l'épo-

1 Thomas-Marie d'Aloigny, chevalier, marquis d'Aloigny, baron de Saint-Pardoux-la-Rivière et de Château-Gaillard, seigneur du Puy-Saint-Astier, allié le 12 juin 1786 à Madeleine-Bernardine du Sauzay.

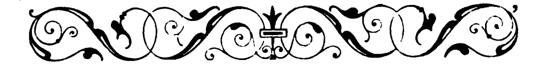
que où il vient, je n'ai garde de manquer à être dans le pays et je viens toujours d'Abbeville à cette intention. S. A. S. est toujours dans une voiture à quatre chevaux avec son coureur devant, aussi simplement que pourroit le faire tout gentilhomme de ce pays. Mme la duchesse d'Orléans, sa fille, l'accompagne souvent, et quelquefois aussi Mme la princesse de Lamballe. C'est une journée de fète pour mes enfants qui savent toujours se montrer et vont, malgré nos recommandations, embrasser les augustes visiteurs qui ont pour eux mille bontés, comme ils le font à tous les autres visiteurs ordinaires. S. A. S. et les deux princesses, qui étoient arrivées à Aumale avant-hier, me firent l'honneur de venir hier. Après les premiers compliments, S. A. S. me dit ces paroles que j'ai retenues mot pour mot : « Vous n'êtes pas, marquis, assez entièrement au roi pour n'être pas un peu à moi aussi. Comme vous êtes le plus honnête homme que je connoisse dans mon duché d'Aumale, je veux vous donner une preuve de l'estime et de l'affection que j'ai pour vous et pour les habitants de mon duché en vous nommant mon lieutenant général à son gouvernement. Vous me ferez plaisir en ne me refusant pas. » Comme je me confondois en remercîments pour une telle faveur dont la manière dont elle étoit accordée doubloit encore le prix, mon fils, qui a 5 ans, étant né le 21 octobre 1781 [1], entra et alla aussitôt pour embrasser le prince qui le prit sur ses genoux et lui

[1] Louis de Belleval, marquis de Belleval-Bois-Robin, capitaine en premier au régiment de Penthièvre, dragons, décoré du lys, mort le 7 septembre 1835, laissant un fils né le 16 mars 1814, et père de l'éditeur de ces souvenirs.

dit : « Vous avez sous les yeux un bon exemple qu'il faut suivre. Il faudra aussi que vous serviez le roi comme votre père et vos ancêtres. Pour vous y aider, je vous fais capitaine en premier dans mon régiment de dragons [1]. Quand vous aurez l'âge, je compte que vous vous y emploierez pour bien servir Sa Majesté et pour l'honneur du régiment dont vous faites partie d'aujourd'hui. » Il y a peu d'exemples d'une faveur aussi singulière et à un âge si tendre. Je me suis hâté d'écrire tout cela pour ne pas perdre une seule des paroles de ce généreux et excellent prince que l'on ne peut voir sans aimer, et pour que mon fils puisse les relire plus tard et en faire son profit. Pour moi, je me serois bien passé de la nouvelle dignité dont il a plu à Son Altesse Sérénissime de me décorer, ayant déjà ma charge de lieutenant des maréchaux de France qui m'occupe beaucoup ; heureusement que c'est plutôt honorifique, car le plus gros des affaires peut être fait par les officiers subalternes, le bailli, le vicomte, le procureur fiscal et autres.

[1] Ce régiment portait l'habit en drap vert foncé avec les revers chamois, la veste en drap blanc et la culotte de peau blanche.





1787

Avril. — M. de Moismont [1], sous-lieutenant au régiment d'Auxerrois, infanterie, et M. Isaac Van-Robais, ancien officier au régiment de Schomberg, se sont battus et blessés tous deux : je me suis transporté chez les deux parties qui étoient au lit, et m'ont donné leurs dépositions de cette affaire, que chacun d'eux a signées. M. Van-Robais alloit à Hesdin, voir M. Davoux, major de Royal-Champagne, son beau-frère ; à la hauteur du bois de Canchy, il rencontra M. de Moismont qui cherchoit la chasse ; ils causèrent et, s'échauffant, ils entrèrent dans le bois de Canchy où ils se portèrent quelques coups d'épée et se blessèrent réciproquement ; ensuite ils se sont embrassés et se sont séparés après s'être reconnus pour braves et honnêtes gens. Si je n'ai pu empêcher cette affaire, je crois en avoir du moins prévenu toutes suites pour l'avenir. J'envoyai, comme d'ordinaire, mon rapport

[1] Charles-Antoine-Jean Beauvarlet de Moismont, né le 23 avril 1766, reçu page de Mme la comtesse d'Artois le 11 décembre 1780.

au tribunal qui me fit répondre par M. le maréchal de Richelieu que, tout en approuvant ma conduite, il pensoit que je n'aurois point dû me contenter de la parole d'honneur des parties, que j'aurois dû dresser procès-verbal de voies de fait au bas duquel les parties auroient fait par écrit leur soumission de s'y conformer, et signé conjointement avec moi. J'ai mandé à M. le maréchal de Richelieu que j'avois transcrit les dépositions de M. de Moismont et de M. Van-Robais dans mon registre des affaires du point d'honneur, et que je croyois avoir fait ce qu'il convenoit de faire. Il n'en a été rien autre chose, et le tribunal ne m'en a plus reparlé depuis.

---

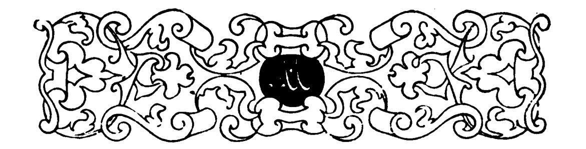
30 Septembre. — Le roi a signé une ordonnance qui supprime les chevau-légers, les gendarmes de la garde et les gardes de la porte. Tous, officiers supérieurs, inférieurs et même les surnuméraires seront considérés, pendant dix ans, comme en pied, avec une paye établie proportionnellement sur l'ancienneté de leurs services. C'est une grande foiblesse au roi de se priver du service de tant de gentilshommes dévoués qui veilloient avec tant de soin sur la sûreté de son auguste personne. C'est mal reconnoître le dévouement de la noblesse que lui fermer l'entrée de ces compagnies d'élite où tant de ses membres faisoient leur apprentissage du métier des armes. On pourra s'en repentir et le regretter. M. de Saint-Quentin, mon cousin, s'en retire avec le grade de mestre de camp de cavalerie. Il a 49 ans de service dans la compagnie;

c'étoit le plus ancien et on l'y vénéroit. Il avoit fait huit campagnes et avoit été blessé deux fois. Notre proche parenté nous rapprochoit toujours l'un de l'autre et il me traitoit fort bien. Quand la reine a appris cette réforme de la maison rouge, elle a dit hautement : « Tant mieux ! nous ne verrons plus ces habits rouges dans la galerie de Versailles[1] ! » C'est un cruel propos, et elle en a dit bien d'autres qui lui ont fait bien des ennemis. Voilà le seul regret qu'eut la reine pour la garde fidèle qui avoit si bien servi le roi, à la guerre comme à Versailles. Elle n'aimoit que les gardes du corps, dont cette réforme augmente considérablement la situation ; c'est, sans doute, parce qu'ils ont des habits bleus.

[1] Ce propos est également rapporté dans les *Mémoires de Mme Campan*, t. Ier, p. 160.







1788

Voici comment le Ponthieu et le Vimeu sont représentés, pour cette année, dans les armées de Sa Majesté. Je ne marque ici que les officiers en pied et non ceux à la suite qui sont nombreux aussi et ceux réformés qui ne comptent point dans l'armée :

MAISON DU ROI

M. le vicomte de Riencourt, lieutenant-colonel de cavalerie, sous-lieutenant de la troisième compagnie françoise des gardes du corps. — M. d'Hantecourt [1], brigadier-fourrier dans la même compagnie.

INFANTERIE

M. de Caqueray, sous-lieutenant dans le régiment de

[1] Il appartenait à la famille Le Roy de Saint-Lau, de Valines et d'Hantecourt, et n'avait rien de commun avec la famille Vincent d'Hantecourt.

Neustrie. — M. Bretel d'Hiermont, capitaine en second dans le régiment de la marine. — M. de Crény et le chevalier de Crény, lieutenants en premier dans le même régiment. — M. le comte de Fléchin, colonel du régiment d'Auxerrois. — M. de Senarpont, M. Dary d'Ernemont et M. de Moismont, sous-lieutenants dans le même régiment. — M. de Buissy et M. de Villancourt, sous-lieutenants dans le régiment de Bourbonnois. — M. le comte du Sauzay, major en second du régiment de Béarn [1]. — M. le chevalier d'Houdetot, capitaine en second dans le même régiment. — M. de Calonne, lieutenant en premier dans le régiment d'Auvergne. — M. le chevalier de Cacheleu, lieutenant en premier dans le régiment de Cambrésis. — M. d'Hodicq, deuxième sous-lieutenant dans le régiment du roi. — M. de Calonne et M. de Buissy, lieutenants en second dans le régiment de Brie. — M. du Passage et le chevalier du Passage, sous-lieutenants dans le régiment de Poitou. — M. de Monsures, capitaine-commandant dans le régiment de la Couronne. — M. de Calonne, capitaine en second dans le régiment de Lorraine. — Le chevalier de Calonne, lieutenant en premier dans le même régiment. — M. de Buissy, sous-lieutenant dans le régiment de Vintimille. — M. de Calonne, lieutenant en premier dans le régiment de la Sarre. — M. de Forceville, capitaine-commandant dans le régiment de Rouergue. — M. le chevalier de Sainte-Alire, capitaine en second dans le régiment de Bourgogne. — M. de Caqueray, sous-lieu-

[1] Joseph-Louis-Henri, comte du Sauzay, fils aîné du lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis.

tenant dans le régiment de Vermandois.— M. de Freytag, capitaine en second dans le régiment de la Marck. — M. de Ternisien, sous-lieutenant dans le régiment de Chartres.

CAVALERIE

Le commandeur de Calonne, major du régiment royal. — MM. Alexandre et Frédéric de Cacqueray, sous-lieutenants dans le même régiment.— M. le chevalier de Buissy, lieutenant dans le régiment du roi. — M. le vicomte d'Applaincourt, sous-lieutenant de remplacement dans le régiment de Royal-Navarre. — M. le chevalier de Buigny et M. de Cacqueray, sous-lieutenants dans le régiment des carabiniers de Monsieur. — M. le chevalier du Plouy, capitaine dans le même régiment.— M. du Passage, sous-lieutenant de remplacement dans le régiment de dragons du Colonel-Général.— M. de Monsures, lieutenant dans le régiment Royal, dragons. — M. le vicomte de Selincourt, sous-lieutenant dans le régiment de dragons de M. le comte d'Artois. — M. de Vadicourt et le chevalier de Boubers, sous-lieutenants dans le régiment de dragons de Chartres. — MM. de Cacqueray, sous-lieutenants dans les régiments de dragons de Conti et de Penthièvre.

Mai. — Le titre de mestre de camp est supprimé et remplacé par celui de colonel, qui est à présent commun à la cavalerie et à l'infanterie : le grade est égal, mais quand on disoit mestre de camp on savoit qu'il s'agissoit

de la cavalerie, et colonel, de l'infanterie. Cela fera maintenant confusion. Il ne sera pas non plus délivré de brevets des grades dont on n'aura plus les fonctions actives. Dans les deux mois derniers, il n'y a pas eu moins de 27 ordonnances qui réforment totalement l'organisation de l'armée ; elle n'en étoit pas plus mal avant, pourtant ; en sera-t-elle mieux après ? — Le grade de brigadier est supprimé aussi ; c'est à dire que, comme pour celui de mestre de camp, tous ceux qui l'ont continuent à le porter, mais qu'on n'en créera plus de nouveaux. En somme, tout cela est au détriment des gentilshommes qui y perdent de toute manière, sans y gagner d'aucune. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, au moment où Sa Majesté déclare [1] que les promotions ont été trop nombreuses et qu'elles ne le seront plus, huit jours avant et huit jours après le roi en faisoit une très-considérable de maréchaux de camp, qui les porte au nombre de 770 qu'ils n'avoient jamais atteint. M. de Channe en est un, et c'est un dédommagement pour la perte de sa charge dans les chevau-légers.

1er Septembre.— M. le duc d'Aiguillon est mort ce jour, à Paris. Voici les titres qui lui sont donnés dans le billet d'enterrement que j'ai reçu : « Emmanuel-Armand Duplessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, pair de France, noble génois, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées, ancien lieutenant de la compagnie des chevau-

[1] Ordonnance du 17 mars 1788.

légers de la garde ordinaire de Sa Majesté, gouverneur général de la haute et basse Alsace, gouverneur particulier des ville, citadelle, parc et château de La Fère, ancien lieutenant général de la province de Bretagne, ancien commandant pour Sa Majesté de ladite province, ancien ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères et de la guerre. »

Octobre [1]. — Un jour que M. le marquis de Gamaches dînoit chez moi, à Coquerel, avec M. le vicomte de Selincourt, M. du Plouy, M. de Buigny et M. le comte de Fressenneville, comme je m'entretenois avec lui de l'assemblée provinciale des trois ordres dont on parle, il me disoit qu'il seroit bien aise de connoître les possesseurs des seigneuries et fiefs nobles du Ponthieu capables d'être convoqués, et qu'il y en auroit peu qui pourroient répondre, car il y en avoit beaucoup qui en avoient plusieurs et dans le nombre beaucoup de veuves. Je lui promis alors d'en faire le compte : je n'ai point encore trouvé l'occasion de le lui remettre, et je doute, d'ailleurs, qu'il y pense encore, car c'est un homme léger, et qui est depuis longtemps en train de se ruiner. Il y a déja dix ans qu'il a affermé

[1] Ce travail est évidemment incomplet si l'on compare le nombre des seigneuries citées avec celui des villages qui composent seulement l'arrondissement d'Abbeville, dont les limites sont bien plus restreintes que celles du Ponthieu et du Vimeu. Il est probable que M. de Belleval avait le projet de le compléter. Tel qu'il est, pourtant, il nous a paru digne d'intérêt; et nous avons jugé qu'il ne serait pas déplacé dans cette publication. Il est d'ailleurs contenu, sous la date 1788 et à son rang, dans le registre où notre aïeul avait consigné ses souvenirs.

Gamaches, Beauchamp, Embreville, Tilloy, Soreng, Bazinval-Picard, l'Espinoy, Hellicourt, Bouvincourt, Meneslies, Longroy et Hinseville, c'est-à-dire tout ce qu'il possède, à un fermier général qui lui en donne 60,000 livres par an. Il a déja vendu, en 1780 [1], Saint-Valery et Cayeux à Mgr le comte d'Artois.

Saint-Valery, Cayeux et Bernaville, à M. le comte d'Artois. C'est de lui que je tiens Frettemeule, qui dépend du pays et roc de Cayeux. Cette expression de *roc*, appliquée à Cayeux, pour ceux qui connoissent ce pays est bien extraordinaire, car c'est un endroit où il n'y a que du sable.

Airaines, à M. le duc de Luynes.

Les Autheux, à M. de Milly [2], qui est Lefèvre de son nom et qui n'a que ce nom de commun avec ceux d'Abbeville et environs. Il y a au moins trois familles de Lefèvre ou Lefebvre. Avec un *b* de plus ou de moins, cela fait pour eux une énorme différence ; mais les meilleurs sont MM. de Milly, bien qu'ils aient eu beaucoup de magistrats.

Avesnes, à M. de Calonne [3]. Cette famille l'a depuis bientôt trois cents ans. Ceux-là se disent parents de mon cousin Calonne-Coquerel, mais ils n'en portent point les armes, et Calonne m'a souvent dit qu'ils ne les reconnoissoient point et que M. le marquis de Courtebonne, le chef

[1] Le contrat de vente est daté du 23 juin.

[2] Marie-Louis Le Febvre de Milly, écuyer, seigneur des Autheux.

[3] Jean-Ferdinand de Calonne, chevalier, comte, seigneur et châtelain d'Avesnes.

de leur maison, ne les reconnoissoit point davantage. Cela ne les empêche pas d'être de bonne maison.

Andainville est à M. de Frémont du Mazy, président honoraire au parlement. Il a aussi Dominois et Petit-Chemin. Il habite à Paris et on ne le voit point dans ce pays. C'est un homme âgé et dont je ne connois point bien la famille qu'on dit n'être rien.

Argoules est à M. Godart [1].

Saint-Blimond, Saigneville, Pendé, Petit-Pendé, Sallenelle, Gouy, Cahon, Estrebœuf, Tilloy et Avesnes, à M. le marquis de Saint-Blimond. Saint-Blimond est à eux de tout temps. Saigneville leur vient de nous, Cahon et Gouy sont d'ancienneté aussi dans leur maison.

Bellifontaine, Applaincourt et Gransart, à M. du Maisniel d'Applaincourt [2].

Ailly, à M. de Richemont. C'est un beau bien.

Buigny et Morival, à M. de Buigny, avec un beau château [3].

Bellengreville, Bulleux et Béhen, à Mlle de Bellengreville [4], qui, avec sa sœur, sont les dernières de leur maison.

Bray-sur-Mareuil, à M. Le Canu [5], qui est parent des

1 Jacques-François Godart, chevalier, seigneur d'Argoules.

2 Pierre du Maisniel, chevalier, seigneur d'Applaincourt, la Tricquerie, Granssart, Ouville et Bellifontaine.

3 Pierre-Jean Tillette, chevalier, seigneur de Buigny, de Boffle, du Mesge et de Morival, vicomte de Biencourt.

4 Marguerite-Charlotte de Bellengreville.

5 Louis-Michel-Philippe-Vincent Le Canu, chevalier, seigneur et vicomte de Bray et de la Jonquière.



Le Ver, et qui s'en qualifie vicomte. C'étoit, avant lui, au chevalier de Marcillac.

Mautort et Cambron, aux Tillette de la branche aînée.

Domléger, à M. de Riencourt.

Domqueur et Maison-Roland, à Mme de Bernage, veuve, qui est une Marié de Toulle, des de Toulle, seigneurs aujourd'hui de Foucaucourt [1]. Maison-Roland vient des Manessier, aînés de leur maison, qui l'ont eu longtemps.

Dromesnil, qui est un petit fief au Translay, à M. Roussel de Belloy, maréchal de camp. Il se fait appeler M. de Dromesnil; mais on ne doit pas le confondre avec les vrais Dromesnil, qui n'existent plus depuis que Mme la marquise de Belsunce est morte.

Escarbotin, à Mme de Montmignon, née Le Febvre du Quesnoy [2]; elle est tutrice de ses enfants, qui sont mineurs. Cette famille l'a depuis une centaine d'années à peu près.

Ercourt et Caurroy, à M. Sanson de Frières.

Estrées-les-Crécy, à Mme la marquise de Willeman. Le nom de feu M. son mari est L'Hoste, et le sien est Bail de Lignières [3]. Les Willeman ne sont pas de ce pays-

[1] Dame Marie-Élisabeth Marié de Toulle, veuve de Jean-Louis de Bernage, chevalier, seigneur de Domqueur et de Maison-Roland.

[2] Antoinette-Jacqueline-Jeanne Le Febvre du Quesnoy, veuve de Jean-Baptiste de Montmignon, écuyer, seigneur d'Escarbotin, Noirville et Blimont.

[3] Elisabeth Bail de Lignières, fille de Jean-Baptiste Bail, écuyer, seigneur de Lignières et Orcan, doyen des présidents-trésoriers de France au bureau des finances d'Amiens, et de dame Marie-Angélique Godart : elle était veuve de François-Édouard-Joachim L'Hoste, chevalier, marquis de Willeman.



ci; quant aux Bail, c'est fort peu de chose et tout nouveau.

La Broie et le Boisle, à M. le duc de Duras, venant du prince-duc de Bournonville.

Froyelles, à M. Dupuis, qui est un bourgeois.

Béthencourt-sur-Mer, à M. le baron de France, d'une famille d'Artois que l'on ne connoît pas dans ce pays-ci et qui ne l'habite pas.

Fontaine-sur-Maye, à M. Le Boucher d'Ailly, officier dans Chartres, dragons [1].

Fontaine-le-Sec, à M. de Buissy.

Forceville, à M. de Forceville qui l'a de toute ancienneté, tellement que l'on ne sait si c'est le village qui a donné son nom à la famille ou la famille qui a donné le sien au village. Il y a un château; mais fort peu de bien, ni là ni ailleurs.

Foucaucourt et Nesle, à M. Marié de Teulle, qui est aussi nouveau dans le pays que dans l'ordre de la noblesse.

La Fresnoye, à M. Douville.

Estrejus, à M. Roussel de Belloy, par achat du 7 novembre 1787 sur M. de Carvoisin. Il l'a payé 175,000 livres, sur lesquelles il m'a remboursé 6,000 livres de principal et 226 livres d'intérêt que j'avois prêtées à M. de Carvoisin.

Morival, Baillon, Erveloy et La Gaillardière, à Mme de Mérival.

[1] Emmanuel-Eustache Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Fontaine-sur-Maye.



Fressenneville, Friville et Cumont, à M. le comte de Fressenneville, seul mâle de la maison de Coppequesne ; ils ont ces terres-là depuis deux cents ans.

Frières, Frireules, Monchaux et Mesnil-les-Franleu, à M. Sanson de Frières [1]. Frireules vient des Beauvarlet.

Frucourt, Doudelainville et Warcheville, à M. Morgan, qui est d'Amiens, et, à cause du nom, se dit Anglois d'origine et parent des Morgan d'Angleterre. Il est certain qu'à Amiens c'étoit peu de chose, il n'y a pas bien longtemps, et il y en a encore de leurs parents qui y font le commerce. Doudelainville et Frucourt viennent de M. le marquis de Sandricourt qui les tenoit de sa femme, la dernière des Monthomer.

Gapennes, Cumont, Hanchies et le Ménage, à M. de Carpentin [2] qui a eu Gapennes des Gaillard, cadets des Boencourt, lesquels l'avoient des d'Urre.

Framicourt, à M. Gaillard, qui a été longtemps mayeur d'Abbeville.

Fresnes, à Mme la baronne de Fouquesolles, qui est une d'Amerval de Fresnes ; elle est veuve.

Gorenflos, à M. Moreau, qui se fait appeler le chevalier de Gorenflos [3]; je ne le connois pas, et ne sais ce que c'est que cette famille.

Gueschard, à M. le comte de Crécy, qui est de Franche-Comté. Cela a été aux Montmorency de Ponthieu et à M. le

1 Jacques-Louis Samson, chevalier, baron de Frières.

2 Marc-Antoine de Carpentin, chevalier.

3 Gaspard-Joseph Moreau, chevalier de Gorenflos.

comte de Bours, qui étoit du Bois de son nom, et héritier des Montmorency.

Harcelaines, Vauchelles-sur-Authie, Monchelet et Handrechies, à Mlle Lesperon [1]. Handrechies vient des L'Estoile.

Hocquincourt, à Mme de Richemont, la mère; elle est fille d'un M. de Villers, président-trésorier de France à Amiens, qui avoit épousé une demoiselle Le Boucher du Mesnil. Elle étoit donc la cousine de son mari, et elle a présentement 85 ans.

Houdancourt et Franqueville, à M. le baron d'Hunolstein qui a été capitaine dans Schomberg, cavalerie, et qui est le frère cadet de M. le comte d'Hunolstein, seigneur de Martainneville.

Flixecourt, Longpré-les-Corps-Saints et Béthencourt-Rivière, à M. le marquis de Louvencourt, dont le père avoit acheté Longpré 92,000 livres, en 1773, à M. de Buissy de Long qui se ruinoit à cause du château que son père avoit bâti à Long. Le marquis de Louvencourt habite à Béthencourt-Rivière, qui est un village entre Airaines et Longpré. Son père est mort en 1781, et sa mère, mademoiselle de Wignacourt, est morte il y a quatre ans. Ils n'avoient pas 40 ans ni l'un ni l'autre.

Longvillers, Hantecourt et Offinicourt, à M. d'Hantecourt, ancien mousquetaire, à cause de sa femme, mademoiselle Tillette d'Offinicourt, dame de Longvillers. Hantecourt lui vient de son côté, où il est depuis deux cents ans et plus.

[1] Madeleine-Françoise de Lesperon.

Martainneville-les-Butz, à M. le comte d'Hunolstein, fils aîné de la feue comtesse de Martainneville, colonel de Chartres, cavalerie, et qui a épousé une demoiselle de Barbantane.

Yzangremer, à Mme de Dampierre, veuve, qui est Calonne [1]; elle a aussi la moitié de Mesnil-Eudin.

Lignières-Foucaucourt, à M. de Riencourt, qui a aussi la moitié de Mesnil-Eudin.

Millencourt, à Mme la baronne de Carondelet [2], qui est séparée de corps et de biens d'avec son mari, lequel est un très-mauvais sujet. C'est une demoiselle d'Aigneville d'une des meilleures maisons du Ponthieu, dont je la crois la dernière. Ils avoient [les d'Aigneville] ce bien de Millencourt avant 1400, et il n'y a pas beaucoup d'exemples qu'un fief soit resté si longtemps dans la même famille.

Maison-Ponthieu, à M. le marquis des Essarts, à cause de Mme son épouse [3].

Montières et Ansenne, à M. Godde de Montières : cela leur vient des MM. Clément du Vault.

La Motte-Buleux et Feuquières, à M. Duchesne-La Motte.

La Neufville-au-Bois et Hocquélus, à M. de Boffle [4] :

[1] Françoise-Renée de Calonne, femme de François-Eustache de Dampierre, chevalier.

[2] Marie-Thérèse d'Aigneville.

[3] Charles-Marie-Hubert, marquis des Essars.

[4] Antoine-Charles Danzel, chevalier, seigneur de Boffle, La Neufville et Hocquélus.

la première est l'ancienne terre des Fontaines ; la seconde leur vient de nous.

Neuville-Saint-Riquier et Oneux, à M. Dumesnil.

Noyelles-en-Chaussée, à M. le marquis de Fléchin, qui l'a par demoiselle Picquet de Boninvilliers, sa femme.

Neuilly-le-Dien, à Mme Fouache, qui est une Morel.

Nibas, à M. de Ponthieu.

Ochancourt, à M. Le Roy d'Hantecourt, du même nom et armes que les Saint-Lau; lui vient de Mlle Lesperon.

Vismes, Plouy et Rogeant, à M. du Plouy, capitaine dans Bourgogne, cavalerie, et chevalier de Saint-Louis [1], par achat de feu M. le marquis de Monchy, mon parent et mon ami. Rogeant lui vient de sa femme, la dernière Belloy-Rogeant.

Moyenneville, Valanglart, Quesnoy et Allery, à M. le marquis de Valanglart.

Rambures, Lambercourt, Vergies, le Quesne, Cannessières, Monflières et Villeroy, à M. le marquis de Sablé.

Regnières-Ecluse, à M. le comte de Soyecourt [2].

Selincourt, à M. le vicomte de Selincourt (Manessier), qui m'a dit que ce fief leur provenoit de son aïeule, Mlle de Sacquespée, dont la famille le tenoit d'un de Fer.

Saint-Léger-les-Domart, à M. de Brossard.

Teuffles, Franqueville, Angerville, Bonval, Machy, Machiel et Vironchaux, à M. Foucques. Les quatre pre-

[1] Marie-Paul-Charles Le Blond, chevalier, baron de Vismes, seigneur du Plouy, etc.

[2] Joachim-Charles de Seiglières de Bellefourière, comte de Soyecourt.



miers fiefs lui viennent de mon cousin, M. de Belleval de Teuffles, le dernier de cette branche[1], qui lui a vendu tous ses biens avant de mourir, en échange d'une rente que M. Foucques lui a servie jusqu'à sa mort, qu'il est entré en possession de ces fiefs. Machy lui vient de M. de Soyecourt.

Longuemort, à M. de Boismont[2]. C'est un ancien fief des du Maisniel, qui a été à nous aussi.

Monflières, Vauchelles-les-Domart, avec un beau château, à M. le marquis du Sauzay, à cause de sa femme, demoiselle de Blottefière.

Watteblérie, à M. de Blangermont (Le Moisne), qui y demeure.

Yvrench, Acquest, Mons et Huchenneville, à M. de Buissy, qui a Huchenneville de sa mère, la dernière Le Bel. Il a été mousquetaire.

Yvrencheux, à M. d'Aumale[3].

Ault, Mers, la Motte-Croix-au-Bailly, à S. A. S. Mgr le duc d'Orléans.

Huppy, Chepy, Saint-Maxent, Grébault, Caumont, Limeu, Trenquie et Onicourt, à M. le marquis de Chepy.

[1] Louis-Antoine de Belleval, chevalier, seigneur de Teuffles, Angerville, Emonville, Raimesnil, Franqueville et Senarmont, capitaine au régiment de Toulouse, cavalerie, né en 1688, allié le 13 juin 1730 à sa cousine Geneviève-Élisabeth-Victoire de Belleval, dame d'Emonville, la dernière de sa branche également, et mort sans enfants le 24 décembre 1743.

[2] Jean-Baptiste-Antoine-Joseph Danzel, chevalier, vicomte de Boismont.

[3] Charles-Louis-André d'Aumale, chevalier.

Bernapré, à M. le comte de Quérecques, qui a épousé, il y a quatre ans, demoiselle de Harchies ; il est de grande maison et se dit issu des châtelains de Bourbourg.

Woincourt, Cerisy, à Mme la marquise de Fontaines.

Andainville et Fresnoy, à Mme de Ternisien.

Allenay, à M. de Vaudricourt.

Boismont et Hallencourt, à M. de Saint-Elier.

Cantepie, Bouvaincourt, l'Isle et Saint-Hilaire, à M. de Fontaines, venant des Frieucourt par alliance.

Aoust, à M. de Créquy-Hémond.

Dargnies, à M. de Vauboulon. Je ne sais ce que c'est que ces gens-là. Avant lui, c'étoit à un sieur Fresnel de Beaumont, neveu de demoiselle Paschal, femme d'un M. du Quesnoy, et sans enfants.

Cramont, à M. le comte de Nesle.

Conteville, à M. de Berteville : a été à Mme la duchesse de Nemours.

Drucat, à M. Descaules, dont l'aïeul l'a acheté aux Rambures. Ils sont d'ancienne noblesse, mais ils ont eu besoin de lettres de relief pour avoir dérogé. Il y en avoit eu deux notaires.

Favières, à M. de Caumesnil (Papin).

Fransu, à M. Wignier, qui sont des bourgeois tout nouvellement nobles.

Frettecuisse, à M. Homacel, qui sont, comme les Wignier, si nouvellement nobles que c'est tout au plus si on le sait et s'ils le savent eux-mêmes.

Mérélessart, à M. d'Offoy, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine dans Flandres, infanterie.

Witainéglise, à M. le marquis de Sablé, et avant lui aux d'Occoches.

Authie, à M. le baron de Torcy, du nom de Moullart, par alliance avec la dernière Bresdoul.

Brailly-Cornehotte, à M. du Maisniel qui a épousé, il y a dix-huit ans, Mlle de Buigny, la dernière de son nom, dont la famille l'avoit depuis François Ier.

Bouillancourt-sur-Miannay, à M. de Cacheleu.

Villers et Houdan, à M. le comte d'Houdan, qui s'appelle Cacheleu-Truffier, à cause que son aïeule étoit une Truffier par où est venu à son père Villers, un superbe bien qui étoit un comté pour les Truffier. C'est une pairie du Ponthieu.

Boencourt, à M. Gaillard, chevalier de Saint-Louis, qui a été mayeur d'Abbeville.

Caux et Halloy, à M. Heuzé de Hurtevent, par héritage du feu marquis de Caux (Le Ver), dont la famille les avoit depuis quatre cents ans. Halloy est une pairie du Ponthieu.

Vaudricourt et Poireauville, à M. de Rambures. Ils ont Poireauville de tout temps, mais Vaudricourt, qui est tout contre, ils l'ont acheté, en 1713, à Mme la marquise de Feuquières, notre parente, la dernière des Monchy-Hocquincourt.

Arry, avec un superbe château, à M. le comte d'Hodicq, maréchal de camp. Sa mère étoit la dernière des Hallwin

qui se disoient des grands Hallwin dont ils portoient les armes, et qui avoient ce fief qui est considérable.

Wiry, à M. de Richemont, venant du feu marquis de Fontaines, le chef de sa maison.

Bourseville, au sieur Ledoux.

Martaineville-sur-Mer, à M. le comte de Fléchin, à cause de demoiselle Dary, sa femme, laquelle l'a eu par sa mère, demoiselle de Lagrenée.

Pinchefalise, au sieur Délegorgue, avocat.

Wiameville, à M. Creton, président au siége présidial d'Amiens.

Vitz-les-Willencourt, au chevalier de Boubers.

Miannay, à M. de Boubers-Bernatre, qui leur vient, par alliance, des Roussel de Miannay.

Sorel et Wanel, à M. le comte de Wargemont.

Ribeaucourt et Dreuil, à M. le marquis de Persan, à cause de sa femme, demoiselle de Wargemont.







1789

Il y a, en Ponthieu, 9 abbayes commendataires dont M. le doyen de Saint-Vulfran me disoit dernièrement les revenus : la première et la plus importante est celle de Saint-Riquier, qui vaut 19,000 livres; puis vient celle de Saint-Valery, qui vaut 18,000 livres; Valoires vaut 14,000; Forêt-Montier vaut 6,000; Saint-Josse-sur-Mer et Selincourt valent toutes deux 5,500; Sery vaut 5,000; Lieu-Dieu 4,600; Sainte-Sauve ne vaut que 2,500 livres.

---

15 Avril. — L'assemblée générale des Trois-Ordres pour nommer des députés aux États-Généraux a eu lieu à Amiens le 30 mars dernier. Il n'y en a pas eu beaucoup dans l'ordre de la noblesse qui sont allés à Amiens; ceux qui avoient des parents ou des amis leur ont donné procuration pour les représenter, et l'assemblée des gentilshommes n'étoit point fort nombreuse. J'y devois aller pour les fiefs que j'ai dans le ressort du bailliage, mais

j'ai donné ma procuration à mon cousin de Guillebon, comme beaucoup d'autres. Outre les gentilshommes qui possèdent des fiefs dans le ressort du bailliage, on avoit appelé ceux qui y étoient domiciliés et qui n'y possédoient point de fiefs. L'assemblée de la sénéchaussée de Boulogne a été le 16 mars, celle du bailliage de Calais et d'Ardres le 10 mars, celle du bailliage de Montreuil le 16 mars, celle pour Péronne, Roye et Montdidier le 30 mars, et celle de Saint-Quentin le 6 mars.

Du Ponthieu, il y est allé, en personnes ou par procureurs : M. de Calonne d'Avesnes, M. le marquis de Saint-Blimond ; M. d'Applaincourt a donné procuration à M. de la Haye qui représente aussi M. de Vadicourt ; M. de Richemont, représenté par un M. Galant que je ne connois point et qui a aussi représenté Mme de Mérival pour le fief à Frettemeule qu'elle tient de moi, Mme Lesperon, dame d'Harcelaines, et Mme de Richemont ; M. de Teuffle y est allé pour lui et pour M. de Buigny et M. de Beaulieu ; Mlle de Bellengreville et M. du Maisniel d'Aumatre ont donné procuration à M. de Meigneux ; M. de Frières a donné procuration à M. le comte de Caullières ; M. de Milly est allé pour lui et pour M. de Mautort ; Mme de Beauverre, ma belle-mère, a donné procuration à M. de Gomer ; M. de Toulle a représenté Mme de Bernage et M. le marquis de Gattet ; M. de Riencourt a donné procuration à M. le marquis de Lameth ; Mlle du Maisnil de Dreuil et M. Le Boucher du Mesnil ont donné procuration à M. Roussel de Belloy ; M. de Belloy-Dromesnil y est allé ; M. le marquis de Saint-Blimond pour lui et pour Mme de Montmignon ; M. Samson d'Ercourt représenté par M. de Ren-

neville ; Mme la marquise de Willeman et M. d'Hantecourt ont donné procuration à M. d'Havernas ; M. Morgan de Frucourt, qui y est allé pour lui, y étoit pour M. de Buissy de Fontaines, pour les trois frères de Ponthieu, pour M. du Plouy et pour M. de Belloy-Rogeant ; M. de Forceville est allé pour lui et pour M. de Boffle ; M. le comte de Fressenneville a donné procuration à M. de Herte ; M. d'Aumale est allé pour lui et pour M. de Carpentin ; M. le marquis de Gamaches y est allé ; M. de Louvencourt, pour lui et pour M. le marquis de Louvencourt ; les deux d'Hunolstein, le comte et le baron, ont donné procuration à M. le comte de Gorguette ; M. de Bray a donné procuration à M. de Lallier de Saint-Lieu, mon cousin ; M. de Framicourt a donné procuration à M. Durieux ; M. le chevalier de Gorenflos a donné procuration à M. le marquis de Querrieux ; M. le comte de Crécy y est allé ; M. de Calonne-Coquerel y est allé pour lui et pour Mme de Dampierre et M. le comte de Soyecourt ; M. le marquis deValanglart, pour lui et pour Mme de Riencourt de Lignières ; Mme la baronne de Carondelet et M. le chevalier de Boismont ont donné leur procuration à M. Brunel d'Horna ; M. de Selincourt est allé pour lui et pour M. le marquis des Essarts ; M. Duchesne-Lamotte a donné procuration à mon cousin Guillebon, et M. du Mesnil à M. de Molliens ; M. le marquis de Fléchin a donné sa procuration à M. Berthe de Villers, Mme Fouache à M. d'Halloy, M. Le Roy d'Hantecourt à M. Le Noir, M. le marquis de Sablé à M. le président d'Hornoy, M. le marquis de Brossard à M. le comte de Canaples, M. le marquis du Sauzay à M. le comte du Sauzay, son fils ; M. Douville à M. de Verville, M. de Blan-

germont à M. de Saisseval, et M. de Buissy d'Yvrench à M. de La Haye.

Il y en a beaucoup contre qui on a donné défaut et qui n'ont pas voulu assister à l'assemblée ou donner procuration : ceux-là sont enragés qu'il y en ait eu qui aient comparu ; en résumé, on s'est si peu occupé de l'assemblée que dans le bailliage de Ham, notamment, tout l'ordre de la noblesse a fait défaut. Les non-comparants sont : M. le marquis de Chepy, M. le marquis de Poutrincourt, M. le comte de Quérecques, M. le comte de Wargemont, Mme la marquise de Fontaines, Mme de Ternisien, MM. de Vaudricourt, Briet de Saint-Elier, Blondin de Préville, de Fontaines, Descaules, de Caumesnil, Wignier de Fransu, Tillette d'Ochancourt, Griffon d'Offoy, de Buissy, Lefebvre du Grosriez et de Rambures.

Le député nommé pour l'ordre de la noblesse est M. le comte de Crécy, seigneur de Gueschard, ancien lieutenant-colonel de chevau-légers, chevalier de Saint-Louis et pensionné du roi [1]. Ce n'est pas ce qu'ils ont fait de mieux de choisir celui-là, non pas parce qu'il n'est pas capable, mais parce qu'il n'est pas du pays et que c'est comme si l'on se faisoit représenter par un étranger. M. de Crécy est un homme qui cherche à se produire et qui veut faire parler de lui ; il en cherche toujours les occasions, et il y

[1] Ferdinand-Denis, comte de Crécy, chevalier, baron de Ryc, seigneur de Chaumery, Chavanne et La Chau en Franche-Comté, et de Gueschard en Ponthieu, lieutenant-colonel au 1er régiment de Chevau-Légers, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre provincial de Saint-Georges, député de la noblesse du Ponthieu aux États-Généraux, né à Besançon le 6 juillet 1744. Il avait épousé la fille unique de M. du Bois, comte de Bours, et de Mlle de Saint-Blimond.

a des maisons où c'est comme un oracle; on ne jure que par M. de Crécy. M. de Saint-Blimond, qui n'a pas pour lui plus de goût que moi, bien que M. de Crécy soit son neveu, m'a dit qu'à l'assemblée il avoit parlé longuement et bien; mais qu'on voyoit que c'étoit préparé et qu'il avoit dû étudier fortement son affaire. Le voilà content et tous ses amis aussi.— Les autres députés sont, pour le clergé, le curé d'Ailly-le-Haut-Clocher; M. de Richemont m'a dit que c'étoit un bon choix et un homme aussi modeste qu'éclairé. Les députés du tiers sont : M. Duval de Grandpré, avocat, et Delatre, négociants; ce sont de ceux dont il n'y a rien à dire.

Pour l'assemblée du bailliage de Neufchâtel, dont je suis pour le Bois-Robin, Digeon, Escles et mes plus petits fiefs, j'ai donné procuration à M. d'Abancourt.

---

22 Avril. — M. de Boubers [1] épouse Mlle de Buissy de Long. M. de Buissy n'avoit pu relever ses affaires que son père avoit mises en si mauvais état, à cause de la construction de son château de Long que l'on auroit aussi bien fait d'appeler la Folie-Buissy. Celui-là, le grand-père de Mme de Boubers [2], étoit tout à fait fou; il a si bien fait que son fils [3], qui est mort il y a deux ans, a été obligé

[1] Amédée-Charles-Marie, comte de Boubers-Abbeville, chevalier, seigneur de Long, Vitz-les-Willencourt et Miannay, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment des carabiniers de Monsieur.

[2] Honoré-Charles de Buissy, chevalier, mort le 15 novembre 1762.

[3] Pierre de Buissy, chevalier, officier aux Gardes-Françaises, capitaine des chasses de Mgr le comte d'Artois, né en 1743, mort à Paris en 1787.

de vendre Longpré au marquis de Louvencourt, père de celui d'aujourd'hui, et qu'il n'a gardé que Long, d'un si beau bien qu'il avoit dans cet endroit. Cela fait que Mlle de Buissy n'est plus un si riche parti, quoiqu'elle soit encore dans une assez belle position.

---

4 Octobre. — J'ai vu Mlle d'Houdetot [1] pour la première fois avec ses insignes de dame comtesse chanoinesse du chapitre noble de la reine, à Bourbourg. Le ruban est jaune avec deux raies noires qui sont les couleurs d'Autriche; la croix est à huit pointes en émail blanc avec des fleurs de lis d'or entre, l'effigie de la reine au milieu et au-dessus une couronne de comte en or. M. d'Houdetot, son père, m'a appris que pour être admise il faut prouver sa noblesse depuis 1400 sans anoblissement, et qu'il faut faire un stage de quatre mois consécutifs, à Bourbourg, pendant lesquels les dames stagiaires ne peuvent découcher et sont tenues d'assister à tous les offices sous peine de recommencer le stage, si elles y manquent, hormis le cas de maladie bien justifié. Ayant fait son stage, Mlle d'Houdetot a été admise le 25 de septembre dernier par Mme l'abbesse, le chapitre assemblé. Elle aura la huitième prébende qui viendra à vaquer. Le chapitre est ainsi composé présentement : Mme la comtesse de Coupigny, abbesse; Mme la comtesse de Coupigny, doyenne;

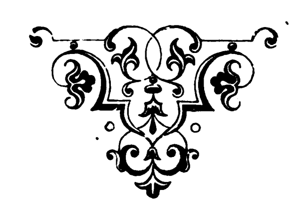
1 Marie-Élisabeth de Houdetot, fille de François-Bernard de Houdetot, chevalier, seigneur de Bernapré, Le Crocq, etc , capitaine d'infanterie, et de Marguerite-Catherine-Hélène du Maisniel.

Mme la comtesse de Contes, chantre ; Mme la comtesse de Dion, trésorière ; Mme la comtesse d'Assignies, Mme la comtesse de Bernes, Mme la comtesse de Torcy, Mme la comtesse d'Authie, Mme la comtesse Ursule de Dion, Mme la comtesse Louise de Dion, Mme la comtesse de Patras-Campaigno, qui ont des prébendes ; Mme la comtesse de La Pasture, Mme la comtesse Eugénie de Maulde, Mme la comtesse de Juigné, Mme la comtesse de Malet de Coupigny, Mme la comtesse de La Cropte de Bourzac, Mme la comtesse de Patras-Campaigno et Mme la comtesse d'Houdetot, qui sont les dames auxquelles sont promises les huit premières prébendes qui viendront à vaquer.

———

12 Novembre. — MM. les maréchaux de France m'ont accordé une pension de 400 livres comme récompense, est-il dit, de mon zèle et de mes services. Ces pensions sont formées avec les 140 livres sur 540 de paye que chaque lieutenant met à la masse tous les ans, et qui produisent sept pensions sur chaque office, dont quatre pour les plus anciens lieutenants et trois pour ceux qui ont mieux mérité par leur conduite et leur zèle.







RELATION

DU

SIÉGE DE TOURNAY ET DE LA BATAILLE DE FONTENOY

TIRÉE DE LA CORRESPONDANCE DE

M. LE CHEVALIER DE BELLEVAL

BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI, LIEUTENANT-COLONEL DU RÉGIMENT DE BRETAGNE, INFANTERIE, ET CHEVALIER DE SAINT-LOUIS

Les fragments de correspondance qui suivent furent transcrits par M. le marquis de Belleval-Bois-Robin sur les derniers feuillets du registre où il consigna les souvenirs que nous publions aujourd'hui. En regard des premières lignes est placée la note marginale suivante : « J'ai copié ceci dans des lettres que le chevalier de Belleval écrivoit à son frère aîné quand il faisoit campagne. M. de Belleval m'a dit, quand je lui ai rendu les



lettres, que plusieurs curieux des choses du dernier règne en avoient déjà pris quelques copies. » La provenance de ces fragments, les détails curieux et authentiques qu'ils renferment, l'intérêt que notre aïeul avait paru y porter à cause des liens de parenté et d'amitié qui l'unissaient au chevalier de Belleval, tous ces motifs nous ont engagé à les publier, comme notre aïeul les avait placés, à la fin de ses souvenirs.

Pierre de Belleval, chevalier, seigneur de La Salle, appelé le chevalier de Belleval, était le troisième fils d'Antoine de Belleval, chevalier, seigneur d'Eraines, Bailleul-le-Socq, la Mairie, Fouilleuse et le May, capitaine au régiment de Montauban, et de Louise-Françoise Planson de La Garde. Il naquit en 1720 à Pont-Sainte-Maxence et entra comme volontaire au régiment de Bretagne, infanterie, en février 1739. C'est dans ce régiment qu'il devait successivement conquérir tous ses grades. Nommé enseigne le 25 septembre 1739, il fut fait lieutenant le 10 décembre de la même année, lieutenant de la colonelle en 1743, capitaine le 30 août 1744, chevalier de Saint-Louis le 23 décembre 1756, commandant de bataillon le 23 novembre 1759, et enfin lieutenant-colonel le 20 juillet 1761. Il avait fait toutes les campagnes de 1741 à 1756, s'était distingué à la bataille de Fontenoy et à celle de Johannisberg, où il avait eu le commandement de

1,200 chasseurs. En 1780, le chevalier de Belleval, âgé de soixante ans et comptant quarante années de service, songea à se retirer définitivement. Le grade de brigadier des armées du roi, qui lui fut accordé le 1er mars de la même année, fut le couronnement de cette carrière si bien remplie. De Marie-Anne Hamelin, sa femme, il n'avait eu qu'une seule fille, qui mourut jeune. Il se fixa à Senlis et y mourut dans les premières années de la Révolution.

29 Avril. — On a profité que le gouverneur et le lieutenant de roi de Tournay étoient partis pour Bruxelles, appelés à un conseil, pour investir la place. Il n'y restoit, au rapport des espions, que le major qui est âgé de plus de 80 ans et qui commande, à leur défaut, à une garnison de 5,000 hommes. Hier matin, trois détachements commandés par M. le duc d'Harcourt, M. de Brézé et M. du Chailas, ont fait l'investissement de la ville qui a été complété par l'arrivée de M. le maréchal de Saxe avec le reste de l'armée. Vous pourrez trouver singulier que la chose se soit passée aussi tranquillement; mais en voici la raison : les gouverneurs de Mons et de Tournay étoient convenus que celui des deux dont la place seroit menacée le feroit savoir à l'autre, qui lui enverroit aussitôt une bonne partie de sa garnison. M. le maréchal de Saxe, instruit de cette convention, a fait mine de vouloir assiéger Mons, sur quoi une partie de la garnison de Tournay est sortie pour se jeter dans cette ville, et c'est alors que l'on s'est

retourné sur Tournay qui étoit sans défiance. — L'on vient de nous apprendre que M. le duc de Chartres ne fera pas la campagne avec nous. Il s'est démis, il y a quelques jours, le genou étant à Saint-Cloud, et il faudra, à ce qu'on dit, trois mois pour pouvoir marcher : d'ici là la campagne sera faite. Son équipage, qui étoit déjà en chemin pour venir ici, a rebroussé sur Paris.

29 Avril. — Notre besogne commence ; nous ouvrirons demain la tranchée ; j'espère que vous trouverez que nous n'avons pas perdu trop de temps ; l'armée est au complet et réunie ; l'on n'en sauroit voir de plus belle ; fasse Dieu qu'elle soit aussi bonne ; pour nous, nous ferons notre devoir. La santé de M. le maréchal de Saxe n'est point trop mauvaise pour le moment.

1er Mai. — J'écris ces lignes au bruit du canon qui tire fortement sur nous. La tranchée fut ouverte hier, à 9 heures du soir : M. le duc d'Harcourt et M. de Contades avoient le commandement de la droite qui étoit composée de 4 bataillons des gardes-françoises. La première parallèle a été tracée à 250 toises de la place, il y a 900 toises de ce côté-là. C'est à minuit et à 2 heures et demie que le feu des ennemis a été le plus vif. C'étoit beaucoup de bruit pour peu de chose ; car je n'ai vu tomber que deux grenadiers des gardes, et encore n'étoient-ils que légèrement blessés. A la gauche, où étoient 2 autres bataillons des gardes-françoises et 2 du régiment d'Eu commandés par M. de la Marck, on a bien fait aussi et avancé les travaux.

2 Mai. — On a prolongé cette nuit le côté droit de la parallèle d'environ 150 toises, sous un feu très-vif de la mousqueterie de la place qui a duré autant que les travaux, c'est à dire toute la nuit. Total : 10 soldats environ blessés; car si l'on travailloit sans voir goutte, les ennemis tiroient de même; à la gauche, 3 morts, un canonnier et 2 soldats, et un officier d'artillerie et 9 soldats blessés.

3 Mai. — La nuit dernière s'est passée à perfectionner la redoute de droite, toujours sous le feu du canon et de la mousqueterie qui nous a blessé 8 soldats. Un capitaine de grenadiers d'Orléans, en entrant dans la tranchée, a eu la mâchoire emportée d'un coup de canon, et un lieutenant du régiment Royal-Écossois a été tué d'un coup de fusil à la tête.

4 Mai. — Cette nuit, à 3 heures, le feu de la place a redoublé, et la garnison, sur trois colonnes, a abordé nos tranchées par trois points à la fois. Ils ont été culbutés par les grenadiers des gardes et de la Couronne, et par un détachement du régiment de Normandie qui les prenoit en flanc pendant ce temps. Ils ont perdu 10 soldats, et nous un officier de Normandie et quelques soldats aussi. En somme, l'avantage a été pour nous puisqu'on les a forcés à rentrer dans la place.

5 Mai. — Nous sommes à 40 toises de la palissade, car on a travaillé toute la nuit avec la plus grande tranquillité; à peine s'il y a eu 5 à 6 soldats blessés par les bombes que les ennemis jettent en grand nombre.

6 Mai. — Nous voici à 15 toises du chemin couvert, et nous avons 68 bouches à feu en batterie ; les assiégés n'ont plus qu'une batterie qui tire, mais ils nous envoient une quantité étonnante de bombes qui blessent peu de personnes, moins que la canonnade. Nous avons eu des nouvelles de l'armée ennemie qui s'avance sur nous ; mais M. le maréchal de Saxe paroît décidé à leur épargner la fatigue de venir nous trouver jusqu'ici. La bataille sera prochaine ; vous ne pouvez douter que j'y ferai mon devoir.

7 Mai. — Les assiégés ont monté deux nouvelles batteries qui, cette nuit, ont fait un feu terrible sur nos ouvrages. Cette canonnade, jointe à la mousqueterie qui a duré toute la nuit sans discontinuer et aux bombes dont ils jettent étonnamment dans nos tranchées, nous a causé des pertes plus sensibles. Il y a eu une douzaine de soldats tués et environ 40 blessés ; M. de Gasville, ingénieur, a été blessé, ainsi qu'un capitaine dans Bulkeley et un lieutenant de grenadiers de Beauvoisis. De tués, on citoit ce matin un capitaine du régiment de Piémont. — Nous ne sommes pas à plus de 7 toises de la palissade, et il y a apparence que demain nous serons maîtres du chemin couvert.

8 Mai. — Le roi, qui étoit parti de Versailles le 6 au matin et qui étoit arrivé hier à Douay, en est parti ce matin à 5 heures et demie et est arrivé ici avant 10 heures. La cause de cette grande précipitation a été un courrier que M. le maréchal de Saxe avoit envoyé hier à Sa Majesté

pour lui annoncer que les ennemis qui étoient à Cambron s'étoient avancés jusqu'à Leux ; mais cette nouvelle étoit fausse, car les ennemis n'avoient fait aucun mouvement. On a fait partir hier l'artillerie de campagne par la droite de l'Escaut et presque toute la cavalerie a suivi aujourd'hui. Nous apprenons encore qu'on se disposoit à faire passer l'Escaut à l'infanterie, et comme rien ne nous sépare des ennemis, s'ils veulent secourir Tournay il y aura bientôt une action. On a dépêché des courriers à la gendarmerie pour la faire avancer ; elle sera au camp aujourd'hui ou demain au plus tard. On vient de me dire qu'on a ordonné des prières des quarante heures dans toutes les églises. C'est le moment intéressant. Je vous écrirai souvent.

9 Mai.— La nuit a été rude ; on s'est logé sur l'ouvrage à corne de gauche et l'on a fait des cavaliers pour chasser l'ennemi du chemin couvert ; M. de Brocard, qui commande l'artillerie, assure qu'en vingt-quatre heures la brèche sera faite. Nous avons eu 100 soldats et 2 capitaines tués : je ne compte pas les blessés. Un funeste accident qui est arrivé par la faute d'un grenadier, lequel a déchargé son fusil sur des sacs à poudre, a causé la mort de M. le marquis de Talleyrand, colonel du régiment de Normandie, de M. de Mazy, brigadier des ingénieurs, de 4 ou 5 autres officiers et d'une vingtaine de soldats de Normandie. Nous avons envoyé des bombes dans la place qui ont fait sauter un magasin à poudre avec un bruit effroyable.

10 Mai. — On marche à l'ennemi ; l'on ne laisse devant

Tournay que 30 bataillons sous les ordres de M. de Brézé ; nous avons 68 bataillons et 145 escadrons, et les ennemis sont au nombre de 50,000 tout au plus, dit-on. Fasse Dieu que M. le maréchal de Saxe puisse aller jusqu'à la bataille, car l'armée puise sa principale force dans la confiance qu'elle a en lui. Le roi est parti hier pour se mettre à la tête de l'armée. Il a couché à Calonne avec M. le dauphin, dans une chambre, sur de la paille, et tout botté. On assure qu'il est dans l'intention d'attaquer de suite.

11 Mai au soir. — Nous venons d'avoir la bataille et nous l'avons gagnée. Je suis, grâce à Dieu, sain et sauf, et je suis content de moi, car je sens que j'ai fait mon devoir. Jamais bataille n'a été si près d'être perdue, car les troupes ont généralement mal fait leur devoir ; la maison du roi a fait des prodiges, et c'est à elle que l'on s'accorde de devoir le succès dont tout le monde désespéroit. Nous avons fait de grandes pertes. Je vous écrirai des détails demain, car je suis écrasé de fatigue, et je vais, à l'exemple du maître, dormir sur la paille et par terre. Ceux qui ont de la paille sont les plus favorisés.

12 Mai. — La bataille, que l'on appelle déjà bataille de Fontenoy, a commencé à quatre heures du matin et fini à une heure après midi. Le roi a marqué, pendant toute l'action, un courage et une fermeté que l'on ne sauroit trop admirer. Si l'on avoit laissé faire M. le dauphin, il auroit chargé à la tête de la maison du roi au moment le plus critique. Quant à M. le maréchal de Saxe, il a été

prodigieux, surmontant ses douleurs pour se prodiguer partout où sa présence étoit nécessaire ; il étoit au milieu du plus grand feu, toujours à cheval, et ne cessoit de donner ses ordres avec une précision et un calme comme s'il avoit esté dans sa chambre. C'est à luy et à la maison du roy que l'on doit le gain de la bataille. On assure que l'ennemy a perdu 15,000 hommes qui manquoient le soir, mais il est probable qu'il y a là dedans beaucoup de fuyards qui se rassembleront sous quelques jours. On faisoit une cannonnade terrible, plus forte que la mousqueterie et qui nous a coûté bien du monde. M. le duc de Grammont a péri un des premiers. La cavalerie a tant souffert qu'il y a bien des régiments où l'on compte 150 cavaliers tués. Le pauvre chevalier de Belleval, capitaine dans Fiennes, cavalerie, que j'ay vu ce matin, est mortellement blessé et l'on ne croit point qu'il passe la journée [1]. Si je voulois vous citer les morts et les blessés dans les officiers supérieurs et que vous connoissez, je n'en finirois point. Je vous renvoye pour cela et pour le détail de l'action aux relations que l'on va en publier ; je vous diray seulement que jusqu'à présent on compte chez nous de 8 à 900 blessés et 1,500 tués ; mais il est probable que l'on en découvrira davantage par la suite. Nous avons pris beaucoup de canons et des charriots en quantité. —

[1] Il mourut le 15 mai. Pierre de Belleval, appelé le chevalier de Belleval, né en 1713, était entré en qualité de page chez M. le duc de Gesvres, gouverneur de Paris en 1727; il en sortit en 1733 et acheta une lieutenance dans le régiment de dragons de Vitry. Il fut nommé le 1er janvier 1743 capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de Fiennes, cavalerie. Il n'était pas marié.

Les Anglois se sont battus comme des lions, mais les Hollandois ont si peu fait qu'ils ont laissé tout le fardeau aux Anglois. La plaine est couverte de leurs morts et de leurs blessés dont le roy, sur la fin de la bataille, a ordonné que l'on s'occupât comme des nôtres. Les Anglois se sont retirés sur Ath et les Hollandois sur Mons ; il y a déjà de la division entre eux, et les premiers se plaignent vivement des seconds qui les ont si mal secondés. Quant à nous, nous reprenons nos premières positions, le roy en deçà de l'Escaut, à Calonne. J'oubliois de vous dire que ce généreux prince a eu ses habits et son cheval couverts de sable par un boulet de canon qui a passé fort près de luy, car il a été, avec M. le dauphin, pendant quatre heures sous la cannonnade. Ce que l'on admire le plus en luy, c'est le calme qui n'a cessé de paroître sur son visage, au moment de la victoire aussi bien qu'à celuy de la bagarre; car, il faut bien le dire, l'on a pour un instant tout si bien cru perdu que M. le maréchal de Saxe avoit fait dire à Sa Majesté de repasser les ponts avec M. le dauphin et toute sa maison. L'on ne peut s'empêcher de frémir en pensant à ce qui seroit arrivé si nous avions perdu la journée, avec cette résolution de Sa Majesté de ne point quitter le champ de bataille. Il n'est point douteux qu'ils n'auroient été pris. Adieu ! je vous embrasse tendrement.

13 Mai. — Pendant la bataille, les assiégés de Tournay ont fait une furieuse sortie, mais qui a été repoussée avec une immense perte pour eux ; le gouverneur a demandé une heure pour enterrer ses morts. Ils avoient espéré que l'inquiétude où l'on étoit sur le sort de la bataille auroit

diminué la surveillance dans les tranchées. Heureusement qu'il n'en a été rien. On regarde cela comme le dernier effort de la garnison.

15 Mai. — Par le calcul que l'on a fait des cadavres, on prétend que les Anglois auroient perdu 5,300 hommes, dont le régiment des gardes du roy d'Angleterre qui auroit péri presque tout entier.— Le gouverneur de Tournay a demandé à capituler, mais Sa Majesté a répondu qu'il luy falloit la citadelle en même temps que la ville. — Le chevalier de Belleval est mort de ses blessures. Il n'avoit que trente-deux ans. Son régiment, celuy de Fiennes, cavalerie, a beaucoup souffert, mais pas encore autant que celui du Roy, qui a eu 45 officiers et 600 soldats tant tués que blessés. Notre victoire s'embellit chaque jour; on croyoit d'abord que les ennemis n'avoient perdu que 8,000 hommes, tant tués que blessés ou prisonniers, mais il paroît maintenant, du rapport de leurs officiers prisonniers, qu'ils ont perdu 14,000 hommes; notre perte s'élève à 5,000. Nous avons pris cent chariots d'artillerie et 30 pièces de canon. Ce matin encore, car on ramasse des blessés partout, les Grassins en ont pris 4 à 500 dans le bois de Bari, et parmy eux un officier général qui étoit blessé dangereusement. — On se loue beaucoup de M. le duc de Richelieu qui, à la tête de la maison du roy, a fait un mouvement fort utile et sans être commandé; il y en a même qui disent que c'est à luy plus qu'à tout autre que l'on doit le gain de la bataille.

18 Mai. — Maintenant que l'on est un peu plus en

repos, je vous donneray aussy ma relation de la bataille : chacun en fait autant icy, et l'on ne voit que des officiers occupés à écrire à leurs familles le récit d'une bataille où l'on se sent tout fier d'avoir été pour sa très-petitte part. Ce que je vous écris, je l'ay vu. — Sur des avis que l'on eut le 6 que M. de Konigsec s'avançoit vers Leuze, M. du Chailas se replia de notre côté avec le corps de cavallerie qu'il commandoit, car il n'étoit point assés en force pour luy résister. Voyant cela, la brigade Dauphin eut ordre d'aller s'emparer du village de Fontenoy, qui est à un quart de lieue d'Antoing : l'on appréhendoit avec quelque raison qu'après s'être déjà emparé du village de Vezon, dans le fonds du vallon, ils voudroient encore s'emparer de celuy-là.

Le 8, M. le maréchal fut reconnoître le champ de bataille et commanda force abbatis dans les bois de Leuze et de Barri pour mettre dans les chemins par où les ennemis pourroient déboucher, et fit élever plusieurs redouttes pour mettre du canon et de l'infanterie. Cela fait, notre gauche et notre droite étoient fermées par le mont de la Trinité et le village d'Antoing; l'armée tenoit deux lieues et demy environ, avec l'Escaut derrière elle. Il auroit été difficile que les ennemis pussent nous attaquer par la gauche, qui étoit protégée par des bois, des marais et des villages retranchés pleins d'infanterie. Le centre et la droite étoient donc notre principal objet, et l'on y établit le plus de forces. Antoing est un village sur l'Escaut, où s'appuioit nostre droite : l'inondation empêchoit qu'on le pût prendre par le flanc. Du village partoit un espèce de ravin qui venoit presqu'au village de Fontenoy et formoit

un retranchement naturel pour l'aile droite. Le centre appuioit sa droitte à Fontenoy et sa gauche à un petit bois.

M. le maréchal fit décamper l'armée le 9 pour aller occuper le terrain dans cet ordre de bataille, la brigade des gardes au centre, la brigade d'Aubeterre à droite et les Irlandois à gauche, sur deux lignes, et la cavalerie derrière sur trois lignes. Sur les onze heures du soir, nous arrivâmes à peu près sur notre terrain et l'on nous fit coucher au bivouac jusqu'au jour qui nous fit voir les ennemis qui étoient campés à une petitte demy-lieue de nous, sur les hauteurs de l'autre côté du vallon dans lequel couloit un ruisseau qui nous séparoit. Les Grassins s'avancèrent dans la prairie pour faire le coup de fusil avec les hussards et l'infanterie que les ennemis avoient mis dans des petits bois en face de nous. Toute la journée du 10 se passa ainsi. Le 11, sur les cinq heures du matin, l'on s'aperçut que les ennemis étoient en mouvement et qu'ils faisoient descendre de l'infanterie dans les bois. Ils faisoient des marches et des contre-marches et avoient l'air de gens qui font leurs dispositions pour combattre. Au bout d'une heure de temps il parut différents corps de cavalerie qui débouchèrent à leur gauche; alors on fit battre l'assemblée; la première ligne prit les armes, nos hussards et nos piquets étant toujours en avant. Nous ne pouvions encore nous persuader que l'ennemy fût assez hardy pour nous venir attaquer dans le poste avantageux que nous occupions; cependant, dès que le jour nous permit de les voir, nous reconnusmes qu'ils continuoient leurs dispositions, faisant filer par les bois beaucoup de troupes à leur gauche.

Sur les cinq heures et demye du matin, nous commençasmes à tirer du cannon sur plusieurs corps de cavalerie qui faisoient mine de s'approcher, et, sur les six heures, toutte l'armée ennemie passa le ruisseau, et leur infanterie se forma à mesure qu'elle débouchoit. Toutte notre armée prit aussitôt les armes et l'on fit avancer du cannon qui leur tua beaucoup de monde. Ils commencèrent à nous riposter, tirant sans nous apercevoir, et la fumée de notre cannon leur servant de mire. Ce fut dans ce moment que M. le duc de Grammont eut la cuisse fracassée en allant reconnoître l'ennemy, et il mourut de cette blessure une heure après. La cannonnade dura pendant quatre heures de part et d'autre avec une vivacité sans égale, et l'on est obligé de convenir, à la louange des Anglois, que rien ne les pouvoit ébranler, malgré notre feu supérieur. M. du Brocard, qui commandoit l'artillerie, fut tué d'un boulet en allant reconnoistre leur batterie. A mesure qu'ils avançoient à petits pas, leur cannon approchoit et ne laissoit pas que de nous incommoder beaucoup. Sur les neuf heures, ils s'étoient décidés à commencer l'attaque par la droitte : ils s'avancèrent vers le village de Fontenoy et y placèrent une batterie de cannon à cartouche, mais la brigade Dauphin qui s'y étoit retranchée les salua si à propos de sa mousquetterie, touttes les fois qu'ils voulurent la taster, qu'ils perdirent l'envie d'y revenir. Ils se déterminèrent alors à attaquer le centre, et, marchant à petits pas, avec beaucoup d'artillerie devant eux, ils s'emparèrent d'abord du bois qui étoit devant la redoutte. Lorsque les ennemis parurent vouloir attaquer la droitte, on y porta toutte la seconde ligne d'infanterie

du centre, en sorte que, pour garder tout le front de bataille qui étoit entre le village de Fontenoy et la redoutte, il n'y avoit que les deux brigades d'Aubeterre et les gardes rangés sur quatre de hauteur, qui avoient même été obligés de laisser une grande distance entre les bataillons pour s'estendre davantage et occuper le terrain. Dès que les ennemis se furent emparés de la pointe du bois qui étoit à leur droite, ils y portèrent une batterie de cannon pour démonter la nôtre; nos cannonniers furent obligés de revenir et de placer nos batteries entre nos bataillons, ce qui nous attiroit beaucoup de feu et nous abattoit des rangs tout entiers. La droitte des gardes suisses souffrit beaucoup aussy. Nous entendions les tambours des Anglois s'approcher, et depuis quatre heures nous étions exposés à un cannon très-meurtrier, sans voir de notre place aucun ennemi. A la fin, cependant nous apperçusmes les drapeaux et nous ne fusmes pas longtemps sans voir les hommes qui débouchèrent par leur droitte, à cause du ravin qui tenoit depuis le village jusqu'à la moitié du terrain du centre. A mesure qu'ils arrivoient, ils s'étendoient sur leur gauche pour remplir le terrain qui étoit devant le ravin, sans s'approcher du village; après cela ils marchèrent quelques pas en avant pour laisser du terrain à leur seconde ligne qu'ils formèrent dans le même goût que la première qui étoit composée des gardes angloises et d'une partie des grenadiers de l'armée. En marchant, ils apperçurent la redoutte qui étoit à notre gauche, devant les gardes suisses; alors, pour l'éviter, ils doublèrent sur la gauche et formèrent quatre lignes sur huit de hauteur, pour avoir un plus petit front et se soustraire

par ce moien au feu de la redoutte et du village. Vous jugez bien qu'il faut du temps pour faire tous ces mouvements qu'ils exécutèrent devant nous comme à un exercice. En outre, ils avoient plusieurs lignes d'infanterie derrière pour soutenir ceux qui marchoient en avant ; elles étoient postées à la droitte le long du bois, mais se donnoient bien de garde d'avancer, par la même raison qui avoit fait éviter la redoutte aux autres. Nous les regardions faire sans bouger de notre place ; mais dès qu'on s'apperçut qu'ils marchoient droit à nous, on nous fit mettre en mouvement. Nous approchasmes jusqu'à trente pas sans nous rien dire. Jamais, je le crois, il n'y eut de spectacle si beau et en même temps si terrible que de voir deux armées si près, gardant un profond silence de part et d'autre, en se faisant pour ainsy dire des compliments à qui tireroit le premier. Les Anglois n'avoient pas un officier-major à cheval. Quand nous fusmes si près, l'on s'arrêta de part et d'auttre, et sitost que nous vismes les ennemis mettre le genouil en terre, nos deux premiers rangs en firent de même, et les deux derniers couchèrent en joue et attendirent que l'ennemy tirast pour faire leur décharge ; après quoy nous nous levasmes pour marcher en avant et foncer sur la première ligne qui se jeta en désordre sur la gauche pour donner aisance à la seconde ligne pour tirer sur nous. Nous ne pusmes tenir à un feu si supérieur et si suivy, et nos bataillons plièrent dans l'instant. La cavalerie, qui étoit assés loin derrière nous, s'avança : Noailles et Berry se mirent en mouvement pour charger au trot ; mais ils n'eurent pas plustost paru qu'ils se retirèrent au grand galop sur nos deux premiers batail-

lons et causèrent encore plus de désordre dans leur retraitte.

Les ennemis gagnoient toujours du terrain et s'enfournoient dans la plaine par le boyau. M. de Luteaux, qui avoit été blessé dès le commencement, voiant tous les corps qui avoient chargé en désordre et croiant la bataille perdue donna ordre aux deux premiers bataillons des gardes qui s'étoient ralliez derrière des hayes, d'aller promptement gagner l'ouvrage du pont pour prottéger la retraitte du roy qui étoit dans la plaine. On fit avancer la maison du roy, la gendarmerie, les carabiniers qui chargèrent tous avec vigueur et furent repoussés de même; l'infanterie angloise, à quy il faut rendre justice, quoique entourée partout, demeuroit ferme et faisoit face de tous costés. Enfin les Irlandois, qui étoient ralliez et ausquels s'étoient joint les deux autres bataillons des gardes, appuiés des grenadiers à cheval, rechargèrent d'un commun accord avec tant de vigueur que les ennemis se rompirent; la maison du roi alors les prit en flanc, et dès ce moment la bataille fut gagnée. Les ennemis furent poursuivis à coups de baïonnette et l'on en tua beaucoup.

Le roy a montré beaucoup de fermeté dans cette occasion, ne voullant jamais se laisser aller aux conseils qu'on luy donnoit de se retirer, quoy qu'il fust très-exposé au cannon, les boulets passant par-dessus sa tête. Lorsqu'il vit son armée en désordre, il s'en retourna au pas vers le pont, en donnant ses ordres luy-même pour faire rallier ses troupes. Aussitôt que les ennemis furent rompus, M. le maréchal de Saxe lui envoia dire que la bataille étoit gagnée; il s'en revint au petit galop sans donner plus de

marque de joie qu'il n'en avoit donné de tristesse. Après qu'il ne fut plus question d'ennemis dans la plaine, Sa Majesté demanda une caisse et écrivit à la reine sur le champ de bataille, et M. le dauphin mit deux mots dans la lettre du roy, qui fut donnée à un page qui partit aussitôt pour Versailles. Les ennemis abandonnèrent 42 pièces de cannon, passèrent le ruisseau et portèrent leur arrière-garde dans les bois, sur les hauteurs, pour protéger leur retraitte. Le champ de bataille étoit tout couvert de morts et de blessés. Le lendemain on envoya un détachement sous les ordres de M. le comte d'Estrées pour tomber sur l'arrière-garde ; il a fait un butin considérable, s'est emparé de beaucoup de cannons et d'équipages que les ennemis ont abandonné ; il a trouvé dans un château 2,000 blessés que les Anglois y ont laissé avec leurs chirurgiens, et tous les jours ils ont fait des prisonniers. Les chemins et les bois sont jonchés de morts qui n'ont pas eu la force d'aller plus loin. Cette victoire nous coûte bien cher. Notre régiment a été bien maltraité...

22 Mai. — On a pris, le 20, l'ouvrage à cornes sous Tournay ; l'attaque a eu lieu avec tout le succès désirable, mais cela nous a coûté bien cher, car nous y avons perdu près de 300 hommes. — Les Anglois ont envoyé trois incendiaires pour faire sauter notre parc d'artillerie ; ils se sont fort heureusement attachés à quatre caissons qui étoient détachés des autres ; deux ont été tués par leur machine et l'on s'est saisi du troisième qui n'avoit pas encore eu le temps d'exécuter son criminel dessein. — Sa Majesté a fait brigadiers : MM. de Salency, lieutenant-colo-

nel de Normandie; de Bombelles, lieutenant-colonel de Hainault, et de Stapleton, lieutenant-colonel de Berwick, pour leur belle conduite à la bataille de Fontenoy; ils sont plus heureux que le pauvre M. de Longaunay qui avoit reçu une balle à travers le corps, et qui vient d'en mourir. Tous les jours il meurt quelque officier des blessures reçues à la bataille; il y a trois jours, ce fut le tour de M. de Langey, capitaine des grenadiers aux gardes-françoises; hier, de M. de Beauvau-Craon. — C'est M. le comte de Périgord qui a le régiment de Normandie; M. de Salency, lieutenant-colonel, qui auroit voulu l'avoir, monte brigadier, ce qui est aussy bon pour son avancement.

23 Mai. — Hier, à deux heures après midy, le gouverneur de Tournay a arboré le drapeau blanc et a envoyé deux officiers. M. le maréchal de Saxe luy en a envoyé deux également, qui sont : M. de Choiseul, colonel de Dauphin-Infanterie, et M. de Vence, colonel de Royal-Corse, pour traitter des articles de la capitulation. Cela ne nous donne que la ville, en somme; car la garnison, forte de 6,000 hommes, entre dans la citadelle pour y attendre, pendant huit jours, les ordres des États-Généraux. Le roy a fait dire au gouverneur que, si au bout des huit jours il ne se rendoit pas, il n'y auroit point de capitulation, et que la garnison seroit prisonnière de guerre. En attendant, on a tiré une ligne entre la ville et l'esplanade de la citadelle que nul ne doit franchir, et il ne sera fait aucun acte d'hostilité jusqu'à la fin de la trêve, qui sera en mesme temps celle du mois.

30 Mai. — Comme il n'y a plus rien à faire qu'à attendre, Sa Majesté s'occupe à faire le travail pour les récompenses. Voici ce que j'en ai sceu : M. de Lally, colonel irlandois, a été fait brigadier; M. de la Roque, premier aide-major des gardes-françoises, a monté à la compagnie de M. de Clisson, tué d'un boulet sur le champ de bataille, et M. de Lannoy, aide-major à la compagnie de M. de Langey, qui vient de mourir. La place de M. du Brocard est donnée au chevalier d'Abouville, commandant l'artillerie à La Fère. M. Bénard, lieutenant-colonel d'Aubeterre, est nommé à la lieutenance de roy de Tournay, et M. Miter à la place de major. M. d'Aubeterre a le régiment Royal-des-Vaisseaux à la place de M. de Guerchy à qui l'on donne le régiment du Roy. M. le duc de Biron a le régiment des gardes-françoises. — On assure que la cavalerie des ennemis a été anéantie et qu'il ne s'en est pas trouvé assés pour fournir l'escorte ordinaire au roy d'Angleterre pour le conduire à Utrecht. — Il meurt encore ici bien des braves gens de leurs blessures, tels que M. le chevalier de Lambilli, lieutenant aux gardes-françoises; M. de Refeweile, capitaine au même corps, et enfin M. de Lutteaux, lieutenant-général, dont la blessure à la cuisse étoit devenue mauvaise. Ce qui est terrible, c'est que la santé de M. le maréchal de Saxe est toujours mauvaise. Depuis douze jours, on luy a fait deux fois la ponction. Sa force est si grande qu'il agit à son ordinaire.

4 Juin. — Vous serés tout surpris d'apprendre que la citadelle de Tournay a ordre de soutenir le siége, qu'on y a ouvert la tranchée le 31 au soir, et qu'on a commencé

à la bombarder le 1er de ce mois au matin avec 60 mortiers. La nouvelle de la prétendue capitulation avoit esté envoiée au roy, de la part de MM. des États-Généraux, par un courrier de M. l'abbé de la Ville, nostre envoyé en Hollande ; mais il ne sçavoit pas que les États avoient fait sçavoir, à M. le duc de Cumberland, leur décision ; mais avec cette restriction que ce n'étoit que sous son bon plaisir. Sur cela, le gouverneur de la citadelle a reçu un ordre précis, de la part du général anglois, de tenir jusqu'à la dernière extrémité. — Vous apprendrés avec plaisir que le roy vient de donner à M. le maréchal de Saxe une nouvelle marque de son amitié, en lui accordant le commandement de la Flandre avec 100,000 livres d'appointement, 40,000 livres de pension sur les domaines, un brevet pour les honneurs du Louvre, et, à la paix, le commandement d'Alsace avec les mêmes appointements. Les chirurgiens qui le soignent disent qu'ils ne sont point sans espérance de le guérir. Dieu fasse, pour le bien du royaume, qu'ils ne se trompent pas. — Je rouvre ma lettre pour vous dire que le feu est terrible des deux parts. Les ennemis ont 60 pièces de cannon en batterie ; nous tirons environ 2,000 bombes par jour. Ce matin, les ennemis, au nombre de 800, ont fait une sortie sur la droitte de la tranchée que commandoit M. de Graville, maréchal de camp. Ils ont été si bien reçus par les trois compagnies de grenadiers des gardes suisses, qu'ils se sont enfuis aussitôt ; ils ont demandé aussitôt une suspension d'une heure pour enlever leurs morts qu'on évalue à 80. — On loue beaucoup les gardes suisses qui ont tiré comme ils l'auroient fait à un exercice.

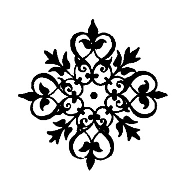
9 Juin. — Dans la nuit d'avant-hier, les ennemis n'ont point été plus heureux dans une nouvelle sortie qu'ils ont faite, au nombre de 400 hommes; ils ont été repoussés avec vigueur. Tout nostre cannon est en batterie maintenant, mais le feu des assiégés est pour le moins aussy vif que le nostre. En somme, le siége ne va point sy vite que l'on croyoit dès l'abord. — Le roy s'est rendu, le 5, au camp de son régiment des gardes, où il a fait reconnoistre M. le duc de Biron, leur nouveau colonel, et a ensuitte vu défiler le régiment. — Il y a aussi quelques régiments de donnés, et ceux que je sçais sont le régiment de la Couronne à M. de Polastron, celuy d'Aubeterre à M. de Montbazon, celuy de Bourgogne au frère de M. d'Hérouville, celui de Royal-la-Marine au chevalier de Dreux, et celuy de Beauvoisis à M. de Lugeac, exempt des gardes du corps, celuy de Pont-Cavalerie à M. le marquis d'Harcourt, celuy de Bretagne-Infanterie à M. le marquis de Rénel, fils de M. de Clermont d'Amboise, celuy de la Marche à M. de Bellefort, et celuy de Guienne, qu'avoit le chevalier de Dreux, à M. d'Argenson de Puysigneux, capitaine au régiment de Crillon.

17 Juin. — Le siége va son train, mais lentement, à cause des mines qu'on trouve partout en fouillant le terrain. Le roy ne veut point qu'on se presse pour épargner ses troupes. Nos bombes et notre cannon font toujours des merveilles. Le feu a esté dans la citadelle pendant deux jours; jugés de leur inquiétude. Le 11, on a fait un fourrage fort près des ennemis; c'étoit M. le marquis de Clermont-Tonnerre qui le commandoit; il a esté exécuté

avec tout le succès possible et sans aucun trouble de la part des ennemis. Cela a donné l'idée d'en faire un second et plus grand aujourd'huy au matin, et c'est M. le comte d'Eu qui le commandoit. Il a esté fait entre l'Escaut et La Haye. Le roy s'y est rendu à six heures et demy du matin avec M. le dauphin et ils y sont restés huit heures.

21 Juin. — Le 19, à trois heures après midy, les assiégés de la citadelle de Tournay ont arboré le drapeau blanc sur la brèche. Hier à quatre heures, le régiment des gardes-françoises a pris possession de la porte royale. Voicy ce que l'on m'a appris de la capitulation. C'est le 24, à huit heures du matin, que la garnison sortira de la citadelle. Sa Majesté lui a accordé les honneurs de la guerre, 14 pièces de cannon et 12 mortiers avec 12 coups par pièce et 24 coups par homme, à la condition que les hommes, officiers et soldats composant ladite garnison ne pourront servir contre Sa Majesté ny ses alliés jusqu'au 1er janvier 1747. — Il n'y a rien de nouveau de plus icy, qu'un temps affreux et quelques changements dans le régiment des gardes-françoises : M. de Chabannes, qui en étoit lieutenant-colonel, a le gouvernement de Verdun, et M. de Courtomer monte à sa place ; M. de La Sone a la compagnie de M. de Chabannes ; M. de Saint-Aubin a la compagnie de grenadiers de M. de La Sone, et M. d'Auteroche celle de M. de Saint-Aubin ; M. de Chambon et M. le chevalier de La Ferrière, capitaines, ont des pensions : le premier de 2,000, et le second de 800 livres, et il y a en outre huit croix de Saint-Louis pour le régiment.

25 Juin. — Le roy est monté hier à cheval à huit heures du matin, avec M. le dauphin, M. le maréchal de Saxe et toute sa cour pour se rendre à Tournay. Les troupes étoient sous les armes et bordoient les deux côtés de la chaussée. Auparavant que d'entrer dans la ville, Sa Majesté s'est arrêtée pour voir sortir la garnison qui étoit de 5,000 hommes environ, 11 bataillons d'infanterie et 300 cavaliers à pied, car ils avoient fait sortir leurs chevaux dès les premiers jours du siége, n'ayant plus de quoy les nourrir. Les généraux ennemis sont descendus de cheval pour venir complimenter le roy qui est entré ensuite dans la ville, est allé à la cathédrale entendre le *Te Deum*, et de là disner chez M. le prince de Tingry, lieutenant-général de la province. Sa Majesté est rentrée à son camp à huit heures du soir.





APPENDICE

Nous réunissons sous ce titre quelques lettres autographes écrites par des princes et de grands personnages, pendant tout le cours du XVIIIe siècle, à M. le marquis de Belleval-Bois-Robin et à ses ascendants directs.

Lettres de S. A. S. Louis-Antoine de Bourbon, duc du Maine, à M. de Belleval-Bois-Robin.

« A Paris, le 19 janvier 1718.

« Je seray toujours ravy, Monsieur, de voir des marques « de vostre bonne volonté pour moy, ainsy vous ne devés « pas douter que les nouvelles assurances que vous m'en « donnés au commencement de cette année ne me soyent



« très-agréables ; je vous en fais donc mon remerciement « et je vous prie de croire qu'il est des plus sincères.

« L.-A. DE BOURBON.

« A M. de Belleval, au Bois-Robin, près d'Aumale. »

« A Clagny, le 16 janvier 1721.

« Je suis ravy, Monsieur, de vous voir toujours également bien disposé pour moy ; soyés persuadé aussy, je « vous prie, que je me ferois un sensible plaisir de pou- « voir vous en témoigner efficacement ma reconnoissance « par mes services.

« L.-A. DE BOURBON.

« A M. de Belleval, au Bois-Robin, près d'Aumale. »

Lettre de S. A. S. Louis-Henri de Bourbon, duc de Bourbon et d'Enghien [1], *à M. de Belleval-Bois-Robin.*

« A Versailles, le 10 avril 1710.

« Je vous remercie de la lettre que vous m'avés écrite

[1] Né à Versailles en 1692, mort à Chantilly le 27 janvier 1740, après avoir été chef du conseil de régence après la mort de Louis XIV et premier ministre de Louis XV.

« sur la perte que j'ay faite [1]. Ce que vous me tesmoignés « là-dessus me fait bien connoistre que vous y estes fort « sensible et que vous prenés beaucoup de part aux grasces « que le roy m'a faites. Comme je sçay que feu Monsieur « le duc vous estimoit, vous ne devés pas douter que je ne « vous conserve les mesmes sentimens, et que je ne sois « fort ayse de vous donner des marques de mon amitié.

« L.-H. de Bourbon.

« M. de Belleval-Bois-Robin, à Aumale en Normandie.»

Lettres écrites par M. le duc de Gesvres [2] à Mme de Belleval, marquise de Bois-Robin.

« Il faut, Madame, que vous ayés la bonté de tenir vos « mille écus prests pour un employ à votre fils. Je vous « manderay quand il faudra les envoyer; c'est pour une « lieutenance, et on vous rendra l'argent quand il ache- « tera une compagnie. Je compte qu'incessamment il sera « lieutenant dans Vitry. Je seray toujours ravy de luy faire « plaisir. C'est un très-bon sujet; j'en suis très-content.

[1] La mort du duc de Bourbon, prince de Condé, son père, arrivée le 4 mars précédent.

[2] Joachim-François-Bernard Potier, duc de Gesvres, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi et gouverneur de Paris, né le 29 septembre 1692, mort le 19 septembre 1757. — C'est en qualité de gouverneur de Paris qu'il avait des pages.

« Je seray ravy de vous rendre service. Je suis, Madame, « votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Le duc DE GESVRES.

« Le 25, à Versailles.

« Ayés vostre argent pour dans trois semaines au plus « tard.

« Mme la marquise de Belleval, au Bois-Robin, à Au- « male (Normandie). »

« J'ay receu vostre lettre, Madame. Je suis ravy que « vous pensiés pour votre fils comme vous faittes. Il aura « le quartier d'hyver. Il va estre placé incessament. Vitry « est le seul régiment où il peut espérer une compagnie. « Sa lieutenance servira à la compagnie. Je vous manderay « quand il faut l'argent; mais c'est dans huit ou quinse « jours. Voilà le certificat que vous désirés. Si vostre fils « veut, je le garderay page encore quelque tems; cela luy « laissera amasser son argent au régiment; mais il est « bien pressé de quitter, ainsy je ne sçay s'il voudra rester « estant officier; cela dépendra de luy. J'en suis content « et espère qu'il fera bien. Je feray de mon mieux pour « sa fortune et seray ravy de vous faire plaisir, à vous, « Madame.

« Je suis vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Le duc DE GESVRES.

« Ce 14, à Saint-Ouen.

« Mme la marquise de Belleval, au Bois-Robin, à Au- « male. »

« J'ay receu vostre lettre, Madame; adressés moy la « lettre de change et on attendra au 1er septembre pour le « reste de l'argent. Je suis très-content de vostre fils. Je « suis, Madame, vostre très-humble et très-obéissant ser- « viteur.

« Le duc DE GESVRES.

« Le 12, à Saint-Ouen.

« Mme la marquise de Belleval, au Bois-Robin, à Au- « male. »

« J'ay receu, Madame, vostre lettre et les lettres de « change; je vous en suis obligé. Je suis très-content de « vostre fils et feray tout ce que pourray pour sa fortune « et votre famille. Je suis, Madame, vostre très-humble et « très-obéissant serviteur.

« Le duc DE GESVRES.

« Ce 13, à Saint-Ouen.

« Mme la marquise de Belleval, au Bois-Robin, à Au- « male. »

Lettre de M. le duc de Rohan à Mme la marquise de Belleval Bois-Robin.

« A Paris, le 3 février 1751.

« J'ay l'honneur de vous envoyer, Madame, la lettre que « j'ay receu de M. d'Argenson et celle qu'il vous écrit. Je « suis bien fâché qu'il n'eust point accordé les huit cents « livres comme je les avois demandé, ny qu'il n'ait pas « suivi la distribution proposée et que vous aviés approu- « vée. Vousverrez que le roy vous a accordé six cents livres « de pension; c'est une chose signée et sur laquelle on « ne peut plus revenir. J'ay l'honneur d'estre, Madame, « avec le plus sincère attachement, vostre très-humble et « très-obéissant serviteur.

« Le duc DE ROHAN.

« A Mme la marquise de Belleval-Bois-Robin, à Au- « male. »

Lettres de M. le duc d'Aiguillon à M. le marquis de Belleval.

« Paris, le 4 décembre 1770.

« Le roy a bien voulu, Monsieur, vous accorder une « gratification extraordinaire de trois cents livres. Je suis « charmé d'avoir pu contribuer à vous procurer cette

« preuve de la satisfaction que Sa Majesté a de vos ser-
« vices, et je vous prie d'estre persuadé de l'empresse-
« ment que j'auray toujours à vous faire obtenir les grasces
« que vous pourrés désirer.

« Je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant
« serviteur.

« Le duc D'AIGUILLON. »

« Versailles, le 12 juin 1773.

« Sur le compte que vous m'avés rendu, Monsieur et
« cher compagnon, de ce qui concerne Mlle de Beauverre
« et sa famille, je ne puis qu'approuver le dessein que
« vous avés de vous unir à elle, et je souhaite bien sincè-
« rement que ce mariage vous procure tout le bonheur et
« tout l'avantage que vous pouvés désirer.

« Je suis, Monsieur et cher compagnon, vostre très-
« humble et très-obéissant serviteur.

« Le duc D'AIGUILLON. »

« Paris, le 7 juin 1775.

« Sur le compte que j'ay rendu au roy de vos services,
« Monsieur et cher compagnon, S. M. a bien voulu
« vous accorder la commission de capitaine de cavalerie.

« Je suis charmé d'avoir pu me trouver à portée de vous « procurer cette grasce, et je vous prie d'estre persuadé « que je saisiray toujours avec empressement les occasions « de contribuer à votre satisfaction.

« Je suis, Monsieur et cher compagnon, vostre très- « humble et très-obéissant serviteur.

« Le duc D'AIGUILLON.

« M. le marquis de Belleval (Louis-René). »

Lettres de S. A. S. Mgr Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre [1], *à M. le marquis de Belleval-Bois-Robin.*

« A Paris, ce 8 février 1778.

« Vous devés avoir receu, Monsieur, une réponse de « M... Moyennant ce, les projets que nous avions formés « pour samedy ne peuvent pas avoir leur effet; sy ils peu- « vent estre transportés à vendredy de la semaine pro- « chaine, quatre heures après midy, cet arrangement me « conviendroit fort. C'est avec grand plaisir que je pro- « fitte de cette occasion pour vous renouveller, Monsieur,

1 Fils unique du comte de Toulouse et de Marie-Victoire-Sophie de Noailles; né le 16 novembre 1725, à Rambouillet, et mort le 4 mars 1793 à Vernon.



« les asseurances de la véritable estime que j'ay pour « vous.

« L.-J.-M. de Bourbon.

« M. le marquis de Belleval-Bois-Robin. »

« A Paris, le 6 avril 1780.

« J'attends avec impatience de vos nouvelles, Monsieur, « au sujet de la visite de M. de Selincourt ; si vous pouviés « m'en donner demain sur le midy, je vous en serois infi- « niment obligé. Il est impossible, Monsieur, de rien ajou- « ter à la véritable estime que j'ay pour vous.

« L.-J.-M. de Bourbon.

« M. le marquis de Belleval. »

« Ce 10 au soir.

« Je me haste de mander à M. le marquis de Belleval « que j'ay radotté, par rapport à la visite de M. de Selin- « court ; tous mes valets de chambre disent que je l'ay « receu, et effectivement il m'en est reveneu quelque idée. « Je prie M. le marquis de Belleval de ne jamais douter « de la sincérité de mes sentimens pour luy.

« L.-J.-M. de Bourbon. »



« A Versailles, le 23 janvier 1782.

« Je comptois que je vous recevrois mercredy ou jeudy « prochain, Monsieur; mais voilà nos projets dérangés; sy « vous pouviés venir chés moy samedy, vers quatre heures « après midy, cet arrangement me conviendroit on ne peut « davantage; dans le cas où je ne pourrois pas vous rece- « voir samedy, je serois obligé de différer votre visite jus- « ques au mardy suivant. Je vous fais bien des excuses de « toutes les importunités que vous éprouvés de ma part; « je ne peux pas cependant me les reprocher beaucoup « puisques elles me procurent des occasions de vous re- « nouveller, Monsieur, les asseurances de la sincérité des « sentimens que j'ay pour vous.

« L.-J.-M. DE BOURBON.

« J'attendrai vostre réponse à Paris où je m'en retourne « demain.

« M. le marquis de Belleval de Bois-Robin. »

« Le 20 octobre 1785.

« Monsieur, je vous annonce avec un vray plaisir que le « roy vient de vous accorder une commission de mestre « de camp de cavalerie dont vous recevrés sous peu les « provisions. La manière dont Sa Majesté vous a accordé

« cette grasce doit vous la rendre encore plus précieuse. « Elle est bien persuadée qu'elle ne fera qu'augmenter, « s'il est possible, vostre attachement pour sa personne et « vostre zèle pour son service. Je suis heureux d'avoir pu « contribuer à vostre satisfaction, et j'en saisirai toujours « avec empressement les occasions. Je vous prie, Mon- « sieur, d'estre bien persuadé que personne au monde ne « vous honore et n'est plus parfaitement ni plus véritable- « blement à vous que moy.

« L.-J.-M. DE BOURBON.

« M. le marquis de Belleval-Bois-Robin, lieutenant des « maréchaux de France, à Abbeville. »

« Le 15 juillet 1788.

« Je reçois toujours vos lettres, Monsieur, avec le mesme « plaisir, et je vois, avec une parfaite satisfaction, avancer « votre voyage. Je compte donc vous faire bientôt une « partie de mes remerciemens, parce que j'en ai tant à « vous faire qu'il me faudra plus de temps que je n'en « aurai pour vous témoigner comme je le désire la recon- « noissance que je conserve de toutes vos attentions pour « ce que vous savés qui peut me toucher, et je le suis bien « sensiblement de la nouvelle marque que vous venés de « m'en donner. Je vous en dirai deux mots à Aumale, où

« je vous asseurerai aussi, Monsieur, de la continuation de
« mes sentimens pour vous.

« L.-J.-M. DE BOURBON.

« M. le marquis de Belleval-Bois-Robin, lieutenant des « maréchaux de France, à Abbeville. »

Lettres de M. le maréchal de Richelieu à M. le marquis de Belleval.

« A Paris, le 12 septembre 1783.

« Il vient d'estre rendu compte au tribunal, Monsieur, « de la lettre que vous m'avés écrite le 8 août dernier, « par laquelle vous me faites part que vous estes parvenu « à arranger l'affaire qui existoit entre M. d'Houdan, nostre « lieutenant, et le sieur Gaucher, gentilhomme. MM. les « maréchaux de France ont vu avec plaisir les moyens que « vous avés employés pour rétablir la paix entre les parties « et ils m'ont chargé de vous en témoigner leur satisfac- « tion. Je suis bien véritablement, Monsieur, et plus par- « faitement que je ne puis vous le dire.

« Le maréchal duc DE RICHELIEU.

« M. de Belleval, lieutenant à Abbeville. »

« A Paris, le 3 avril 1786.

« Le tribunal, Monsieur, ayant trouvé que, d'après la « vérification qu'il a fait faire de la nature et de l'ancien- « neté de vos services vous étiés susceptible d'obtenir la « croix de Saint-Louis, et vous ayant en conséquence pré- « senté au roy pour cette décoration, je vous annonce avec « le plus grand plaisir que Sa Majesté a bien voulu vous « accorder cette grasce sur la demande qui lui en a esté « faite. Je suis bien véritablement, Monsieur, et plus par- « faitement que je ne puis vous le dire.

« Le maréchal duc DE RICHELIEU.

« M. le marquis de Belleval, lieutenant à Abbeville. »

Lettres de Mme la maréchale de Mailly [1] *à M. de Belleval.*

« A la Roche-de-Vaux, 28 thermidor an X.

« M. D..... ne m'a point laissé ignorer dans aulcuns « moments, Monsieur, tout l'intérêt que vous avez bien

1 Blanche de Narbonne-Pelet était la troisième femme de Joseph-Augustin, comte de Mailly-d'Haucourt, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur d'Abbeville et commandant en chef du Roussillon, décapité à Arras le 25 mars 1794.

« voulu mettre à l'affaire pour laquelle il a eu l'honneur « de vous voir, et il a dû vous en témoigner mon extrême « sensibilité, ainsi que par tous les témoignages d'amitié « que vous avez eu la bonté de donner à mon fils, et dont « il est toujours pénétré [1]. Il me prie encore, en ce mo- « ment qu'il est enfin revenu près de moy, de vous assu- « rer qu'il ne les oublie point, et de vous faire mille com- « plimens les plus sincères. Recevez, au même titre, tous « mes remerciemens, Monsieur, et sur les soins que vous « avez bien voulu prendre pour faire transcrire les pièces « qui m'étoient intéressantes à avoir [2]. M. D... aura l'hon- « neur de vous répondre sous peu avec plus de détail sur « cette affaire, ce qui fait que je me borne à vous répéter « combien je suis sensible à toute l'honnesteté que vous y « avés mise, et à vous assurer des sentimens avec lesquels « j'ay l'honneur d'estre, Monsieur, vostre très-humble et « très-obéissante servante.

« Narbonne-Pelet, maréchale de Mailly.

« A M. de Belleval, à Abbeville. »

---

[1] Après avoir échappé au massacre du 10 août, le maréchal et la maréchale de Mailly étaient venus se réfugier dans le château de Moreuil; c'est là que le maréchal fut arrêté le 26 septembre 1793 et transféré à Arras, où il périt à l'âge de 86 ans sur l'échafaud.

[2] Ces pièces étaient le contrat de mariage d'Antoine de Belleval, écuyer, seigneur de Longuemort, avec Claude de Mailly-Haucourt, du 24 avril 1570.

« Paris, ce 17 germinal an XI.

« J'ay déjà eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, il y « a assez longtemps, pour vous remercier de la complai- « sance que vous avez bien voulu avoir de laisser copier « un titre dont vous estes propriétaire, et qui peut devenir « intéressant pour mon fils. Je joignais à ces remerciemens « tous ceux que je vous dois encore pour toutes les mar- « ques d'intérêt et d'attentions que vous avés donnée à cet « enfant, ainsy que Mme de Belleval à qui il présente ses « respects. Mais ma lettre incluse dans une lettre à M.W... « s'étant sans doute trouvée égarée, de mesme que (ainsy « qu'il le mande) l'a esté celle qui la renfermoit, je prends « le parti de vous r'écrire, ne voulant pas que vous puis- « siés douter combien j'ay esté et suis toujours sensible à « l'honnesteté de vos procédés. Mon fils, qui me charge « de vous offrir mille complimens, partáge mes sentimens, « et nous vous prions tous deux de recevoir l'asseurance « de ceux avec lesquels j'ay l'honneur d'estre, Monsieur, « vostre très-humble et très-obéissante servante.

« NARBONNE-PELET, maréchale DE MAILLY.

« Hôtel de Mailly, rue de l'Université, n° 279.

« A M. de Belleval, en sa maison rue de la Tannerie, à « Abbeville. »

FIN

